COLLECTION
DES CHRONIQUES
NATIONALES FRANÇAISES.

COLLECTION
DES CHRONIQUES
NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIÈME AU QUINZIÈME SIÈCLE,

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J.-A. BUCHON.

[32]

XVe SIECLE.



PARIS.

VERDIÈRE LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.
J. CAREZ, RUE DE SEINE, N° 25.

M DCCC XXVI.

CHRONIQUES

D'ENGUERRAND

DE MONSTRELET.

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD,

RUE DE LA HARPE, N° 78

CHRONIQUES

D'ENGUERRAND

DE MONSTRELET,

NOUVELLE ÉDITION,

ENTIÈREMENT REFONDUE SUR LES MANUSCRITS,

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

TOME XIII.



PARIS.

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

J. CAREZ, RUE DE SEINE, N° 25.

M DCCC XXVI.

SUPPLÉMENT.

MÉMOIRES

DE

JACQUES DU CLERCQ.

LIVRE DEUXIÈME.

CY-APRÈS S'ENSUIVENT LES CHAPITRES DU SECOND LIVRE, LESQUELS CONTIENNENT TOUT AU LONG LES GUERRES QUI FEURENT ENTRE PHILIPPE, DUC DE BOURGOGNE, COMTE DE FLANDRES, ET ENTRE CEUX DE GAND, QUI DURÈRENT ENVIRON DEUX ANS.

CHAPITRE PREMIER.

Comment et pour quelle cause Philippe, duc de Bourgogne, de Brabant, de Lothiers, de Lembourg et de Luxembourg, comte de Flandres, etc., requist aux quatre membres de Flandres certaine imposition sur le sel, qui fust la cause pourquoi la guerre sourdit d'icelui duc contre les Gantois

En l'an de l'incarnation de Nostre Seigneur mil quatre cent cinquante et ung, Philippe, duc de Bourgogne, deBraband, de Lotrich, de Lembourg

et de Luxembourg, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Haynault, de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, de Salins, de Malines, possessant des pays de Picardie, Vermandois, Ponthieu, Boullenois et autres pays, en l'âge de cinquante quatre ans, ou environ, assembla les quatre membres de Flandres. Et pour donner à entendre que c'est des quatre membres de Flandres, vrai est qu'en la comté de Flandres a plusieurs grosses villes et villaiges, aveeq plusieurs villes fermées qui ne sont point si grandes comme Bruges ou Gand; et est ceste comté divisée en quatre membres, desquels le premier est la ville de Gand, qui est l'une des plus fortes et grosses villes de par decha les monts, fort peuplée de gens et de grand circuit, et icelle ville se comprend tout le pays de Wast, qui est ung fertile pays; le second membre est Bruges, aveeq laquelle ville se comprend celle de Nieuport sur la mer, aveeq autres gros villaiges; le tiers membre est la ville d'Ipres, aveeq laquelle se comprend tout le pays du Francq, comme la ville de Bergue, Dunequerque, et autres grosses terres et villaiges; le quart membre est la ville de Courtray, aveeq laquelle se comprend la ville d'Audenarde, la ville de Termonde, et autres gros villaiges et villes, comme la ville et comté d'Aloste, le pays des Quatre-Mestiers et autres places. Icellui pays de Flandres est moult fort beau pays, et si vit et gouverne en partie aveeq le mestier de la draperie, de marchandise

de sel, tant en harengs, mollues, drogues, et poissons de mer qu'ils salent, et pourvoient le pays d'autour d'eux, comme autrement.

Après que le duc Philippe, comte de Flandres, eust assemblé iceux membres, il leur requist que, pour supporter ses affaires et les frais qu'incessamment lui convenoit faire en plusieurs manières, ils lui volsissent octroyer que sur chacun sacq de sel que on vendroit en la comté de Flandres, il peut prendre à son prouffit et des comtes de Flandres ses successeurs advenir, vingt-quatre gros, monnoye de Flandres, lors courrante, lesquels vingt-quatre gros valloient alors demi-escu d'or de la forge de Franche; et moiennant ce, ledit Philippe, leur seigneur, estoit content de leur promectre que de ce jour en avant ne leur feroit requeste, qu'ils lui accordassent nulles aides, qu'on appelloit tailles, et leur promectoit de ce jamais eux requérir. Et pour donner à entendre que c'estoit d'ung sacq de sel, vrai est que ung sacq de sel estoit le fais d'ung homme, et autant que ung fort et rude homme de trente ans pooit soustenir sur ses espaulles pour porter de lieu en autres. Or, la requeste du duc Philippe par les quatre membres examinée, considérant ceux de la ville de Gand, premier membre et principal d'icelle comté (car cestui membre pooit plus audit pays que les autres trois), que tout le pays de Flandres, ou en partie, se nourrissoit de choses salées, et que par le moien des marchandises salées qu'ils menoient hors du

pays de Flandres, l'argent venoit au pays, et en estoit pays riche ; et aussi doubtant que si ils accordoient icelle demande à leur seigneur, que pour le temps advenir, icellui leur seigneur, ou autres après lui à venir, ne lairoient leur demander aides ou tailles, et par ce, payeroient en deux manières, laquelle chose ils ne polroient bonnement souffrir sans la diminution du pays, car icelle imposition sur le sel monteroit touts les ans infinis deniers, et laquelle imposition ne prendroit jamais fin, icellui membre de Gand, toute la ville et tout le pays à eux subjets ne vollurent accorder au duc leur seigneur icelle requeste, ni que ladite imposition fust mise sur le sel, ains y fust du tout contredit et en touts ; et respondirent au duc leurdit seigneur, qu'ils avoient convenu ensemble et concludentre eux, que jusques à la mort du derrain homme de la ville de Gand et du pays à eux subjet, ils n'accorderoient ni souffriroient ladite imposition estre mise sus. Ouye laquelle response par les trois autres de Flandres, ils conclurent entre eux que ils feroient remonstrer au duc, que touchant ladite imposition ils se y gouverneroient ainsi et pareillement que ceux de Gand, et non autrement ; et ceste response feirent au duc Philippe et non autres. Après lesquelles responses faites au duc par iceux de la ville de Gand et les autres trois membres, il leur donna congié ; et si ne requist ladite imposition sur le sel, et ne leur en feit parler en nulles manières ; mais ceux de Ganddepuis

qu'ils olrent refusé ladite imposition estre mise sus, ils percheurent bien que quant ils auroient affaires au duc ou à son conseil, ils n'auroient point si bons accès à lui ni à son conseil, comme ils avoient accoutumé d'avoir, mesmes ne pooient avoir, ce leur sembloit, si briefve expédition de leur causes et querelles qu'ils soulloient; par quoi ils commenchèrent à murmurer contre leur seigneur.

CHAPITRE II.

Comment la ville de Bordeaux et tous les pays de Bourdelois feurent mis en la main des Anglois.

L'an de grâce mil quatre cent cinquante-deux, le sieur de l'Esparre, et aucuns bourgeois et autres habitants de la ville de Bordeaux, par le conseil des sieurs de Monferrat, de Rosan, de Laval et de Anglade, trouvèrent fachon et moyen d'aller en Angleterre; et eux arrivés audit pays, sous couleur qu'ils disoient que depuis qu'ils s'estoient mis en l'obéissance du roi de Franche, ils estoient travaillés des aides, subsides, tailles, gabelles et maltôtes, que bonnement ils ne pooient plus souffrir, ils traictèrent se remectre en l'obéissance du roy d'Angleterre et des Anglois. Pour laquelle remise feit le roy d'Angleterre assembler son conseil, et y feurent esvoqués touts les capitaines et

seigneurs du pays; et là fust conclud d'envoyer le sieur de Tallebot, au mois d'octobre audit an cinquante-deux, audit pays de Bourdelois. Après ce fait, le sieur de l'Esparre et ses complices s'en revindrent audit pays de Bourdelois; et le mois d'octobre ensuivant se partist d'Angleterre, le dix-huitiesme jour dudit mois, accompagnié de quatre à cinq mille combattants anglois, et arriva à l'isle Damadot, où ils prindrent deux places petites, pour loger partie de leurs gens. Et adonc ledit Tallebot commencha faire courre ledit pays pour le mectre en subjection, qui n'estoit pas fort à faire; car il n'y avoit nulle résistance, parce que l'armée du roy estoit en retraicte, et n'y avoit demouré que ung peu de gens ès garnisons. La venue de Tallebot, sceue par ceux de Bordeaux, ils commenchèrent à parlamenter les ungs avecq les autres de la manière d'eux remectre en la subjection des Anglois, et en leur obéissance: et vollurent les aucuns que les Franchois estant en garnison dedans la ville, dont estoit capitaine pour le roy le sieur de Cattigny, séneschal de Guienne, et le sieur du Puich, et que eux et le soubsmaire s'en allassent leurs corps et biens saufs. Mais cependant aucuns allèrent ouvrir une porte d'icelle ville, par quoi feurent touts les Franchois prins qui estoient dedans la ville, au moings la plus grande partie, tant de gens de guerre, officiers comme autres, lesquels demourèrent prisonniers aux Anglois. Ces nouvelles venues au roy de Fran-

che, il fust moult dolent, et envoya pour ceste cause hastivement les mareschaux de Franche, Joachim Rohault, et plusieurs autres capitaines, jusqu'au nombre de six cents lanches, et les archiers, et coustelliers, et guisarmiers, pour garder et renforcher les places allentour de Bordeaux; comme le comte de Clermont, lieutenant-général èsdites marches, croiroit estre expédient jusqu'à la saison d'esté ensuivant, que le roy avoit intention d'y mectre plus grande provision; mais ains que les gens du roy y fuissent arrivés, le sieur de Tallebot, ses gens, et les barons du pays de Bourdelois meirent la pluspart dudit pays en l'obéissance du roy d'Angleterre, et, par espécial, la ville et chastel de Châtillon en Perrigorre, laquelle estoit tenue par les gens du roy de Franche, et laquelle fust rendue auxdits Anglois, par faute de secours, et s'en allèrent les Franchois leurs corps et leurs biens saufs. Et à toutes ces choses ne pooit résister le comte de Clermont, fils aisné du duc de Bourbon, jàçoit qu'il s'y gouvernast grandement et vailliamment; mais ains la venue de ceux que le roy y envoya, il ne pooit résister à la puissance des Anglois, pour tant que la pluspart du pays de Bourdelois estoit du parti du roy d'Angleterre.

CHAPITRE III.

Comment, après que le pays de Bourdelois fust ainsi retourné au roy d'Angleterre, vindrent derechief plusieurs capitaines audit pays; comme le roy envoya deffier le duc de Savoye, et de l'accord qui fust fait entre le roy de Franche et ledit duc.

Les nouvelles venues en Angleterre, comme messire Tallebot avoit remis le pays de Bourdelois et la ville de Bordeaux en l'obéissance du roy d'Angleterre, ceulx d'Angleterre, pour renforcer l'armée de messire Tallebot, envoyèrent à Bordeaux le sieur de Camris, le bastard de Sombreset, le fils dudit messire de Tallebot, le sieur de Lifle et le sieur des Moulins, et en leur compagnie quatre mille combattants, lesquels Anglois amenèrent avecq eux quatre-vingts basteaux, que grands que petits, chargiés de farine et de lard, pour avitailler la ville de Bordeaux; dont ceux de la ville et du pays tenant le parti d'Angleterre feurent moult joyeux.

Audit an cinquante-deux, au mois de juillet, le roy estant à Meung-sur-Yevre, près de Bourges, envoya deffier le duc de Savoye, pour certaines extorsions qu'il disoit que le duc avoit faites à la courronne de Franche; et au mois d'aoust ensuivant se partist avec son ost, où il y avoit grande et noble compagnie de seigneurs et autres gens de

guerre, et alla au pays de Forest, pour passer et entrer au pays de Savoye. Le cardinal d'Estouteville, lequel s'en retournoit à Rome, fust adverti de ceste chose, lequel à cette occasion retourna et alla devers le duc de Savoye, et puis après devers le roy de Franche; et après qu'il sceut la cause de leur desbat, traicta tant d'ung costé que d'autre, que le duc de Savoye vint vers le roy, et promit réparer au bon plaisir du roy ce que le roy lui demandoit; et aussi fust la paix faite à Seurs en Forest; et s'en retourna le duc en Savoye, et le cardinal s'en alla son chemin vers Rome, rapporter au pappe ce qu'il avoit besoinguié.

CHAPITRE IV.

Cy commence à parler de la mortelle guerre qui fust entre Philippe, duc de Bourgongne, comte de Flandres, et ceux de la ville de Gand, ses subjets, et premier comment la guerre commencha.

Après que les Gantois eurent totalement refusé au duc de Bourgongne l'imposition qu'il vouloit mectre sur le sel au pays de Flandres, comme dit est, ils commenchèrent entre eulx à murmurer, disant que pour ce qu'ils avoient refusé ladite imposition, ils n'estoient point en grâce de leur seigneur; et puis qu'il les vouloit tenir en haine, aussi ils ne tiendroient compte de lui, et s'élevè-

rent en tel orgueil, que quant le duc envoyoit ses officiers en la ville, tant pour renouveler la loi, comme il avoit accoustumé de faire, que autrement, ils ne le vouloient souffrir. Et quant les officiers de la ville, establis au nom du duc leur seigneur, leur remonstrèrent comment ils faisoient mal, et le péril où ils se bouttoient, ils s'esmeurent plus que auparavant ils n'avoient fait, tellement qu'ils prindrent plusieurs officiers de la ville, que le duc y avoit establis, comme de long-temps il avoit accoustumé de faire, et avoient de tout temps fait les comtes de Flandres, ses prédécesseurs, et faire debvoit et pooit, et sy feirent iceux officiers du duc décappiter; et qui plus est, et toujours continuant en leur malvalance qu'ils avoient à leur seigneur, ils constituèrent trois capitaines en la ville de Gand, qu'ils appelerent hoy-guemans, (Hooftmans) qui vaut autant à dire en franchois, souverains hommes de la ville. Lesquels hoyguemans feurent esleus par la communauté de la ville, de gens de moindre estat d'icelle ville et povres gens; mais c'estoient ceux en partie qui avoient esmeu et esmouvoient le peuple; dont le premier et principal d'iceux hoyguemans, fust appelé Lievin Bonne, qui vault aultant à dire en franchois, Lievin Feve, lequel estoit ung povre machon, et de meschant estat; le second estoit appelé Butreman, qui est à dire en franchois homme de burre, qui est aussi povre et meschant ou plus qu'icellui Lievin Feve, et le tiers ung de pareille vagation. Et ces hoygue-

mans mis sus, ils commenchèrent à faire leurs ordonnances, telles qu'il leur plaisoit, et lors les plus meschants de la ville empreindrent à avoir plus de gouvernement que les nobles hommes, bourgeois et riches marchands. Et pourtant que j'ai intention de mectre toute la guerre qui fust entre lesdits Gantois et leurs seigneurs, sans y entrelascher quelque chose, laquelle guerre dura deux ans, j'ai ci-devant mis comment le pays de Guienne et de Bordeaux se mirent en la subjection des Anglois, combien qu'icelle guerre des Gantois fust commenchiée avant la reddition d'icelui pays de Bourdelois aux Anglois, comme ci-après sera dit.

CHAPITRE V.

Du mandement des gens d'armes que feit le duc de Bourgogne.

En l'an mil quatre cent cinquante et un, environ le commenchement de caresme, le duc de Bourgogne, comte de Flandres, adverti comme ceux de Gand avoient fait mourir ses officiers, et s'efforçoient de pis faire contre lui et sa seigneurie, il envoya par touts ses pays et seigneuries, réservé celui de Bourgogne, publier ses mandements tels; c'est à sçavoir, que touts ceux qui avoient coustume de porter les armes fuissent prêts en armes, tel jour qu'il leur desclara, sans leur desclarer ne

dire pour où c'estoit aller, jaçoit que son intention fust de mectre ceux de Gand en son obéissance. Et commit lors pour garder la ville d'Audenarde, comme capitaine d'icelle ville, un bailli chevalier, nommé messire Symon de Lallaing, aveeq lui le sieur Descornet, chevalier, natif de Flandres; et leur deffendit que par la rivière de l'Escaut, qui va de Tournay à Gand et passe parmi Audenarde; ils ne laissent mener ni vivres dedans la ville de Gand, ni dans les autres tenant le parti des Gantois.

CHAPITRE VI.

Comment les trois membres de Flandres, avecques un notable homme et deux des Chartreux de Gand, vindrent à Bruxelles devers le duc de Bourgogne pour traictier la paix des Gantois, cependant qu'ils assiégèrent Audenarde.

L'an de grâce mil quatre cent cinquante et ung, en la semaine peneuse, en la ville de Bruxelles en Braband, vindrent les trois membres de Flandres: c'est à sçavoir, ceux de Bruges, d'Ipres et du Franc, aveeq eux ung chartreux du chartrousaige de Gand, devers le duc de Bourgogne, comte de Flandres; et droitement par le jour du benoist et grand venderdy au matin s'approchèrent du duc; et eux, sçachant que le duc avoit volonté d'entrer

au pays de Flandres à forche de gens d'armes pour subjuguer les Gantois, se jettèrent à genoux devant lui; et le chartreux, parlant pour touts, pria douchement et humblement au duc, en l'honneur du benoist jour, il lui pleut avoir pitié de son pays de Flandres, et par espécial de sa bonne ville de Gand, et que par sa grâce leur volsist pardonner son courroux; et des meffaits que lui avoient fait; ceux de la ville de Gand estoient prêts de l'amender au dit et ordonnance du conseil du duc; et si ainsi ceux de la ville de Gand ne volloient faire, si tant feroient, s'ils pooient, qu'ils le feroient. Auxquels le duc respondit que pour la révérence du jour du benoist venderdy, quel jour ils estoient, moiennant la resparation qu'ils feroient au los de son conseil, il leur pardonnoit leurs meffaits. Et ainsi, comme lesdits trois membres et le chartreux estoient devers le duc pour traicter paix, aucuns paysans entour de la ville d'Audenarde, lesquels avoient retraict aucuns de leurs biens, pour doubte de la guerre en ladite ville, s'assemblèrent environ douze cents touts ensemble, jusques à la porte d'Audenarde, cuidants entrer ains, mais on leur cloist les portes; et vint-on dire à messire Symon de Lallaing, capitaine du duc audit lieu, lequel estoit au chastel, qu'il y avoit bien douze cents hommes, lesquels disoient avoir de leurs biens en la ville, qui volloient entrer en ladite ville. Icelui messire Symon de Lallaing, qui estoit valliant chevalier et duict à la guerre, non sçachant quelle

volonté ceux de dehors avoient, leur refusa l'entrée de ladite ville jusques à ce qu'il en auroit le commandement du duc, lequel l'avoit commis à garder ladite ville : ceste responsc de messire Symon oye par ceux de dehors qui cuidoient entrer, eux tantost se retirèrent vers la ville de Gand, et remonstrèrent aux Gantois comment ils avoient mis leurs biens en la ville d'Audenarde, lesquels d'Audenarde, quant ils leur requirent d'entrer en leur ville pour ravoir leurs biens, leur cloirent les portes et refusèrent l'entrée; et leur requéroient qu'ils fissent tant qu'ils puissent ravoir leurs biens. Comme incontinent les hoyguemans de ladite ville de Gand oyrent ceci, leur dirent qu'ils leur feroient ravoir leurs biens: lors bouttèrent leurs bannières hors, et asssemblèrent grande multitude de peuple jusques au nombre de quinze mille ou plus, gens de touts estats et mestiers; et le quatorzième jour d'apvril mil quatre cent cinquante-deux, après Pasques, vidèrent hors de la ville de Gand, aveeq eux grande quantité de charroy chargié d'engins et de vivres, et allèrent mectre le siége autour de la ville d'Audenarde, qui est à cinq lieues près de la ville de Gand; mais ainchois qu'ils apperceurent de la ville, messire de Lallaing, capitaine de la ville, doubtant que lesdits Gantois ne se logeassent ès fauxbourgs de la ville, issit hors de ladite ville atout tant peu de gens de guerre qu'il avoit, et livra une escarmouche auxdits Gantois; mais peu y feit; car il fallut qu'il retournast pour

la multitude de peuple ; et au retourner, feit bouter le feu ès fauxbours d'Audenarde et les ardist ; puis entra en la ville, et les Gantois se logèrent allentour de ladite ville ; et l'assiégèrent de touts costés tellement, que vivres ne personne ne povoient entrer en ladite ville.

CHAPITRE VII.

De la grande assemblée que le duc de Bourgongne feit quand il seut que ceux de Gand estoient vidiés pour assiéger Audenarde ; et les noms d'aucuns seigneurs qui le vindrent servir ; et comment ils gagnèrent le pont de Pierres et occirent plusieurs Gantois.

L'an de grâce mil quatre cent cinquante-deux, ès festes de Pasques, le duc de Bourgongne estant à Bruxelles en son pays de Braband, on lui vint dire comment les Gantois estoient vidiés de Gand et avoient assiégé la ville d'Audenarde. Le duc, quant il oyt ces nouvelles, fust moult courrouchié, et incontinent et sans délais manda touts ses gens d'armes, fiefvés et arrière-fiefvés, lesquels, tantost les lettres reçues, montèrent à cheval et vindrent servir. Et pour vous en nommer aucuns, premier vint M. le comte d'Estampes, M. Jehan de Bourgogne, cousin-germain du duc, capitaine d'Artois et de Picardie, lequel amena avecq lui les nobles pour la grande part de Picardie et d'Artois, tels

comme le sieur de Saveuses, nommé Philippe, le seigneur de Dompierre, le seigneur de Neuville, Loys de Bourbon, le seigneur de Reubempré, le sieur de Haines (Hornes), le seigneur de Happelincourt, le seigneur de Lille-Adam, séneschal de Boulogne, le seigneur de Cohem, le fils du vidame d'Amiens, le seigneur de Waurin, le sieur de Bironay, le sieur de Habarq, messire Sanse de Lallaing, messire Jacques de Lallaing, son nepveu, fils du seigneur de Lallaing, qui estoit moult valliant chevalier et nepveu dudit messire Symon de Lallaing, qui estoit enclos audit Audenarde: le seigneur de Moreult, le seigneur de Haubourdin, bastard de Saint-Pol, le sieur d'Inchy, le sieur de Rinery, le sieur de Mellencourt et plusieurs autres grands seigneurs avecq lui, dont trop long le racompter seroit. *Item*, y vint le bastard du duc, nommé Anthoine, en moult nobles compagnie, chevaliers, escuyers et archiers; et avoit en sa compagnie plus de mille combattants; touts lesquels seigneurs et leurs compagnies se tirèrent vers Audenarde pour aller lever le siége. Et estoit noble chose de veoir en la compagnie tant de nobles chevaliers et escuyers et archiers; et arrivèrent assés près du pont de Pierre, assés près d'ung chastel nommé Holchin, auquel chastel estoit entré ung paysan qui tenoit le parti des Gantois, nommé Butremane, qui vaut en franchois, homme de burre; et tenoit le chastel par les Gantois, et avoit avecq lui plusieurs Gantois, lesquels avoient fait des forts

trencquis sur le pont et le gardoient fort, adfin que les gens du duc ne pouissent passer par ledit pont. Quant le comte d'Estampes veit lesdites trencquis et le pont ainsi gardé, si feit semblant de vouloir passer; et, entre tant feit chevaucher une partie de ses gens, qui passèrent par Watrelot, ung villaige assés près; lesquels vindrent enclorre ceux qui gardoient le pont. Et tantost ceux qui gardoient le pont percheurent les piequenais derrière eux, et que les archiers commenchèrent à tirer sur eux; si se retraièrent en ung fort moustier, assés près d'illecq, et laissèrent le pont. Lors passa le comte d'Estampes, et vint environner le moustier où les Gantois s'estoient retraicts, et feit lesdits Gantois admonester qu'ils se rendissent et qu'il leur sauveroit les vies; de quoi ils ne voulurent rien faire, ains tirèrent dudit moustier d'engins et d'arbalestres après lui et tuèrent trois archiers, et plusieurs en navrèrent. Quant le comte apercheut ce, il feit prestement boutter le feu au moustier. Lorsque le feu fust dedans, si saillirent touts hors, et en saillants hors, on les occioit et coppoit-on les gorges, tellement qu'il n'en eschappa nuls; et en mourut illecq jusques au nombre de quatre-vingt et dix. Et illec n'estoit point ledit Boutreman, ains s'en estoit fuy et allé ailleurs à garand. Après ce fait, le comte s'en retourna à Watrelot et à Lannoy. Lui et touts ses gens illecq se refreschirent et pansèrent les navrés, et laissèrent les Gantois morts tout nuds sur terre, lesquels y feurent trois

jours sans estre enterrés, tant que par pitié aucunes créatures les vindrent mectre en terre non sainte : mais ains que le comte se partist, feit enterrer les trois archiers qui estoient morts de ses gens en terre sainte.

CHAPITRE VIII.

Des nobles hommes et seigneurs qui vindrent à Grammont où le duc estoit, pour le servir en armes, moult noblement accompagniés ; et comment le comte d'Estampes leva le siége de devant Audenarde, et des chevalliers qui y furent faits, et de la grande multitude des Gantois qui y moururent.

Quant le duc eut partout envoyé ses lettres pour faire assembler gens d'armes, si se tira à Grandmont, une petite ville à cinq lieues près de Gand. Auquel lieu de Grandmont vint noblement accompagnié de gens de guerre Loys, comte de Saint-Pol, Tibault de Luxembourg, sieur de Fresnes, et Jacques de Luxembourg, frère audit comte, Adolf de Clèves, frère au duc de Clèves, nepveu audit duc, Cornille, fils bastard du duc, capitaine de Luxembourg, messire Jehan de Croy, grand bailli de Hainaut, seigneur de Cymay, avecq touts les nobles et gens de guerre du pays de Hainaut, le sieur de Croy, son aisné frère, chambellan et principal gouverneur dudit duc, le sieur d'Oissy, le sieur de Crecquy, et tous les nobles du pays de

Flandres, au moings la plus grande partie; touts lesquels dessusdits se trouvèrent vers le duc à Grandmont.

Or, vous veuille compter du comte d'Estampes, qui s'estoit retraict à Watrelot et à Lannoy après l'occision faite des Gantois, accompagnié des Picards seulement, lequel conclud qu'il iroit lever le siége de Audenarde, ains que le duc en sceut rien, le vingt-cinqtiesme jour d'apvril mil quatre cent cinquante-deux, comme il feit; laquelle conclusion il avoit grand désir de faire sçavoir à messire Symon de Lallaing, capitaine d'Audenarde, lequel estoit enclos dedans ladite ville, et n'y pooit-on entrer pour l'ost desdits Gantois. Lors feit tant qu'il trouva trois compagnons, dont les ungs estoient soldoyés du chastel de Lille, nommé Jonesse, lesquels promeirent, moiennant chacun cinquante couronnes, qu'ils se mectroient touts nuds en la rivière de l'Escaut au plus près qu'ils polroient aller pour l'ost, et nageroient tant en la moitié que entreroient en Audenarde, et porteroient lettres audit messire Symon, pour estre prest à l'heure que ledit comte lui escriproit, comme il feirent; et à l'heure que ledit comte avoit rescript audit messire Symon, se partist du lieu où il estoit en moult belle ordonnance, et feit et ordonna trois batailles; en la première bataille, que l'on appelle l'avant-garde, fust Anthoine, fils bastard du duc, le seigneur de Saveuses, Jacques de Lallaing et plusieurs autres nobles hommes

d'armes et archiers; en la seconde bataille estoit ledit comte, moult noblement accompagnié, et en la tierche bataille, que l'on appelle l'arrière-garde, plusieurs chevaliers et escuyers. Et ainsi chevauchèrent tant qu'ils vindrent assés près du siége. Lors feit le comte touts les archiers descendre à pied; et pour tant que le comte n'estoit point chevalier, requist l'ordre de chevalerie au sieur de Saveuses; et après qu'il l'eust receu, il feit cinquante-deux chevaliers, desquels aucuns je nommeray: premièrement Anthoine, bastard du duc, Loys de Bourbon, le sieur de Haines, Wallerand, sieur de Moreul, Jehan de Comines, Jehan de Miraulmont, Philippe de Lallaing, Robert sieur d'Austreulles, Anthoine sieur d'Avelluy, David d'Artus, Anthoine sieur de Herin, le Borgne Dens et son fils, le sieur de Hallewin en Franche, Percheville, seigneur de Belleforière, Hugues de Noeufville, Allard, sieur de Rabodengres, et autres dont le compte seroit trop long à racompter; et aussi des autres ne sçay les noms.

Or, vous veuille compter du siége que les Gantois avoient, lesquels avoient tellement enclos ladite ville d'Audenarde, qu'on n'y pooit entrer d'ung lez et de l'autre de la rivière de l'Escaut, laquelle passoit parmi la ville, tellement que ceux d'ung lez ne pooient sçavoir de l'autre; c'est à sçavoir, ceux qui estoient d'ung lez vers Courtray ne pooient sçavoir de ceux du lez vers Grandmont, pour ladite rivière qui les despartoit. Quant ceux du

lez vers Courtray, auquel les Picards les venoient assaillir, veirent et sceurent que les Picards les approchoient, comme valliants et hardys laissèrent leur siége, et fièrement se meirent en belle bataille, et vindrent la pluspart chascun une picque en la main, qui est ung baston de la longueur d'une lanche d'homme d'armes : mais elle est plus menue ferrée et acherrée au bout, et sont très dangereux bastons. Et tous autres engins, comme coullevrines et autres, contre lesdits Picards, lorsqu'ils s'approchèrent, commenchèrent les archiers de Picardie à tirer sur eux ; lesquels traits ils ne peurent endurer, car ils estoient mal armés ; ains se mirent en fuite, les Picards les enchassants tellement, que peu en eschappa qu'ils ne fuissent mis à mort, et on veut dire et estime-t-on qu'ils y moururent trois mille Gantois, sans ce qu'il y olt nul des assaillants qui y fust mort, sinon qu'un homme d'armes nommé Jennin d'Athies, fils d'ung bourgeois d'Arras, lequel ains que les archiers commenchèrent à tirer sur les Gantois, se boutta sur lesdits Gantois si avant qu'ils le tuèrent.

CHAPITRE IX.

Comment on vint dire au duc que les Gantois levoient leur camp et siége d'Audenarde; lequel duc, non sachant ce que le comte avoit fait, se partit de Grandmont et les poursuivit toujours, toujours tuant jusqu'à Gand; et comment ceux de Gand feirent décappiter leurs hoyguemans, et en feirent cinq nouveaux.

Le duc estant à Grandmont, on lui vint dire que les Gantois avoient levé le siége d'Audenarde et s'en retournoient vers Gand; lors le duc, comme tout plein d'ire, monta à cheval, et sans ordonnance les suivit et alla après eux avec ceux de sa compagnie; et les chassèrent touts, tuants jusques aux portes de Gand, tellement qu'il y olt des gens d'armes qui allèrent hurter de leurs lanches à la porte de Gand; et tant cachèrent (chassèrent) que la nuict vint; et alia le duc celle nuict, et touts ses gens, gesir à la paillarde; et le lendemain repassa ledit duc parmi les morts, dont il y eust grande plainté. Et jàsoit ce, comme dessus dit est, que le jour devant le duc et ses gens les eust mis à mort, toutesfois, comme on m'a dit, le duc en eust grande pitié; et de retour qu'il fust, s'en alla à Audenarde, auquel lieu il trouva ledit comte d'Estampes, lequel il festoya moult noblement, et feit mectre touts les engins que les Gantois avoient laissez en la ville, dont il y en avoit à grande plaineté (abondance), et

tout le remennant (reste) qu'ils laissèrent du siége fust buttiné. Les morts, tant ceux qui feurent occis à lever le siége, comme ceux de devers Grandmont, feurent trois jours sans estre enterrés, tellement que les oiseaux et bestes les mangeoient et peurent tout, dont c'estoit grande pitié; mais enfin aucuns preudhommes par pitié feirent grandes fosses aux champs, où on les jetta et couvrist de terre.

Or, voulie (veux) retourner aux Gantois qui estoient eschappés, entre lesquels les trois hoyguemans eschappèrent et rentrèrent dedans Gand avecq ceux qui s'estoient peu saulver; lesquels trois hoyguemans sitost qu'ils feurent retournés en la ville, feurent prins par le commun de la ville, et prestement, on leur coppa les testes. Après ce fait, feurent par ledit commun faits cinq hoyguemans nouveaux.

CHAPITRE X.

Des garnisons que le duc meit ès villes prochaines de Gand; et de plusieurs courses que les gens d'armes du duc feirent jusques aux portes de Gand.

Après ce que le siége d'Audenarde fust levé, comme dit est, le duc se partist de Audenarde, et s'en alla en la ville de Teuremonde, qui est entre Gand et Anvers sur la rivière, délaissa le comte

d'Estampes et sa compagnie à Audenarde, et puis envoya le comte de Saint-Pol et sa compagnie en la ville d'Aloste, à quatre lieues de Gand; après, envoya à Courtray grosse garnison de gens de guerre, adfin de fermer touts les passages, que nuls vivres ne puissent venir en la ville de Gand. Ces choses ainsi faites, le comte d'Estampes, lequel estoit demouré à Audenarde, ne sçay quants jours après que le duc se fust parti d'Audenarde, lui et ses gens allèrent courir jusques à Gand; et en passant devant ung chastel, qui s'appeloit Gavres, fust frappé d'ung virreton venant dudit chastel, ung nommé Jehan de Miraulmont, seigneur dudit lieu, nouveau chevalier fait, duquel coup il mourut: pour laquelle mort ledit comte feit assaillir ledit chastel, mais il n'y feit guères; et quant il vit qu'il n'y pooit rien gagner, il fit retraire ses gens et s'en alla jusques aux portes de Gand; là y olt ung chevalier de sa compagnie, lequel alla férir les portes de Gand de sa lanche. Icelluy chevalier se nommoit messire Gauvin Quieret, sieur de Druel, et escria qu'ils vidassent hors. Lors y olt aucuns vilains hommes, lesquels vidèrent hors de la ville et livrèrent une escarmouche aux gens du duc et en tuèrent aucuns; puis rentrèrent dedans Gand, sans grand dangier et dommaige. Quant le comte veit qu'autre chose ne pooit faire, si s'en retourna à Audenarde.

Pareillement aussi, le comte de Saint-Pol, estant à Aloste, courut plusieurs fois jusques aux

portes de Gand et reboutta les Gantois plusieurs fois en leur ville et si feit beaucoup de vailliances. Ung autre jour alla encoires le comte d'Estampes courre vers Gand, et trouva aucuns Gantois, lesquels par forche feit rentrer dedans la ville, et en cest endroit y mourut plus de quarante, et aussi y demoura de ses gens sept archiers; et quant il veit que les Gantois feurent rentrés dedans Gand, s'en retourna à Audenarde.

CHAPITRE XI.

De la vaillance de messire Jacques de Lallaing, et comment il entra premier au pays de Wast, qui estoit moult fort pays.

Entre Gand et Anvers y a ung fort pays plein d'eauwe et moult riche et gras pays, estant nommé le pays de Wast, plein de fossés et sablons boullants; et estoient touts ceulx du pays de Wast du tout obéissants à ceux de Gand; et ja-soit ce qu'audit pays fuissent plusieurs grands et gros villaiges, toutefois ils se disoient tout estre aux Gantois, et obéissants du tout à eux, et si ne pensoient avoir autre seigneur que ceux de Gand, ne oncques n'avoir esté obéissants à autrui que aux Gantois; et mesmement, jà-soit ce que au temps passé plusieurs roys, comme de Franche et d'Angleterre, euissent assiégé la ville de Gand, combien qu'ils

n'euissent peu conquester ladite ville, pareillement n'avoient peu entrer ne conquester ledit pays de Wast, et n'avoient oncques esté conquis, et estoit le plus riche pays que on peut trouver.

Le duc estoit à Tenremonde, et désirant entrer audit pays et le conquester, feit faire et carpenter ung pont pour entrer au pays de Wast; et comme le pont fust prest à lever, ung hardi et valliant chevalier, nommé messire Jacques de Lallaing, fils aisné du sieur Jacques de Lallaing, pria et requist au duc qu'il lui volsist donner congié d'entrer audit pays; lequel duc lui octroya, et commanda à touts ses archiers de corps qu'ils allassent avecq lui. Lequel messire Jacques, ayant l'octroy du duc, le dix-huitiesme jour de mai, en assés petite compagnie de gens d'armes entra au pays de Wast, et passa le pont que le duc avoit fait faire; auquel pays il n'alla guères avant, qu'il trouva une grosse compagnie de gens d'armes gantois, desquels, anchois qu'il s'en apperchust, fust incontinent enclos et assailli. Et comme messire Jehan, bastard de Renty, chevalier et capitaine des archiers de corps du duc, lequel portoit la bannière où estoient les armes du duc, perchut les Gantois qui les encloyoient et venoient assaillir, il laissa cheoir par terre la bannière et se meit en vilaine fuite. Lors se férirent les Gantois et Picards moult valliamment; et de prime face en occirent sept, dont les trois estoient archiers du duc, l'ung nommé Jennin de Cocquerel, de la ville d'Arras. Et mesmement avoit

jà occis le cheval de messire Philippe de Lallaing, frère de messire Jacques, josne chevalier, et jà le euissent mis à mort, combien qu'il se deffendit au mieux qu'il pooit, quand messire Jacques, comme hardi et valliant chevalier se férit au milieu des Gantois, remonta son frère sur ung cheval, qui estoit à pied en ung fossé; et quant plusieurs des archiers du duc veirent la valliance et hardiesse dudit messire Jacques, ja-soit ce que leur capitaine s'en fust fuy, si reprindrent-ils courage et despouillèrent les jacquets qu'ils avoient vestus, pour estre plus légiers; et se mirent en leurs pourpoincts, et commenchèrent à tirer sur les Gantois, tellement que par forche de traits feirent reculer les Gantois. Et lors messire Jacques de Lallaing, voyant et apperchevant que une partie de ses gens s'en estoient fuis, et que à la longue il ne polroit matter ne vaincre lesdits Gantois, comme très hardi et valliant chevalier, recueilla touts ses gens qu'il avoit, et se remit en belle ordonnance, et s'en retourna sans ce que nuls de ses gens y mourussent, sinon les sept dessus nommés: mais ains qu'il s'en retournast, y olt plusieurs Gantois tués; et ainsy s'en retourna vers le duc.

CHAPITRE XII.

Comment le comte de Saint-Pol entra au pays de Wast, et des chevalliers qui y feurent faits.

Le noble comte de Saint-Pol, lesquel estoit en garnison en la ville d'Aloste, qu'on appelle le pays des Quatre Mestiers, et est moult fort pays, marchisant au pays de Wast, s cavoit vollonté d'entrer audit pays de Wast; sy assembla icellui comte, ses deux frères germains, aveeq Adolf de Clefves, frère du duc de Clefves, et nepveu du duc de Bourgogne, Cornille, bastard du duc, et plusieurs autres chevalliers et nobles combattants; et entra lui et sa compagnie au pays de Wast, et incontinent qu'ils y feurent, entrevinrent allencontre d'eux une grosse compagnie de Gantois, et assaillirent ledit comte; mais les Gantois ne durèrent comme rien, ains feurent par le comte et ses gens prestement et en peu d'heures rués jus; et se tournèrent les Gantois en fuite; et s'y en mourut deux cents ou plus. Ce fait, le comte cuidoit estre adsuré pour le jour; mais les Gantois se réunirent derechief à moult grande puissance et compagnie, et vindrent rassaillir et courre sus audit comte. Quand on vint dire ces nouvelles audit comte, tantost remist ses gens en bataille, pour recoeuiller les Gan-

tois ; et à ceste recoeuillote feurent faits chevalliers nouveaux, Adolf, nepveu au duc de Bourgogne, M. Thyebault de Luxembourg, sieur de Fiennes, frère audit comte de Saint-Pol, Cornille, bastard du duc, gouverneur de Luxembourg, lequel estoit sage et hardi chevallier, et plusieurs autres, dont je me tais pour briefveté ; lesquels chevalliers faits, eux et leur compagnie se férirent ès Gantois, sy fièrement et par telle empainte (choc), que derechief les meirent encoires une fois en route. En ceste bataille mourut des Gantois environ de trois cents ou plus ; mais en ceste seconde rescousse et rencontre, y olt quatre des archiers de corps du duc de Bourgogne qui y feirent merveille de valliance, l'ung nommé Hoste le Sur, l'autre le Martire ; des deux autres je ne sçais leur nom. Après ce fait, le comte et ses gens se retirèrent par le susdit pont en sa garnison.

CHAPITRE XIII.

Des bastilles et boullevertS que les Gantois olrent fait à Nivelles, en Flandres ; et comment le comte d'Estampes les conquesta par forche, et des morts qui y feurent tant d'ung costel que d'autre.

Sur les marches d'entre Gand et Audenarde, y avoit ung fort villaige qu'on appeloit Nivelles en Flandres, dont estoit seigneur Jehan de Montmorency,

lequel Jean estoit avecq le duc de Bourgogne ; auquel villaige les Gantois s'estoient retirés, et auquel ils avoient fait plusieurs bastilles et boulloverts pour grever les Picards, et illecq se tenoient en grand nombre. Le comte d'Estampes sçachant qu'illecq s'estoient retraits plusieurs Gantois, et en grand nombre, manda la garnison de Courtray, avec laquelle garnison, lui et touts ses gens bien en poinct, le vingt-cinquiesme jour de mai audit an cinquante-deux s'en alla pour entrer audit Nivelles ; et comme il approcha, trouva plusieurs bastilles et boulloverts, lesquels il print par forche, et entra en ladite ville de Nivelles, en laquelle y olt plusieurs Gantois occis. Et comme le comte se fust retraict hors de la ville, aucuns Picards et plusieurs autres entrèrent audit villaige pour eux se rafreschir et leurs chevaux; les aucuns aussi des Picards passèrent oltre le villaige en cachant (chassant) toujours les Gantois qui s'enfuyoient. Ceux qui se rafreschirent en la ville ne se donnèrent garde que les Gantois, lesquels s'estoient recoeuilliés en grand nombre, les vinssent prendre en deffroy et assaillir : et en ce second assaut, meirent à mort des gens du comte d'Estampes, le sieur de Herin, chevallier, ung escuyer nommé Cyvoy, escuyer servant du comte Bovety ; ung valliant homme d'armes nommé Rollecquin, le prévost Jehan Dinde, et autres hommes d'armes jusques au nombre de quatorze, et bien cinquante archiers ; et jà euissent mis à mort touts ceux qui estoient au villaige, sy le sieur de Savenses ne les

fust venu secourir, lesquels il combattit jusques à tant que le comte d'Estampes y vint et sa compagnie; auquel comte on estoit allé dire la mésadvanture qui estoit advenue à ses gens. Et à certes ledit sieur de Saveuses, lequel estoit valliant homme de guerre, et bien l'avoit monstré tout son temps passé quarante ans et devant, s'y porta si valliamment et sa compagnie, qu'on ne poroit plus; aveeq mondit sieur de Saveuse, estoit monsieur Guy de Roye et monsieur Pierre de Raisé, chevallier, lesquels s'y portèrent aussi très vaillamment avecq autres.

Quand le comte fust venu où les Gantois et Picards se combattoient, sy descendirent le plus à pied. Illecq failloit passer un pont, du quel pont passer de prime face y avoit honneur, car chacun cremoit (craignoit) moult, tant pour ceux qui estoient jà morts comme pour le mal arroy où ils estoient; là estoient veus plusieurs lasches courraiges; toutefois les plus valliants passèrent premiers le pont, et tantost coururent sus aux Gantois; et de rechief desconfirent la deuxiesme fois; et y moururent des Gantois plus de douze cents : le remennant, se bouttèrent ès bois et se sauvèrent. Après laquelle victoire, le comte feit meetre les morts de son costé en une maison, et y feit boutter le feu, et les ardoit; pareillement feit boutter le feu par tout ledit villaige de Nivelles, qui fust tout ards. Ce fait, le comte, non sçachant de la victoire que le jour de devant avoit eu le comte de Saint-Pol au pays de Wast, s'en retourna en la ville d'Audenarde.

CHAPITRE XIV.

Comment le duc Philippe de Bourgogne s'apparcilla pour entrer au pays de Wast, et comment les Gantois cuidèrent rompre une digue sur la mer, pour noyer ledit duc et ses gens et tout le pays de Wast.

Le duc de Bourgogne estant à Tenremonde, et désirant de mectre à obéissance les Gantois; et sçachant que les Gantois avoient fait au pays de Wast plusieurs grands et gros boulloverts, manda toutes les garnisons, tant de Courtray, d'Aloste, d'Audenarde, comme d'autres villes; et manda de nouvel en ses pays d'Artois et de Picardie, que les bonnes villes lui envoyassent certain nombre d'archiers et arbalestriers, lesquels on lui envoya tout à pied. Lesquels archiers et arbalestriers il commit à garder les bonnes villes desquelles il avoit mandé les garnisons; et ce temps pendant que le duc s'appareilloit pour entrer au pays de Wast, aucuns Gantois s'assemblèrent en grand nombre, et allèrent sur une digue de la mer, là cuidant en rompre et despischer, adfin de noyer tout le pays de Wast, le duc de Bourgogne et touts ses gens, sitost qu'ils y seroient entrés. De laquelle entreprise le duc fust adverti; sy envoya prestement le noble et valliant comte de Saint-Pol; lequel comte et ses gens trouverent les Gantois, qui despischoient la digue, es-

quels Gantois le comte se férit et les desconfit, et en occit plus de cinq cents; puis feit refaire ladite digue et s'en retourna; après ce fait, s'en retourna vers ledit duc de Bourgogne. Devers lequel duc de Bourgogne estoit venu, à belle compagnie de gens d'armes, pour le servir, Jehan, duc de Clefves, son nepveu, fils de sa sœur; et aussi estoit venu au duc de Bourgogne, M. Charles, son fils légitime, agié de dix-huit ans; et plus n'avoit le duc d'enfant légitime. Le duc Philippe de Bourgogne, après qu'il olt assemblé touts ses gens, et qu'ils fuissent venus devers lui, sçachant que les Gantois ses ennemis, avoient fait un fort boullovert à Wassel, assés près de Ripplemonde, auquel boullovert ils avoient plusieurs engins avecq plusieurs Gantois en grand nombre, se partist de Terremonde et s'en vint à Rippelmonde.

CHAPITRE XV.

De la bataille de Rippelmonde, et comment Cornille, fils bastard du duc de Bourgogne, y fust tué, et comment aussi les Gantois feurent desconfits.

Le seiziesme jour de juing, audit an cinquante-deux, se partist Philippe, duc de Bourgogne, de Rippelmonde, et touts ses gens avecq lui, pour aller combattre les Gantois; mais au despartir, il ordonna

trois batailles. La première bataille, que on appelle avant-garde, mena le comte de Saint-Pol, avecq lui ses deux frères, et Cornille bastard dudit duc, le sieur de Saveuses, et messire Jacques de Lallaing, et autres chevalliers et escuyers et archiers ; la seconde bataille, que on appelle la bataille, mena le duc de Bourgogne ; avecq lui son fils et touts ses chevalliers et barons, accompagniés d'une partie des Picards ; la tierche bataille, que on appelle l'arrière-garde, menoit le comte d'Estampes, avecq lui M. Jehan, duc de Clefves, et plusieurs autres, tant chevalliers et escuyers picards que allemands ; entre lesquelles trois batailles n'y avoit guères de distance de l'une à l'autre. Après ce que ledit duc de Bourgogne olt ainsi mis ses gens en ordonnance, sy s'en alla vers Waselle, où estoient ses ennemis les Gantois, en grand nombre, fiers et orgueilleux ; et lesquels ne craindoient lors le duc leur seigneur et maistre, ne toute sa puissance. Lesquels Gantois avoient fait ung moult fort boullovert fort garni d'engins ; et avoit en escript sur chacun engin, lequel mestier de Gand les avoit envoyés. Le duc, qui estoit ung valliant et hardi chevallier, et moult duict et stillé en armes, combien l'avoit monstré en son temps, s'appensa bien que si les Gantois véoient de prime face toute sa grande puissance, qu'ils ne vuideroient point de leurs forts ; parquoi il envoya aucuns courriers et gens de guerre devant, et leur dict que si véoyent les Gantois, qui estoient fiers et orgueilleux,

en ordonnance, pour vuider et venir à bataille contre lui, qu'ils feissent signe de fuire, tant que les Gantois seroient vuidés de leur fort et boulloverts. Lesquels courreurs se partirent, et le duc et ses gens en belle ordonnance les suivoient près tellement, que les Gantois ne pooient veoir que la première bataille. Les coureurs chevauchèrent tant, qu'ils vindrent devant Waselle. Aucuns Gantois, sitost qu'ils les veirent, vuidèrent et feignirent de leur volloir courre sus; lors les courreurs s'enfuirent, comme le duc avoit commandé. Quand les Gantois veirent ainsi fuire les coureurs, cuidants que tout l'ost du duc se deubt enffuire, saillirent hors et vuidèrent de leurs boulloverts et fort, en belle ordonnance, et rengiés en bataille pour courrir sus au duc leur seigneur; et commenchèrent à marcher vers l'ost du duc. Quand les courreurs veirent ce, sy vindrent au duc, et lui certiffièrent que les Gantois estoient et venoient en bataille contre lui; lors feit le duc touts ses gens descendre à pied, archiers et hommes d'armes, réservés aucuns hommes d'armes; et ainsi en belle ordonnance, les deux osts commenchèrent à approcher l'ung de l'autre. Sitost qu'ils feurent près, sy commenchèrent à tirer les Picards sur les Gantois, et les Gantois sur les Picards, de coulevrines et crapaudaux; mais les Gantois feurent prestement si lardés des traicts des Picards, qu'ils ne pooient plus souffrir, ains se meirent en fuite. Lors les hommes d'armes du duc se férirent entre

eux, les cachant (chassant) et tuant; et en celle cache y olt ung valliant et hardi chevalier nommé Cornille, fils bastard du duc Philippe de Bourgogne, capitaine de Luxembourg, lequel, en cachant et tuant lesdits Gantois, fust féru d'adventure d'ung Gantois, d'une picque au hastrel; et n'avoit point ledit Cornille de gorgerin; duquel coup il mourut prestement. Quand les gens du duc veirent le chevalier mort, sy le vengèrent fièrement, car ils occirent tant de Gantois, qu'on nombre les morts des Gantois jusqu'à quinze cents ou plus; ceux des Gantois qui poeulrent eschapper feirent tant par fuire, qu'ils vindrent à Acres, ung très gros et fort villaige, lequel estoit très bien boullovereequié; et jusques audit Acres les suivirent, touts tuants les gens du duc de Bourgogne.

En ceste bataille, se porta moult valliamment messire Jacques de Lallaing, chevalier. Après ceste bataille, le duc rassembla ses gens et loua Dieu de la victoire qu'il lui avoit donnée, sans que de ses gens fussent morts, sinon son fils bastard, duquel il fust moult dolent; et à la vérité ce n'estoit point sans raison, car ledit Cornille estoit preux, courtois et valliant chevalier; et sy estoit aimé en touts lieux où il repparoit. Le duc fit porter le corps dudit Cornille à Bruxelles, et enterrer à Saint-Nicolas; et y fit faire un moult riche service, auquel lui-mesme y fust; puis retourna avecq ses gens, et feit mener touts les engins qu'il avoit conquis sur lesdits Gantois, en la ville de Bruxelles.

CHAPITRE XVI.

Comment une grande compagnie de Hollandois vindrent en l'ayde du duc de Bourgogne, et comment ledit duc commanda ardoir le pays de Wast, et comment ceux d'Acres laissèrent leurs boulloverts ; et fust ladite ville ardse.

Le lendemain de ladite bataille de Ripelmonde, on vint dire au duc que le sieur de la Vère, ung des grands seigneurs de Hollande, portant l'ordre dudit duc, et le sieur de Lannoy, en la chastellenie de Lille, gouverneur du pays de Hollande, chevalier, portant l'ordre dudit duc, par lequel il estoit gouverneur, venoient devers lui à fort belle compagnie, pour le servir. Quand le duc fust de ce adverti, sy monta à cheval, et alla allencontre d'eux, et les bienviengna hautement; et disoit-on qu'ils estoient bien trois mille, èsquels il y avoit le pluspart tout crannequiniers. Le duc, qui ne pooit oublier la mort de son bastard, commanda que touts les villaiges du pays de Wast qui estoient rebellés à lui fuissent ards, et puis on boutta le feu en plusieurs places; mais il y olt plusieurs villaiges, quand veirent ce, qui s'assemblèrent, et vindrent nuds pieds, sans chapperon ne chainture, une blanche verge en leurs mains, prier merchi au duc, lequel les receupt très humblement à merchi. Le pays de Wast, comme dit ci-dessus, estoit le plus

riche plat pays qu'on eust pu trouver; car oncques n'avoit esté pillé, combien que autrefois plusieurs rois, comme le roy de Franche et d'Angleterre, euissent mis le siége devant Gand, où peu ou néant avoient fait. Mais nonobstant qu'ils n'avoient peu conquerre ne gagner ladite ville de Gand, aussi n'avoient peu conquester ledit pays, mesmement entrer ens à force. Après ce fait, le duc et ses gens se retirèrent vers Acres, où les Gantois s'estoient retraicts; mais les Gantois, quand ils sceurent sa venue, laissèrent la ville et les boulloverts, et s'effuirent; lors y feit le duc boutter le feu, et fust la ville toute ardse.

CHAPITRE XVII.

Des ambassadeurs que le roy de Franche, Charles septiesme de ce nom, envoya devers ledit duc pour mectre traictié de paix entre le duc et ceux de Gand.

Le roy de Franche, Charles VIIe de ce nom, scachant la guerre cruelle entre le duc Philippe de Bourgogne et ceux de Gand, ses subjets, envoya vers ledit duc ung ambassadeur pour traictier de paix entre les parties, c'est à sçavoir, le sieur de Beaumont, chevallier, et son procureur-général, et plusieurs autres notables clercqs; et, avecq ce, feit nommer chief et le premier de son obéis-

sance le comte de Sainct-Pol, lequel estoit en la compagnie du duc, lequel comte, sçachant leur venue, alla allencontre jusques à la ville et cité de Tournay, en laquelle ville, tant de par la ville comme de par ledit comte, ils feurent hautement festoyés. Après ce, le comte se partist d'eux et alla devers le duc pour sçavoir comme il lui plairoit de parler à eux; lequel duc leur assigna lieu de parler à lui à Terremonde; et alla allencontre d'eux le sieur de Croy, son premier chambellan, et premier conseiller et gouverneur, lequel les amena à Terremonde; en laquelle ville de Terremonde le duc estoit venu et avoit laissé son armée au dessusdit pays de Wast. En laquelle ville de Terremonde, à certains jours et heures que le duc leur baillia, vindrent vers le duc dire pour le roy qui les avoit illecq envoyés: premier, lui remonstrèrent comment le roy se donnoit de merveille de ce qu'il destruisoit ainsi le pays de Flandres, qui estoit tenu du roi; et que par le moien d'icelle destruction, les Gantois, qui estoient orgueilleux et puissants, polroient mectre dedans leur ville les Anglois, qui estoient anchiens ennemis du royaume de Franche, qui polroit tourner au grand préjudice du roy et du royaume; pour laquelle cause les avoit le roy envoyés devers lui, lui priant et commandant, si mestier estoit, qu'il cessast de ladite guerre, et faisist paix à ceux de Gand, si faire se pooit.

CHAPITRE XVIII.

De la response que le duc feit aux ambassadeurs du roy, et comment trefves feurent données trois jours.

Après ce que le duc Philippe de Bourgogne, comte de Flandres, olt oy la proposition faite par les susdits ambassadeurs du roy de Franche, de lui-mesme il leur respondit en telle manière : premier, en tant qu'ils avoient touchié que les Anglois, anchiens ennemis du roy, se polroient boutter en la ville de Gand, que ce il ne craignoit point; ne que pour homme qui fust vivant ne feroit paix auxdits Gantois, ses sujets, jusques à tant qu'ils se rendroient et mectroient à faire sa vollonté, ou les mectroit par force. Laquelle response oye par lesdits ambassadeurs, ils n'osèrent plus parler contre la vollonté du duc; mais ils feirent tant, qu'ils traictèrent de trefves trois jours tant seulement, que le duc octroya pour l'honneur du roy et non autrement, qui fust depuis le vingt-huitiesme jour de juing audit an cinquante-deux, jusques au pénultiesme dudit mois; et aveeq ce, à la requeste desdits ambassadeurs, baillia sauf-conduit de certain nombre de Gantois pour venir, si bon leur sembloit, devers ledit duc traicter de la paix.

CHAPITRE XIX.

Comment les ambassadeurs du roy de Franche s'en allèrent à Gand, et retournèrent sans rien faire.

Ces choses ainsi faites, les ambassadeurs du roy de Franche, réservé le comte de Sainct-Pol, après ce qu'ils eurent envoyé à Gand pour sçavoir si c'estoit leur vollonté qu'ils allassent devers eux, entrèrent en la ville de Gand, en laquelle ville ils feurent très hautement receus par les Gantois; et après qu'ils feurent descendus allèrent à la maison de la ville, et illecq desclarèrent aux Gantois comment le roy les avoit envoyés pour mectre paix et accord entre le duc de Bourgogne leur seigneur et eux. Pour de laquelle chose venir à chief, avoient impétré devers ledit duc trefves de trois jours, aveccq le sauf-conduit pour aucuns de la ville venir vers lui traictier de la paix. Après lesquelles parolles proposées par lesdits ambassadeurs, lesdits de la ville respondirent aux ambassadeurs, que ledit duc leur seigneur estoit si merveillé, que nullement ne les vouloit ouyr ni entretenir en leurs franchises et priviléges, et que rien ils ne laisseroient perdre leurs priviléges; et dirent aux ambassadeurs, si autre chose ne vouloient dire, que hastivement partissent de la ville;

lesquels ambassadeurs se partirent incontinent après ce qu'ils perchurent la grande orgueil qui estoit ès Gantois, et s'en revindrent devers le duc sans rien faire.

CHAPITRE XX.

Comment Anthoine, fils bastard du duc de Bourgogne, desconfit les Gantois, et du coustellier qui fust prins et pendu, auquel au retour ceux de Gand avoient promis de le faire comte de Gand.

Les ambassadeurs du roy de Franche ne feurent point plutost vuidiés de la ville de Gand pour retourner devers le duc, qu'une grande compagnie de Gantois, en armes, vuidièrent de la ville de Gand jusques au nombre de cinq mille ou plus, pour aller derechief combattre le duc et ses gens. Et estoit le chief de l'armée desdits Gantois et comme capitaine, ung nommé. . . . . . . coustellier de Gand, lequel estoit gras homme, et forgeoit des cousteaux qui portoient enseignes de lunettes: lequel coustellier s'estoit vanté de destruire et ruer jus le duc et sa puissance ; et ceux de Gand avoient promis audit coustellier que, au cas qu'il peut desconfire et ruer jus le duc et sa puissance, qu'ils le feroient comte de Flandres. Lesquelles compagnies des Gantois se tirèrent vers Huste, ung gros et fort villaige qui estoit au des-

susdit pays de Wast, lequel estoit mis en la garde du duc, et illecq estoient le bastard du duc et plusieurs autres gens de guerre qui le gardoient pour le double des Gantois. Tant exploitèrent lesdits Gantois, qu'ils arrivèrent audit Hubste, et cuidèrent prendre ledit Anthoine et ses gens en desroy, et qu'ils ne sceussent point leur venue; mais le bastard estoit adverti de leur venue, et vuida allencontre d'eux, et si fièrement les assaillit qu'il les desconfit tellement qu'il en demoura bien trois mille morts; et fut prins le coustellier, qui estoit leur chief et capitaine, avecq plusieurs autres; lesquels feurent menés devers le duc, lequel duc les feit touts pendre.

Et en vérité je vous dirai ung grand merveille, et à peu sembleroit-elle croyable : c'est que les Gantois hayoient tant le duc leur seigneur, et estoient tant obstinés à le nuire et faire guerre, que quant ils estoient prins ils aimoient mieux que on les pendisse et faire mourir, que de prier merchi au duc leur seigneur; quoy faisant, on leur respiteroit (épargneroit) leurs vies. Ils respondirent qu'ils aimoient mieux à mourir que de lui prier merchi, et qu'ils mouroient à bonne querelle et comme martyrs.

CHAPITRE XXI.

Comment les Hollandois se combattirent à ceux qui furent enfuis de Hulste; et comment les Gantois feurent derechiefs desconfits; et comment Molbecq fust ardse.

Après la desconfiture faite devant Hulste, bien deux mille Gantois, lesquels feurent eschappés de la bataille de Hulste, s'en cuidèrent venir à Moulbecq, ung fort villaige le Gand, audit pays de Wast; et audit villaige se tenoient les Gantois; mais ledit villaige estoit assiégé du sieur de la Vère et du sieur de Lannoy, accompagniés des Hollandois qui estoient venus au secours et ayde du duc. Lesquels Hollandois, qui riens ne sçavoient de la desconfiture de Hulste, sitost qu'ils sceurent que les Gantois les approchoient, se meirent en belle ordonnance, et commenchèrent à tirer de leurs crennecquins sur lesdits Gantois; et d'autre costé, le susdit bastard, avec ses gens, suivoit lesdits Gantois en les chassant. Illecq feurent les Gantois desconfits et morts, et y moururent bien deux mille; car peu ou nul en reschappa. Quant ceux qui estoient à Molbecq sceurent la desconfiture des Gantois, sy abandonnèrent leur boulloverts et s'effuirent. Après laquelle desconfiture et occision faite par ledit bastard et Hollandois, ils s'assemblèrent, et conclurent ensem-

ble d'assaillir la ville de Mollebecq; et comme ils approchoient, ils n'y trouvèrent nulle deffense, car touts ceux de la ville s'en estoient fuis. Sy entrèrent les gens du duc de Bourgogne en ladite ville; et après ce qu'ils olrent tout pillé, sy bouttèrent le feu par toute la ville; et fust la ville de Mollebecq toute ardse.

CHAPITRE XXII.

Comment les ambassadeurs du roy revindrent devers le duc, et du siége que le duc meit devant la ville de Gand; et comment les Gantois envoyèrent prier audit duc d'avoir saulf-conduit de venir vers lui.

Le duc estant à Hoyguemustre, au pays de Wast, les ambassadeurs du roy, qui estoient retournés à Gand, vindrent vers lui, et lui contèrent la response des Gantois; et lui dirent comment ils rapportoient le sauf-conduit qu'il avoit envoyé pour aucuns Gantois, et que ceux de Gand n'en avoient tenu compte; lors jura le duc que jamais à eux paix ne feroit, s'ils ne se mectoient à sa vollonté; et se ils ne se y mectent, se les y mectra-t-il par forche. Et prestement la response oye par les ambassadeurs, ils se partirent de Hoyguemustre. Lui s'en alla à Axelles; et illecq, après ce qu'il olt concquesté tout le pays de Wast, et mis en obéissance en moins de quinze jonrs, assembla

touts ses gens, et alla mectre le siége devant Gand; et se logea le duc à Long-Pont, assés près de Gand. Et tantost que ceux de Gand percheurent les gens du duc et lui propre si près d'eux, sy envoyèrent prier aux ambassadeurs du roy qu'ls voulluissent tant faire vers le duc, qu'il leur vollut renvoyr leur sauf-conduit pour venir traictier de paix. Lesquels ambassadeurs feirent tant, que leur requeste fust accordée du duc; et, pour l'honneur du roy, icelui duc feit bailler son sauf-conduit pour venir, si bon leur sembloit, parler à son conseil; mais bien leur feit dire que jà traictié à eux ne feroit, s'ils ne mectoient leurs corps et la ville à volonté.

CHAPITRE XXIII.

Comment les ambassadeurs rallèrent à Gand, tant que trefves feurent données de six semaines, et comment après ce le duc leva le siége et deffit son armée.

Ayant le duc de Bourgogne, comme dit est, mis le siége autour d'une partie de la ville, ses gens alloient touts les jours jusqu'aux portes de Gand, et brusloient touts les mollins et les pays entour de la ville; et ceux de la ville de Gand, voyants comme dessus est dit, le siége devant eux, avec la grande perte qu'ils avoient eue de tant de gens comme autrement, et avecq ce qu'ils avoient

en leur ville très grande mortalité d'impidémie (épidémie), ils envoyèrent prier aux ambassadeurs du roy qu'ils volsissent tant faire que le duc leur envoyast ung sauf-conduit pour aller devers lui ou son conseil, pour traictier de la paix; et avecq ce prioient auxdits ambassadeurs qu'il leur plust encoires une fois venir à Gand. Les ambassadeurs cuidants y mectre la paix derechief, allirent à Gand, et leur portirent un sauf-conduit; auquel lieu de Gand feurent très honorablement receus. Et venus en ladite ville, assemblèrent tout le commun sur le marchié, et illecq leur monstrèrent les saufs-conduits qu'ils apportoient du duc de Bourgogne, leur seigneur, pour aller devers lui ou son conseil, adfin de trouver la paix entre eux et le duc. Lors feurent d'accords les Gantois ensemble que touts ceux qui voulloient avoir paix, se tirassent d'ung lez et costé du marchié, et ceux qui n'en voulloient pas, d'un autre lez et costé; et ainsi se divisèrent en deux parties, dont il y en olt d'une partie sept mille, lesquels désiroient touts la paix; et d'autre partie y en avoient douze mille qui n'y voulloient entendre. Quant les ambassadeurs veirent ce, conclurent que le lendemain on revenist sur le marchié pour veoir sy on se polroit accorder ensemble. Le lendemain venu, vindrent touts ceux qui avoient dit qu'ils désiroient paix; mais des autres n'en revindrent nuls. Lors touts ceux qui estoient sur le marchié crièrent ensemble, tout d'une voix, qu'ils voulloient paix, en priant aux ambassadeurs

humblement qu'ils s'en retournassent vers le duc, avecq aucuns desputés par eux; et que, s'ils pooient, ils feissent tant que la paix fust faite. Après ces choses, se départirent lesdits ambassadeurs et députés, et vindrent devers le duc; et tant firent, que le duc accorda aux Gantois six semaines de trefves, par tel si, que les Gantois baillèrent hostaiges au duc, que si durant ce temps la paix ne se trouvoit entre eux, de reffunder au duc la perte et le dommaige qu'il poroit avoir eu à cause d'avoir deffait son armée, et les frais qu'il mectroit à les rassembler, avecq les gages de gens d'armes qu'il mectroit en garnison entour Gand, lesdits six semaines durant; et avecq ce ne se poront ceux de Gand, sur peine de rompre les trefves, garnir de nuls vivres ce temps pendant, et si ne poront entrer en nulles villes du duc, sans demander congié à la porte; et encoires fut ordonné que pour venir traictier de paix, ils ne viendroient que jusques au nombre de cinquante; et fust prins le lieu de traictier à Lille, où les ambassadeurs debvoient estre, et le conseil du duc Philippe de Bourgogne, lequel leva le siége et deffit son armée, réservé qu'il laissa à Terremonde, Aloste, Courtray et Audenarde, à chacune desdites villes très fortes garnisons; puis s'en alla le duc à Bruxelles, et son conseil à Lille, et le remennant de son armée, chacun en son lieu.

CHAPITRE XXIV.

Comment les trefves feurent publiées, et comment les Gantois feirent pendre le varlet d'ung hérault que les ambassadeurs avoient envoyé à Gand publier lesdites trefves.

Toutes les dessusdites choses faites, le duc feit publier les trefves par ses pays; et pareillement les ambassadeurs du roy envoyèrent ung hérault à Gand pour publier les trefves; lequel hérault, sitost qu'il fust descendu, ainsi que son varlet menoit ses chevaux, fust prins d'aucuns Gantois; lequel varlet portoit devant et derrière de son jacque ou journade, l'enseigne du duc, qui estoit une croix Saint-Andrieu, blanche, et estoit l'enseigne de touts ses gens. Et fust ledit varlet prestement par aucuns Gantois pendu et estranglé en despist du duc de Bourgogne, leur seigneur; et disoit-on que ce avoient fait les parents du coustelier, qui avoit esté pendu comme dit est dessus, lequel devoit estre comte de Flandres; toutesfois ils ne feirent nul mal au hérault, ains s'en retourna sain et sauf.

CHAPITRE XXV.

Comment ceux de Gand vindrent à Lille et promeirent d'entretenir ce que les ambassadeurs du roy ordonnèrent, et la sentence que les ambassadeurs rendirent.

Les dessusdits ambassadeurs venus à Lille, et les conseillers du duc, lequel duc avoit levé son siége, comme dit est, et departi son armée le vingt-deuxiesme jour de juillet, au dessusdit an cinquante-deux, ceux de Gand envoyèrent audit lieu de Lille leurs députés jusqu'au nombre de cinquante chevalliers, avecq ung advocat du parlement, qu'ils avoient mandé pour estre à leur conseil, nommé maistre Jehan de Pouppincourt; lesquels illecq venus baillèrent auxdits ambassadeurs leurs faits par escript; et pareillement feit le conseil dudit duc. Et combien que le duc n'y volsist point estre, toutesfois il fust tant requis et prié, tant par son conseil, comme par lesdits ambassadeurs du roy, qu'il se partist de Bruxelles, et le vingt-septiesme jour d'aoust arriva à Lille. Le duc venu à Lille, sçachant les desputés de Gand, que de brief on debvroit rendre leur sentence, et aussi que le jour approchoit que les trefves devoient faillir, ils se partirent de la ville de Lille, et se retirèrent à Gand; et ne laissèrent en ladite ville de Lille que deux hérauts

et ung truscheman; après lequel département les ambassadeurs du roy rendirent leur sentence en telle manière, c'est à sçavoir :

Premier, ordonnèrent que la porte par où les Gantois estoient vuidés pour aller mectre le siége devant Audenarde, seroit close une fois la semaine, par tel jour qu'ils vuidièrent, et fust par un jeudy, à toujours perpétuellement.

Item, que la porte par où vuidèrent pour aller livrer bataille à leur prince et seigneur, qui fust à Ripelmonde, seroit close à toujours mais et murée.

Item, avecq ce seroient tenus ceux de Gand mectre jus touts les chapperons blancqs, lesquels touts ceux qui tenoient le parti de ceux de Gand, portoient pour enseigne, et par ce estre cognus comme en guerre qu'autrement.

Item, pour tant que qui estoit bourgeois de Gand, on ne le pooit traictier, sinon par-devant les eschevins de Gand, ou qu'ils fuissent demourants en la comté de Flandres, pourquoi on ne pooit avoir raison d'eux, sinon en perdant la plus grande part de ce qu'ils debvoient, ils ordonnèrent que lesdits eschevins de Gand ne cognoistroient désormais de nuls de leurs bourgeois, sinon de ceux qui seroient demourants en leur banlieue.

Item, pour ce qu'ils bannissoient sans ce qu'ils disent les causes pourquoi, ils ne le feroient plus sans dire et desclarer les causes pourquoi au grand bailly de Gand, ordonné de par le duc leur sei-

gneur; et si autrement le faisoient, soient tenus les amender et en estre punis.

Item, pour tant qu'ils avoient accoustumé que au renouveller, les eschevins de Gand devoient estre en nombre de vingt-quatre, dont il y en failloit avoir les douze qu'ils fuissent du mestier des tisserants ou soubs leurs bannières, fust dit par les ambassadeurs, que quatre preud'hommes esleus par le duc, et quatre esleus par la communauté renouvelleroient lesdits eschevins, sans avoir regard d'en faire plus du mestier des tisserants que des autres, sinon à ceux qui seroient plus propres pour le bien publicque; ne jamais lesdits esleus ne partiroient d'une chambre qui leur seroit ordonnée, jusques à ce qu'ils auroient esleu lesdits eschevins, et ainsi le solloient (avoient coutume) faire du temps du noble comte Guy.

Item, pour tant qu'ils avoient accoustumé, sitost qu'ils se troubloient, de mectre leurs bannières hors, et les porter au marchié, et illecq leur assembler et veoir leur puissance, il fust ordonné qu'ils esliroient six maisons, les plus lointaines l'une de l'autre que faire se polroit, et illecq polroient assembler, et aveecq ce feroient mectre toutes leurs bannières en ung coffre fermant à cinq clefs, dont l'une porteroit le grand bailly de Gand; l'autre, le premier eschevin; la tierche, le grand doyen des mestiers, et les deux autres, deux preud'hommes esleus de par la ville.

Item, ne s'escriproient plus, tant en leurs lettres

missives comme autrement les dessusdits eschevins de Gand, les Seigneurs de Gand, comme faisoient et avoient fait grands temps devant; mais se règleroient d'escripre comme les autres villes appartenantes audit duc.

Item, que toute la loi de ladite ville, les doyens et hoyguemans, avec deux mille des manants et habitants de ladite ville de Gand, viendroient, en leurs chemises tant seulement, demi-lieue hors de la ville de Gand, où y sembleroit bon au duc, lui prier merchy, en disant que mauvaisement et faussement s'estoient rebellés contre lui, qui estoit leur seigneur, en lui priant que d'eux volsist avoir pitié et les recepvoir à merchy, en leur pardonnant la rébellion par eux faite à tort et mauvaise cause.

Item, si aucuns des officiers du duc doresnavant faisoient chose qui requirist pugnition, les eschevins ni ceux de la ville n'en cognoistroient plus, comme avoient fait, ains seroient renvoyés au duc et à ses conseillers.

Item, le pays de Wast, d'Aloste, d'Audenarde, de Terremonde, de Ripellemonde, Briefvliet, avec le pays des Quatre Mestiers, lesquels auparavant obéissoient à ceux de Gand, sans ce que autres que eux en euissent la cognoissance, lesdits ambassadeurs ordonnèrent que dedans ung an advenir, ordonneroient si lesdits Gantois en auroient plus cognoissance ni domination ou non.

Item, et pour les dommaiges que ledit duc avoit eus et supportés à cause de la rébellion des-

dits Gantois, lesdits de Gand seroient tenus de payer au duc deux cent cinquante mille reyders d'or, telles que soixante pesoient la marque de trois de huit onces pour le marque du bon or et alloy, telles que le duc avoit fait forger en sadite ville de Gand.

Telles feurent les ordonnances pour parvenir à paix, que lesdits ambassadeurs du roy rendoient par forme et matière de sentence ; de laquelle sentence ceux de Gand ne tindrent rien, jà-soit-ce qu'ils avoient promis de tenir et furnir tout ce que lesdits ambassadeurs ordonneroient.

CHAPITRE XXVI.

Comment ceux de Gand ne tindrent point l'ordonnance de la paix, mais recommenchèrent la guerre et ardirent Hulste ; et comme ung hérault eschappa de Gand.

Ainsi, comme je vous ai dit, fust la sentence rendue par lesdits ambassadeurs du roy en la ville de Lille. Après laquelle sentence les dessusdits deux héraux et truschemans, que les Gantois avoient laissés à Lille, s'en allèrent et rapportèrent par escript aux Gantois la sentence rendue par lesdits ambassadeurs; laquelle sentence fust lue publiquement devant la communauté, dont il olt grand murmure entre eux ; car les ungs estoient contents

d'entretenir le traictié, mais la plus grande partie n'en voullut rien faire ; et feurent bien dix jours sans response s'ils tiendroient ledit traictié ou non. Durant lesquels dix jours aucuns compagnons de la ville de Gand s'assemblèrent et prindrent le nom des compagnons de la Verde-Tente ; et fust capitaine de ceste compagnie ung qui s'appeloit le bastard du Blancq Estrain ; et après ce qu'ils se feussent assemblés bien armés et embastonnés, vuidèrent par nuict hors de la ville de Gand et allèrent vers Hulste, ung gros villaige au pays de Wast ; et pour abuser et surprendre ceux qui estoient audit Hulste, lesquels s'estoient rendus au duc de Bourgogne, ils feirent allumer à ung des lez de la ville des torsins et fallots, adfin que ceux de Hulste cuidassent qu'ils vinssent par ce costel-là ; et quant ceux de Hulste veirent lesdits torsins et lumières, si se tirèrent touts celle part, cuidants eux deffendre contre les Gantois venants celle part, et de ce costel-là les assaillir.

Et comme ils s'estoient touts tirés de ce costel, ceux de la Verde-Tente entrèrent audit Hulste par ung aultre lez et en meirent plusieurs à l'espée ; ceux qui peurent eschapper se sauvèrent au mieux qu'ils poeurent. Après ce, lesdits Gantois pillièrent toute la ville et l'ardirent toute ; puis se retraièrent dedans Gand. De tout ce ne sçavoient les ambassadeurs rien, lesquels estoient encoires à Lille, et attendoient la response des Gantois ; lesquels ne leur envoyèrent quelque response s'ils

tiendroient leur sentence ou non. Pour laquelle chose ils envoyèrent un héraut à Gand avecq lettres addressantes à ceux de Gand, contenants s'ils leur feroient sçavoir se ils tiendroient leur appointement ou non. Lequel héraut, sitost qu'il fust arrivé en la ville de Gand et descendu en une hostellerie, pria à son hoste que il le volsist addrecher à baillier ses lettres, lesquelles il apportoit de la part desdits ambassadeurs; lequel hoste, sitost qu'il entendit cela, en ayant pitié de lui, lui dit quel mal estoit arrivé, et qu'il se gardast bien de dire qu'il estoit venu pour ceste cause; car, s'il le disoit, sa vie estoit finie. Quant le héraut oyt ce, si pria humblement qu'il le garandist de mort se il pooit; l'hoste lui dit qu'il se tinst tout coy en son hostel, et que le lendemain lui sçauroit à dire sy on le voudroit oyr ou non. Quant ce vint le lendemain, l'hoste lui dit que s'il estoit cognu, il estoit mort; mais s'il pooit, il lui aideroit à sauver sa vie. Sy lui conseillia qu'il retournast sa robbe, et le feit monter à cheval, et lui baillia son varlet, qui alla avecq lui; et lui dit que si on lui demandoit qu'il estoit, qu'il dict qu'il estoit ung marchand de Franche qui revenoit d'Anvers. Ledit héraut crust son hoste et son conseil; mais sitost qu'il fust venu à la porte, on lui demanda d'où il estoit, et il respondit comme son hoste lui avoit dit; lors on lui ouvrit la porte, et ceux qui gardoient la porte lui demanderent le vin, et entre tant qu'on ouvroit la porte, mectoit sa main à sa bourse, mais la porte

ne fust pas sitost ouverte, que ledit hérault ne férit son cheval des esporons et passa outre sans donner ou payer vin, et n'arresta jusques à ce qu'il vint à Lille; et ainsi eschappa et rapporta aux ambassadeurs comment il avoit esté en grand péril.

CHAPITRE XXVII.

Comment les ambassadeurs du roy, qui avoient esté envoyés devers le duc Philippe de Bourgogne, après ce qu'ils se fussent travailliés, selon que dit est, prindrent congié au duc, et s'en retournèrent; et comme les Gantois ardirent Arcelles.

Les ambassadeurs que le roy Charles de Franche avoit envoyés devers le duc de Bourgogne, après qu'ils se feussent travailliés pour mectre paix et accorder le duc et ceux de Gaud, voyant que ceux de Gand alloient totalement contre leur promesse, et ne volloient rien tenir de l'ordonnance desdits ambassadeurs, ils prindrent congié au dessusdit duc de Bourgogne, lequel duc leur feit donner six mille reydders, tel que dessus est dit, pour leur travail. Après lequel don et qu'ils en olrent remerchié ledit duc, ils s'en retournèrent en Franche devers le roy, et ledit duc séjournoit à Lille, attendant la response des Gantois; lesquels Gantois, en continuant toujours leur rébellion et orgueil, avecq ce qu'ils olrent pillié et ards ladite ville de

Hulste, derechief issirent de Gand et allèrent ardoir un gros villaige qu'on appeloit Arcelles.

Et ce temps pendant encoires cuidèrent prendre la ville d'Aloste, mais ung capitaine qui gardoit ladite ville de par le duc, nommé messire Anthoine de Wiseeqs, chevallier, la deffendit et ses gens, tellement qu'ils n'y conquestèrent rien; si s'en retournèrent; et en retournant ils bouttèrent le feu en touts les villaiges qu'ils sçavoient estre obéissants au duc; et mectoient à mort femmes et enfants en despit du duc; et faisoient plusieurs maux; et tant que sans nombre.

CHAPITRE XXVIII.

Comment le duc de Bourgogne rassembla ses osts et feit nouvelle armée, et manda le marischal de Bourgogne, et comment ceux de Gand ardirent la ville de Harlebecq.

Le duc de Bourgogne estant à Lille, attendant la response de ceux de Gand, on lui vint dire les maux que les Gantois faisoient, non veuillants tenir l'appointement et ordonnance rendue par les ambassadeurs du roy de Franche. Lors le duc fust troublé et iré, et dit que chier ils le compareroient; et feit prestement ses lettres escripre, remanda une partie de ses gens d'armes, et, ja-soit-que jusqu'alors il n'avoit mandé au pays de Bourgogne

nuls gens d'armes, pour tant que le duc de Callabre, fils du roy de Cecille, duc d'Anjou, s'efforchoit de jour en jour d'entrer audit pays de Bourgogne pour le pillier s'il pooit, il manda lors le marischal de Bourgogne, lequel estoit seigneur de Beaumont; et ja-soit ce qu'il fust de petite stature et bochu, toutesfois il estoit renommé d'estre très valliant homme de guerre, et estoit cremu (craint) et redoubté; lequel marischal, après ce qu'il eust receu lettres du duc, s'appresta de venir, avecq lui très belle compagnie de Bourguignons.

Ce temps pendant que ledit duc attendoit ses gens et son marischal de Bourgogne, le vingt-quatriesme de septembre, l'an cinquante-deux, les Gantois, vuidèrent de la ville de Gand et allèrent ardoir ung gros villaige appelé Harlebecq, à demi lieue de Courtray; et le feirent par nuict; et meirent à mort plusieurs hommes, femmes et enfants; de laquelle chose ceux de Courtray feurent espautés (épouvantés). Ces choses sceues par le duc de Bourgogne, lequel estoit en la ville de Lille, il envoya prestement son nepveu Adolf de Clefves, avecq plusieurs hommes d'armes et archiers; mais ains qu'ils feussent venus à Courtray, les Gantois s'estoient retraicts à Gand.

CHAPITRE XXIX.

Comment Philippe, duc de Bourgogne, envoya à Courtray son marischal de Bourgogne et le feit capitaine principal de touts ses gens d'armes, et des garnisons qu'il y meit ès bonnes villes; des ordonnanches que feit iceluy marischal, et des feus qui feurent bouttés.

Quant le duc de Bourgogne eust assemblé ce qu'il avoit de gens de guerre, il ordonna garnison à Terremonde, Courtray, Aloste, Audenarde, et par toutes les bonnes villes et passaiges par où vivres pooient venir dedans la ville de Gand; puis ordonna le marischal de Bourgogne principal capitaine de touts ses gens d'armes, et le commist pour garder la ville de Courtray aveeq plusieurs chevaliers et escuyers de Picardie. Ce fait, ordonna son fils Anthoine, bastard, à garder la ville de Terremonde; messire Symon de Lallaing et messire Jacques, son nepveu, à garder la ville d'Audenarde. Lesquels feirent maintes vallianees, par espécial icelui messire Jacques; puis commist messire Anthoine de Wisseeq, chevalier, à garder la ville d'Aloste. Après ces garnisons envoyées et données par le duc, Adolf de Clefves, son nepveu, se partist de Courtray et retourna à Lille.

Or, vous veuille parler du marischal de Bourgogne, lequel, incontinent qu'il fust arrivé à Cour-

tray, feit crier et publier par tout le pays, que touts ceux qui voldroient tenir le parti du duc, meissent leurs biens en lieu seur, et ne laissassent rien à cinq lieues près de Gand, sur péril de tout perdre et leurs corps, s'ils estoient trouvés; et feit pendre tous les prisonniers qu'il pooit sçavoir qu'ils estoient Gantois, lesquels on tenoit prisonniers; et à certes la guerre estoit si mortelle et avoit esté toujours, par spécial, du costé de ceux de Gand, que touts ceux qu'ils pooient prendre tenant le parti du duc de Bourgogne, leur seigneur, pour quelques finances qu'ils euissent sceu baillier, ils ne euissent esté respités de mort, que prestement qu'ils estoient prins ne feussent décappités ou pendus; et de tant qu'ils les euissent peu prendre nobles, chevaliers ou princes, de tant euissent esté plus joyeux de les faire mourir, ne jamais n'en euissent nuls respité de la mort; et n'y vailloït rien ranchon qu'on euist sceu baillier. Mais la chose n'estoit point si criminelle du costel du duc, car quant ils prenoient un prisonnier, ne leur tolloient vie, et ils le mectoient très volluntier à ranchon. Toutesfois, pour cry que sceut faire le marischal, touts ceux des villaiges d'entour Gand tirèrent leurs corps et leurs biens dedans Gand. Quant le marischal de Bourgogne percheut ce, il feit par tout boutter les feues, et ne laissa rien à cinq lieues de Gand, que tout ne fust ards et bruslé, et par espécial qui fust en pays de refuge; et si d'advanture laissoit aulcuns villaiges qui tinssent le parti

du duc, pareillement ceux de Gand les ardoient ; et par ainsi d'ung costel ou de l'autre, tout fust ards et bruslé.

CHAPITRE XXX.

Comment messire Jacques de Lallaing feit une course vers Gand, et de la première course que feit le marischal de Bourgogne vers icelle ville de Gand.

Messire Jacques de Lallaing, hardi et valliant chevalier, lui et ses gens un jour allèrent courre jusques aux portes de Gand, et ardirent deux des mollins estants sur les fossés de la ville, sans ce que nuls des Gantois saillirent dehors ; et en ce voyage trouva quinze chars chargiés de bled, qu'on menoit à Gand, lesquels il feit amener à Audenarde.

Environ ces jours, le marischal de Bourgogne assembla ses gens, et alla pareillement courre jusques aux portes de Gand ; et adfin que ceux de la ville vuidassent contre lui, feit en allant arder et brusler tout le pays, mais pour ce ceux de la ville de Gand ne vuidèrent. Si s'en retourna, et en retournant passa par-devant ung chastel nommé Poucres, duquel chastel il feit assaillir la basse-court et la prit par forche ; mais les Gantois se retraièrent au chastel, et n'en y eult nuls morts, mais de la compagnie du marischal y fust occis un archier. Quant

le marischal veit qu'il ne pooit faire mal au chastel, lequel estoit moult bel et fort, il feit boutter le feu en icelle basse-court et l'ardit, puis s'en retourna à Courtray.

CHAPITRE XXXI.

Comment Anthoine, bastard de Bourgogne, alla courre jusqu'à Gand, et comment les Gantois lui coururent sus, et de la fuite que ses gens feirent.

Le vingt-cinquiesme jour d'octobre, l'an mil quatre cent-cinquante et deux, par ung venderdy, Anthoine, bastard de Bourgogne, avecq lui François l'Arragonois, chevalier et conduiseur d'icelui bastard, pour tant que ledit bastard estoit josne, et ledit messire François estoit renommé d'estre valliant homme de guerre, mandèrent la garnison d'Aloste; lesquels venus ils se trouvèrent environ mille combattants, touts lesquels s'acheminèrent vers la ville de Gand, pour veoir si les Gantois sortiroient hors de ladite ville. Et comme ils feurent à demy lieue de Gand, sitost que les Gantois les appercheurent, lesquels sçavoient bien leur venue, et estoient près à vuider à grande multitude de peuple, et avoient avecq eux aucuns compagnons anglois, lesquels, pour gagner, s'estoient à la sourde dedans Gand mis, et iceux Anglois conduisoient

les Gantois, lesquels prestement issirent tout à pied et les Anglois à cheval ; sitost que les coureurs choisirent lesdits Gantois issus, si en y olt aucuns qui saisirent leurs lanches, et les rompirent valliamment sur les Anglois, qui estoient à cheval ; desquels seigneurs qui rompirent leurs lanches, l'ung fust le seigneur de Guienneville, Flameng, Brunois de Ollehain, Picard, et Pierre de Lannoy de Lille ; et valliamment si portèrent, sans estre morts ni navrez. Puis s'en retournèrent lesdits coureurs devers le bastard, et lui dirent le grand peuple qui estoit issu de Gand, lequel peuple les suivoit fort et estoit jà prest de lui ; et à peine olrent ce dit, quant le bastard veit les Gantois devant lui. Lors feit ledit bastard crier et commander à ses gens que chacun descendist à pied ; mais pour chose qu'il feit dire, ni mesme disant, oncques ne descendit ses gens à pied que cinq : l'ung fust messire François l'Arragonois, l'autre fust celui qui portoit l'estandart dudit bastard et trois archiers ; ains ne sçais par quelle mal advanture, ne pourquoi ce fust, ou s'ils s'espautèrent, ou si c'estoit pour tant que le bastard estoit josne et ne le cremoient point ; mais touts les gens dudit bastard se meirent en fuite, ne oncques, pour choses que ledit bastard sceut crier ni menacer, il ne les sceut ni poeult faire retourner ; dont à peu qu'il enrageoit, et à grande peine poeut estre remonté sur son cheval, ledit Franchois l'Arragonois et celui que portoit l'estandart, que les Anglois et Gantois ne vind-

rent sur eux, et feurent les trois archiers qui estoient descendus à pied illecq tués desdits Gantois. Quand le bastard veit ce, et qu'il failloit que pour le jour la perte et déshonneur cheit sur lui, lui vingtiesme d'hommes d'armes demoura derrière, tellement que nuls des Gantois n'osèrent suivir les fuyants; et tellement aussi si porta que nuls de ses gens ne feurent ratains, jà-soit-ce qu'ils s'enffuirent qui mieux mieux, et laissoient sur les chemins arcqs, trousses, lanches et toutes autres arnas; ni mesme les Anglois qui estoient à cheval ne s'osèrent férir en lui; et d'autre part ceux de pied ne le pooient rattaindre. Et ainsi toujours en reculant, feit tant que touts ses gens feurent sauvés; et s'en ralla chacun en son logis. La dessusdite maladvanture et déshonneur dudit bastard, et la fuitte que olrent ses gens ce jour, leur fust par advanture, et sans doubte et salvation de leurs biens, jà-soit-ce qu'ils n'en sceussent rien; car, comme dessusdit, les Gantois sçavoient bien leur venue, parquoi ils vuidèrent ainsi prestement que dit vous ai, et avecq ce avoient fait vuider par une autre porte de la ville, que celle par où ils vuidèrent, bien quatre mille Gantois ou plus, lesquels moult fort se hastèrent pour aller rompre les ponts, et empeschier les passaiges par où le bastard estoit passé et pour lui courre sus par-derrière; mais pour ladite fuitte, ceux qui vuidèrent par ladite porte vindrent trop tard à faire ce qu'ils avoient empensé.

CHAPITRE XXXII.

Comment le marischal de Bourgogne avecq ses gens feit ardoir Escloot, et comment messire Franchois l'Arragonois reboutta valliamment les Gantois qui estoient venu meetre le siege devant la ville d'Aloste.

Le marischal de Bourgogne avecq messire Jacques de Lallaing et le sieur de Grutus (Gruthuse), Flameng, avecq grande compagnie de gens de guerre, sceurent que les Gantois se tenoient à Escloot, très fort villaige; auquel Escloot avoit ung fort moustier. Pourquoy ils s'assemblèrent ung jour, et vuidèrent pour tirer vers ledit Escloot et entrèrent dedans; et tantost que les Gantois veirent les Picards, sy se retrahirent vers ledit moustier, et dudit moustier se bouttèrent dedans ung bois assez près d'illecq, mais ils ne se sceurent sitost retraire qu'ils n'en demoura des morts bien quarante; et fust la ville toute pilliée; et puis fust boutté le feu dedans. Et la cause pourquoy on bouttoit ainsi les feus, estoit pource que hommes du plat pays ne se volloient désister de mener vivres aux Gantois, et de sonner leurs cloches quant les Picards alloient courre, adfin d'assembler les paysans et leur donner encombrier (dommage) à leur retour. Brief, à cinq lieues de Gand allenviron, tout fust ards, ou d'ung lez ou de l'aultre; et ce que l'une des parties laissoit,

l'autre brusloit : maingts gros villaiges et maingtes belles maisons feurent ardses, desquelles je ne feray mention, car trop longue chose seroit à racompter.

Le quatorziesme jour du mois de novembre ensuivant, sçachants les Gantois que messire Anthoine de Wisocqs, capitaine d'Aloste, s'estoit allé esbattre en son pays, s'assemblèrent bien dix mille de pied, avecq aucuns Anglois, lesquels estoient à cheval et les conduisoient ; et se partirent de Gand, pour aller assaillir la ville d'Aloste ; mais anchois (avant) qu'ils se partirent, Anthoine, bastard du duc de Bourgogne, qui estoit à Terremonde, sceut qu'ils debvoient partir, par aulcuns espiers; pour laquelle cause, et ladite ville garder et renforcher, ledit bastard envoya audit Aloste ledit messire Franchois l'Arragonois, avecq bien trois cents combattans; lequel messire Franchois, tantost qu'il fust arrivé audit Aloste, on lui vint dire que les Gantois venoient à grande forche gens; lors ledit messire Franchois, comme valliant et hardy chevalier, a tout ce qu'il poeult de gens, la ville laissiée garnie pour la deffendre, sy mestier estoit, issit de la ville d'Aloste et alla contre lesdits Gantois. Lesquels Gantois, tantost qu'ils veirent venir les Picards contre eulx, retournèrent vers Gand ; et jà euist esté prins le capitaine des Anglois, sy le cheval dudit messire Franchois ne lui fust failli. Toutesfois, par sa valliance, reboutta lesdits Gantois; et si la nuict ne fust venue, il y eust eu plus grand mechief; mais quant

ledit messire Franchois veit que la nuict estoit venue, sy se retrait et entra dedans la ville.

CHAPITRE XXXIII.

De la valliance de douze archiers picards, et comment ung des capitaines de la Verde Tente fust prins et escartelé.

Le samedy ensuivant que les Gantois avoient cuidé prendre la ville d'Aloste, le marischal de Bourgogne avecq ses gens, alla courre jusqu'aux portes de Gand, cuidant que les Gantois ou Anglois deuissent sortir hors; mais pour ce ne saillit pied hors; pourquoy le marischal retourna; et en retournant y olt douze archiers de Picardie, lesquels s'elloignèrent de leur compagnie pour gagner et ramener quelque chose, et bien s'elloignèrent de l'ost demy lieue. Eux ainsi eloignés, ils passèrent ung petit pont, autour duquel ils ne perchurent nulluy, mais sitost qu'ils feurent ung traict d'arecq passés le pont, ils choisirent devant eux plusieurs Gantois avecq beaucoup d'Anglois bien montés et armés. Sy cuidèrent retourner, mais ils veirent le pont tout chargié de gens. Quant ils apperchurent cecy, descendirent à pied et lièrent leurs chevaux ensemble, et montèrent contre mont le fossé contre leurs ennemis, adfin qu'il cuidast que leurs gens feussent près d'eux, et qu'ils les vinssent secourir; et prindrent chacun

ung cornet qu'ils avoient à leurs cols et cornèrent haultement, puis se meirent ensemble aux champs où les Anglois estoient, mieux aimant mourir en eux deffendant qu'en fuyant; et commenchèrent à tirer sur les Anglois et Gantois. Là y eust ung Anglois bien monté, au poinct la lanche, lequel vint se férir entre eux, pour eux deffonequier; mais pour ce ne se meirent en desroy, ains commenchèrent à tirer sur lui et eux partir en deux pour faire voye au cheval dudit Anglois; mais aussitost que ledit Anglois veit et perchut leur vailliance et hardiesse, doubtant aussy que secours ne leur vinst, vira son cheval et s'en retourna, et toute sa compagnie aussy. Sy se partirent et s'en allèrent, et laissèrent quoy lesdits archiers; mais pour ce ne demoura mie que lesdits archiers ne tirassent après; et fust le cheval dudit Anglois attaint de plusieurs flèches; ne sçay s'il fust navré, ou nul de sa compagnie. Et lorsque ceux qui s'estoient mis sur le pont, qui estoient plus de quarante paysans, chossisèrent les Anglois et Gantois ravaller, sy laissèrent le pont et se bouttèrent ès bois assés près d'illecq. Lors les dessusdits archiers remontèrent à cheval et s'en rallèrent franchement; et feirent tant qu'ils retrouvèrent leurs gens; et ainsy par la valliance de leurs corps eschappèrent.

En une autre course qu'on feit vers Gand; feurent prins aucuns de la Verde Tente, et ung de leurs capitaines fust esquartellé, et ung de ses compagnons pendu.

CHAPITRE XXXIV.

Comment messire Jacques de Lallaing secourut son frère messire Philippe, que les Gantois et Anglois cachoient.

Le deuxiesme jour de décembre mil quatre cent cinquante-deux, messire Philippe de Lallaing, josne chevallier, aveeq ceulx de la garnison d'Audenarde, alla courre jusqu'aux portes de Gand et y bouttèrent les feus. Lors saillirent hors de Gand environ deux cents compagnons à cheval bien montés, èsquels les Picards férirent vistement; et tuèrent ung homme d'armes des Gantois, lequel environ ung mois devant, avoit prins josne homme de Picardie, duquel il en avoit fait son page; lequel page, sitost qu'il vit son maitre mort, sy se partist des Gantois et se vint rendre aux Picards, et leur dit que de la ville estoient issus plus de mille combattants par plusieurs portes, pour les venir enclorre par-derriere. Et jà estoient les Gantois rebouttés, quant de ladite ville de Gand saillirent encoires derechief environ trois cens combattants à cheval. Ledit messire Philippe voyant et oyant ce que le page certiffioit, par le conseil de ses gens, en les mectant en belle ordonnance, se meit à retourner. Et combien que les Gantois feussent comme remis et rebouttés, quant ils veirent ce, ils se remeirent

en ordonnance, et se meirent à suivir ledit messire Philippe, lequel messire Philippe et ceux de sa compagnie souvent retournèrent sur eux; et ainsi escarmouchèrent l'ung l'autre. On vint dire à messire Jacques de Lallaing, lequel estoit à Audenarde, comment les Gantois cachoient (chassoient) son frère. Lors messire Jacques et ses gens montèrent à cheval et vindrent secourir sondit frère, lequel estoit ja à une lieue près Audenarde. Ledit messire Jacques se vint férir ès Gantois qui cachoient son frère; et jà sy feussent férus, quant aucuns de ses gens perchurent bien quatre mille Gantois, qui de grande allure venoient d'ung costel pour les enclorre; et estoient ceux qui estoient vuidés de Gand, comme le page leur avoit dit. Lors ledit messire Jacques retourna et ramena son frère et ses gens avecq lui; et les Gantois qui suivoient messire Philippe avecq ceux qui estoient venus pour les enclorre en celle nuict, se logèrent à demi-lieue près d'Audenarde, en une abbaye, et là feirent grande chière; puis le lendemain matin s'en retournèrent à Gand sains et saulfs.

CHAPITRE XXXV.

Comment les Gantois de la Verde Tende bouttèrent les feux au pays de Haynault, et comment messire Franchois l'Arragonois rua jus plusieurs Gantois, et comment aussy plusieurs Anglois de dedans Gand se allèrent rendre au bastard de Bourgogne.

Environ ce temps là, plusieurs Gantois, et qui le plus souvent se tenoient aux champs, et les appelloit-on les compagnons de la Verde Tente, et estoient souvent jusqu'au nombre de dix mille, s'assemblèrent et allèrent boutter les feus au pays de Haynault, et y meirent à mort plusieurs gens, tant paysans que autres, jusqu'au nombre de cent ou plus; et ardirent dix sept villaiges; et jà-soit-qu'ils feussent poursuivis de plusieurs Picards, si retournèrent-ils à Gand sans encombrier. Et environ trois ou quatre jours devant ces choses advenues, bien cinquante Anglois se partirent de Gand; et faisant signe et feignant qu'ils alloient courre sus les Picards, ils s'en allèrent à Terremonde eux rendre à Anthoine, bastard de Bourgogne, lesquels il receut et les retint de son armée aux gages du duc de Bourgogne; et le susdit bastard, sçachant comment lesdits Gantois avoient boutté les feus au pays de Haynault, issit de Terremonde, et mena les Anglois qui s'estoient venus rendre à lui, et messire Franchois l'Arragonois; et print son chemin vers Gand,

et en allant, rencontra les Gantois de la Verde Tente en grand nombre prests à combattre. Lors ledit bastard et ses gens se férirent ès Gantois, et en occirent plus de deux cents, et le demoeurant se saulva au mieux qu'ils poeurent et rentrèrent en Gand, reservés aucuns prisonniers que les autres emmenèrent.

CHAPITRE XXXVI.

Comment les Gantois envoyèrent devers le comte d'Estampes pour voulloir traictier de paix, et du parlement qui fust fait à Bruges.

Pendant les choses dessusdites, ceux de Gand envoyèrent ung chartreux devers le comte d'Estampes, en lui priant que, par sa grace, il volsist impétrer devers le duc de Bourgogne ung saulf-conduit pour aucuns de ceux de Gand venir traictier de paix où bon sembleroit au duc; lequel comte feit tant vers le duc, qu'ils olrent saulf-conduit de venir à Bruges, devers le conseil du duc; et illecq envoya le duc, le comte d'Estampes pour tenir son lieu. A laquelle journée les Gantois envoyèrent plusieurs desputés, et entre autres ledit chartreux, et messire Baulduin de Vos, anchien chevallier, lequel chevallier avoit esté long-temps prisonnier à Gand, sourdant qu'on lui mectoit sus qu'il avoit voullu estre contre ceux de Gand; et

avoit ledit chevallier esté mis sur ung hourt, les yeux bandés, pour lui trancher la teste; mais il olt des amis, à la prière desquels il fust remené en prison, et y avoit esté jusqu'alors qu'ils l'envoyèrent pour traicter de paix. Venus à Bruges, on trouva iceux desputés de Gand aussy orgueillieux et haultains que oncques avoient esté; pourquoy s'en retournèrent sans rien faire; mais ledit chevallier ne s'en voullut raller à Gand, ains s'en alla boutter en ung chartrousage avecq le susdit chartreux, lequel aussi ne voullut rentrer à Gand; et les aultres desputés de Gand, qui s'en retournèrent à Gand, arrestèrent tant en chemin, que leur saulf-conduit faillit; et si feurent rencontrés et pris d'aucuns Picards qui venoient de courre, et feurent amenés prisonniers à Bruges, entre lesquels avoit deux des plus forts ennemis du duc, et qu'il avoit en la ville.

CHAPITRE XXXVII.

Comment les Gantois vindrent assaillir Courtray, et comment le sieur de Druel sortit de la ville.

Le dix-huitiesme jour de febvrier, mil quatre cent cinquante deux [1], ceux de Gand, sçachant comme ceux qu'ils avoient envoyés en ambassade estoient prins, vuidèrent en grand nombre, et se

1 Ou cinquante-trois nouveau style.

meirent en trois batailles; et ainsy en belle ordonnance se vindrent rangier devant Courtray, en laquelle ville le marischal de Bourgogne n'estoit point, ains estoit à Lille devers le duc. Tantost que ceux de la garnison sceurent leur venue, sy allèrent aux cresneaux adfin de deffendre la ville. En la ville y avoit un chevallier nommé messire Gauwin Quyeret, seigneur de Druel, lequel estoit renommé d'estre l'ung des plus valliants chevalliers de la compagnie du duc; lequel chevallier, aveeq le peu de ses gens, vuidia pour aller escarmoucher les Gantois; mais il n'y gagna rien; ains feurent occis de ses gens deux hommes d'armes et ung archier, et fust constraint par forche de rentrer dedans la ville. Après ce fait, les Gantois assaillirent les fauxbourgs de la ville; mais ceux de dedans, qui peu cremoient les Gantois, les deffendirent sy bien, que les dessusdits Gantois n'y gagnèrent rien, synon qu'ils occirent sur ung boullovert, de traict, ung homme d'armes. Et après ce que lesdits Gantois veirent que par forche d'assaillir n'y feroient rien, sy s'en retournèrent en belle ordonnance en la ville de Gand; et jà-soit-ce que en ladite ville de Courtray y avoit grosse garnison, et vaillants gens, sy ne feirent toutesfois quelque saillie sur les Gantois. Ne sçay sy c'estoit pour ce que ledit marischal n'y estoit point, ou par advanture qu'ils n'estoient mie sy grand nombre qu'on cuidoit, car plusieurs s'en estoient rallés en leurs maisons, pour ce qu'on ne leur payoit point bien

leurs gages; sy disoient aucuns que ledit marischal de Bourgogne leur retenoit leurs soldes; pour laquelle chose les Picards commenchèrent à hayr ledit marischal.

CHAPITRE XXXVIII.

Comme les Gantois cuidèrent prendre la duchesse de Bourgogne, et de la vaillance d'ung chevallier de Flandres qui olt nom le sieur de Maldeghem, et de messire Symon de Lallaing.

Le deuxiesme jour de mars audit an cinquante-deux, le bastard de Bourgogne et sa compagnie alla encoires vers Gand, et rencontra grand planté (quantité) des Gantois, èsquels ils se férirent; et en occit bien cinquante, sans plusieurs qu'il print prisonniers.

Le cinquiesme jour dudit mois de mars, la duchesse de Bourgogne, au command du duc son mary, se partist de Lille pour aller à Bruges, pour aucunes besognes, ne sçay quelles. De laquelle aller furent advertis ceux de Gand. Les Gantois, cuidants que ladite dame deubt aller tout le grand chemin de Lille à Bruges, s'assemblèrent en grand nombre avecq touts ceux de la Verde Tente, et allèrent vers ledit chemin, à intention de prendre ladite dame et toute l'assemblée mettre à mort; mais la dame fust advertie de leur vollonté; sy print autre chemin par où alla à Bruges. Messire Symon

de Lallaing, lequel estoit capitaine de l'Escluse, et s'y tenoit, sçachant que ladite dame debvoit venir à Bruges, se partist de l'Escluse, environ deux cents combattants avecq lui, pour venir allencontre de ladite dame, et la conduire jusques à Bruges; et comme il venoit le grand chemin de Bruges à Lille, ung chevallier de Flandres, seigneur de Maldeghem, qui estoit en sa compagnie, et alloit devant, et n'alloit point le droit chemin, et avoit laissé la compagnie dudit messire Symon, lequel chevallier, ainsy qu'il chevauchoit, veit et perchut l'embusque des Gantois, qui sans dire mot attendoient tout quoy ledit messire Symon de Lallaing. Lequel sieur de Maldeghem, sitost qu'il les veit, feit sonner ses trompettes, adfin que messire Symon, qui venoit derrière, se retrahit; mais jà estoit ledit maître Symon, quand il oyt les trompettes dudit sieur de Maldeghem, sy avant qu'il estoit ainsy comme au milieu de l'embusque. Quant ledit messire Symon oyt lesdites trompettes dudit sieur de Maldeghem, et veit les Gantois saillir de leurs embusques, sy veit bien que retraite ne se polroit sans dangier, car jà assailloient les Gantois ses gens et avoient abbatu son estendart. Lors ledit messire Symon, comme valliant chevallier, et ceux de sa compagnie se férirent et ruèrent sus les Gantois, et se deffendirent comme hardis et proeux; et jà euissent bien peu avoir du pire quand ledit Maldeghem les vint secourir, et se frappa ès Gantois, et par la valliance de lui et de sa compagnie feit

tant qu'il reculla les Gantois; et reculla ledit messire Symon et sa compagnie, tellement qu'il les deslivra des mains desdits Gantois. Et se mirent touts ensemble en ordonnance et retournèrent vers Bruges; car les Gantois estoient trop grand peuple contre sy peu de gens: et en cestuy rencontre, des gens dudit messire Symon, mourut ung gentilhomme de Flandres, nommé David de Cuinghem, avecq trois hommes d'armes et douze à seize archiers, entre lesquels il y avoit deux archiers de corps du duc de Bourgogne, dont l'ung estoit d'Arras ou d'allentour, nommé Jenuin Lefebvre, lequel s'y porta sy valliamment qu'on ne polroit plus; et en tua et blescha plusieurs ains qu'il peult estre mort; et sy olt ledit messire Symon son cheval bleschié dessous lui; et sans doubte, sy ledit seigneur de Maldeghem n'euist esté de la partie, messire Symon et sa compagnie euissent esté, comme on disoit, touts desconfits, morts ou prins. Ce fait, les Gantois retournèrent à Gand et perdirent bien peu de leurs gens.

Environ aussy trois jours devant, aulcuns Gantois, lesquels se tenoient au chasteau de Poucres, ardirent ung gros villaige nommé Anglemoustier, réservé le chastel, lequel on deffendit contre eux, lequel Anglemoustier estoit au comte d'Estampes; et disoit-on que ceux de Poucres avoient ce fait sans le commandement de ceux de Gand; car ledit comte avoit toujours rendu peine de trouver moien de traicter de paix entre le duc et ceux de Gand.

En ce temps, mourut l'évesque d'Arras nommé Forcequarre; après laquelle mort, par le commandement du duc de Bourgogne, ses chanoines esleurent monsieur Jacques de Coymbres, nepveu à la duchesse de Portugal, lequel monsieur Jacques en prochain temps après fust eslu en archevesque de Norbonne; pour laquelle cause délaissa l'éveschié d'Arras, lequel éveschié, à la requeste dudit duc, nostre Saint-Père donna à ung moisne nommé Jehan, abbé de Leisseu en Bourgogne, référendaire et conseillier dudit duc. Et par la vertu de la pragmatique-sanction, laquelle courroit au royaume de Franche, l'archevesque de Reims, en deffault que les chanoisnes auroient différé d'eslire à la requeste du duc, tant que les bulles fuissent venues de Rome pour eslire le dessus nommé Jacques, et n'avoient point fait d'élection en temps et lieu, donna ledit éveschié à maistre Denis de Montmorency, frère du seigneur de Montmorency, et doyen de l'église de Tournay; pourquoy procès fust meu entre ledit abbé de Leisseu, lequel estoit de Bourgogne, et ledit maistre Denis, tant à Rome qu'au parlement de Paris, duquel je parleray cy-après, mais je veux retourner à la guerre des Gantois.

CHAPITRE XXXIX.

Comment se feit assemblée, à Seclin, pour cuider traictier la paix des Gantois, et comment Pierre Moreau mena par deux fois les Gantois à Terremonde, et de l'assault qu'ils y feirent.

Derechief encoires les Gantois envoyèrent prier au conseil du duc de Bourgogne, qu'il leur plust tant faire devers le duc, qu'il leur volsist envoyer ung sauf-conduit, jusques au nombre de vingt personnes, pour venir traictier de paix, et leur assigner lieu où il plairoit audit duc qu'ils vinssissent. Le duc, à la prière et requeste de son conseil, leur envoya ung sauf-conduit, et ordonna qu'ils vinssent parlamenter à Seclin, ung gros villaige à deux lieues près de Lille, et noeuf ou environ d'Arras; auquel lieu de Seclin le duc y envoya pour parlamenter à eux le comte d'Estampes et maistre Nicolas Raullin, son chancellier, et autres, et du costel des Gantois vindrent le prieur de Saint-Pierre-lez-Gand, et autres, desquels je ne sçay les noms; lesquels touts assemblés ensemble ne feirent rien, et s'en retourna chacune partie sans rien faire. Et après ce que les Gantois qui avoient esté parlamenter à Seclin, feurent retournés à Gand, ung homme d'armes franchois, nommé Pierre Moreau, de l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans, lequel

s'estoit allé boutter dedans Gand, pour gagner solde, et duquel les Gantois avoïent fait ung de leur capitaines, pour tant qu'ils n'avoient nuls ou peu de gentilhommes, car touts les gentilhommes estoient du costel du duc. Icelluy Moreau assembla grande quantité de Gantois, et issit hors la ville de Gand, et alla jusques à Terremonde; mais sitost que le bastard de Bourgogne sceut leur venue, sy vuidia contre eux et en occit plusieurs, et les reboutta valliamment; et s'en retournèrent à Gand; mais aucuns jours après, ledit Pierre Moreau rassembla les Gantois en grand nombre, et, le quatorziesme jour d'apvril mil quatre cent cinquante-trois, vuidia de la ville de Gand à touts ses gens et vindrent devant la ville de Terremonde; en belle ordonnance, et assaillirent laditte ville. En laquelle ville n'estoit pour lors le dessusdit bastard, ains estoit allé devers le duc, et y avoit laissé messire Franchois l'Arragonnois, valliant et hardy chevallier qui deffendit bien la ville; et jà-soit que les Gantois y feissent très fort assauts, sy n'y gagnèrent-ils rien, ains perdirent noeuf de leurs gens, sans plusieurs qui y feurent navrés. Quant Pierre Moreau perchut qu'illecq ne pooit rien prouffiter, lui et ses gens s'en retournèrent à Gand.

CHAPITRE XL.

Des feus que les Gantois bouttèrent vers Enghuem et vers Tournay, et comment les gens d'armes du duc estoient maulvaisement payés.

Le dix-neuviesme jour d'apvril an mil quatre cent cinquante-trois, après Pasques, les dessusdits Gantois et ceux de la Verde Tente issirent de Gand en grand nombre, et bouttèrent les feux vers Enghuem et vers Tournay, en tuant touts ceux qu'ils trouvoient; et en tuèrent plusieurs. Sy ardirent plusieurs gros villaiges, sans que nulles des garnisons saillissent dehors sur eux; ains retournèrent paisiblement à Gand et sans doubte. Les gens de guerre que le duc avoit mis ès garnisons, se plaindoient moult de leur payement, et s'en estoient retournés en leurs maisons beaucoup, tellement que bien peu en estoit demouré, qui avoient vendu arcqs, trousses, sallades, etc. pour vivre; ne sçay où le deffaut tenoit.

CHAPITRE XLI.

Comment le duc Philippe rassembla ses gens d'armes pour aller à Gand, et comment on cuida ardoir et brusler l'artillerie et amonition dudit duc à Lille.

Le duc Philippe de Bourgogne, voyant continuellement les Gantois en leur grande orgueil, feit publier son mandement, et commanda que tout homme qui se avoit accoutumé d'armer, avecq fiefvés et arrière-fiefvés, fust prest en armes au quinziesme jour d'apvril, l'an mil quatre cent cinquante-trois, pour derechief aller vers Gand, abbattre l'orgueil des Gantois; et ce temps pendant, le duc qui avoit à Lille toute son artillerie preste, lequel duc estoit à Lille, illecq attendant ses gens d'armes; et icelle son artillerie estoit en son hostel, qu'on appelle la Salle de Lille, auquel hostel y a une tour où avoit un cellier qui battoit contre la rivière du rivage, laquelle rivière vient de la Lys; et en iceluy cellier, y avoit plusieurs tonneaux de poudre de canon. Advint qu'en ladite tour ou cellier, par une rayère qui y estoit, on jetta du feu, et ne sçait-on qui; mais si, de advanture, on ne fust allé audit cellier, comme on y alla pour quelque chose qu'on y avoit affaire, toute l'artillerie dudit duc euist esté ardse, avecq, par advanture, toute la

ville ou partie d'icelle. Mais ainsi que, par cas de fortune, on vint sy à poinct qu'encoires n'avoit fait le feu nul mal, jà-soit-ce que ledit feu s'estoit jà ahers à ung tonnel plain de poudre, et avoit jà ards deux cercles; ny oncques on ne peut sçavoir qui ce avoit fait, sinon que ce avoient fait aucuns maronnier ou autre, lequel estoit Gantois ou avoit ses amis dedans la ville de Gand. Toutesfois oncques on ne peut sçavoir la vérité. Et aussi jà-soit-ce que le duc avoit fait publier qu'on fust prest au quinzième jour d'apvril, si rallongea-t-il le jour jusques au quinziesme de may.

CHAPITRE XLII.

Du cruel assaut que les Gantois feirent à la ville d'Aloste; de la vaillance de messire Loys de Viefville, chevallier; et comment messire Anthoine de Wisocq, chevallier, cuida surprendre l'ost des Gantois.

Le huitiesme jour de may mil quatre cent cinquante trois, vuidièrent de la ville de Gand, bien quatorze mille Gantois à pied, bien embastonnés, et environ deux cents hommes à cheval, et s'en allèrent devant la ville d'Aloste, pour assiéger ou prendre ladite ville; et, comme ils approchèrent, ung chevallier, nommé messire Loys de Viefville, lequel estoit en la ville, et aveccq lui environ quatre cents combattants, vuidia de ladite ville; et n'estoit

point à celle heure dedans ladite ville, messire Anthoine de Wisocq, lequel en estoit capitaine pour lors; et alla ledit messire Loys faire une escarmouche aux Gantois, lesquels estoient de cheval, et venoient devant ceux qui estoient à pied, et férit en eux tellement, que ceux de Gand reculèrent; et fust iceluy qui portoit l'estandart, féru d'une lanche tout outre le corps et mourut, et avecq lui plusieurs autres Gantois; et reboutèrent tellement lesdits Gantois, qu'ils feurent constraints d'eux retraire avecq les gens de pied. Après ce fait, ledit messire Loys se retourna et rentra dedans la ville; et celle nuict les Gantois se logèrent autour d'icelle ville; et sitost que le lendemain le jour adjourna, les Gantois assaillirent la ville, laquelle fust de toutes parts fort bien deffendue. Toutesfois lesdits Gantois, de toute leur forche, assaillirent ung boullovert, et sy grand assaut y livrèrent, qu'ils y tuèrent six hommes d'armes de la garnison; et jà euissent entrés dedans le boullovert, quant ledit messire Loys y vint, lequel reboutta les Gantois; et y mourut des Gantois à ce rebouttement, plus de vingt. Et de tout costel estoit l'assaut fort; et bien aussi se deffendirent ceux de la ville, et dura l'assaut trois heures, et en y eust des morts plusieurs d'ung costel et d'autre; et tant dura l'assaut, que les Gantois feurent trop travailliés et se retirèrent, et se logèrent autour de la ville.

Et durant ledit assaut, estoit allé dire à messire

Anthoine de Wisocq, lequel estoit allé se battre le jour de devant à Terremonde, comment que les Gantois estoient devant Aloste et l'assailloient. Lors ledit messire Anthoine et messire Franchois l'Arragonnois, atout bien six cents combattants, vuidièrent de la ville de Terremonde, pour aller assaillir les Gantois qui estoient devant Aloste et l'assailloient; mais jà estoit l'assaut failli quant ils approchèrent de la ville; et s'estoient mis lesdits Gantois en belle ordonnance, car ils estoient advertis de la venue des Picards. Quant lesdits Picards veirent les Gantois en si grand nombre et en si belle ordonnance, si doubtèrent de frapper en eux; et se conclurent qu'ils se logeroient assez près d'eux, et que le lendemain au matin les assailleroient; mais celle nuict et par nuict, lesdits Gantois se partirent de devant Aloste, et s'en rallèrent à Gand avecq leurs chars et engins.

CHAPITRE XLIII.

Du traictié qu'on cuida avoir fait à Lille; et comment les pays du duc estoient travalliés tant des gens de guerre du duc comme des tailles.

Ce temps pendant que les Gantois faisoient tant de maux, les trois membres de Flandres, avecq les nations de Bruges, vindrent à Lille devers le duc de Bourgogne, en priant audit duc qu'en-

coires une fois volsist envoyer aux Gantois ung sauf-conduit, pour venir à Lille pour parlamenter de paix. Ledit duc, pour l'amour des nations, leur octroya; et vindrent à Lille vingt ambassadeurs de Gand. Et pour vous faire entendre que c'est des quatre membres de Flandres, faut sçavoir que quatre y en a, dont la ville de Gand est le premier; Bruges, le second; Ypres, le tierche; et le pays de Francq, le quart; et les nations de Bruges sont les marchands tenants les tables de marchandise par tout le pays chrestien.

Lesdits membres et nations ainsi assemblés à Lille, traictièrent tant qu'on cuida proprement que la paix fust faite entre le duc et les Gantois; et sitost qu'ils feurent revenus à Gand, si dirent comment ils olrent besoingné et traictié; duquel traictié que les ambassadeurs avoient fait avecq les membres et nations, les Gantois n'en voulurent rien tenir; et ainsi fust le tout rompu, dont les pays du duc vaillirent pis; car durant ce que les membres de Flandres, comme dessus est dict, estoient devers le duc, et traictoient de la paix, l'armée dudit duc, qui estoit preste trez le quinziesme jour d'apvril, tenoient les champs ès pays de Picardie et d'Artois et de Boullenois, de Flandres, de Haynaut et d'ailleurs, et les tindrent six sepmaines; durant lequel temps faisoient moult de maux. Et n'estoit nul preud'homme ne marchand qui, sans grand doubte et péril d'estre desrobbé des gens d'armes, osast aller par les champs: et mes-

mement failloit garder les bonnes villes des pays du duc à forche, et faire guet aux portes, comme si les ennemis feussent à l'environ; car si les gens d'armes du duc y euissent peu entrer forts assez, ils les euissent pilliés. Et mesmement se logèrent et pillièrent plusieurs fauxbourgs des bonnes villes. Et tout ce falloit endurer par les gens du plat pays et les autres; jà-soit-ce, que lesdits pays feussent assez taillés de tailles, aveeq tout ce que ledit duc faisoit payer.

CHAPITRE XLIV.

Comment le duc envoya le sieur de Croy à Lembourg, et des seigneurs qui allèrent avec lui.

Environ les Pasques mil quatre cent cinquante-trois, plusieurs Allemans en la duché de Lembourg se tenoient à Thionville; laquelle ville de Thionville n'estoit pas en l'obéissance dudit duc de Bourgogne, nonobstant qu'il fust duc de Lembourg; et le tenoit tant par forche qu'autrement, par deniers que lui et son père en avoient bailliés; et le avoit le duc conquesté par forche l'an mil quatre cent quarante-deux; mais oncques n'avoit gagné ladite ville du Thionville, laquelle estoit de la duché; et plus de ville n'y avoit en celle duché qui ne fust obéissante audit duc, au moings peu d'autres. Iceux Allemans,

lesquels estoient valliants gens de guerre en iceluy temps, sçachant que le duc avoit affaire en Flandres, prindrent et pillièrent plusieurs villes en ladite duché de Lembourg, et toujours se retiroient à Thionville. Le duc, après ce qu'il olt conquesté ladite duché en l'an quarante-deux, et fust la ville de Luxembourg gagnée par eschelles, par nuict, et ainsi emblée par les gens d'armes dudit duc, estant environ ladite ville, et retraict le comte de Clucq au chastel, et depuis abbandonna ledit comte le chastel et s'enffuit; auquel comte de Clucq le duc des Bars, oncle du roy de Hongrie, d'Autriche et de Boheme, nommé Lansselot, lequel roy Lansselot estoit josne enfant, et estoit ledit duc son tuteur; et comme son tuteur avoit baillié le gouvernement de ladite duché de Luxembourg audit comte de Clucq. Et la querelle pourquoi le duc de Bourgogne l'alla conquester, fust pourtant que le duc Jehan, son père, avoit jà piecha presté grosse somme de deniers sur ladite duché; et depuis, ledit duc avoit acheplé ladite duché à la duchesse de Luxembourg; et après la mort de ladite duchesse, debvoit eschoir au roy Lansselot, lequel estoit un des plus grands roy de chrestiennete après le roy de Franche; en laquelle duché ainsi conquestée de par le duc, réservé Thionville, ledit duc avoit commis au gouvernement Cornille, son bastard; lequel, comme dessus est dit, fust tué en la bataille de Rippelmonde. Durant lequel temps que ledit Cornille

gouvernoit ladite duché, il s'y gouverna et s'y contint si hautement, que de touts ceux du pays, il estoit crein et aymé, et mesmement de ses ennemis, ne oncques durant sa vie y olt homme qui se leva contre lui, ni qui s'efforcha d'entrer en ladite duché. Et après la mort dudit Cornille, le duc de Bourgogne baillia le gouvernement de la duché audit sieur de Croy, son premier chambellan et principal gouverneur. Lequel gouvernement ainsi baillé audit sieur de Croy, ne demoura point longuement que les Allemans vindrent en la duché, comme dessus est dit, et y faisoient moult de maux. Pour laquelle cause, le duc, pour résister aux Allemans, envoya le sieur de Reubempré, chevallier, nommé Anthoine, nepveu dudit sieur de Croy, accompagnié de cent hommes d'armes et de quatre cents archiers, tant Picards, comme Boullenois, lesquels, venus audit pays de Luxembourg, se trouvèrent trop foibles pour résister à la forche des Allemands, qui estoient grand nombre et vaillants gens de guerre, pour abbattre l'orgueil desdits Allemans et résister, comme dit est, à eux. Nonobstant ce, il envoya audit pays de Luxembourg le sieur de Croy, le sieur de Hames, le sieur de Moreul, le sieur de Dompmart, et autres, jusques au nombre de cent lanches.

CHAPITRE XLV.

Comment le bailly de Haynault rua jus plusieurs Gantois; de la grande assemblée que le duc feit pour aller vers Gand, et comment il se partist de Lille avecq son armée.

Durant les jours que le duc s'apprestoit pour aller guerroyer les Gantois, aucuns d'iceux qui se nommoient les compagnons de la Verde Tente, de plus en plus s'efforchoient de boutter les feus, tant au pays de Flandres que de Haynault, et faisoient plusieurs maux, et tant que sans nombre. Advint que les dessusdits de la Verde Tente allèrent vers Athe en Haynault, le quinziesme jour de juing, pour boutter les feus; de laquelle venue messire Jehan de Croy, chevallier, fust adverti et alla allencontre d'eux, et les rua jus, et en occit trois cents ou plus, et prist plusieurs prisonniers, et après ce, s'en retourna à Athe; et le vingtiesme du mois de juing, audit an mil quatre cents et cinquante-deux, toute l'armée du duc de Bourgogne estant autour de Lille, ledit duc avecq son armée se partist de Lille et alla à Courtray, et toute son artillerie avec lui, et aussi plusieurs carpantiers et pionniers, par plusieurs milliers, comme on les nombroit; touts lesquels carpantiers et pionniers estoient payés aux despens des bonnes gens du plat

pays dudit duc ; et jà-soit-ce qu'ils avoient été mangiés et pilliés, comme dessus est dit, et qu'ils fuissent taillés, toutefois, volsisent ou non, leur convenoit payer lesdits carpantiers et piouniers.

Or est bien droict que je dise les noms d'aucuns princes et seigneurs qui estoient avecq le duc : premiers y estoient le comte d'Estampes et messire Jacques de Sainct-Pol, lequel avoit et menoit touts les gens du comte de Saint-Pol et du sieur de Fiennes, son frère, et de son autre frère, lesquels n'y estoient point ; car ledit comte estoit au serviche du roy de Franche en Bourdelois, où le roy guerroyoit les Anglois ; et ledit sieur de Fiennes avoit de nouvel perdu sa femme, laquelle estoit fille du sieur d'Antoing. En la compagnie dudit duc y estoit aussi Anthoine, son fils bastard, et touts ceux qui ci-dessus ont esté nommés, réservé le duc de Clefves et ceux qui estoient allés au pays de Luxembourg. Avecq ledit duc y estoit aussi le mareschal de Bourgogne, accompagnié de trois cents lanches, hommes de Bourgogne, lesquels il avoit mandé ; et disoit-on que ledit mareschal avoit beaucoup gagné en Flandres, tant en la guerre, comme pour avoir retenu les gages et salaires des gens de guerre. Et d'une partie de son gaing avoit fait faire plus de mille marcqs d'argent de moult riche vaisselle à Tournay, laquelle vaisselle il avoit envoyée en Bourgogne. Et combien que ledit mareschal euist la renommee d'estre moult valliant homme de guerre, toutesfois, le temps durant qu'il

avoit esté en Flandre, il n'avoit fait chose qui fust de grande mesmoire, sinon qu'il avoit fait ardoir tout le pays d'entour Gand.

CHAPITRE XLVI.

Comment le duc alla assiéger Elsebecq, et le prinst avec un fort moustier.

Le duc de Bourgogne avecq toute son armée se partist de Courtray, et alla à Audenarde, et alla assiéger un chastel qui s'appelle Helsebecq, et ung gros moustier assés près d'illecq, lequel moustier fust prestement par les Picards, et peu après prins; et y avoit dedans ledit moustier environ trente-deux Gantois, touts lesquels feurent prins, et, par le commandement dudit duc, pendus.

Et le vingt-septiesme jour ensuivant dudit mois, le chastel de Helsebecq se rendist à la volonté du duc; et estoient dedans cent et cinq, lesquels touts feurent, par le commandement du duc, pendus et estranglés.

CHAPITRE XLVII

Comment le duc alla assieger Poucres ; et de la mort de messire Jacques de Lallaing, très valliant et hardy chevallier, et comment ledit chastel fut prins, et ceulx de dedans pendus et estranglés.

Après ce que le chastel de Helsebecq fust prins, le duc de Bourgogne et son armée allèrent mectre le siége devant ung chastel qu'on appelloit Poucres : et comme ledit chastel fust tout enclos des gens du duc, le mareschal de Bourgogne, messire Anthoine, bastard de Bourgogne, et messire Jacques de Lallaing, allèrent faire affuster une bombarde pour battre ledit chastel : et comme ils faisoient asseoir ladite bombarde, ceux du chastel tirèrent d'ung veuguelaire après les dessusdits seigneurs : duquel veuguelaire ils férirent messire Jacques de Lallaing, et lui emportèrent le hanepière de la teste. Duquel coup ledit messire quiet mort, dont ce fust grande pitié et grande perte ; car, sans doubte, je crains que plus valliant que lui, si ce n'estoit le duc Philippe de Bourgogne, n'y avoit en l'armée dudit duc ; et bien avoit montré sa valliance en la guerre de Gand et autre part, comme en Escoche, en Espaigne et autres plusieurs royaumes, où il avoit fait plusieurs faicts d'armes. Ledit messire Jacques de Lallaing estoit humble où il convenoit, sage, large, courtois ; et

avecq ce avoit la grace de bien servir Dieu, soy confesser et recepvoir son créateur touts les dimanches. Pour brief dire, c'estoit ung chevallier bien parfait et dressé, de l'âge de trente-deux ans ou environ [1]. De laquelle mort dudit Jacques de Lallaing le duc Philippe fust moult courrouchié, car il l'aimoit moult; et, comme on disoit, c'estoit le chevalier de sa cour que plus il aimoit, tant pour sa bonté que pour sa beauté; car il estoit grand et bien fait. Avec ledit messire Jacques, mourut du coup dudit veuguelaire ung homme d'armes et quatre archiers. Après laquelle mort dudit messire Jacques, le duc feit prestement lever et affuster touts ses engins et jetter contre la forteresse; tellement que, jà-soit-ce que ledit chastel fust moult fort et bel, toutesfois sy feurent toutes les tours acravantées; et faillit que ceux de dedans se rendissent à la volonté du duc, lequel les feit prestement touts pendre et estrangler, réservés six, dont l'ung estoit ladre, et les autres josnes enfants: et feurent bien cent et plus pendus. Ce fait, le duc feit desmolir et abbattre toute ladite forteresse, et la feit raser jusques en terre; et feit prendre le corps dudit messire Jacques, le feit porter à Lallaing pour estre illecq mis en terre, duquel Lallaing son père estoit seigneur; et lui Jacques estoit son fils aisné.

---

1 Voyez, dans cette Collection, sa Chronique, écrite par George Chastellain.

CHAPITRE XLVIII.

Comment le duc retourna à Courtray; et comment le peuple estoit travaillé pour avoir et lever argent.

Après ce que Poucres fust desmolie, le duc se retourna à Courtray, et illecq séjourna douze jours: durant lesquels douze jours touts ses gens d'armes tindrent les champs en mangeant et pilliant le plat pays, lequel estoit et obéissoit au duc, et mesme les villaiges de plusieurs nobles qui estoient avecq le duc. Et disoit-on que le duc séjournoit à Courtray en attendant argent; et entre temps laissoit ses gens manger tout le plat pays, pourtant qu'ils n'estoient point payés. Et avecq ce le duc, en plusieurs bonnes villes, commencha à faire constraindre les nobles, marchands et bourgeois des lieux, lesquels ne le servoient point, de lui prester certaine somme de deniers, chacun selon son estat, nonobstant que pour ce ne laissoient point à estre levés par lesdites bonnes villes plusieurs maltôtes et subsides. Desquelles choses les riches hommes avec le peuple commenchoient à murmurer. Et n'estoit point le peuple si mal content de payer lesdits deniers, car ils apperchevoient bien qu'il en avoit affaire, qu'ils estoient de ce qu'on disoit qu'au prouffit du duc ni à sa cognoissance ne venoit point tout l'argent

qu'on exigeoit, non pas à peu près la moictié; et qu'aucuns recepveurs et autres, ne sçais quels officiers affamés, qui estoient autour du duc, engloutissoient tout. Desquelles choses je ne certiffie rien, trop bien que la renommée du peuple estoit telle; et m'en rapporte à ce qui en est.

CHAPITRE XLIX.

Comment le duc alla assiéger Gavres; et de l'ordonnance dudit duc.

Le seiziesme jour de juillet milquatre cent cinquante-trois, après que le duc eust séjourné douze jours à Courtray, on apporta grosses finanches audit duc. Sy feit d'icelles payer touts ses gens d'armes pour ung mois advenir; puis icelui jour se partist de Courtray, et alla assiéger ung moult fort chastel qui est entre Gand et Audernarde, auquel chastel les Gantois se tenoient. Pour lequel chastel adsiéger, et ains qu'il arriva là, ordonna ses gens en trois batailles, qu'on appelle, comme dessus est dit, avant-garde, bataille et arrière-garde. En la première bataille, qu'on appelle avant-garde, estoit chief le marischal de Bourgogne; avecq lui estoit Anthoine, bastard de Bourgogne, messire Jehan de Croy, grand bailly de Haynault, avecq les Hennuyers et maints autres chevalliers, escuyers et gens de guerre, dont trop longue chose seroit à

raconter les noms, et aussi certes je ne sçauroys. En la seconde bataille estoit le duc de Bourgogne armé tout au clair, lequel, comme on disoit, et pour tel estoit tenu de ceux qui le congnoissoient et l'avoient veu, estoit le plus hardi et le plus valliant homme qui fust en toute son assemblée; et bien l'avoit monstré en son temps, en plusieurs grandes et grosses batailles; et estoit ung homme sans poeur, comme on disoit; et combien qu'il euist lors cinquante-six ans, sy le faisoit-il beau veoir en armes : qui de sa vallianee voldra ouyr parler ou veoir, le verra ès cronicques de ceux qui ont mis par escript la bataille qu'il olt à Saint-Ricquier contre les Franchois, et qui ont mis aussi par escript comment il meit le pays de Hollande en sa subjection, et comment ceux de Bruges le cuidèrent mectre à mort, et toute sa compagnie, en ladite ville de Bruges. Je me tairai à tant de ce, et retournerai à ma matière.

Aveeq le duc estoit Charles son fils légitime, le comte de Charollois, de l'âge de dix-neuf ans; et plus de enfants de marriage n'avoit ledit duc; y estoit aussi Adolf de Clefves, nepveu dudit duc; le comte d'Estampes, le sieur de Saveuses et toute l'armée de Picardie et d'Artois, aveeq maints autres combattants. Et en la tierche bataille, qu'on appelle l'arrière-garde, estoit Jacques de Saint-Pol, Jacques de Lille-Adam aveeq touts les Boullenois et plusieurs autres chevaliers, escuyers et gens de guerre. Pour brief dire, estoit belle chose à

veoir teute l'armée du duc, car c'estoit pour la plupart touts gens de guerre et bien en poinct, et qui avoient accoustumé d'aller en guerre. Et n'y avoit nuls Hollandois, et touts les gentilhommes de Franche de l'armée estoient avec le duc. Et pourtant que les Gantois s'estoient vantés qu'ils livreroient en brief la bataille au duc, alla ledit duc mectre le siége en telle ordonnanche devant le chastel de Gavres; car il n'y avoit plus ville, chastel ne forteresse qui ne fust en l'obéissance du duc.

CHAPITRE L.

Comment ceulx qui estoient dedans Gavres eulrent promesse des Gantois de les secourir, et comment Jehan de Vos eschappa de Gavres, et alla quérir les Gantois, et comment ceulx du chastel se rendirent.

On dit à ceux de Gand que le duc debvoit assiéger le chastel de Gavres, pourquoi les Gantois envoyèrent ung homme d'armes anglois, nommé Jehan de Vos, lui seizième de gens de guerre, avecq ceux qui estoient au chastel; et dirent ceux de Gand à Jehan de Vos et à ceux de sa compagnie, qu'ils y allassent hardiment, et reconfortassent ceux dedans ledit chastel de Gavres; car le duc n'auroit point sitost meis le siége devant le chastel, que vingt-quatre heures après ils ne livreroient bataille audit duc et à ses gens, et le leur promirent à tenir fer-

mement ; et disoit-on qu'ainsi ils avoient promis à ceux de Poucres, dont ils n'en tindrent rien. Après toutes ces choses ainsi faites, le duc meit le siége devant ledit chastel, et fust tout environné de ses gens, puis fit dresser touts ses engins pour battre le chastel. Et comme il les faisoit dresser, dedans le chastel y avoit ung compaignon, lequel jouoit très bien d'une trompette, lequel certes n'estoit pas Flameng, ains estoit du pays du duc, et avoit autrefois servi aucuns seigneurs qui estoient en la compagnie du duc. Icellui compagnon monta sur une haute escargette d'une tour, et illecq dit moult de blasphemmes du duc, en l'appellant faulx, desloyal, traistre, tyran, et moult autres injures qui sonnoient très mal, en disant, De bien brief son orgueil soit abbatiu des Gantois! On rapporta ces parolles au duc, lequel, considérant que folie lui faisoit dire, n'en feit guerres de compte. Le chastel estoit assis en bas lieu, et mal battable d'engins ; mais nonobstant ce, le duc le faisoit battre d'engins le plus qu'il pooit ; et tellement le battist, que ceux du chastel lui offrirent rendre ledit chastel leurs vies saulves ; car ils véoient que les Gantois leur avoient failli, à quoi le duc ne les vollut recepvoir pour les injures que le trompette avoit dit de lui. Quant Jehan de Vos leur capitaine veit ce, et que les Gantois lui avoient ainsi menti et failli leur foi, si s'appensa comment il polroit saulver sa vie. Si feit tant, comme on disoit, que par une nuict il parla à aucuns des gens du duc, et leur

promit que, moyennant qu'on le laissast issir sans péril de son corps, lui et ses gens, du chastel, qu'il amèneroit les Gantois en dedans deux jours après son partement en bataille contre le duc; et illecq le duc polroit prendre vengeance desdits Gantois. Et par ceste promesse, ils s'avallèrent lui quatorzièsme, la nuict ensuivante, hors du chastel, sans ce que ceux de dedans s'apperchussent de son allée, jusques ce que vint le lendemain matin. Quant ceux de Gavres perchurent leur capitaine et une partie de ses gens eschappés, si conclurent touts d'eux rendre à la vollonté du duc, car plus n'avoient espoir d'estre secourus; parquoi cellui jour, ainsi qu'à midi, rendirent leur corps et le chastel à la vollonté du duc, touts lesquels ledit duc feit incontinent pendre, jà-soit-ce qu'il y eust deux cordeliers de l'ordre de Saint-François, avecq ledit trompette.

CHAPITRE LI.

Comment à l'admonestement de Jehan de Vos ceulx de Gand vuidèrent en bataille contre le duc leur seigneur.

Quant ledit Jehan de Vos, anglois, fust vuidié du chastel de Gavres, et ses compagnons, si s'en allèrent à Gand; et des Gantois feurent très bien receus, en lui demandant comment ceux dedans Gavres se portoient, auxquels il respondit qu'ils

se portoient très mal, et qu'ils estoient moult esbahis de ce qu'ils ne les estoient venus secourir, comme promis l'avoient, en leur disant telles parolles ou en substance : « Si jamais voullez avoir veangeance du duc de Bourgogne, si vuidiés hastivement à toute vostre puissance; et se lui courrés sus, vous le reurez jus, car la plus grande partie de ses gens s'en sont retournés par faute de payement; et ne sont à peu nuls gens, car ils ne sont pas plus de quatre mille combattants; et ne fays nul doubte que si les voullés aller combattre à toute vostre puissance, que lui et ses gens seront prestement rués jus. » Ces parolles dites par Jehan de Vos et ouyes par ceux de Gand, ils feirent prestement clorre leurs portes, adfin que nuls se vuidassent et allassent dire leur secret; puis feirent commandement en la ville, que tout homme, depuis l'age de vingt ans jusques à l'age de soixante ans, s'armast pour aller combattre le duc, sur la hart. Et combien que plusieurs n'y voulloient aller, toutesfois il failloit qu'ils y allassent, ou y estoient constraints, ou aultrement on les eust mis à mort; lors, ou par belle ou par forche, se meirent touts en armes. Avecq eux estoit ledit Jehan de Vos, accompagnié de plusieurs Anglois et autres, jusques au nombre de deux cents hommes à cheval. Avecq lesdits Gantois estoit le bastard du Blanc Estrain et touts ceux de la Verde Tente, dont il estoit capitaine. Quant ils et leurs engins et chariots feurent touts prests, en moult belle ordonnanche vuidèrent de la ville de

Gand; et les conduist ledit Jehan de Vos, et ceux de cheval. En celle compagnie n'y avoit nuls nobles hommes, au moings de quoi fust quelque renommée, car touts les nobles hommes de Flandres estoient avecq le duc.

CHAPITRE LII.

Comment le duc envoya Charles son fils à Lille, pour le distourber d'estre en la bataille de Gavres, et comment ledit Charles voullut estre en bataille.

Environ trois jours devant la bataille de Gavres, le duc, qui attendoit d'heure en heure que les Gantois deuissent saillir de Gand et venir contre lui en bataille, feit entendre à Charles son fils, adfin qu'il ne fust pas à la bataille, que sa mère la duchesse, laquelle estoit à Lille, estoit moult malade, pourquoi il voulloit qu'il l'allast visiter. Ledit Charles non sçachant à quoi son père pensoit, se partist de l'ost et alla à Lille, auquel lieu il trouva sa mère en très bonne santé, et auquel lieu de Lille lui fust dit que son père l'avoit illecq envoyé, pourtant qu'il attendoit avoir la bataille contre les Gantois. Tantost que ledit Charles ouyt ces parolles, si dit en celle manière: « Puisque mon père y sera, j'y puis bien estre, car il se combat pour moi garder mon héritaige; si seroit lachement faite à moi si je y fail-

loie ; et pourtant je promets à Dieu que je y serai si je puis. » Et jàsoit-ce que sa mère le cuidast retenir à Lille, si n'en poeult elle estre la maîtresse : ainchois monta à cheval et s'en ralla à l'ost avecq son père.

CHAPITRE LIII.

Comment le duc se meit pour aller en bataille contre ceulx de Gand, ses mortels ennemys, et de la belle ordonnance qu'il feit; et des nouveaux chevalliers qui y feurent faits, et aussy de ceulx qui ce jour levèrent bannières.

Assés tost après que les Gantois feurent issus de la ville de Gand pour venir à bataille contre leur duc et seigneur, on vint dire audit duc comment ils estoient issus, et venoient grande allure, et estoient jà près d'illecq. Lequel duc estoit assis au disner. Tantost ouyes ces nouvelles, si se leva de table, et dit, de cœur joyeux, qu'ils feussent les bien venus et qu'ils seroient combattus. Lors feit cryer allarme et s'arma tout au clair, et son fils avecq lui; et certes ce propre jour s'estoient rendus ceux de Gavres, et estoient plusieurs de l'armée du duc allés dedans le chastel, veoir pendre ceux de dedans, et tellement qu'à peine, depuis qu'ils oyrent cryer allarme, se feurent mis en armes et en arroi, que on ne leur vint dire que les Gantois estoient bien près d'eux.

Sitost que le duc veit ses gens en ordonnanche, si les meit en trois batailles, comme dessus est dit, et alloit le duc en chacune bataille donner cœur et hardiment contre les Gantois, qui lui venoient courrir sus, et qu'à l'ayde de Dieu, ains que le soleil se couchast, ils seroient touts riches. Et menoit l'avant-garde le marischal de Bourgogne et ceux que dessus ay nommés; et après alloient lesdites autres deux batailles; et entre lesdites trois batailles n'y avoit pas plus de distance que d'ung ject de pierre, ou ung petit traict d'arcq. Et après ce que ledit duc eust mis ses gens en ordonnance, illecq y olt plusieurs hommes d'armes qui requirent chevallerie, et lesquels feurent faits chevalliers; desquels j'en nommerai aucuns: primes Jacques de Saint Pol, le marischal de Bourgogne et le sieur de Noeufchastel, le Besgue de Ranchicourt, Jehan de Haines, fils du sieur de Haines; le sieur de Ligne en Haynault, le sieur de Rougemont, le sieur de Grutuse en Flandres, le sieur Deserre, le sieur de Ribaupré, Guillaume Candmas, Jehan de Wazieres, Ferry de Cuzuze, Guillaume de Talamer, Jacques de Montmartin, Pierre de Zuncq, Tivin Desture, Guyot de Gramont, Jacques de Montigny, Aubert de Beaumont, Gilles Provisy, Robert de Joy, Jehan de Suavre, Jehan de Dringhem, Jehan de la Viefville, Philippe de Maldeghem, Ambelart de Noeufville, Liennart Mocet, Franchois de Meuton, Symon du Chastelet, Antoine de Ray et son frere, le sieur de Noirquermes et son frère, fla-

mangs: Guillaume de Grispeur, Gallehault de Willerval, Charles de Noyelles, Andrieu de Cleron, Mathieu de Rebecque, Secret de Gavre, Louis de Praicq, Henry d'Estiembecque, le sieur de Toulongeon, et Tristan son frère, Bourguignons, frères d'une portée; Jehan Pierron, Claude de la Guise, Christophe de Hardenten, Jehan Duploich, Anne de Toullain, Loys de Helmestrop, Philippe de Cohen, Symon d'Estrumel, Colart Angort, Lion de la Havarderie, Loys Despierre, maître Pierre de Goup (Gois), conseillier du duc; Henry Brisvicq, et maingts autres que je ne sçauroy nommer, tant de Bourgogne, de Brabant, de Haynault, de Flandres, d'Artois, de Boullenois, comme de Picardie. Desquels chevalliers faits, y eu olt aucuns lesquels icellui jour levèrent bannières; c'est à sçavoir: le sieur de Cohem, le sieur d'Estambourt, le sieur de Miraulmont, et aultres desquels je ne peux sçavoir leurs noms.

CHAPITRE LIV.

De la mortelle bataille que le duc de Bourgogne eult contre ceulx de Gand, ses subjets; et comment les Gantois feurent desconfits; et de la grande occission qu'il y olt.

Le vingt-deuxiesme jour de juillet mil quatre cent cinquante-trois, se partist le duc Philippe de Bourgogne de devant Gavres, atout son ost, pour

aller combattre ceux de Gand, ses ennemis. Lequel duc, après ce qu'il olt mit ses gens en ordonnance, comme dessus j'ai dit, ne fuist pas sitost meu, qu'il perchut ses ennemis. Aussitost qu'il les perchut et veit que son avant-garde estoit jà près d'eux, si envoya avecq ceux de l'avant-garde le seigneur de Saveuse et sa compagnie pour faire secours à ceux de l'avant-garde.

Mais sitost que les Gantois veirent les Picards, si se rangèrent en bataille et meirent leurs coulleuvrines et engins devant eux. Quand le marischal du duc veit ce, se doubta que du traict desdits engins ne fuissent plusieurs de ses gens occis; pour laquelle cause, adfin qu'ils laissassent leurs engins, feit signe de ung peu reculer. Et à certes tantost que les Gantois les veirent reculer, si allèrent très asprement vers eux en très belle ordonnance, et les conduisoit ledit Jean de Vos. Sitost qu'il fust assés près pour combattre, si frappa son cheval des esporons et s'en vint rendre au duc en lui disant telles paroles: « Voichy les Gantois que je vous » amaine; je me mets en vostre merchy. » Après ce, commencha la bataille, et commenchèrent les archiers à tirer sur les Gantois, et les Gantois à eux très valliamment deffendre; et avoient jà occis ung homme d'armes et aucuns archiers, quant le duc de sa personne se férit en eux et généralement toutes les trois batailles ensemble; et y feit le duc merveille de valliance, et aussi feit Jacques de Sainct-Pol. Lors ne se peurent plus tenir ceux de

Gand et prindrent la fuitte laide et vilaine, et s'enffuirent vers Gand, et le duc et ses gens en fuyant les occyoient; et ainsi qu'ils cachoient (chassoient) lesdits Gantois, aucuns d'iceux Gantois se retrairent en une prairie enclose de fossés et ung petit bosquet. Lesquels Gantois derechief se meirent illecq en deffense; et illecq des hommes d'armes du duc et le duc mesme feurent enclos; lesquels hommes d'armes ne sçavoient entrer dedans pour les fossés dont ladite prairie estoit enclose; et y avoit honneur à y entrer premier, pour ce que on n'y pouvoit entrer à cheval qu'à grand dangier; et si n'avoient illecq lesdits hommes avecq eux aucuns archiers, lesquels estoient touts descendus à pied et ne les avoient peu suivre, ains estoient derrière eux, où ils chassoient les Gantois et les occyoient. Entre les hommes d'armes dudit duc qui avoient enclos ladite prairie, il en y olt ung qui estoit de Bruges, qui par trois fois sur son cheval passa les fossés, et sa lanche en poinct, se férit ès Gantois, et à chacune fois repassa. Mais à la troisiesme fois qu'il y retourna, tantost qu'il fust issu de ladite prairie, son cheval mourut des horions qu'il avoit eus. Quant ce veit le duc, et que nul n'osoit entrer ladite prairie, si férit son cheval des esporons et passa les fossés, et entra dedans ladite prairie; et tantost touts ceux de sa compagnie le suivirent et se férirent touts ès Gantoits, et illecq feit merveille de valliance ledit duc de son corps, et Charles, son fils, aussi; mais aussi receuprent-ils

maingts coups de picques des Gantois, lesquels fort et vertueusement se deffendoient; et euist le duc et ses hommes d'armes fort à faire à subjuguer lesdits Gantois en ladite prairie, quant une grande compagnie d'archiers, lesquels suivoient le duc de loing, et auxquels, pour les haster, on estoit allé allencontre leur dire comment le duc se combastoit, vindrent au secours du duc et commenchèrent à tirer sur lesdits Gantois; lesquels, prestement qu'ils sentirent les traicts, feurent desconfits et commenchèrent à lanchier l'ung chà, l'autre là, mais ils ne pooient vuidier ladite prairie, pourquoi feurent touts illecq occis. Pareillement ceux qui fuyoient de la bataille, on les occyoit et tuoit, car ils ne sçavoient bonnement tirer à Gand, s'ils ne passoient par la rivière de l'Escaut. Et plusieurs, et tant que merveille, lesquels pensoient passer la rivière, se noyoient, tant pour le traict que on tiroit après eux, comme pour ce qu'ils ne pooient nager, ou ne sçavoient, pour leurs armes; et si en tuoit-on plusieurs, tant en l'eaue, comme sur le bord de l'eaue, qu'on ruoit en la rivière, tellement que ladite rivière en fust toute vermeille. Plusieurs aussi y en y olt qui, sans passer la rivière, s'enffuirent à Gand, lesquels feurent tellement castiés des Picards, que s'ils eussent vollu, sans qu'ils euissent sceu qui ils estoient, fuissent francquement entrés dedans la ville de Gand, et l'euissent prins; ca rpour cert ain, à ceste heure, ceux de Gand feurent si esperdus et si espouvan-

tés, qu'en la ville il n'y avoit nulle deffense. Toutesfois le duc, comme aucuns disoient, ne vollut souffrir qu'on entrist dedans, ni qu'on allast ce jour jusques là pour leur livrer l'assaut; car le duc considéroit que si on entroit dedans la ville, qu'elle seroit tellement pilliée et destruicte, que jamais elle ne seroit réparée : pourquoi le duc, après la bataille gagnée et lesdits Gantois occis et cachés jusques ès portes de Gand, feit touts ses gens retraire. Ledit duc, après ceste victoire, rentra dedans sa tente, et là se jetta à genoux et rendit humblement grâces à Dieu de ce qu'il avoit subjugué ses ennemis les Gantois. Les morts de la partie de ceux de Gand, tant noyés que occis, feurent nombrés à vingt mille, ou plus; mais toutesfois le bastard de Blancq Estrain reschappa et se sauva passant la rivière à nud; et de la partie du duc y moururent que seize hommes, lesquels moururent au commenchement de la bataille, et estoient Bourguignons et Hennuyers.

CHAPITRE LV.

Comment le duc envoya ung hérault dedans Gand, et comme les Gantois envoyèrent vers lui requérir miséricorde.

Après la grande victoire que le duc olt eue contre ceux de Gand, ses subjets, le lendemain de la bataille, le duc, par sa bénignité, considérant que

ce que les Gantois avoient fait, avoit esté par fol et mauvais conseil, ayant pitié d'eux, comme seigneur et prince doit avoir de ses subjets, envoya ung hérault en la ville de Gand, portant ses lettres-patentes, èsquelles avoit ainsi escript, ou en substance, que : jà-soit-ce que le grand Dieu tout-puissant, à l'aide de son bon droit, lui eust envoyé plusieurs fois victoire sur eux, toutesfois lui non désirant, ne oncques devant n'avoit fait, leur mort, il avoit encoires pitié d'eux, et que s'ils se volloient mectre en sa vollonté, qu'il auroit encoires pitié d'eux. Et avecq ce leur envoya ung sauf-conduit pour aucuns d'eux venir lui. Lequel hérault arriva à Gand, vestu d'une coste d'armes du duc, le vingt-quatriesme jour de juillet. Et tantost que ceux de Gand olrent veu lesdites lettres du duc, et considérant sa grande humilité et la pitié qu'il avoit d'eux, non ayant regard à leur grande orgueil et rébellion, le hérault fust hautement festoyé d'eux et honoré; et feurent les lettres du duc lues en publicq. Après lesquelles lettres lues, touts conclurent de prier merchy au duc et de faire sa volonté comme à leur prince et seigneur souverain; et, sans prendre jour ni heure, envoyèrent prestement aucuns de la ville de Gand devers le duc avecq ledit hérault. Lesquels venus devers le duc, requirent que, combien que en enfraignant son commandement, et à tort les Gantois l'euissent guerroyé, il volsist avoir pitié d'eux et les recepvoir à merchy, et que par sa bénigne grâce volsist, lui

et ses gens, se retraire à Gavres pour trois jours, lesquels trois jours durant les Gantois viendroient vers lui pour avoir paix et faire toute sa volonté. Laquelle requeste le duc leur octroya et s'y recula lui et son ost à Gavres; et en retournant passa là où la bataille avoit esté, et veit les morts tout nuds despouillés et n'estoient point enterrés, dont le duc en olt grande pitié; et dirent aucuns qu'il pleura de pitié. Lesquels morts feurent trois jours ou plus sans estre enterrés. Et c'estoit une grande pitié de voir les femmes de Gand; lesquelles venoient quérir, l'une son mari, l'autre son fils, l'autre son père, frère ou autres parents. Les aucunes peschoient en la rivière après leurs amis, lesquels y estoient noyés, car de gens noyés estoit toute la rivière couverte. Et feit commandement que nul fust si hardi de faire mal aux femmes, ains qu'on les laissast enterrer les morts.

Et le vingt-cinquiesme jour de juillet, envoyèrent ceux de Gand une ambassade vers le duc à Gavres, en laquelle estoit l'abbé de Saint-Bavon de Gand, le prieur des Chartreux, et plusieurs que je ne sçaurois nommer. Lesquels, venus devant le duc, se jettèrent à genoux en priant merchy à lui pour ceux de Gand, lesquels estoient prests, moyennant leur vie sauve, de faire sa volonté. Lors le duc, mectant en oubli touts les maux que les Gantois lui avoient faits, et non se orgueillant de la victoire que Dieu lui avoit donnée, comme béguin et piteux, leur pardonna touts

leurs meffaits, par telles conditions qu'ils tiendroient le traictié qu'ils avoient fait à Seclin, et promis et conclud de faire en la ville de Lille, par les trois membres de Flandres avecq les nations de Bruges. Ces paroles ouyes par les ambassadeurs de Gand pour et au nom de ceux de Gand, ils le promirent faire et accomplir sans nuls contredits, en remerchyant le duc bien humblement de sa bénignité et pitié : lequel traictié fust tel que s'ensuit chy après.

CHAPITRE LVI.

Du traictié de paix de ceux de Gand, avec leur seigneur et prince le duc de Bourgogne.

Après la bataille de Gavres, et que les Gantois olrent esté desconfits et morts, comme chy dessus est dit, fust fait la paix d'eux et du duc de Bourgogne, leur seigneur, comme il s'ensuit :

« Premier, seront tenus ceux de la ville de Gand d'aller allencontre du duc, leur seigneur, à une lieue près de Gand, là où il semblera bon au duc, en nombre de deux mille et plus, sans capperon, pieds nuds, prier merchy au duc ; et avecq lesdits deux mille iront touts les conseilliers, eschevins et hoyguemans de ladite ville, tout nuds, excepté leurs chemises et les petits draps qu'on appelle

communément des brayes ; et iront touts devant les autres ; et quant devant le duc venus seront, ou son fils, lequel bon semblera audit duc, chacun desdits Gantois se mectra à genoux ; et diront les paroles que chy après s'ensuivent ; c'est à sçavoir : Que mauvaisement, faussement et comme rebelles et désobéissants ils ont esté en armes contre lui et grandement mespris vers lui, et comme mal conseilliés ; et contre raison ont créé des hoyguemans, dont lui en requièrent humblement merchy et pardon.

» *Item*, seront tenus de clorre et fermer à toujours mais les deux portes par où ils vuidèrent pour aller mectre le siége à Audenarde, par tel jour qu'ils en vuidèrent, qui fust par ung jeudi.

» *Item*, seront tenus de clorre et fermer à toujours la porte par où ils vuidèrent pour aller combattre ledit duc, leur seigneur, à Rippelmonde, nommée icelle porte l'Hospital-Porte.

» *Item*, payeront ceux de Gand au duc, pour les dommaiges et intérests qu'il avoit eus à cause de la guerre, deux cent mille reiddres d'or, dont les soixante-huit pèseront ung marcq de Troye, de huict onces chacune marcq.

» *Item*, et pour resparation des pays qu'ils avoient gastés et ards, payeront ce qui sera ordonné par les trois membres de Flandres; et si les trois membres de Flandres n'en voeullent rien ordonner, payeront cent mille reiddres de fin or, tels que dessus sont dits.

» *Item*, et pour resparation des églises destruictes, payeront cinquante mille reiddres, tels que dessus.

» *Item*, pour ce que le duc avoit beaucoup perdu de son domaine, seront tenus de mectre sus aucuns tributs, maltotes et subsides, ce qui durera l'espace de quinze ans, montants à telle valeur ou plus chacun an que ledit duc pooit avoir perdu de son domaine, et que ce feroit accorder par les trois membres de Flandres; et ne se prendra point ledit tribut hors de la comté de Flandres.

» *Item*, seront tenus de renouveler leur loi par la forme et manière qu'ils ont de par le roy Philippe, sans ce que le doyen des tisserants se puisse entremectre de les renouveler, et sans ce que lesdits doyens y commectent quatre hommes pour faire les eschevins, ni que lesdits doyens puissent aller en la maison de la ville, pour veoir leurs chartres ou priviléges; ains si en rien se melloient, seroient punis du duc à sa volonté. Esliront ceux de la ville quatre personnes à leur vollonté et le duc quatre à sa vollonté, lesquels créeront vingt-six eschevins; et ne partiront d'une chambre que leur sera ordonné, lesdits esleus, sitost que nommés seront, jusques à ce qu'ils auront renouvelé la loi; et au bout de l'an, quant lesdits de la loi se partiront de la loi, esliront pour ceux de la ville les quatre hommes dessus nommés pour ladite loi renouveler.

» *Item*, au regard de leurs bourgeois, ils en useront selon les priviléges qu'ils en ont sans avoir regard à leurs usages et coustumes.

» *Item*, ne feront nulluy bannir de Gand, sans le conseil du bailli de Gand, et sans lui dire les causes comme faisoient devant; et se autrement le faisoient ils seroient punis à la volonté du duc; et aussi si le bailli leur refusoit à faire justice, ils se retireroient vers le duc, qui priveroit son bailli de son office, et le puniroit selon son malfait par l'advis et discrétion de son conseil.

» *Item*, ne polroient faire esdit ne statut sans l'octroi et congié du duc; et seront desclarés nuls et de nulle valeur toutes les ordonnances et esdits, lesquels estoient mis sus sans l'octroi du duc ou ses commis.

» *Item*, et n'auroient ceux de la ville de Gand, nulle cognoissance de nuls des officiers, par le duc commis, touchant ledit office seulement; et si aultrement en prendent cognoissance, ils seront punis à la volonté du duc; et aussi si lesdits officiers touchant leur office faisoient aultrement que faire le debvoient, sitost que ceux de la ville se tireroient vers le duc, il leur en feroit raison, tellement que par raison debvront estre contents.

Item, et en tant qu'ils se rescriproient seigneurs de Gand, doresnavant se règleront dessus comme les autres villes du duc font.

» *Item*, ne cognoistront plus des faits et deslicts, faits par leurs bourgeois au dehors des mectes de leurs loix et eschevinage; mais seront lesdits bourgeois traictiés ès jurisdictions où ils seront ma-

nants, sans ce que lesdits de Gand en aient quelque renvoi.

» *Item*, seront tenus porter toutes leurs bannières au duc, et les mectre en sa main pour en faire son plaisir et sa volonté, sans en faire faire nulles autres, adfin que jamais ne se puissent esmouvoir.

» *Item*, ne porteront plus les blancqs capperons, lesquels ils portoient durant la guerre : mais seront touts ceux qu'on trouvera qu'ils les porteront prins et emprisonnés; et les polra le duc punir a sa volonté.

» *Item*, ne cognoistront plus des causes qui sont eschues ès pays de Waast, Briennelet, Terremonde, Audenarde, Courtray, ni Alost ; ains demoureront les causes ou elles seront encommenchiées ; et en tant que lesdits pays en auroient auparavant prins la cognoissance, le duc en ordonneroit en dedans six mois prochains à venir s'ils en cognoistroient ou non.

» *Item*, seront tenus d'entretenir les articles d'ung traictié qui fust passé à Gand, présents l'évesque de Tournay et autres conseilliers du duc. »

Duquel traictié, tel que dessus est dit et desclaré présents feurent, pour le faire et passer, Charles Charollois, fils du duc, le comte d'Estampes, Jacques de Sainct-Pol, Adolf de Clefves, nepveu du duc, Jehan de Portugal, nepveu de la duchesse, le marischal de Bourgogne, Anthoine, bastard de Bourgogne, le sieur de Chargny, Thiébaut de Noeufchastel, Claude de Montagu, le

sieur de Couches, messire Jehan de Croy, messire Symon de Lallaing, le bastard de Sainct-Pol, le seigneur de Haubourdin, et messire Pierre de Goy, etc.

En la présence desquels ceux de Gand promirent d'entretenir ce que dessus est dit, à ce appelé ung notaire apostolique et publique, lequel estoit de Cambray, nommé Jehan De Schoenhove ; et les noms de ceux de Gand qui promirent à entretenir ledict traictié, feurent l'abbé de Tronches, le prieur des chartreux, sire Bauduin de Fosseux, religieux de Saint-Bavon-lez-Gand, maistre Jehan du Mortier, maistre Jehan du Quesne, Jehan Rard, Anthoine Soixandre, Jehan Baus de Mons, Jehan Ban de Poelle, et Guillaume de Poitiers.

CHAPITRE LVII.

Comment les ambassadeurs retournèrent à Gand, et de la joye que iceux de la ville feirent de ce que leur paix estoit faite.

Après ce que le traictié fust fait et passé comme dessus est déclaré, les Gantois qui estoient venus devers le duc pour faire ledit traictié, s'en retournèrent à Gand, et rapportèrent par escript le traictié qu'ils avoient fait, lequel traictié fust leu en commun. Laquelle lecture du traictié ouye, touts ceux de la ville de Gand feirent et démenèrent moult grande joye, et allumèrent et feirent par-

tout grands feus; et estoient tant joyeux que merveilles de ce qu'ils avoient paix au duc. Et pour vray, sitost que la paix et traictié du duc et des Gantois fust accordé et passé, plusieurs Picards, compagnons adventureux, entrèrent avecq les ambassadeurs des Gantois en la ville; et leur y feirent ceux de la ville bonne chière; et pareillement par le congié du duc y entrèrent plusieurs chars chargiés de vin, et autres chars chargiés de vituailles qui estoient en l'ost dudit duc. Et à certes ceux de la ville faisoient grande joye, festoient aux gens mesmes du duc qui estoient de leur vollonté allés jouer en ladite ville, plusieurs, tant pour veoir la ville, lesquels n'y avoient oncques esté, et tant en avoient ouy parler, comme aussy pour eux refaire, et refoeiller en ladite ville.

CHAPITRE LVIII.

De l'amendise que les Gantois feirent, et comment il vindrent prier merchy au duc.

Le lundy, dernier jour du mois de juillet, audit an mil quatre cent cinquante-trois, après toutes les choses dessusdites faites et passées, le duc de Bourgogne, comte de Flandres, etc., se partist de Gavres avecq ses gens en belle bataille ordonnée; et en tel arroy alla une lieue près de Gand, et lors

s'arresta et meit tous ses archiers, en deux aysles entre lesquels debvoient touts les Gantois passer; et estoient iceux archiers mis en rang leurs arcs tendus; lesquels tenoient demy-lieue loing ou plus; et en la fin estoient touts les hommes d'armes, au milieu desquels estoit le duc de Bourgogne et son fils, et autour d'eux touts les nobles et grands seigneurs de son armée. Lequel duc n'eust pas sitost mis ses gens en ordonnance, que les Gantois ne vindrent en tel nombre qu'ils avoient promis; et les menoient lesdits chartreulx de Gand, et l'abbé dessusdit. Devant les eschevins de Gand alloient les conseilliers et les hoyguemans, au nombre de vigt-cinq, touts nuds, réservé leurs chemises et leurs brayes. Après alloient deux mille touts vestus de noir, à pieds nuds, sans chainture et sans chaperon; touts lesquels passèrent entre les deux aysles des archiers, et parmy tous l'ost du duc qui estoit en belle ordonnance. Et incontinent d'aussy loing que les Gantois aperchurent le duc, ils se jettèrent à genoux, en criant tout d'une voix ensemble : « Miséricorde à » ceux de Gand! » Après ce premier cry alla allencontre d'eux maistre Nicolle Rollin, chancellier du duc, lequel leur remonstra, oyants touts clairement, comment fausement et mauvaisement, et comme mauvaises et orgueilleuses gens, ils s'estoient rebellés contre leur seigneur, qui illecq estoit présent, dont ils avoient mal fait, et qu'encoires ne sçavoit-il sy le duc leur pardonneroit. Lesquels Gantois ce oyants ne respondirent riens, mais tout

ensemble, comme devant avoient fait, meirent les genoux en terre, et tout d'une voix cryèrent le plus hautement qu'ils peurent : « Miséricorde, » miséricorde, miséricorde à ceux de Gand! » Et après ce se relevèrent et allèrent sy avant qu'ils feurent devant le duc, leur seigneur, lequel estoit monté sur ung cheval richement et noblement enharné; et illecq encoires derechief meirent les genoux en terre, et en grande abbondance de larmes et de pleurs cryoient tout d'une voix ensemble, comme dessus est dit : « Miséricorde à ceux de » Gand! » Puis requit publiquement le conseil de la ville de Gand au duc, que de sa pitié et de sa bénigne grace, il volsist à son peuple de Gand, qui illecq estoit présent, pardonner; lesquels mauvaisement et fausement, comme rebelles et désobéissants, s'estoient contre lui rebellés, avoient crée hoyguemans, et fait plusieurs énormes crimes et tant que sans nombre, dont humblement lui en requéroient merchy et pardon; sy le prioient daigner pardonner touts leurs meffaits en quelque manière que fait les euissent, et que jamais plus ne leur amenderoit, ains doresnavant lui seroient vrays, obéissants et loyaux subjets.

Après lesquelles parolles dites par le conseiller de la ville de Gand, le duc, de sa francque et bonne vollonté, libéralement leur pardonna son ire et son maltalent, et aussy feit son fils, qui illecq estoit présent. Après ces choses faites ainsy, les Gantois, pleins de liesse et bien joyeux, s'en re-

tournèrent à Gand, en faisant grande feste ; et pareillement ceux qui estoient demourés en la ville, à leur retour s'efforchèrent à faire feste. Ce fait, aussy le duc retourna à Lille, et illecq despartist son ost, et à chacun donna congié ; lesquels s'en retournèrent chacun en sa marche, sans rien tenir des champs. Et ainsy fust finie la guerre que olt le duc de Bourgogne, comte de Flandres, contre ceux de la ville de Gand, ses subjets.

CHAPITRE LIX.

Comment le seigneur de Croy et les Picards qu'il avoit avec lui reconquirent ce que les Allemands avoient conquis en la duché de Luxembourg, et des tresves qui feurent données.

Le seigneur de Croy, lequel, comme cy-dessus est déclaré, estoit allé, par le commandement du duc de Bourgogne, aveccq grand nombre de Picards, au pays de Luxembourg, venu audit pays, livra plusieurs assauts, et olt plusieurs rencontres aux Allemans et les Allemans contre lui, lesquels estoient très valliants gens; et y en olt plusieurs morts et prins d'ung costel et d'autre. Toutesfois ledit sieur de Croy et ceux de sa compagnie feirent tellement qu'ils reconquestèrent toutes les villes et forteresses que les Allemans avoient conquestés, et sy fort les oppressa qu'ils n'avoient audit

pays où eux se retraire, synon en la ville de Thyonville, en laquelle estoient huict cents combattants et plus. Ce voyants, les Allemans requirent tresves pour dix mois audit sieur de Croy, par condition que sy en dedans lesdits dix mois ne libvroient bataille au duc de Bourgogne et à toute sa puissance, ils rendroient la ville de Thyonville au duc, et tout ce qu'ils tenoient en ladite duché de Luxembourg. Lequel seigneur de Croy voyant et considérant que par tout ce pays et duché de Luxembourg y avoit une très grande mortalité, puis aussy considérant que l'hyver approchoit moult fort, envoya envers le duc de Bourgogne, Philippe, comte de Flandres et duc de Luxembourg, etc., pour sçavoir sy c'estoit sa vollonté qu' ilballiast icelles tresves aux Allemans, moyennant aussy les promesses et conditions cy-dessus desclarées, faites par iceux Allemans. Ce que le duc fust content d'accorder; et feurent les tresves données, jusques à l'Ascension de l'an cinquante-quatre ensuivant; et baillèrent les Allemans hostaiges d'entretenir ce qu'ils avoient promis. Ce fait, toute l'armée que le duc avoit audit pays de Luxembourg se partist, et sans tenir les champs s'en retourna en son lieu.

FIN DU DEUXIÈME LIVRE.

LIVRE TROISIÈME.

CY COMMENCHE LE TIERS LIVRE, OÙ IL PARLE COMMENT LE ROI DE FRANCHE, LA DEUXIESME FOIS, RECONQUESTA BOURDELOIS, ET DE LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE PAR LE TURC; DE LA SENTENCE ET PRINSE DU DUC D'ALENCHON, ET AUTRES CHOSES QUI ADVINDRENT JUSQUES EN L'AN MIL QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF.

CHAPITRE PREMIER.

Comment Charles VII[e] de ce nom, roi de Franche, alla la deuxiesme fois en Bourdelois, pour reconquester le pays, et de la prinse de la ville de Calaix en Bourdelois par les Franchois, et du siège qui fust mis devant Chastillon.

Combien que ci-devant j'ai traictié tout au long de la guerre que olt le duc de Bourgogne contre ceux de Gand sans y entrelacher, comme n'y eust d'autres choses advenues, adfin que je n'entrelache les unes matières avecq les autres, toutesfois audit an mil quatre cent cinquante-trois, après ce que Charles VII de ce nom, roy de Franche, olt tout l'hyver passé fait toutes ses préparations, pour reconquester le pays de Guyenne et de Bourdelois, le second jour de juin audit an, icelui roy se partist du chasteau de Lusignem, et alla à Saint-Jehan-

d'Angely; et le douziesme jour dudit mois, fust mis le siége devant Calaix, en Bourdelois, par messire Jacques de Chabanne, grand maître-d'hostel du roy, et par le comte de Penthièvres, sieur de Saint-Sévère de Boneat; et le dix-septiesme jour ensuivant, fust icelui Calaix prins d'assaut par les seigneurs dessusdits et autres de leur compagnie, en nombre de quatre à cinq cents lanches, et les archiers et guisarmiers, aveeq certain nombre de francs archiers; et y avoit dedans la ville en garnison huit vingts combattants, desquels, à la prinse de la ville, feurent tués quatre-vingts, et les autres se retirèrent en une tour où ils feurent certain espace de temps en attendant secours, lequel ne leur vint pas; si les convint rendre à la volonté du roy. Lesquels estoient anombrue de quatre-vingts hommes, qui touts feurent descappités pour ce que auparavant avoient fait serment au roy et puis s'estoient retournés Anglois. Le sieur d'Engladres s'estoit parti de Bourdeaux, les cuidant venir secourir; mais en venant il sceut la prinse de la ville, pourquoi il s'en retourna hastivement.

Audit an cinquante-trois, le quatorziesme jour du mois de juillet, fust mis le siége par les Franchois devant laville de Chastillon en Perrigort, assis sur la rivière de Dordonne, occupée par les Anglois; et y fust mectre le siége le sieur de Loheac, et le sieur de Jalloingnes, mareschal de Franche, et plusieurs autres chevaliers et gens de guerre, jusques au nombre de seize à dix-huit cents hommes d'armes,

et les archiers, entre lesquels estoient les gens du comte du Maine et les gens du comte de Nevers, que conduisoit messire Ferry de Francy; aussi y estoient les gens du comte de Castres, fils du sieur de la Marche; Jehan de Messignac et Guillaume de Luzare, et les gens du comte de Bretaigne, dont estoit chief le comte d'Estampes, son nepveu; et pour lui les conduisoit le sieur de la Hinnaudière et le sieur de Montauban, pour ce que ledit comte estoit demouré vers le roy. Et là estoit la grosse et menue artillerie du roy, dont avoit la charge maître Jehan Bureau et Jaspart Bureau son frère, maistre de ladite artillerie; et avoient en leur compagnie sept cents mannouvriers, lesquels, par l'ordonnanche d'icelui maître Jehan Bureau et son frère, clorent hastivement un camp de fossés où estoit toute l'artillerie : et adonc fust mis le siége devant Chastillon. Ce venu à la cognoissance du sieur Tallebot, il se partist incontinent et en haste de la ville de Bourdeaux, accompagnié de huict cents à mille Anglois de cheval, entre lesquels estoit son fils, le sieur de Lisle, le sieur de Molins et plusieurs autres du royaume d'Angleterre, tant chevaliers que escuyers, et aussi du pays de Bourdelois; et après venoient quatre à cinq mille Anglois de pied; et arriva icelui Tallebot devant ledit siége, le merquerdi dix-sept de juillet, environ le poinct du jour.

CHAPITRE II.

Comment messire Tallebot cuida lever le siège de Chastillon, et comment il y mourut et son fils, et se rendirent ceux du chastel; et de la grande occision d'Anglois qui fut devant Chastillon.

Tantost que les Franchois feurent advertis de la venue de messire Tallebot, ils bouttèrent au champ qui estoit fermé de fossés; et trouva icelui Tallebot en son chemin aucuns francs archiers qui encoires n'estoient pas retraicts audit champ; et les commenchèrent les Franchois à fort tirer pour gagner le champ, pour ce que les Anglois commenchèrent à marcher pour approcher, cuidants que les Franchois se fuissent et levassent leur siége. Lors feit icelui Tallebot, en attendant une partie de ses gens à pied, mectre une quoeue de vin sur le bout pour leur donner à boire et les raffraischir. Et cependant les Franchois arrivèrent au parcq, et se meirent en ordonnance, et meirent sur les fossés leurs engins à poudre devant la venue d'iceux Anglois. Ceux de Chastillon trouvèrent façon de mander audit Tallebot qu'il se advançast légièrement, et que les Franchois fuyoient, ce que fit icelui Tallebot; mais lui venu, il fust moult esbahi de veoir la forteresse que avoient faite les Franchois, tant de fossés, artillerie comme autrement. Illecq estoit

pour résister aux Anglois les mareschaux de Franche, le grand maistre-d'hostel du roy, le comte de Penthièvre, le séneschal de Poitou, le sieur de la Besière, messire Jehan Bureau et plusieurs autres, lesquels estoient commis à conduire icelle armée, et avecq eux estoient plusieurs grands seigneurs. Messire Tallebot et sa compagnie arrivèrent à la barrière, cuidants entrer au champ; mais ils trouvèrent frontière de valliants gens de guerre qui leur monstrèrent hardi et bon couraige, dont ils feurent esbahis, veu ce que on leur avoit mandé. Icelui Tallebot estoit monté sur une petite hacquenée, et ne descendit point à pied, pource qu'il estoit ancien homme; mais il fit mettre pied à terre à touts ceux de sa compagnie, qui estoient venus à cheval; et à l'armée avoient les Anglois vingt-quatre bannières desployées, tant du roy d'Angleterre, de saint George, de la Trinité comme d'autres, et dudit Tallebot, et plusieurs estendards. Et adonc commencha l'assaut; et y olt de grande valliance; et se combattirent fort l'une partie et l'autre; et dura le cappelis par l'espace d'une forte heure; mais, pour renforcer les Franchois, vindrend le sieur de Montauban, le sieur de Hinnaudière, avecq les gens du duc de Bretaigne, lesquels ils avoient en gouvernement. Lesquels venus à l'enforchement des Franchois, par grand couraige et par leurs prouesses; feirent tant, que les Anglois retournèrent le dos; et feurent abbattues et ruées par terre toutes leurs bannières par iceux Bretons;

et preindrent les Anglois la fuitte, dont en moururent plusieurs. Et par espécial fust féru d'une coulevrine la hacquenée de messire Tallebot, tellement qu'elle cheut toute morte et Tallebot dessous; lequel fust tué illecq des Franchois, car il n'estoit point armé, pour ce quant le roy Charles lui quitta sa ranchon, quant il fust prins en Rouen, et lui donna grande somme de deniers, il promit de sa franche volonté, sans constrainte, de soy jamais armer contre lui ne les siens, et s'en alla aux pardons de Rome; mais lui retourné ne poeult laisser sa vie, et recommencha la guerre comme dit ai ci-dessus. Icelui Tallebot estoit tenu pour ung des valliants chevalliers d'Angleterre et le plus redoubté; il avoit esté plus de trente ans en Franche, où il avoit fait moult vallianee et aussi moult de maux et meurdres, d'occisions, de feux boutter et de innumérables maux; desquels maux et valliance appert par les chroniques en ce temps faites. En icelui capelis fust aussi pareillement mort son fils, sieur de Lisle, messire Hernel, Paul Thomas Auringham, le sieur de Pinguillain, Gascon, et trente chevalliers du royaume d'Angleterre, et des plus valliants, comme on disoit; et sy y fust prins le sieur Desmoulins. Mais pour ce que les Franchois estoient de pied et fort travalliés, plusieurs Anglois et Gascons eschappèrent, et se bouttèrent dedans la ville et chasteau de Chastillon, jusqu'au nombre de huict cents à mille, entre lesquels estoient le fils du captal de Bœuf, comte de Candalle,

le sieur de Montferrant, le sieur de Rasam et le sieur d'Engladres; et eschappa le sieur de l'Esparre, qui avoit esté la principale cause que le pays de Bourdelois s'estoit remis ès mains des Anglois. Plusieurs prindrent les clefs des champs, les ungs par terre, les autres par mer, dont plusieurs feurent envoyés pour rattaindre ceux qui se fuirent par terre. Montèrent à cheval le comte de Penthièvre, le bailly de Tourraine et plusieurs autres Franchois de touts estats, lesquels poursuivirent les Anglois, tuants jusques auprès de Saint-Million. En icelle besoigne feurent au champ occis quatre à cinq cents Anglois. Le lendemain d'icelle desconfiture d'Anglois, les Franchois feirent approcher leurs engins à poudre devant la ville. Ceux de dedans, voyants l'appareil que on leur faisoit, commenchèrent à eux humilier, et se rendirent touts prisonniers à la volonté du roy et des seigneurs dessusdits qui s'en estoient retraicts avecq eux; lesquels estoient en nombre de quinze cents.

CHAPITRE III.

Comment Saint Million et Libourne se rendirent au roy de Franche, et de plusieurs places que le comte de Clermont meit en l'obéissance du roy de Franche.

DEPUIS la rendition de Chastillon, se partirent les Franchois avec leurs puissants canons et artillerie, et allèrent devant Saint-Million. Lesquels, voyants qu'ils ne pouvoient résister contre les Franchois, se rendirent, et ils furent receus à merchy. D'illecq tira toute l'armée debvant la ville de Libourne, laquelle n'avoit point esté bailliée du gré de ceux de la ville ès mains des Anglois, quant Tallebot arriva à Bourdeaux : car les Franchois, à qui ils avoient esté bailliés en garde, quant ils sceurent la venue de Tallebot, désemparèrent la ville; sy convint les habitants d'icelle obéir à icelui Tallebot; pourquoi, quant les Franchois vindrent, ils se rendirent au roy, et le roy les receut en sa bonne grace; et ne feurent en rien molestés. En ce temps, le comte de Clermont, lieutenant-général du roy, estoit au pays de Guyenne et de Bourdelois, de là la rivière de Gironde, ès pays de Languedoc, et estoient en sa compagnie le comte de Foix, le comte d'Albreth, le sieur d'Orval et son fils, messire Theaude de Vaux, Erque, bailly de Lyon, le sieur de Saint-Cailles, grand escuyer d'es-

curie, messire Bernard de Bierne (Béarn), le viconte de Touraine, le sieur de Lavadan, et plusieurs autres capitaines avecq dix-huict cents lanches, et les archiers et guisarmiers, lesquels s'y gouvernèrent en telle manière, que par courses qu'ils feissent sur le pays, en prendant prisonniers et gastant le pays, oncques Anglois de Bourdeaux, qui estoient bien huict mille combattants, ne se embattirent sur eux et ne contredirent en rien.

Le quatorziesme dudit mois de juillet, le comte de Clermont et ceux de sa compagnie, allèrent mectre le siége devant le chastel noeuf de Made (Médoc); et feurent devant par l'espace de quinze jours; et tenoit la place pour le roy d'Angleterre le seigneur de Lisle, chevallier gascon, lequel, voyant lui estre impossible de la plus tenir, la rendist aux Franchois. Ce fait, icelui comte et ceux de sa compagnie allèrent mectre le siége devant Blancfort; et là se partist d'eux le comte de Foix et le sieur de Lautrec son frère, et allèrent mectre le siége devant le chastel de Cadillacq; et le sieur de Xaintrailles alla devant Saint-Macaire, et le meit en l'obéissance du roy; et le sieur d'Albrecq se partist de devant Blancfort, et alla devant Langon et Villendras, lesquels il meit pareillement en l'obéissance du roy de Franche, estants les autres Franchois encoires devant Blancfort; et tenoient à la fois les Franchois deux ou trois siéges, lesquels on nombroit mille lanches, en ce comprins les gens du comte d'Ermignac, que conduisoit ung escuyer

nommé Lasue de Lange, séneschal de Rouargue. Cependant que le siége estoit devant Cadillacq, le comte de Clermont tenoit toujours le siége devant Blancfort, et le tint tant qu'il se rendist à lui.

CHAPITRE IV.

Comment le roy de Franche meit le siége devant Cadillacq, et le prit d'assaut.

Le dix-septiesme jour de juillet, en ce mesme an cinquante-trois, Charles, roy de Franche, se partist de la cité d'Angoulesme, pour aller au pays de Bourdelois, pour conforter et aider son ost; et estoient en sa compagnie les comtes d'Angoulesme, du Maine, de Nevers, d'Estampes, de Castres, de Vendosme, et plusieurs autres barons, chevalliers et escuyers; et arriva en la ville de Libourne, et son ost devant Fronsac, que tenoient les Anglois; lesquels se rendirent, et s'en allèrent, chacun ung baston en son poing; puis passa son ost la rivière de Dordonne, pour mectre en l'obéissance du roy de Franche le pays d'Entre-deux-Mers. Et le roy alla à Montferrant, et feit mectre une bastille devant Lorriant de-lez Bourdeaux, par une partie de son ost; et l'autre partie meirent e siége devant la ville et chasteau de Cadillacq, devant laquelle estoit de l'autre costé le comte de Clermont, les comtes de Foix, d'Albrecq, le sieur Dorval, le sieur de Sau-

trevillers, bailly de Lyon, et plusieurs autres, jusques au nombre de mille lanches; et les archiers estoient devant Bourdeaux, du costé de devers les landes, pour mangier le pays, adfin que ceux de Bourdeaux ne s'en peussent aider; et le dix-huictiesme de juillet, le roy, en personne, et son ost assaillirent la place de Cadillacq, laquelle fust prinse et emportée d'assaut. Et entra le premier dedans, ung escuyer nommé Geouffroy de Saint-Bellin, bailly de Chaumont en Bassigny; et lors les Anglois se retirèrent au chasteau qui estoit moult fort et bien fermé autour, duquel fust meis le siége des Franchois; si qu'il convint qu'ils se rendissent, au mois d'octobre ensuivant, touts prisonniers du roy de Franche; desquels le capitaine du lieu, nommé Gaillardet, fust descapité. Dedans la bastille de Lorimont estoient le seigneur de Loheac, mareschal de Franche, et plusieurs autres seigneurs, chevalliers et capitaines, jusques au nombre de quinze à seize lanches, avecq les gens de traict, bien guerny d'artillerie; et auprès d'icelle bastille estoient les basteaux de l'armée du roy, par mer, c'est à sçavoir, de Bretaigne, de Poitou, de l'Espaigne, de Hollande, de Zélande et de Flandres, armés et avitaillés. Et là feurent dedans la rivière de Gironde, jusques à ce que la ville de Bourdeaux fust mise en l'obéissance du roy de Franche. Du parti des Anglois estoient pareillement les basteaux et navires venus du pays d'Angleterre. Et incontinent eux arrivés, feit le sieur de Camus mectre

cordage dedans la ville de Bourdeaux, adfin qu'ils ne s'en pussent aller. Lesdits Anglois aussi firent faire une bastille contraire à celle des Franchois, et au-dessus d'icelle; mais elle leur prouffita peu. Ils estoient en la ville, de la part du roy d'Angleterre, grands gens, c'est à sçavoir, le sieur de Camus, le sieur de Cliton, le bastard de Sombreset, le sieur de Lesparre, Gascon, le sieur de Rosain, et de trois à quatre mille Anglois d'Angleterre, et autant et plus de gens du pays de Gascogne; dont l'une des parties estoit dedans icelle ville, et l'autre dedans leur bastille pour garder leurs navires. Et là feurent les deux puissances, les ungs devant les autres, et chacun en sa bastille, pour garder les navires, depuis le premier jour d'aoust jusques au dix-septiesme jour d'octobre ensuivant, dommaigeant et grevant chacun jour l'ung l'autre, en toutes les manières qu'ils pouvoient.

CHAPITRE V.

De la rendition de la ville de Bordeaulx assiégée, et de tous le pays de Bourdelois et de Guyenne.

La ville de Bourdeaux assiégée par le roy de Franche, comme dessus est dit, les Anglois de dedans, voyant eux oppressés de toutes parts de Fran-

chois, et qu'ils avoient faute de vivre, et avec ce que toutes les places et forteresses du pays, par forche d'armes, estoient en l'obéissance du roy de Franche, requirent de avoir amiable composition. Le roy de Franche, oye leur requeste, veuillant toujours user de pitié et miséricorde, comme il estoit coustumier de faire, et considérant que en son ost il avoit très grande mortalité, qui faisoit fort à doubter, adfin que ses gens changeassent nouvel air, fust content de traictier avecq les Anglois, par la manière qui il s'ensuit. Et fust l'accord fait: c'est à sçavoir, que la ville et cité de Bourdeaux lui seroient rendues; et demoureroient touts les habitants ses vrais et loyaux subjets, et feroient le serment de non jamais se rebeller contre la couronne de Franche, recongnoissant le roy estre leur souverain seigneur; et les Anglois eurent congié de eux en aller en leurs navires au pays d'Angleterre ou à Calaix, se bon leur sembloit, qui siet sur la mer. Et pour ce que aucuns des seigneurs et de la cité avoient esté en Angleterre quérir les Anglois, rompants leur foi et serment qu'ils avoient fait l'année precédente au roy, lequel à grande forche, à grande peine et frais, les auroit conquis, feurent bannis de Bourdeaux vingt personnes, telles qu'il pleut au roy, de ceux qui avoient esté quérir iceux Anglois, du nombre desquels fust le sieur de Duras et le sieur de Lespare. Et fust icelui traictié fait le dix-septiesme jour d'octobre audit an cinquante-deux. Messire Pierre Beaumeau,

sieur de la Bessière, mourut environ trois jours après la bataille de Chastillon; et aussi mourut messire Jacques de Chabannes, grand-maistre-d'hostel du roy, qui fust moult plaint, car il estoit valliant chevallier. La ville ainsy rendue au roy, le roy eust incontinent toutes les places de Bourdelois et de Guyenne. Ainsi le pays deslivré des Anglois et autres ennemis du roy de Franche, le roy commit pour garder celui pays, le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, et le feit son lieutenant-général, et y commit aveccq lui messire Theaude de Valpergue; et maistre Jehan Bureau, trésorier de Franche, demoura maistre de la cité. Et aveccq eux deslaissa plusieurs gens d'armes, archiers et arbalestriers pour la garde du pays, dont il estoit besoin. Ce fait, voyant le roy qu'en tout son royaume de Franche n'y avoit ville ne forteresse, ducs ne seigneurs que touts n'obéissent à lui, réservé les villes de Calais, Hames, Guygnes, lesquelles estoient en l'obéissance du roy d'Angleterre, et, disoit-on que le roy les fust allé conquerre, mais les laissoit, pour ce qu'elles estoient du demaine et comté d'Artois, laquelle comté estoit au duc de Bourgogne, et aussi qu'il n'y pooit venir sans passer par les pays d'icelui duc, et que en passant on pourroit faire aucuns griefs au pays, dont grande guerre se pourroit esmouvoir, car les Anglois avoient trefves audit duc de Bourgogne: le roy se partist du pays de Bourdelois, et s'en retourna en la ville de Tours.

CHAPITRE VI.

Comment le grand Turc assiègea la ville de Constantinople.

Oudit an mil quatre cent cinquante trois, le Grand-Turc de Turquie, nommé Barbesan [1], fils de Crest, fils d'Orest, seigneur ès parties d'Achaye, accompagnié de deux cent mille hommes, dont il y avoit trente à quarante mille hommes à cheval, et environ soixante mille, lesquels la pluspart estoient sans armes, sauf qu'ils avoient targes et semi-targes, qui sont espées de Turquie, et le surplus des autres soixante mille estoient robeurs et gasteurs de pays, et le surplus estoient marchands et autres, servants le siége pour gaigner, vint courre le pays auprès de Constantinople, le quatriemes jour d'apvril, après Pasques; et le quinzième jour d'iceluy mois, meit le siége devant la cité de Constantinople. Et avoit plusieurs bombardes, couleuvrines, et autres engins, pour assaillir; et entre autres avoit une grosse bombarde de métail, tout d'une pièce, tenant pierre de douze pouces et quatre

1 Mahomet II. J. du Clercq n'a fait que copier, presque textuellement, une relation contemporaine, adressée au cardinal d'Avignon. Voyez l'Appendice à la fin du volume.

doigts de tours, et pesant mille ou huict cents livres; lesquelles bombardes tiroient chacun jour cent à six vingts coups, et feirent telle tempeste cinquante-cinq jours, pourquoi il leur falloit, comme disent eux qui se cognoissoient en ceste science, par chacun jour, mille livres de poudre, et, par ce, espéroit-on qu'il y avoit quarante mille couleuvrines. Avecq tout ce que dit est, avoit icelui Turc en mer, tant au port comme dehors, de quarante-une à quarante-sept galères, de soixante à quatre-vingts galliotes, de dix-huict à vingt banchières, et de seize à vingt barges petites, comme pour porter chevaux, qu'ils appelloient palendis, et assez d'autres fustes. Le siége ainsi posé et mis ainsi, que dit est, devant Constantinople, Sagam Bassa, conseillier du Turc, et celuy qui avoit plus d'audience et d'autorité vers lui, feit porter de la mer par-dessus terre, l'espace de deux à trois mille, le nombre de soixante à quatre-vingts galliotes, tant gallées que autres fustes armées, jusques dedans le pulce Mandagarin [1], qui est emprès du port en entre les deux cités; auquel port ne pooit autrement les navires du Turc entrer, pour l'armée des chrestiens estant à ung pont de brique que les chrestiens avoient fait sur la terre du pont pour aller de Constantinople à Péra, pour secourir l'ung l'autre. Et de ceste armée du Turc, fust capitaine

1 Golfe Cératique.

ung nommé Albitangeli ; et ainsi fust le siége du Turc fermé par mer et par terre.

CHAPITRE VII.

De la situation de Constantinople, et comment le Turc, après plusieurs conseils, se résolut d'assaillir Constantinople.

Constantinople est très forte cité, en figure triangulaire, et a vingt mille de tour devers terre, et cinq devers la mer, cinq devers le port du golf. et les murs de devers la terre sont très gros et hauts; et dessus y a barbaquennes et marcicolis, et au dehors faux murs et fossés ; et sont hauts lesdits murs principaux de vingt à vingt-deux braches, et larges de six braches en aucuns lieux, et les autres huict ; les faux murs de dehors ont les terraux hauts de vingt-deux braches, et les murs de dessus ont quatorze braches, et gros de trois braches ; les fossés sont larges de vingt-cinq braches, et profonds de dix braches. En icelle cité de Constantinople, estoient en tout de vingt-cinq à trente mille hommes, et six mille combattants ; et au pont, pour deffendre la chaisne, y avoit des chrestiens, trente-neuf galères, desquelles y avoit neuf, c'est à sçavoir, deux subtilles et trois marchandes véniciennes, trois de l'empereur et une de messire

Jehan Justinien ung Genevois (Génies), au gage de l'empereur.

Constantinople, ainsi assiégée par mer et par terre, et ainsi fort combattue de bombardes et de traicts, se deffendit cinquante jours. Durant lesquels jours, le capitaine la gallée Trapesonde, monta sur une gallée pour brosser la navire du Turc, aveçq certaines autres à ce ordonnées; mais la gallée fust enfondrée d'une bombarde des Turcs; et feurent les chrestiens, par le fondement affichiés à pieux aigus devant ceux qui faisoient la garde sur la mer, contre les Turcs dudit siége. Au costé de la terre, où tenoit son siége Sagan Bassa, Albanois, avoit plusieurs hommes accoustumés de miner or et argent, qui feirent minées en quatorze lieux sous les murs de la ville, pour les trébucher: et là commenchèrent les mines bien long des murs, contre lesquels les chrestiens contreminèrent, et par plusieurs fois estoufferent les Turcs en leurs mines par fumées, aucune fois par puantises, et en aucuns lieux les noyoient par forche d'eau, et aucune fois les tuoient à combattre main à main. Icelui Sagan Bassa feit ung chastel de bois si haut et si fort, qu'il seignouroit le mur; et si feit faire sur basteau un pont de longueur de mille braches, pour passer la mer à travers; et les Turcs feirent encoires faire plusieurs autres instruments de bois, très hauts, et grands eschelles et logières, et souvent faisoient grandes escarmouches, où il mourroit beaucoup de gens de costé et d'autre:

mais pour ung chrestien qu'il y mourroit, en mourroit cent Turcs. En iceluy siége que tenoit le Turc, avoit plusieurs chrestiens de Grèce, et d'autres nations; lesquels, combien qu'ils servissent le Turc, toutesfois si ne les constraindoit-il pas à régnier la foy chrestienne, ains les laissoit adorer Dieu et prier à leurs plaisirs, et ne lui chalut que de conquester pays. Durant iceluy siége, y eut aucuns capitaines turcs qui hayoient Sagan Bassa, lesquels, voyant que trop oppressoit les chrestiens au despit de lui, advertirent ceux de la ville par lettres que tiroient dedans la ville, et en autre manière, de ce qu'il se faisoit au siége; et entre autres choses advertirent les chrestiens comme le Turc, avecq touts ses princes, seigneurs et conselliers, avoit tenu conseil quatre jours. Et illecq, un capitaine nommé Collum (Kalil) Bassa, conseilloit à lever le siége, en alléguant au Turc : « Tu as fait ton devoir, tu as jà
» donné plusieurs grandes batailles, et en tant de
» jours, dont il y en a eu de morts grande quan-
» tité de tes gens; car plus y va de gens à l'assaut,
» et plus il en demeure. Ceux qui ont esté sur les
» murs ont esté rebouttés et tués; et tes antéces-
» seurs jamais ne vindrent, ne jamais ne vien-
» dront si avant : ce t'est grande gloire d'y avoir
» esté, et te doit suffir sans vouloir destruire touts
» tes gens. » Et tant lui dit que le Turc deslibéra de lever le siége et s'en retourner, et de ficher aucunes collompnes (colonnes) pour monstrer à jamais qu'il avoit fait ce que nuls de ses prédécesseurs n'avoient

oncques fait, ne entrepris; mais Sagam Bassa estoit d'opinion contraire, et dit au Turc : « Tu as » rué jus une grande partie des murs; du moins » encoires ung aspre assaut, et se nous faillons, » nous prendrons telle partie que bon te sem- » blera. » Et au conseil de Sagam Bassa, s'accordit le Turc. De tout ce feurent advertis ceux dedans, en leur mandant qu'ils se tenissent deux ou trois jours, et que lors seroient-ils seurs que le siége se lèveroit sans nuls secours.

CHAPITRE VIII.

Comment le Turc feit assaillir Constantinople, et de la grande deffense qu'on y feit, et comment elle fut prinse d'assault.

Le Turc, comme cy-dessus est dit, tout deslibéré d'assaillir la ville de Constantinople, trois jours devant l'assaut, commanda que chacun de son costé feit solemnelle jeusne à la révérence du Dieu du ciel, lequel seul il adore; laquelle jeusne, lui et ses gens, feirent trois jours continuels, et ne mangeoient tout le jour rien, fors seulement la nuict, pour sustenter le corps; et feirent en ces nuicts infinies lumières de chandelles et de bois qu'il brusloit de soy-mesme en mer et en terre, tant qu'il semblast que mer et terre bruslassent;

et, avecq ce, feirent grands sons de tambours et autres instruments, car de trompettes avoient-ils bien peu. Les trois jours finis, le vingt-septiesme de may, audit an cinquante-trois, le Turc commencha son assaut bien lentement au soir; et avoit ordonné, iceluy Turc ses gens, en la manière qu'il s'ensuit, c'est à sçavoir, Siglardy, capitaine-général de Turquie, atout vingt mille hommes, à la porte du Puich, où estoit la grande bataille, et Sagam Bassa, conseillier du Turc, avecq la tierche partie des gens du siége, à la porte de Sainct-Romain, loing du Puich environ ung mille; Wigabec, capitaine-général de Grèce, fust mis au costé de Galligara, à l'endroit du palais de l'empereur; Sagam Bassa, Albanois, venu estoit long devers Père, avecq plusieurs chrestiens reniés; car, de ce pays là, moult se renient touts les jours. L'assaut commenché, ceux de dedans se deffendirent partout vailliamment. A Sainct-Romain estoit le lieu le plus légier à prendre, et la muraille la plus foible, de laquelle avoit jà esté abbattue par les jours passés, une partie; et là estoient les bombardes qui ruèrent jus une barbaquenne, et la moitié des murs, du milieu desquels en cheut deux cents braches; là aussi avoit des couleuvrines et des traicts, tant que à peine véoit-on le ciel; toutesfois ceux de dedans relevoient les bresches du mur de grosses tonnes et de bois en terre, et d'autres choses; et se deffendirent au mieux qu'ils pooient. En iceluy lieu, se deffendoit fort, messire Jehan

Justinian, ung Genevois (Génois), qui estoit aux gages de l'empereur, et s'y porta moult vailliamment; mesme aussi toute la cité avoit grand espoir en lui et en sa vailliance. Mais, en icelny lieu, pour faire son dernier effort, le Turc, aveeq dix mille hommes pour garder sa personne, et deux bannières élevées, et autre infini nombre de Turcs aveeq eux, et ceux du chasteau de bois, par eschelles et autres instruments, commenchèrent à emplir les fossés et à monter sur les murs. Lors fust messire Justinian, blessié d'une couleuvrine; et s'en partist pour soy faire médiciner; et bailla sa garde à deux gentilshommes genevois. Néantmoins les Turcs montèrent sur les murs. Et adonc les chrestiens, eux voyants si oppressés, et aussi que icelny Justinian s'en estoit allé, cuidants qu'il s'enffuit, abbandonnèrent leur garde et s'enffuirent. Lors entrèrent les Turcs en Constantinople, le vingt-huitiesme jour de may[1], audit an cinquante trois, mectant touts à l'espée ceux qui lui faisoient résistence. Illecq fust tué l'empereur de Constantinople, et dirent aucuns qu'il eust la teste trenchiée; autres dirent qu'il mourut à la porte, en la presse, cuidant issir. L'une et l'autre poent estre vraye, ce qu'il fust mort en la presse, et que depuis les Turcs lui eussent trenchié la teste. A

[1] Constantinople fut prise le 29, Voyez les Relations de ce Siège, dans l'Appendice de ce volume.

icelle entrée piteuse et douloureuse pour les chrestiens, les Turcs eurent paisible possession de la cité; et se transportèrent ès églises d'icelles, par espécial en la maistresse, qui est appellée Saincte-Sophie, qui moult estoit grande, large et spacieuse; et là trouvèrent-ils plusieurs dames et damoiselles, et femmes de grande auctorité, avecq plusieurs filles pucelles, lesquelles ils eurent leur compagnie charnelle, de forche et outre leur gré et volonté, et en contempt de Dieu nostre créateur et de la foy; et mesmement le Turc viola en icelle église la femme de l'empereur, et là tint depuis pour sa concubine, et l'emmena avecq lui, quant il partist de la cité. Plusieurs autres de ses gens commirent illecq peschié de luxure en plusieurs et diverses manières; et disoit-on qu'ils prindrent l'hostie sacrée du précieux corps de Jésus-Christ, et la traisnèrent par les rues, et qu'ils ardirent le corps de Saincte-Sophie, et occirent touts les chrestiens, grands et petits. Voyants les galères vénitiennes du pays de Roménie, icelle perdition, ils demourèrent jusques à midy, attendant de sauver aucuns chrestiens, dont il en issit de la ville, bien quatre cents; entre lesquels fust Jacques le Talet, qui estoit sur le mur, à sa garde, bien loing de la porte où entrèrent les Turcs, et s'entretint bien deux heures après leur entrée, et gagna la mer, et se despouillia, et nagea jusqu'aux galères qui le receurent. On disoit encoires que si l'armée de Venise, que menoit messire Jehan

Rendour (Jacques Lordonne), fust arrivée ung jour devant qu'elle arriva, la ville eust esté bien secourue; en laquelle il y avoit noeuf galères vénitiennes, et vingt navires du moings; mais elles ne vindrent pas à temps. Elle arriva seulement à Nigreport, un jour après icelle prinse.

CHAPITRE IX.

Comment la ville de Père se rendit au Turc, et comment aulcuns se saulvèrent et aultres périrent, et de la perte qui fust à Constantinople, et de la fachon et sage du Turc.

Ceux de la ville de Père, lesquels n'avoient eu encoires nul assault, et estoient la plus grande part de la ville, allèrent en Constantinople pour le deffendre, et ceux qui estoient demourés n'avoient rien osté de leurs biens, en laquelle avoit encoires six mille hommes, attendant la miséricorde de Dieu. Quant ils sceurent la prinse de Constantinople, ils envoyèrent les clefs de la cité au Turc, en se rendant en sa miséricorde. Toutesfois une grande partie des hommes et des femmes montèrent sur aucunes nefs des Genevois (Génois) pour eux en aller et s'en allèrent; mais il y eust une nef chargée de femmes de Père, qui fust prinse des Turcs. La prinse de Constantinople, comme on disoit, valloit au Turc quatre millions de ducats; et estimoit-on la perte

de ceux de Venise cinquante mille ducats ; et ceux de Florence y perdirent vingt mille ducats, et autres cités y perdirent beaucoup. On disoit, que ceux qui avoient conservé avecq le Turc et cognoissoient ses faits et conditions et sa puissance, que à la prinse de Constantinople il avoit vingt-trois à vingt-quatre ans, et estoit cruel plus que Néron, se delectant à espandre le sang humain. Il estoit fort courageux, ardant, et désirant seigneuriser et triompher tout le monde plus que Alexandre ne Cesar, ne autres, quelques valliants qu'ils ayent esté; et alléguoit qu'il avoit plus grande seigneurie et puissance que nuls d'eux n'avoient ; et toujours faisoit lire histoire devant lui, et disoit que aisée chose seroit de faire ung pont jusqu'à Venise pour passer ses gens d'armes; et enquestoit de Rome où elle estoit assize, et du duc de Milan et de ses valliances; et disoit qu'il tiendroit son siége en Constantinople, si qu'il disoit qu'il ne seroit nul en terre ne en mer qui l'osist attendre, et qui ne lui portast les clefs des bonnes villes, à l'occasion qu'il avoit prins par forche Constantinople, qui estoit la plus forte cité d'Europe, laquelle on n'euist jamais cuidé que armée, combien grande qu'elle fust, la deubt surmonter.

CHAPITRE X.

Comment le roy de Franche feit faire deux chasteaux à Bourdeaux; et comment il olt grande apparence de guerre ou royaume d'Angleterre; et de la prinse du sieur de l'Espare, et comment il mourut et fut écartelé.

Environ ung an après ce que le roy de Franche, Charles, olt reconquesté le pays de Guyenne et de Bourdelois, la deuxiesme fois, il envoya grand nombre des gens d'armes et de francs archiers dedans la cité de Bourdeaux, et illecq feit faire deux chasteaux en icelle cité pour tenir le peuple en subjection, dont l'ung fust situé sur le bord de la rivière et du costé de devers Biern (Béarn). A l'autre bout de la rivière feit faire l'autre chasteau. Et pour iceux faire, ordonna le comte de Cleremont, le sieur de Saintrailles, maître Jehan Bureau, et autres.

En ce mesme temps et an, le duc d'Yorc print le gouvernement du royaume d'Angleterre, et feit mectre ès prison les ducs de Sombreset et Glocestre, c'est à sçavoir, le duc de Sombreset en la grosse tour de Londres, et le duc de Glocestre au chasteau de Pemfroit (Pontefract). En celui an mesme, le roy Henry d'Angleterre manda aucuns seigneurs de son pays, et leur remonstra comme le duc de Sombreset et le duc de Glocestre, ses propres parents

et de son sang, estoient prisonniers. Si vouloit bien que s'ils n'estoient grandement chargiés de cas crimineux contre sa majesté royale, qu'ils feussent deslivrés, dont ils feurent d'accord; et mesmement le maire et gouverneur de Londres dit qu'il les deslivreroit en bailliant bonne et seure caution. Et tantost après la deslivrance desdits seigneurs, vint le duc de Sombreset en pouvoir et autorité, et telle qu'il euist le régime et gouvernement du roy. Le duc d'Yorc se partist de la cour et s'en alla le plus secrètement qu'il peut en son pays, doubtant que le duc de Sombreset ne lui feit desplaisir.

En ce temps aussi fust prins le sieur de l'Espare, lequel avoit esté cause de remectre le pays de Bourdelois en la main des Anglois, et fust mené en la ville de Poitiers, et illecq questionné. Et après sa confession et son procès fait, fust condampné à mourir; et olt la teste tranchée, et puis fust escartelé et mis en six pièces, lesquelles feurent pendues en divers lieux, comme l'on a accoustumé de faire en tel cas d'un traistre, pour donner exemple à touts autres.

CHAPITRE XI.

Comment le chevallier Blanc occit vingt-quatre mille Turcs, et envoya dix-huit Turcs, à savoir, six au pape, six au roy de Franche, et six au duc de Bourgogne; et de la condempnation de maistre Guillaume l'Ollive, docteur en théologie, comme vaudois.

En ce temps, ung nommé le chevallier Blanc, marischal de Hongrie, lequel n'estoit point noble, mais estoit ung marischal, lequel se meit en ladite guerre soubs le roy de Hongrie, duquel il fust depuis ung grand capitaine, se meit sur les champs pour combattre le Turc; et avoit en sa compagnie de vingt à vingt-quatre mille combattants; lesquels Turcs avoient jà gagné le port de Sambonne où estoient bien quatre-vingt mille, auquel port fust quinze jours pour attendre toute puissance qui sur eux pourroit venir. Ce venu à la cognoissance dudit chevallier Blanc, se partist de Morenne, et vint joindre au Turc environ deux heures devant le jour; et tellement se combattist sur ceux qui estoient sur terre, qu'il en mourut jusques au nombre de vingt-quatre mille; et ceux qui estoient en la mer, voyants le déluge et fortune estre tournée sur leurs gens, s'enffuirent et ne peulrent estre poursuivis, pour ce que ledit chevallier Blanc n'avoit nuls navires. Toutesfois lesdits Turcs se combattirent valliamment; et y fust le chevallier Blanc fort navré et plusieurs

de ses gens. En ceste desconfiture feurent prins cinquante Turcs ou environ, lesquels ledit chevallier Blanc en envoya six au pape Nicolas, six au roy de Franche, et six au duc de Bourgogne ; et fust illecq prins aussi le cousin du Turc. En cellui an mourut le pape Nicolas, qui estoit en sa forche ; et fust trouvé qu'il fust empoisonné ; et succéda en la papalité le pape Calixte.

L'an dessusdit cinquante-trois, par ung dimanche, surveille du jour de Noel, fust eschaffaudé et preschié publiquement et condampné perpétuellement estre en prison de l'evesque en la cité d'Evreux en Normandie, ung nommé maître Guillaume de l'Ollive, docteur en théologie, prieur de Saint-Germain-en-Laye, et au devant augustin et de certains autres ordres, lequel, par tentation et exhortation de l'ennemi d'enfer, auquel il s'est donné pour accomplir ses délices mondains, et par espécial pour faire son plaisir d'une dame chevallieresse, comme on disoit, se meit en telle servitude de l'ennemi, qu'il lui convenoit estre en certain lieu, toutesfois qu'il estoit invité par ledit ennemi ; auquel lieu ils avoient accoustumé de faire leur consistoire ; et ne lui falloit monter que sur ung bastonchel, qu'il estoit prestement transporté là où ledit consistoire se faisoit ; et confessa icellui maître Guillaume, de sa bonne vollonté, avoir fait hommaige à l'ennemy, estant en semblance et espèce d'ung mouton, en le baisant par le fondement; et persévéra par diverses années en son dampnable

propos ; et avoit toujours aide de l'ennemi, et tout ce qu'il lui voulloit requérir, jusques à ce qu'il fust accusé et atteint d'icellui maléfice et détenu prisonnier. Depuis lequel emprisonnement fait par justice, la puissance de l'ennemi ne fust de nul effet; et demoura icellui maître Guillaume en prison, en la fosse, au pain et à l'eau. Par ladite condempnation en icellui emprisonnement, lui fust remonstré par l'inquisiteur moult haultement et solemnellement les belles predications et enseignements qu'il avoit faits au peuple au temps passé, quant il alloit par les pays preschier la foi de Jésus-Christ; et plusieurs autres remonstrances lui feurent faites par ledit inquisiteur. Après laquelle remonstrance icellui maître Guillaume, sçachant que bonnement il avoit délinqué bien grandement envers notre redempteur et créateur, commencha à gémir et douloir de son meffait, en criant merci à Dieu et à justice, en soi recommandant aux prières des assistants; puis fust mené en la fosse pour faire pénitence du très horrible cas qui lui estoit advenu.

CHAPITRE XII.

De la sentence qui fust baillée contre Jacques Cœur, argentier du roy de Franche, lequel avoit esté fait prisonnier, et depuis eschappé de prison.

Au dessusdit an cinquante trois, par le chancellier de Franche, en personne du roy de Franche, fust prononcée la sentence de Jacques Coeur, argentier d'icellui roy de Franche; lequel Jacques Coeur, extrait de petite génération sans quelque noblesse, en sa jeunesse se boutta en marchandises, et petit à petit multiplioit tellement, qu'il se mesloit de toutes marchandises; et devint si puissant en marchandises, qu'il avoit facteurs qui distribuoient ses marchandises par touts les royaumes chrestiens, et mesme, comme on disoit, en Sarrazanesance et ès pays des Infidèles; et avoit des facteurs sans nombre par touts pays, lesquels vivoient soubs lui, desquels la pluspart ne le avoient oncques veu. Et pour la richesse et conduite de lui, le avoit fait le roy de Franche son argentier. Icellui Jacques Coeur, comme on disoit, avoit esté cause que le roy de Franche avoit reconquis la duché de Normandie, par les grands deniers qu'il lui avoit prestés et avanciés; et avoit fait audit roy maints prests et plaisirs. Il estoit si riche qu'on disoit qu'il fai-

soit ferrer ses hacquenées et chevaulx de fers d'argent, et portoit de sa devise et livrée en escripture: « A Coeur valliant rien impossible. » Et avoit fait faire à Bourges en Berry une maison la plus riche de quoi on pooit parler. Toutesfois icellui roy Charles, l'an précédent cinquante-deux, sous umbre de certaine accusation de crime que lui imposa la damoiselle de Montagut (Mortaing) et autres, icellui roy Charles le avoit fait faire prisonnier et tenir prison fermée bien estroitement et bien gardé; de laquelle il eschappa par moyen qui seroit long à racompter, et s'en alla à Rome; et illecq se tenoit aussi honorablement comme il faisoit en Franche; car, nonobstant que tout ce qu'il avoit en Franche que on estimoit valloir ung million d'or, qui vault dix cents mille escus, le roy avoit fait tout mectre en sa main, et n'en avoit rien, si estoit-il encoires riche pour les grosses marchandises qu'il avoit hors du royaume, et fust sa sentence telle :

« Combien que Jacques Coeur ait ung chrestien, lequel estoit eschappé des mains des Sarrasins, par convoitise ou aultrement, comme Infidèle, rendu aux mains des Sarrasins, aveeq ce ait baillié et deslivré aux Sarrasins, ennemis de la foi chrestienne, armures de toutes sortes, forgiées à usage de guerre, et mesmement envoyé plusieurs ouvriers pour icelle faire et instruire les Sarrasins, qui paravant n'en avoient oncques eu nuls, et induement ait prins et rapiné plusieurs finanches sur les pays du roy, tant en Languedoc comme ailleurs; pour lesquelles

causes et crimes, par rigueur de justice, il ait desservi mort, le roy, veuillant toujours user de miséricorde, lui remet la mort et lui sauve la vie, et le condampne à rachepter le chrestien qu'il a revendu, quelque somme d'argent qu'il doive couster, ou ung chrestien rachepter des mains des Sarrasins, se ravoir on ne le peult.

» *Item*, pour deniers induement prins au royaume, il le condampne à cent mille escus.

» Et pour offenses à lui commises à plusieurs et diverses fois, à trois cents mille escus, et le surplus de touts ses biens confisqués au roy.

» Et avecq ce, le bannit à toujours du royaume de Fransche, réservé toujours la bonne grace et plaisir du roy, »

Et au regard de la damoiselle de Montagut, laqu ellele avoit faussement accusé de plusieurs crismes, jà-soit-ce que à ceste cause euist confisqué corps et biens, le roi lui a redonné sa vie en faveur de son mari et prédécesseurs, qui ont servi le roy de tout temps; et fust condampnée de faire amende honorable au roy, c'est à sçavoir ou à son procureur, en disant que faussement et desloyaument elle avoit accusé d'aucuns crismes ledit Jacques Coeur, Jacques Coullognes et Martin Prandouz, en requérant à Dieu, au roy et à justice pardon et merci. [1]

---

[1] Voyez dans l'Appendice à la fin de ce volume, qui est relatif à Jacques Cœur.

CHAPITRE XIII.

Du discord qui fust pour l'éveschié d'Arras.

En ce temps, et en l'éveschié d'Arras, vacante pour ung nommé Forteguerre, les canoines Nostre-Dame d'Arras requirent le duc de Bourgogne de non eslire évesque, veuillant y mectre par vertu d'une bulle du pape, Jehan Godeffroy, moisne et abbé de Luceux. Ung nommé maistre Denis de Montmorency, canoine et doyen de Tournay, impétra l'éveschié à l'archevesque de Reims; et fust esmeu procès entre icellui doyen et abbé, tellement que par le parlement, l'éveschié fust adjugé au prouffit dudit maistre Denis; pour quoi fust envoyé par la cour de parlement, ung seigneur de parlement nommé maistre Jehan Damoiseau, pour prendre la possession de l'éveschié. Lequel, pour ce faire, arrivé en la cité d'Arras par ung soir, se logea en une hostellerie où pend pour enseigne, à l'Ostoire; et le lendemain s'en alla vers l'église Nostre-Dame, cuidant faire son exploit à l'entrée du portail. En laquelle église il trouva ung chevallier de Portugal, de l'hostel du duc de Bourgogne, accompagné de plusieurs gens de guerre, lequel pria audit maistre Jehan qu'il se déportast d'entrer en ladite esglise; et fust le dit

seigneur de parlement constraint de s'en retourner à Paris sans rien faire. Et peu de temps après, le duc Philippe de Bourgogne en personne, et le comte de Charollois son fils, vint mectre ledit Jehan Goddefroy, abbé de Luceux, par bulle du pape, en possession de l'éveschié; et tint audit abbé compagnie à faire son entrée audit éveschié, quelque deffense au contraire, faite par le roy. Et depuis ce fait, voyant ledit maistre Denis que contre ledit duc ne pooit résister, s'accorda audit Jehan, évesque d'Arras, et lui quitta et transporta son droit en ladite éveschié, moyennant que pour les frais et despens qu'il avoit faits à cause dudit éveschié, il furniroit quatre mille francs monnoie royale; et moyennant ce il renoncha au droit qu'il avoit en l'éveschié.

CHAPITRE XIV.

Comment le pape Nicolas envoya devant le duc Philippe de Bourgogne ung chevalier avec la copie d'une lettre, que le grand Turc avoit escript au pape Nicolas.

En l'an de l'Incarnation de Nostre-Seigneur, mil quatre cent cinquante trois, la nuict Saint-Martin d'hiver, en Lille lez Flandres, arriva ung chevallier envoyé par nostre Saint-Père le pape Nicolas, devers le duc Philippe de Bourgogne; lequel che-

vallier apporta une lettre audit duc, de par ledit pape Nicolas, contenant comment le grand Turc, accompagnié de la grande multitude de payens et Sarrasins, estoient entrés en chrestienneté, et déjà avoient prins la cité de Constantinople en Grèce et l'empereur décollé, sa femme violée, traisné l'hostie consacrée ou précieux corps de Jésus-Christ par les rues, le corps de madame sainte Sophie ardse et bruslé, détruit toute ladite ville et occis les chrestiens grands et petits, et conquesté toute la Grèce; et s'efforçoient de plus en plus entrer en chrestienneté et destruire les pays des chrestiens; pourquoi ledit pape Nicolas prioit et requéroit au duc de Bourgogne, que comme bon chrestien et fils de sainte esglise, il se vollust disposer et ordonner de faire aide aux chrestiens contre les ennemis de la foi. Après ce que le duc olt leu icelles lettres, ledit chevallier lui presta la copie des lettres que ledit Grand-Turc avoit envoyées audit pape Nicolas, dont la teneur s'ensuit.

« Morbesant, Hopresant, ensemble ses frères, Callabilabra, collatériaux chevalliers de l'empire de Organey, seigneur de la presqu'Isle d'Achaye, au grand prestre de Rome, nostre bien-aimé, selon qu'il a desservi [1]. Il est venu à nostre cognoissance que à la requette du peuple des Vénitiens, vous

[1] Il est inutile de s'arrêter à discuter l'authenticité de cette lettre ridicule, rapportée par plusieurs Chroniqueurs.

faites publier par les églises d'Italie que touts ceux qui nous feront guerre auront plein pardon en ce monde et vie éternelle en l'autre ; de quoi avons esté acertenés par aucuns piétons croisés qui naguerre ont passé la mer en navire de Vénitiens ; et de ce, nous donnons grand merveille, car se Dieu vous a donné telle puissance, vous en devez user plus raisonnablement, sans pour ce induire les chrestiens à nous faire guerre, attendu que nous sommes certains que nos prédécesseurs ont toujours maintenu que oncques ne feurent consentants de vostre Jésus-Christ crucifié, et ne possède point la Terre-Sainte, ains ont toujours haï les Juifs pour ce que nous trouvons en nos histoires et croniques, que par envie et trahison meirent ledit prophète vostre Jésus-Christ en la main de Pilate, président en Jérusalem pour les Romains, qui le feit mourir en croix; et d'autre part, prenons à grande desplaisance que les Italiens nous fassent guerre, veu que avons à eux naturel amour pour ce qu'ils sont partis de nous, ensemble toute leur gloire, nom et puissance : c'est à sçavoir, de Anthenor, venants du lignage du grand Prian, jadis seigneur de Troyes, le grand chef de la nation des Turcs; et pour ce, comme son successeur, entendons et proposons rédifier ladite cité de Troyes et remectre en estat sa seigneurie, et ramener à obéissance de nostre empire toute l'Europe ; et singulièrement en vengeance du sang de Hector, et subversion de la noble cité de Troyes et

pollution du grand temple de Pallas, subjugué avons toute la Grèce et les habitants d'icelle, comme successeurs et héritiers de ceux qui feirent ladite destruction de Troyes, ensemble les terres que tiennent les Vénitiens, et qu'ils ont par forche submises, à nous promises par le sort des prophéties. Sy prions et requérons vostre prudence que doresnavant vous deportés de donner telles bulles et que ne sollicités les chrestiens à nous faire guerre, attendu que ne sommes aucunement desliberés à leur faire guerre à cause de leur créance et foi; mais seulement pour le droit temporel que avons èsdites terres de nostre conqueste; car s'y nous ne adorons Jésus-Christ, nous le confessons et scavons estre vostre prophète; et derechief nous avons souvent entendu que en vostre loi ne devez aucuns constraindre par forche; car se nous faisons guerre aux Vénitiens, nous la faisons à juste titre, pour ce que sans autorité de prince ou de seigneur, ils, de leurs volontés et forches, ont usurpé les terres qu'ils détiennent en Europe, ce que ne pourrions ne debvrions bonnement souffrir. Ains, puisque le temps de nos promesses est présentement advenu, sommes délibérés de mectre lesdites terres hors de la tyrannie desdits Vénitiens; et mesmement que ledit peuple des Vénitiens ne communique en rien avec les autres nations d'Italie, ains se réputent les plus grands des autres, parquoi à l'aide du grand Dieu Jupiter, avons intention de rabaisser du tout leur orgueil et mectre tout au

bas. Toutesfois si pour les choses dessusdites n'estes délibéré de cesser de nous faire esmouvoir guerre, soyez certain que nous mectrons sus toute nostre puissance, et requerrons l'aide de l'empereur d'Orguant et des autres princes et rois d'Orient, qui jusques à ores faignent qu'ils dorment et ne vous font guerre; et assemblerons si grand puissance que nous pourrons leur résister, non seulement à vos piétons croisés, que vous avez envoyés, mais si vous esmouvez contre nous les Galles et les pays latins, nous y résisterons à toute puissance par l'aide de Neptune, dieu de la mer; et par la puissance de nostredit navire conquesterons l'isle de Lesponte, et d'illecq entrerons en Croacie et Dalmatie, régions d'Acquilon. Donné en nostre palais triomphant, l'an de Mahomet dix[1], au mois de juin. » Par lesquelles lettres dessusdites apparoist la cautelle du grand Turc, qui met en avant qu'il ne vouloit point de guerre aux chrestiens à cause de leur foi; mais seulement pour occasion de recouvrer sa seigneurie temporelle, qu'il disoit lui appartenir à cause de Troye la grande, dont il estoit parti, comme il disoit; et tout ce qu'il disoit n'estoit à autre fin, synon de destourber les princes à donner aide et confort aux Vénitiens et autres pays chrestiens.

1. L'ignorant auteur de cette lettre apocryphe, qui fait de Jupiter et de Neptune, des dieux mahométans, pouvait sans plus de scrupule, transformer l'année 857 de l'hégire en l'année dix.

CHAPITRE XV.

De la response que le duc Philippe de Bourgogne feit au message du pape, et des vœux qui furent voués, lesquels vœux peu ou néant feurent accomplis.

Après ce que le duc Philippe de Bourgogne olt veu les lettres que nostre Saint Père de Rome, le pape Nicolas, lui avoit envoyées avecq celle du Turc, il festoya et bienveigna moult haultement ledit chevallier, porteur desdites lettres, et lui dit qu'à l'aide de Dieu il feroit secours aux chrestiens le plus brief qu'il pourroit, contre ledit admiral de Turquie, ennemi de la foi; et pour commenchement de faire secours, envoya quatre gallées furnies d'engins à nostredit saint père, et lui rescripit ses lettres, et donna grand don audit chevallier. Et après ces choses faites, le chevallier se partist de Lille et s'en retourna.

Et comme en ce temps, ung peu devant caresme prenant, Jehan, duc de Clefves, vint veoir le duc de Bourgogne son oncle, à Lille, auquel lieu de Lille ledit duc de Clefves fust grandement festoyé et de moult riches mangiers ou banquets où feurent dames et damoiselles, en lesquels banquets, Jehan, comte d'Estampes, en feit ung moult riche: auquel banquet et mangier, trop longue chose seroit à raconter les histoires et richesses, sans

les vivres qui y feurent; s'y m'en tairai, sinon qu'en la fin du mangier dudit banquet veint une jeune fille de l'âge de douze ans, laquelle accompagnée noblement, monta sur la table et meit ung chappel de fleur sur le chef du duc de Bourgogne, qui estoit signifiance que le duc, après cestuy banquet, en devoit faire ung. Lequel duc moult liement receupt ledit chappel; et douze jours après ledit banquet, feit ung banquet et mangier audit lieu de Lille, auquel banquet il manda plusieurs nobles, princes, chevalliers et escuyers, duquel je parlerai, pour tant qu'il y olt plusieurs mistères; car le jour que ledit banquet se debvoit faire au vespres, ledit duc de Bourgogne, ainsi que une heure après midi, feit issir de son hostel ung chevallier, lequel estoit venu et extrait anciennement du chevallier au cigne [1], lequel estoit fils de la soeur dudit duc de Bourgogne, frère du duc de Clefves, et estoit nostre Adolf; et avoit le chevallier fait voeu de jouxter celui jour contre touts venants, à chacun un coup de lance. Lequel chevallier au partir de son hostel, avoit ung cigne de la grandeur d'ung cheval, au moins la fachon, car c'estoit ung homme vif dedans, lequel conduisoit ledit chevallier a tout une longue chaisne de fin or, et au costé du cigne alloient les fachons de deux hommes sauvages; et le chevallier estoit en-

1. *Voyez* les Mém. de Mathieu de Coussy.

vironné de gens en forme d'aigles. Après lequel chevallier alloit le duc de Bourgogne, qui portoit sur lui plusieurs pierres précieuses, lesquelles on estimoit valoir ung million d'or ou plus; et ledit duc, ledit jour, qui, passé seize ans devant, ne avoit donnée livrée de robbe sinon de noir, feit faire à ses gens robbes de couleurs, comme paravant lesdits seize ans il avoit accoustumé, et lui mesme porta couleur. Plusieurs princes et chevalliers alloient avec le duc de Bourgogne et conduisoient le chevallier au cigne, tant qu'il vint jusques au marchié de ladite ville, auquel il debvoit fournir sa jouste; et illecq contre icellui chevallier au Cigne vindrent jouster plusieurs princes et seigneurs, desquels aulcuns je nommerai: premier, Charles, comte de Charollois, fils légitime dudit duc de Bourgogne; et plus d'enfant légitime ne avoit; le comte de Sainct Pol, son frère, le sieur de Fiennes, Anthoine, fils bastard dudit duc, et autres, desquels le compte seroit trop long; si m'en tairai.

Après laquelle jouste finie, chacun se retira en son hostel et le duc pareillement, lequel toutes les dames et damoiselles qui avoient esté à ladite jouste et le regardé, emmena et feit tout venir en son hostel. Entre lesquelles estoient dame Isabelle de Portugal, femme dudit duc de Bourgogne, damoiselle Catherine de Bourbon, fille du duc de Bourbon, nièpce dudit duc, et tant d'autres dames, damoiselles et bourgeoises que sans nombre,

lesquelles je ne sçaurois nommer. Auquel hostel du duc de Bourgogne estoit le mangier et banquet tout prest. Auquel banquet, après ce que chacun et chacune fust assis, par engins faits, vindrent tout du haut de la salle et descendoient chariots comme chaires de dames plains de toutes manières de vivres que on pourroit deviser, et chacun chariot faisoit un plat de mets; je me tairai de toutes manières que pour corps d'homme on pourroit nommer. Il y avoit devant la haute table une fontaine faite par engin qui jettoit eaue; au milieu de la salle y avoit ung lion devant lequel on bastoit ung chiennet petit, et assés près en une foeuillère avoit la fachon d'ung homme sauvage. En ladite salle y avoit une jeune pucelle qui jettoit de ses mammelles hypocras au lieu de lait, et asses près d'elle y avoit ung jeune enfant qui jettoit par sa broquette eaue de rose. Tant d'autres choses y avoit que trop longue chose seroit à racompter. Droit devant la table dudit duc de Bourgogne y avoit fait une église, de laquelle issist ung clerc séant sur ung dromadaire, lequel dromadaire menoit ung geyant tout vif; lequel clerc, oyants touts, addressa sa parole au duc de Bourgogne, et en beaux mots, lui remonstra comment sainte église perdoit de jour en jour son héritaige, et comment chrestienneté estoit foulée par les ennemis de la foi, en ramentevant les nobles chrestiens trespassés, qui en leur temps soustindrent la foi. Et comme ledit clerc se complaignoit ou nom de sainte église,

ung nomméToison-d'Or, premier hérault du duc de Bourgogne, apporta ung faisan ròti, que on nomme autrement colimoge, moult joliment joli; et présenta ledit hérault ledit faisan au duc pour entremèts; et dit ledit hérault au duc que à tel piet y chéoit vouer. Lors le duc de Bourgogne reprint les paroles du hérault, et dit que c'estoit bien droit de vouer et qu'il commencheroit toujours premier. Lors voua le duc de Bourgogne, présents touts ceux qui là estoient, à Dieu le père, Dieu le fils et au benoist Saint-Esprit, ung seul Dieu en trois personnes, à la glorieuse vierge Marie, mère de Dieu, et à toute la cour de paradis, que se le roi de Franche volloit tenir ses pays en paix, il iroit où le grand admiral de Turquie estoit, et toute sa puissance, et qu'il le combattroit, se audit admiral ne tenoit de son corps contre le sien, ou puissance contre puissance. Après lequel vœu fait par le duc, le faisan fust présenté à touts les princes qui illecq estoient, chevaliers et nobles hommes, c'est à scavoir: le comte Charollois, le duc de Clefves, Adolf, son frère, le comte d'Estampes, le comte de Sainct-Pol et plusieurs autres seigneurs, lesquels feirent plusieurs grands vœux, desquels je n'en parlerai pour tant qu'il ne feurent pas accomplis ne faits, et si seroit la chose trop longue à racompter. Après lesquels vœux faits y olt plusieurs jeux de mistères, danses et mommeries; et après lesquels danses chacun s'en alla coucher en son hostel.

CHAPITRE XVI.

Comment le duc Philippe de Bourgogne feit fiancer à son fils la fille du duc de Bourbon, laquelle estoit fille de sa sœur; et comment après ce, ledit duc se partist et s'en alla en Allemagne, pour trouver passaige et avoir ayde et compagnie pour aller sur les Infidèles.

Environ huict jours après ce que le duc Philippe de Bourgogne olt fait le banquet et vœux dessusdits, en la première semaine de mars, ledit duc de Bourgogne feit fiancer à Charles, son fils légitime, et plus n'en avoit, Catherine, fille du duc de Bourbon, sa nièpce, fille de sa sœur. Pour lequel marriage parfurnir, il envoya à Rome Jehan, évesque d'Arras, pour avoir une dispensation de notre saint père, pour parfaire ledit marriage. Après ce fait, le duc de Bourgogne congia touts ses officiers domestiques jusques à vingt-deux mois passés, qu'il espéroit estre autant dehors; dequoi plusieurs de ses serviteurs feurent eshahis; car plusieurs en y avoit qui n'avoient point tant espargné que pour vivre sans gage ledit temps durant; et le quinziesme jour de mars ensuivant, l'an dessusdit cinquante-trois, le duc de Bourgogne se partist de Lille à privée compagnie, et print son chemin par Bourgogne, et puis s'en alla ès Allemagnes pour cuider trouver l'empereur illecq, adfin de sçavoir audit empereur d'Allemagne

et aux autres princes s'ils ne voldroient point faire secours aux chrestiens, et aussi se par lesdites Allemagnes ses gens polroient passer sans avoir encombrier. Esquelles Allemagnes de plusieurs grands princes il fust moult hautement et notablement festoyé et bienvenu ; mais il ne parla point à l'empereur ; ains envoya l'empereur devers lui, mandant qu'il se desportast de venir vers lui pour certaine maladie qu'il avoit. Aucuns disoient que l'empereur feignoit estre malade, et qu'il ne l'estoit pas ; mais il ne volloit pas parler audit duc, doubtant que s'il parloit, que le duc lui eust tant requis d'aller sur les Turcs, qu'il ne l'eust sceu bonnement refuser ; et toute voye il n'y volloit pas aller, car icelui empereur Frédéric n'estoit pas chevallereux en armes, ains estoit tout quoy aveeq sa femme, et ne ly chaloit de guerre. Toute voie les messagiers d'icelui empereur qui vindrent vers le duc prindrent journée de eux retrouver devers le duc et l'empereur, se faire se pooit, en dedans six mois, pour lors conclure sur les requestes que le duc faisoit aux ambassadeurs de l'empereur, au nom dudit empereur, touchant le secours qu'il avoit intention de faire aux chrestiens. Ces choses ainsi faites, le duc s'en alla et retourna des Allemagnes et s'en vint à Digeon en Bourgogne, où il se tint une espace de temps.

CHAPITRE XVII.

Du mariage du comte de Charollois à la fille du duc de Bourbon, et comment le duc, quand il retourna en ses pays, fust grandement festoyé, et l'honneur que on lui feit.

L'AN de grâce mil quatre cent cinquante-quatre, le pénultiesme jour d'octobre, après ce que la dispense de cour de Rome fust venue, par le commandement du duc Philippe de Bourgogne, lequel avoit envoyé icelle dispense contenant comment le pape dispensoit Charles, comte de Charollois, fils du duc Philippe, et lui donnoit congié de prendre à femme et espouse Catherine de Bourbon, sa cousine germaine, enfants de frère et sœur, en la ville de Lille-lez-Flandres, icelui Charles espousa ladite Catherine de Bourbon, la duchesse sa mère estant à Lille, et ledit duc à Digeon en Bourgogne. Et fust ledit marriage si forcément fait, que la nuict de devant ledit Charles n'en savoit rien, et, disoit-on, que ledit Charles ne le faisoit point volontiers, pour autant que c'estoit sa cousine; et aussi que la duchesse sa mère et Anthoine le bastard, et autres le induisoient fort à soi marrier en Angleterre à la fille du duc d'Yorck, lequel duc disoit appartenir à lui le royaume d'Angleterre, de quoi ledit duc fust adverti; et pour ceste cause, ains qu'il se partist pour faire son voyage en Allema-

gne, il feit fiancer son fils à icelle Catherine de Bourbon, puis leur envoya quérir la dispense. Et me fust dit et disoit-on communément encoires plus, c'est à sçavoir que ains ledit fianchage fust pourfaict, que le duc véoit bien que son fils eust volontiers reculé, que le duc manda son fils, et le bastard son fils, et présents plusieurs seigneurs, lui dit : « J'ai entendu que tu faits ennis (avec peine) le marriage que je veux que tu fasses. Je ne sçay qui te meult, sinon que on m'a dit que tu te marrerois volontiers en Angleterre à telle. Je veux bien que tu saches que, combien que j'ai eu grandes allianches aux Anglois, et pour vengier la mort de mon père, je me sois pieça allié à eux, si ne fust oncques mon cœur et mon courraige anglois. Et veux bien que tu le saches ; si je cuidois que tu le feis et que tu te volsisses allier, je te bouteras hors de touts mes pays, ne jamais de seigneurie que j'ai tu ne joyrois ; et encoires plus, si je cuidois que mon fils bastard, que voilà présent, te le conseillast, ne autres, je le ferois mectre en ung sacq et noyer, et touts ceux qui te conseilleroient de toutes ces choses. » Je m'en attends à ce qu'il en est, toutes voies, comme dit ai. Par le commandement très exprès du duc, Charles coucha icelle nuict avecq sa femme, laquelle depuis il aima tant que c'estoit belle chose de la belle vie touchant marriage qu'ils menoient ; et disoient pour vrai, que pour rien icelui Charles n'eust allé à autre femme que la sienne ; car lors c'estoit grande pitié

que le péchié de luxure régnoit moult fort et par espécial ès princes et gens marriés; et estoit le plus gentil compagnon qui plus de femmes sçavoit tromper et avoir au moment, et qui plus luxurieux estoit; et mesme régnoit encoires plus icelui péchié de luxure ès preslats de l'église et en touts gens d'église. Et comme le temps durant que le duc fust hors de ses pays, ledit duc eust laissé le gouvernement de tous ses pays à Charles son fils, qui estoit en l'âge de vingt ans, auquel gouvernement ledit Charles se contint très bien, et se faisoit fort craindre en faisant justice, car il volloit sur toutes choses que justice fust faite, ung dangier y avoit, comme on disoit, c'estoit qu'il estoit informé et s'informoit aucune fois, sans vouloir ouyr partie, pourquoi on le doubtoit moult, et désiroit-on la revenue de son père.

Environ le quatriesme febvrier, audit an cinquante-quatre, le duc de Bourgogne s'en vint à Lille, auquel lieu il fust receu joyeusement; et avoit-on fait commandement que chacun chief d'hostel envoyast au-devant du duc, atout une torche de cire ardante. Après ce qu'il olt séjourné à Lille un peu, le vingt-quatriesme jour de febvrier, audit an, ledit duc de Bourgogne vint en la ville d'Arras; allencontre duquel chacun chief d'hostel de ladite ville alla ou envoya portant chacun une torche ou torsin ardant.

---

1. Ou cinquante-cinq, nouveau style.

Et entra ledit duc, en ladite ville d'Arras, par la porte Saint-Michel. A l'entrée de laquelle porte, sur hours faits, y avoit jeux de mistères et de personnages; et illecq aussi vindrent allencontre de lui plusieurs grandes compagnies de pucelles, toutes blanches vestues, portants chacune ung torsin ardant; lesquelles sitost qu'elles veirent le duc, crierent Noël! Et y avoit moult de belles filles. Et après qu'il fust entré en la ville, il trouva tout du long de la tuillerie et du petit marchié, fait sur hours, moult richement habilliés, toute la vie de Gédéon en personnages de gens en vie, lesquels ne parloient point; ains ne faisoient que les signes de ladite mistère, qui estoit la plus riche chose que on avoit veu pieça, et moult bien fait au vif; et disoit-on que ce avoit cousté plus de mille courronnes d'or. Brief, si Dieu fust descendu du ciel, je ne scais si on en euist autant fait, ne peu plus faire d'honneur que on feit audit duc; et véritablement aussi il estoit moult aimé en touts ses pays, et tant que plus on ne pourroit; et si estoit redoubté de touts ses voisins et ennemis pour la vaillance de lui.

CHAPITRE XVIII.

Des grands subsides et aydes que le duc de Bourgogne demanda au pays d'Artois et ailleurs en ses pays pour aller guerroyer les Turcs, et de plusieurs incidents.

Cinq jours après ce que le duc Philippe de Bour-

gogne olt ainsi esté receu, festoyé et honoré en la ville d'Arras, ledit duc assembla et manda les trois estats de la comté d'Artois; auxquels trois estats il requist que, adfin de résister aux ennemis de la foi, qu'ils volsissent faire aide de six vingt mille couronnes d'or, les soixante-dix pesant huict onces, qui est le marc de Troye. De laquelle aide qu'il requit lesdits trois estats feurent moult esbahis; car la comté d'Artois en domaine ne vault au comte d'Artois, que 14,000 francs. Toutesfois, tant par crainte que par amour on lui accorda et promit payer 56,000 francs, moyennant qu'il ne lèveroit point ledit argent jusques à ce qu'il se partiroit, et son armée avecq lui, pour aller sur lesdits Turcs; et aussi le duc de soi-mesme le promit. Après ce fait, le duc se partist de la ville d'Arras, et s'en alla en Flandres, Brabant, Haynaut et ailleurs ses pays, où illecq il requit aussi moult grandes et grosses aides pour faire ledit voyage; lesquels en partie on l'y accorda, comme dessus dit est, tant par crainte que par amour.

En ce temps, l'an mil quatre cent cinquante-cinq, ou environ la Saint-Jehan-Baptiste, Raoul de Habare, frère germain du sieur de Habare, accompagné de quatorze ou quinze hommes, entra en la cité d'Arras, environ six heures du matin, par la porte Maistre-Adam; à laquelle porte il laissa les huict de ses compagnons, et lui sixiesme alla ens, au cellier de l'hostel de la Couronne, en la cité, qui est entre le portal de l'église et la porte

d'Arras, et illecq print au lit tout nu l'ung nommé Estienne Braquet, sergeant du presvot de la cité, et le tira hors, et tant le bastit que deux jours ou trois après il mourut.

En ceste saison aussy[1], audit an mil quatre cents cinquante-cinq, mademoiselle de Villecler (Villequiers,) laquelle estoit très bien en la grâce du roy, et comme on disoit, en faisoit le roy ce que lui plaisoit, de une jeune fille d'un escuyer nommé Anthoine Rebreuves, demeurant en la cité d'Arras, nommée Blanche, laquelle fille demouroit avecq la dame de Jenly, femme du sieur de Jenly, laquelle dame estoit allée à la cour du roy, et avoit mené ladite Blanche, laquelle estoit la plus belle que on eust peu veoir ne regarder. Icelle dame de Vilecler, sitost qu'elle vit icelle fille, pria moult de l'avoir avecq elle; mais la dame de Jenly lui respondit qu'elle la remèneroit ou renvoyroit à son père, et que sans le congié de son père ne l'auroit pas, et aussy la remena: mais assés tost après, par le gré et consentement de son père, du sieur de Saucourt, oncle d'icelle Blanche, et du sieur de Jenly,

1. Antoinette de Maignelais, veuve du sieur de Villequiers, la même qui vécut ensuite avec François II duc de Bretagne, dont elle eût quatre enfants. Elle avait acquis pour 8 mille écus d'or, environ 80 mille louis de notre monnaie, la terre de *Menneton salon* en Berry, qui avait appartenu à Jacques Cœur.

Jaquet de Rebreuves, frère d'icelle Blanche, très bel escuyer, aigié de vingt-sept ans, ou environ, et sa soeur de dix-huict ans, mena sadite soeur Blanche à la cour du roy, demourer avecq icelle damoiselle de Villecler, et fust ledit Jacques retenu escuyer tranchant d'icelle damoiselle. Et pour vray icelle damoiselle tenoit grand estat, et plus grand que la royne de Franche; et le vouloit ainsy le roy. Icelle dame de Villecler estoit moult belle, et estoit mariée; et sy avoit esté niepce d'une damoiselle qu'on appelloit la belle Agnès, laquelle avoit esté totalement en la grâce du roy; et dit-on qu'icelle Agnès mourut par poison moult josne [1]; après laquelle, icelle damoiselle Villecler gouverna le roy pareillement, ou plus que ne avoit fait sa tante.

Et avoit toujours icelle dame de Villecler, trois ou quatre filles ou damoiselles, les plus belles qu'elle pooit trouver, et suivoient le roy partout en moult grand estat et bobant, et tout aux despens du roy; et nonobstant toutes ces choses, et que le père, frère, oncle et seigneur de Jenly fuissent advertis de tout ce que j'ay dit et du gouvernement, ils y envoyèrent icelle belle fille Blanche, et la y mena son frère; laquelle Blanche, au partir de l'hostel de son père en la cité d'Arras, plouroit moult fort; et me fust dit qu'elle dit qu'elle aimeroit mieux qu'elle puist demourer avecq son père, et mangier du pain et

1 Agnès mourut en couche en 1449.

boire de l'eaue. Toutes voyes elle y alla; et disoit-on que son père lui avoit envoyé par escarseté et chiceté, adfin qu'elle ne lui coustast rien, ne son fils qui estoit son aisné fils, nonobstant que ledit Anthoine estoit très riche homme et bien à l'avant, ayant de beaux héritaiges. Et assés tost après que icelle damoiselle Blanche olt esté ung peu de temps avecq ladite damoiselle de Villecler, la renommée couroit qu'elle estoit aussy très bien en la grâce du roy; et pareillement qu'estoit la damoiselle de Villecler.

CHAPITRE XIX.

Comment le duc Philippe de Bourgogne feit son fils bastard, nommé David, évesque d'Utrech, qui est entre Frise et Hollande; et de la guerre qui s'en esmeut; et comment enfin le duc feit sa volonté, et fut sondit fils évesque, nonobstant qu'il fust évesque de Thérouanne.

En l'an mil quatre cent cinquante-cinq, l'évesque d'Utrech, une grosse cité, située entre les pays de Hollande et le pays de Frise, mourut; après laquelle mort les chanoisnes de ladite église esleurent le prevots d'icelle église, lequel estoit frère du sieur de Brederode, lequel sieur de Brederode portoit l'ordre du duc Philippe de Bourgogne, qui estoit le Toison-d'Or, et estoit parent au duc. Et ains (avant) ladite élection faite, le duc envoya prier aux chanoisnes de ladite église d'Utrech, et ains aussy que l'évesque fust mort, que se ledit

évesque mouroit, qu'ils volsissent eslire à évesque David, son fils bastard, évesque de Thérouanne, ce qu'ils ne voullurent accorder; pourquoy le duc envoya impétrer ledit évesquié pour son fils au pape, lequel confirma ledit esvesquié audit David, après la mort de l'évesque; et comme ce temps pendant l'évesque d'Utrech mourut, après ce que le duc olt ladite confirmation du pape pour ledit David, il se transporta en son pays de Hollande, en une ville qu'on appelle La Haye en Hollande, contendant par douce voye tant faire à ceux d'Utrech, qu'ils receussent son fils à évesque. Et arriva le duc à ladite Haye, environ le jour Saint-Remy, l'an mil quatre cent cinquante-cinq; auquel lieu il séjourna jusqu'à laSaint-Jehan-Baptiste mil quatre cent cinquante-six ensuivant, sans qu'il sceut ne peult estre d'accord à ceux d'Utrech. Et quand le duc veit que sans forche il ne mectroit point son fils en ladite évesquié, sy assembla ses osts près de ladite ville d'Utrech. Après ce qu'il ost assemblé ses osts, ceux d'Utrech s'accordèrent à lui, et fust le traictié fait entre le duc et ceux d'Utrech, par telle condition que ledit David auroit l'évesquié d'Utrech, quatre mille francs d'or chacun an, et deux mille francs chacun an sur l'évesquié de Thérouanne, qui font quatre mille couronnes d'or.

Avecq ce auroit ledit esleu, pour les mises et despensqu'il avoit faits, cinquante mille lions d'or, dont les cinquante-six pesoient ung marc de huict onces, pour une fois tant seulement, dont les églises ca-

thédraux de ladite évesquié d'Utrech debvoient payer trente mille lions, et les autres vingt mille se debvoient payer à tel jour que le duc de Clefves et ledit David, évesque d'Utrech, diroient; et sy seroit le esleu de Brederode, premier conseillier du duc, en son pays de Hollande, à mille mailles d'or de gages chacun an; et par les présents susdits ledit Brederode se déporta de l'évesquié, lequel valoit, comme on disoit, bien cinquante mille florins d'or ou francs chacun an.

Ces choses faites et passées le cinquiesme jour d'aoust, le duc de Bourgogne, accompagnié de bien quatorze mille combattants, comme on disoit, entra en la ville d'Utrech; et vindrent ceux de la ville, bien loing au dehors de ladite ville, allencontre de lui, et lui présentèrent les clefs de ladite ville, pour et au nom dudit David son fils bastard; et le lendemain, jour de venderdy, ledit David, évesque d'Utrech, feit son entrée en ladite ville, lequel y entra en armes de corps, accompagnié des Picards; et le dimanche ensuivant dit la messe en l'église cathédrale. Après ce fait, le duc veuillant mectre en obéissance du tout ceux dudit évesque, alla mectre le siége devant une ville nommée Deventer, moult belle et forte ville, laquelle estoit de ladite évesquié, et laquelle estoit rebelle et desobéissante audit David, évesque d'Utrech. Auquel siége mectre ceux de la ville issirent; et y olt escarmouche; et y olt des blesciés et morts de part et d'autre; mais ceux de la ville feurent

reboutlés, et fust le siége mis. Iceux de Deventer avoient fait ung moult fort boullovert, lequel quatre jours après le siége mis, fust si fort battu d'engins, que une moitié de ceux de Deventer mesmes boutèrent le feu dedans, et se retrairent dans la ville; et le lendemain matin les gens du duc y allèrent, et le pardémolirent. Tant tint le siége le duc devant ladite ville de Deventer, que environ la fin du mois de septembre, ceux d'icelle ville envoyèrent ambassade vers le duc, et promirent au duc de obéir audit David son fils, évesque d'Utrech, et faire obéir toutes les autres villes de ladite évesquié. Ce temps pendant que le duc de Bourgogne tenoit le siége devant Deventer, et que ceux de la ville traictoient de paix et accord, le duc de Gueldres, qui avoit espousé la niepce dudit duc de Bourgogne, et lequel avoit amené ledit duc audit pays, et abandonné touts ses pays et fortresses, feit alliance à ceux de Frise; et s'assemblèrent ceux de Frise et ledit duc de Gueldres en grand nombre pour venir ruer jus ledit duc, et lever son siége qu'il tenoit; et de ce ne sçavoit rien le duc de Bourgogne, ains tenoit le duc de Gueldres pour son vray amy. La femme du duc de Gueldres, qui estoit niepce du duc de Bourgogne, sçachant la fausse et mauvaise trahison que son mary voulloit et pourchassoit, par une nuict se embla d'une ville où elle se tenoit, et print ung sien fils avecq elle, de l'âge de quinze à seize ans, fils du duc de Gueldres, et vint dire tout ce que son mary pour-

chassoit, et avoit intention de faire au duc de Bourgogne, son oncle, pour laquelle cause le duc fust prest et condescendit à plutost prendre traictié à ceux de Deventer. Pourquoy, après ledit traictié fait et passé par ceux de Deventer au duc, et ceux de Deventer le olrent promis à tenir, comme dit ai cy-dessus, et eurent fait lettres scellées de leurs seaux et promis de non jamais aller au contraire, ains de toujours obéir audit David, le vingt-septiesme de septembre mil cinq cent cinquante-six, le duc de Bourgogne leva son siége; et, sans encombrier ne perte de biens ne de gens, s'en retourna à Utrech et de Utrech à La Haye en Hollande, et illecq défit son armée et laissa son fils paisible évesque d'Utrech. Bien debvoit le duc aimer sa niepce; car pour certain, la nuict ensuivant que le duc de Bourgogne leva son siége, le duc de Gueldres et les Frisins lui debvoient venir courre sus, et se hastoient à tuer cheval d'y venir; mais sitost qu'ils sceurent que le duc en fust adverty, sy se arrestèrent. Le duc de Gueldres estoit moult traistre et desloyal, et mal considéroit les biens que le duc de Bourgogne lui avoit faits, lequel avoit marié sa fille au roy d'Écosse, et le fait mener, et tout à ses despens, et d'autres biens que sans nombre il lui avoit faits.

CHAPITRE XX.

De la prinse du duc d'Allenchon, en la ville de Paris, par le commandement du roy; et autres incidents.

L'AN de grace mil quatre cent cinquante six, en la ville de Paris, par le commandement de Charles VII de ce nom, roy de Franche, le bastard d'Orléans, le comte de Dunois, accompagnié du prevost de Paris, print prisonnier Jehan, duc d'Allenchon, cousin et proche parent du roy Charles: et disoit-on avecq ce feurent prins plusieurs des officiers dudit duc d'Allenchon; et prestement la prinse faite, le bastard d'Orléans, accompagnié de plusieurs archiers, le mena à Melun, et d'illecq fust ledit duc mené devers le roy Charles; et disoit-on qu'il confessa qu'il avoit fait traictié de marriage de son fils aisné à la fille du duc d'Yorc d'Angleterre, lequel duc, après le trépas du roy Henry d'Angleterre, debvoit succéder à la couronne. Pour auquel traictié de marriage parvenir, le duc debvoit livrer aux Anglois toutes les fortresses qu'ils avoient en Normandie et ailleurs, parquoy les Anglois debvoient entrer au pays de Normandie, qui estoit au préjudice du royaume de Franche.

Après laquelle confession, le roy Charles le feit

mectre prisonnier. De ses gens y olt prins aveeq lui sept, trois lais, trois prestres et ung hérault, lesquels sçavoient parler du fait. Après cette prinse faite, pour ce que aucuns du commun peuple murmuroient que le duc de Bourgogne sçavoit bien ceste besongne, le roy sçachant que non, feit publier en plusieurs villes de son royaume, que, sur peine de confiscation de corps et de biens, nul ne fust si hardi de dire chose au déshonneur du duc de Bourgogne.

L'evesque d'Arras, nommé Jehan Godefroy, en son temps cardinal, impétra pardons de Rome pour l'espace de cinquante ans, commenchant à la manne mil quatre cent cinquante six, de chacun jour qui visiteroit la manne séant et les octaves de Nostre-Dame auroit quinze ans et quinze quarantaines de pardons, aveeq les pardons qui estoient paravant, de visiter ladite eglise et donner des biens.

En ce temps, le vingt septiesme de juillet, audit an cinquante six, environ dix heures du vespre, après soupper, en la cité d'Arras, Martin le Josne, l'année précédente prevost de Beauquesne, fust occis et mis à mort par ung nommé Collard le Vasseur, le josne fils de Collard, lequel estoit tavernier, et la cause fust pour aucunes parolles que ledit Collard avoit dit audit Martin, eux souppants ensemble.

Après lequel soupper ledit Martin vint espier icellui Collard et l'assaillit en la grande rue de cité; lequel Collard s'enffuit vers son hostel, nommé

la Fleur de lis, lequel il perceut fermé; et lorsque ledit Collard veit ce, il se retourna vers ledit Martin, et férit ledit Martin d'une dague vers la gorge, duquel coup ledit Martin mourut, sans mot dire; sinon, sitost qu'il fust féru, il dit à ung nommé Tassinot Were, sergeant du roy, lequel estoit près de lui: «Je suis meurdry.» Et à la verité ledit sergeant Martin estoit de très petite vie, non marrié; et n'estoient toutes ses fins que à pecune et à luxure; et estoit en ces cas très mal renommé, nonobstant qu'il fust venu de bonne génération en la ville d'Arras.

En ce temps aussi, environ le premier jour d'aoust, Philippe, sieur de Saveuses, chevallier, commencha la fondation d'une église de femmes, nommée Sainte Claire; et y avoit religieux qui les pourchassoient, de l'ordre de Saint François; et estoient les femmes encloses; et fust ladite église encommencée et faite emprès la porte de Brounes en ladite cité d'Arras.

En ce temps feurent les bleds chers, et vaillit la charge du cheval quarante sols, monnoie d'Artois.

Item, audit an cinquante six, au mois de juing, apparut une comette vers soleil couchant, laquelle avoit queue comme feu et fumée, laquelle queue tiroit vers soleil de midi; et dura environ trois semaines; de laquelle comette on disoit que signifioit mal.

Audit an, vins feurent moult chers, parce que les vignes feurent escoulées par les pluies, et feu

rent les vins si verdis et maulvais par toute la Franche et Bourgogne, que on ne but ladite année si non que vins vieux; et vendoit-on la queue de bon viel vin de Bourgogne quarante huit francs, monnoie d'Artois.

Item, en l'année précédente, fut grande pestilence et mortalité en plusieurs villes, comme à Paris, Arras et ailleurs.

CHAPITRE XXI.

Comment les Turcs feurent desconfits et rués en Hongrie, jus par un noble chrestien, nommé Ovidianus, plus par miracle que autrement, et comment le pape, après ceste victoire, veut que par toute chrestienneté en soit faite mémoire perpétuelle.

En cest an mil quatre cent cinquante six, le grand admiral de Turquie, nommé Morbesant, à présent empereur de Organie, sieur de l'Isle de l'Achaie, avoit mis le siége devant une fortresse et bonne ville nommée Grusseusseberch [1], sur les frontières de Hongrie, ès marches de Hongrie, auquel lieu le siége demoura par l'espace de quatre mois et demi. En l'ost desdits Turcs avoit des chrestiens, lesquels feurent advertis que le Turc avoit juré par son dieu Mahomet que icelle ville et chasteau il assailleroit et gagneroit, ou lui et touts ses gens y demoureroient; lesquels chrestiens feirent ce sca-

---

[1] Stulweissembourg ou Albe Royale.

voir à ceux de la ville, lesquels de la ville feirent sçavoir à ung homme très puissant nommé Ovidianus [1]; ils mandèrent que le grand Turc et toute sa puissance debvoit assaillir ladite ville la nuict de la Magdeleine. Lequel Ovidianus, après telles nouvelles ouyes, se mit sus et assembla noeuf cents hommes à cheval et bien quarante mille piétons, gens de plusieurs mestiers, avecq lesquels gens il arriva devant ladite ville, la nuict du jour de la Magdeleine, et entra dedans par la rivière de la Euvre, laquelle rivière le grand Turc ne faisoit point garder, et ne tenoit son siége que par terre. Le grand Turc désirant d'avoir la ville et ceux de dedans à son volloir, et veuillant tenir sa promesse de assaillir la ville, feit assaillir ladite ville par la terre, partie de ses gens, environ douze heures de la nuict, dont lendemain estoit le jour de la Magdeleine. Auquel assault les chrestiens se revangèrent moult fort et rebouttèrent les Turcs jusques de leurs murailles; et dura l'assaut depuis douze heures de la nuict jusques à huict heures ensuivant, que les Turcs feurent recrans (fatigués) et se retirèrent; et lorsqu'ils se feurent retirés, revindrent autre tierche partie des gens dudit grand Turc, frais et nouveaux, lesquels commenchèrent de nouvel à assaillir la ville; et dura ledit assaut depuis huict heures jusqu'à quatre heures après midi; et comme devant rebouttèrent les chrestiens les-

1 Corvin, deuxième fils de Jean Hunniades.

dits Turcs. Après, pour faire le tiers assaut, vint le grand Turc en personne, accompagnié de toute sa gentillesse, pour assaillir ladite ville, comme devant. Et durant cest assaut, depuis les quatre heures après midi jusques au lendemain midi, tant que de ses trois assaults les chrestiens en feurent moult travalliés et presque vaincus; et jà feurent une grande partie des Turcs entrés dedans la ville; et à celle heure y olt ung dévot frère, nommé Capistranus, cordelier, lequel print un crucifix en sa main et monta au plus haut du chasteau et cria à haute voix les mots qui ci-après s'ensuivent : « *O Deus meus, Deus meus, ó altissime pater, veni* » *in adjutorium; veni, libera populum quem rede-* » *misti pretioso sanguine tuo; veni, noli tardare!* » *Deus meus, Deus meus, ubi sunt misericordiæ* » *tuæ? Veni, ne Turci et increduli dicant: ubi est* » *Deus eorum?* »

Ces propres mots cria-t-il à haute voix, moult tendrement plourant. Ceste voix oirent les chrestiens; si en feurent moult confortés et renforcés; et comme s'ils ne euissent point esté travalliés paravant, se férirent tellement ès Turcs, qu'ils occirent tous les Turcs qui estoient entrés en la ville, et les autres meirent en fuitte et les suivirent bien huict lieues loing, en toujours les occiant; et tant en meirent à mort que à peine les sçavoit-on nombrer. Et à compter ceux qui demourèrent morts dedans et devant la ville, on en trouve le nombre de cent mille et plus. Et trouvèrent les chrestiens,

où le siége avoit esté, onze bombardes, dont il y en avoit six de trente trois quartiers de long et sept quartiers de hauteur, et bien deux cents autres petites bombardes et canons, et plusieurs autres biens et richesses. Icelle noble victoire miraculeuse venue à la cognoissance de nostre Saint-Père le pape, ledit Saint-Père envoya ses bulles par toute la chrestienneté, contenants ladite victoire, comme ci-dessus est escript, commandant à toutes églises cathédraux, monastériaux, priorés, prevostés et paroisses, que en l'honneur de Dieu, qui ceste victoire avoit envoyée, on feit sonner touts les jours, à l'heure entre deux et trois, après disner, trois coups sur la plus grosse cloche qui y fust, adfin que chacun bon chrestien dist trois fois *Pater noster* et trois fois *Ave Maria*, et prier Dieu qui donna victoire aux chrestiens contre les ennemis de la foi; et avecq ce commanda que on feit le premier jour de chacun mois, procession générale en chacun ville, église ou villaige, et pour ce faire donna grands pardons et indulgences; lesquelles choses, au commandement dudit nostre Saint-Père, on feit par tout le royaume de Franche, jà-soit-que ce fust nouvelle chose, mais on ne feit la procession que quatre fois en la ville d'Arras; ne sçais que on feit ailleurs, mais on continua les trois coups sur la cloche, que on appella les Pardons après disner, pour tant que de tout temps par avant on sonnoit par tout les Pardons après soupper, qui estoient establis à l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu.

CHAPITRE XXII.

Comment Loys, dauphin de Vianne, aisné fils du roy de Franche, vint à refuge au duc de Bourgogne, et eschappa des mains de ceux qui le cachoient; et de plusieurs incidents.

L'an de grace mil quatre cent cinquante-six, Loys, dauphin de Vienne, aisné fils du roy de Franche, sçachant que le roy de Franche, Charles, son père, avoit envoyé secrètement messire Anthoine de Chabanne, comte de Domp Martin, au pays de Vienne, aveeq grand nombre de gens d'armes, pour prendre et amener devers lui sondit fils, pour certaines causes qui à ce le mouvoient, lesquelles je ne sçay pas au vrai, sinon que aucuns disoient qu'il avoit tellement taillié le pays du Dauphiné, et mis au bas pour soi entretenir, sy que plus n'en pooit; et aveeq ce avoit totalement roté le temporel de ceux de l'église, et les gens de l'église sy mis à obéissance, qu'ils n'avoient de leurs bénéfices que ce qu'ils volloient; et volloient aucuns dire aussi, que ledit dauphin avoit jà pieça fait mourir une damoiselle nommée la belle Agnès, laquelle estoit la plus belle femme du royaume, et totalement en l'amour du roy son père; après la mort de laquelle, comme dessus est dit, le roy retint à sa cour sa niepce, nommée la damoiselle de Villeclere, laquelle estoit aussi moult belle, et avoit en sa compagnie les plus belles damoiselles

qu'elle pooit trouver, lesquelles suivoient toujours le roy où qu'il allast, et se logeoient toujours une lieue ou moins près de lui. Duquel gouvernement le dauphin avoit esté et estoit moult desplaisant, et pour ceste cause s'estoit absenté du royaume de Franche plus de douze ans tout entiers, et s'estoit tenu au pays de Dauphiné, durant lequel temps il n'avoit eu quelques deniers de son père ne du royaume, ains lui avoit failly vivre du pays. Autres aussi disoient que le roy le volloit retraire devers lui, et lui donner un estat comme il appartenoit. Autres encore disoient que se le roy son père le olt tenu, le euist mis en tel lieu, que jamais on n'en olt ouï parler, et euist fait roy de Franche après lui...

....

Desquelles choses je m'attends à ce qu'il en est; mais toutesfois le dauphin, sçachant que le roy son père le contendoit à faire prendre secrètement, ou se on ne le euist peu prendre secrètement, de faire entrer à forche au Dauphiné, et le prendre à forche, feit appointer un disner en une forest pour cachier, et illecq faindit de aller disner, et y faire une grande feste; à icelle feste le cuida prendre le comte de Damp Martin, et feist touts ses aguets pour le prendre; mais le dauphin, le jour qu'il debvoit partir pour aller à la chasse, lui sixiesme ou septiesme, se partist, et à tuer cheval chevaucha vers les marches de Bourgogne. Et jà-soit-ce que tantost que on sceut son département, il fust suivi

du comte de Damp Martin et autres de moult près, et si près, que on ne pourroit plus, toutesfois il leur eschappa ; et chevaucha tant qu'il vint à Saint-Claude en Bourgogne, et illecq fust receu moult honorablement du prince d'Orange, lequel estoit grand seigneur en Bourgogne. Lequel prince paravant ledit dauphin avoit moult hay pour aucunes destrousses que ledit prince et le marischal de Bourgogne avoient faits sur les gens du roy et de ses gens. Toutesfois, lui estant avec le prince, il manda le marischal de Bourgogne, et le pria qu'il le menast devers le duc de Bourgogne ; lequel marischal vint vers lui, et bien accompagnié de gens de guerre, convoya et amena le dauphin vers le duc de Bourgogne. Et arriva le dauphin environ le mois de septembre, l'an dessusdit cinquante-six, à Louvain en Brabant et à Bruxelles, où le duc de Bourgogne estoit. Lequel duc, tantost qu'il sceut sa venue, alla allencontre de lui et le receupt moult honorablement comme aisné fils du roy de Franche, et tant honorablement que on ne pourroit plus [1], et lui donna, pour entretenir son estat, deux mille couronnes d'or le mois, les soixante-dix couronnes pesant le marc de huict onces ; et avecq ce lui pria qu'il esleut pour sa demeure telle place qu'il lui plairoit en touts ses pays. Lequel dauphin

1 Voyez le cérémonial suivi dans cette entrevue, le cérémonial de la cour de Bourgogne, par Eléonore de Poitiers, à la fin du volume qui suit.

esleut et print une place et forteresse en Brabant, nommée Genappe, laquelle estoit à quatre lieues près de Bruxelles. Et depuis ceste heure, fust le marischal de Bourgogne totalement en là grace dudit dauphin comme il monstroit.

En icelui an mil quatre cent cinquante-six, environ le mois de mai, Thiebaut de Luxembourg, chevalier, sieur de Fiennes, frère germain au comte de Sainct-Pol, s'en alla rendre moisne de Cisteaux, en l'abbaye de Cisteaux; lequel Thiebaut estoit de l'âge de trente-six ans, très beau chevalier, et avoit esté marié à la fille du sieur d'Anthoing, de laquelle il avoit à celui jour plusieurs enfants; et estoit sa femme morte; et disoit-on que dez son enfance avoit eu volonté d'entrer en religion et servir Dieu. Toutesfois, jusques au jour qu'il se rendit, avoit esté moult mondain, valliant chevalier et gentilhomme; mais il n'olt guerre esté en religion qu'il ne fust abbé d'Igny, et puis olt des autres abbayes; et tant feit, qu'il fust évesque du Mans, et puis alla en cour de Rome adfin d'avoir plus d'honneur et de bénéfice.

CHAPITRE XXIII.

Comment le duc d'Yorck se combattit au roy d'Angleterre, et y morut le duc de Sombreset et autres seigneurs, et reprint le duc le gouvernement du royaume, et si fust le roy blescié.

En l'an précédent mil quatre cent cinquante-cinq, Heury, roy d'Angleterre, par le conseil du duc de Sombreset, manda touts les seigneurs de son royaume venir vers lui, en leur simple estat, pour ordonner des hautes affaires de son royaume, comme ils disoient, dont en vint une grande partie à Londres. Le duc d'Yorck s'appensa qu'il se y trouveroit à la journée. Et de fait se meit en chemin, et partist de son pays atout mille combattants, et après lui quatre à cinq mille combattants. Le roy et ceux de Londres feurent bien advertis de mille combattants, mais non pas des autres qui venoient après; sy se délibéra le roy et le duc de Sombreset, accompagniés du comte de Nortombellant et plusieurs autres seigneurs avecq eux, à tant de gens qu'ils peurent finer à Londres, de aller allencontre de lui et le ruer jus. Sy se meit le roy sur les champs, lui et son ost, et chevaucha tellement qu'il rencontra icelui duc; et incontinent, sans quelque parlement, commenchèrent les parties à frapper les ungs sur les autres; et là fust sy fort combattu.

qu'il y olt grande foison de morts d'ung costé et d'autre. Toutesfois la journée de la victoire demoura au duc d'Yorc; et là fust tué le duc de Sombreset, le comte Nortombellant et plusieurs autres, tant seigneurs que autres, jusques au nombre de quatre à cinq cents hommes; et mesmement fust le roy navré et blescié d'une flèche parmi le col; et fust en grande advanture de son corps; et print le duc d'Yorc plusieurs prisonniers, tant seigneurs, nobles que autres, lesquels il mena à Londres avecq le roy, et là feurent les ungs délivrés et les autres punis selon leurs mérites; et de ceste heure fust tout le gouvernement du roy renversé; et demoura le duc d'Yorc gouverneur du roy et du royaume, seul et pour le tout.

En ce temps, le roy de Franche tollit par forche d'armes, au comte d'Armignac, la pluspart de toutes ses terres; lequel, quant il olt tout perdu, se retrait au royaume de Navarre et d'Arragon.

Environ la fin du mois d'octobre, l'an cinquante-six, Philippe, duc de Bourgogne, envoya en ambassade devers le roy de Franche messire Jehan de Croy, grand bailly de Haynaut, et messire Symon de Lallaing, chevalier, et autres, pour le fait de monsieur le dauphin de Vianne, en laquelle ils feurent jusques au jour des trois rois ensuivant; et ne peust-on sçavoir ce qu'ils avoient besoingnié; mais durant ce temps, le roy meit garnison de gens d'armes à Compiègne, à Lyon et sur les marches de Bourgogne, et partout environ le pays du duc;

et pareillement eux retournés, le duc de Bourgogne feit publier par touts ses pays, que touts ceux qui se avoient accoustumés d'armer, feussent prez et en armes toutesfois qu'il le manderoit, sur la hart.

Audit an cinquante-six, environ le Noël, il olt son dernier jour le duc de Bourbon, et succéda en la duchié son fils, comte de Clermont, fils de la sœur du duc de Bourgogne.

CHAPITRE XXIV.

Du crollement de terre qui fust en Puille, et des cités qui fondirent par icelluy crollement.

Ou dessusdit an mil quatre cent cinquante-six, le quatriesme jour de novembre, environ trois heures devant le jour, se meut ung crollement de terre ès contrées de Naples, de Puille et de Calabre, si cruel, qu'il n'est homme qui le peust penser, s'il ne le avoit veu; duquel crollement s'en suivirent grands maux et innumérables; car une cité audit royaume, nommée Arnans, en fust fondue et périe, et en icelle moururent huit mille personnes; et encoires une autre cité où demouroient trois mille personnes, qui touts y moururent sans nuls eschapper, et encoires une autre terre nommée Bechery, en telle manière qu'il n'est homme qui on-

ques euist veu auxdits lieux, cité, ville, ni chasteaux ni forteresses, excepté ceux qui les avoient veu paravant qu'elles feussent fondues et péries; car icelui crollement encoires alla à ruiner la moitié d'une cité nommée Troye, en laquelle mourut grand peuple, et sy alla par terre grande partie du chasteau et ville de Canose, et les cités d'Astoly et de Sainte-Agathe-le-Channes, Aury et plusieurs autres, et en la comté de Mollisse fondirent en abisme la cité de Campobasso, le chasteau de Saint-Loy, les chasteau de Castune et de la Rippe, et aussi plusieurs terres de la comté d'Altenate, fondues comme dessus, èsquelles sont morts vingt-huict mille personnes.

En la cité de Naples olt grand dommaige aussi par icelui tremblement de terre, par espécial plus aux églises que aux édifices de la cité; et dura icelui crollement l'espace de trois jours, et en aucunes plus longuement, c'est à sçavoir : depuis le quatriesme jour dudit mois jusques au septiesme inclus, durant lesquels jours moururent cent mille personnes, comme il a esté relaté par gens de diverses contrées qui disoient la chose et sçavoient estre vraie. Par icelui crollement de terre feurent encoires mis en ruine, en une nuict, le chasteau de Sangine, le chasteau de Pusole et la roche de Cappra; et n'y est demouré muraille ne maison. Par icelui crollement de terre a esté mis en ruine la moitié de la cité de Sulmone, et le chasteau de Oliveto, èsquels sont morts cinq cents personnes.

et au chasteau de Pessoly, six cents; et pareillement au chasteau de Choco moururent le seigneur et toutes les personnes qui estoient dedans. Encoires en fust mise en ruine la reprinse du mur d'Anconne devers la porte de Limonte; et se y olt grand dommaige ès édifices de Cappra, de Aversa et de Benevent, et le chasteau de Lusano, qui sont choses bien difficiles à croire, qui ne les auroit vues. Ceste grande et merveilleuse perte fust encoires au marquis de Ferrare, en escript par messire Hercule son frère, qui estoit au royaume de Naples avecq le roy d'Arragon; et fust escript à Rogea (Reggio). Et pour tant qu'il fust sceu et cognu par tout le monde que ledit crollement fust audit pays en décembre, l'an mil quatre cent cinquante-six, par lequel plusieurs chasteaux, églises et maisons et autres édifices fondirent, j'ai le contenu de la copie des lettres au marquis de Ferrare, envoyées par son frère, mises en ce présent livre. Sy tout est vrai ce qu'elles contiennent, je n'en sçay rien, outre ce que ledit crollement fust, et qu'il feit, comme dessus est dit, plusieurs dommaiges dont plusieurs personnes moururent, et fondirent plusieurs chasteaux, églises, maisons et autres édifices.

CHAPITRE XXV.

D'une grande destruction des Turcs que feirent les Hongrès au pays de Hongrie.

En ce mesme temps feirent les Hongrès au pays de Hongrie, une grande destruction sur les ennemis de la foy de Jésus-Christ, par le conseil du sieur Jehan Capistran, disciple jadis de Sainct Jehan Bernardin; lequel Sainct Jehan Bernardin avoit régné paravant, et estoit mort environ huict ou dix ans, et fust élevé son corps sur terre, et canonisé en la cité de Rome, en l'an de la jubilée mil quatre cent cinquante; et estoit cordelier.

Et par le conseil du sage et vaillant chevallier, messire Guillaume Blanc, puissant en armes, par lequel feurent bouttés hors de la cité de Belgrado, grande multitude de Turcs, lesquels feurent touts occis jusques au nombre de quinze mille, et n'eschappa oncques hommes. Ceste entreprinse faite, le lendemain vindrent grandes compagnies de Turcs, devant icelle cité en grand ost; lesquels iceluy jour feurent par les chrestiens, tellement combattus, qu'il y mourut derechief cent mille Turcs, entre soleil levant et soleil couchant; et là estoit en personne le soudan de Perse, principal capitaine de touts lesdits Turcs; lequel, voyant

telle desconfiture estre sur ses gens, s'enffuit avec ung peu de ses gens, en une cité nommée Berbe, et de là en la terre de Grèce. Après ce, se transportèrent ledit chevallier, nommé le chevallier Blanc, et toute sa compagnie, devant la cité de Berbe; laquelle, en ensuivant leur bonne fortune, par l'ayde de Dieu, gagnèrent et meirent à mort deux mille Turcs. Après ce, en ensuivant aussi leur bonne fortune, par l'ayde de Dieu, gagnèrent plusieurs villes et chasteaux, c'est à sçavoir, la cité de Bastillianne, Vulgara, Fascigia, Evere, et une autre cité nommée Augusta, qui estoit moult belle cité, en laquelle moururent et feurent destruits quinze mille Turcs; et à celle journée moururent six mille chrestiens. Depuis, lesdits chrestiens prindrent Sainct-Vincent et la ville de Valence avecq le chasteau; et tellement besoignèrent, que tout fust converti à la foy catholique. Ce fait, les chrestiens, pour gagner de plus en plus, allèrent devant le chasteau de Flavis, lequel ils prindrent; et si prindrent Gavandalo, Perons, Havengets et Chastomem, et là feurent destruicts quatre mille Turcs et la cité gagniée; mais il y morut cent chrestiens. Et tantost après entra toute la compagnie d'iceux chrestiens, en la terre de Grèce, et là gaignèrent une grande cité, nommée Glotuasse, où ils occirent deux mille Turcs; et de là s'enffuirent et délaissèrent touts les chasteaux, villaiges, villes closes, et autres forteresses estant en icelles marches, et s'en allerent en la province

de Galdée, qui est emprès de Constantinople; et ainsi leur demoura la terre, le peuple et grande partie du pays de Grèce vers occident. Après encoires feurent prinses sur les Turcs la cité de Lathéris et celle de Glaunis, et le chasteau avecq plusieurs autres forteresses et villaiges. En la desconfiture cy-devant dite des Turcs, feurent nombrés les Turcs qui y avoient esté occis par les chrestiens, deux cent mille, et huict vingt cités et villes murées prinses, et quatre cents chasteaux et autres forteresses, et fust ceste conqueste ès chroniques de Franche, en l'église de Sainct-Denys, desquelles ce que dict est cy-dessus, touchant icelle conqueste, est extraict (1). Lesquelles choses affermèrent estre vrayes sur sainctes esvangiles de Dieu, et sur le vœu de prestrise, vénérables personnes, messire Jehan Valete, prestre, messire Patrice Tornaille, prestre, et Andreu Vallate, homme lay, touts trois estants du diocèse de Dinublamini en Achaie; lesquels dessus-nommés, par le serment que dict est, feurent interrogiés, comme ils sçavoient les dessusdites choses estre vrayes. Lesquels déposèrent qu'ils avoient esté et assisté personnellement en toutes les battailles en armes à combattre; et pour leur grand péril de mort où ils avoient esté, s'estoient voués à monsieur sainct Denys, et en plusieurs autres pélérinages qu'ils

(1) Ce chapitre se trouve en effet textuellement dans la Grande Chronique, à l'année 1486, feuillet CLXXIX.

avoient intention d'accomplir, avant que jamais ils retournassent en leur pays ; et outre plus affirmèrent que, en la première battaille qui fust faicte, le chevallier Blanc fust grièvement navré d'une lanche, et tant que nécessité le constraindit de soy retraire en la cité d'Auguste, où il mourut. Et, en icelle menée, fust pareillement fort navré le Turc ; lequel se retraict à Constantinople, où il fust malade une espace de temps; et lui guéri retourna en son pays.

Audit an cinquante-six, le duc de Savoye et sa femme vindrent devers le roy de Franche ; et accoucha, la femme du prince de Piémont aisné, fils du duc de Savoie; laquelle estoit fille du roy de Franche, d'un fils.

En ce temps vint une ambassade d'Espaigne pour confermer l'allianche du roy de Franche et du roy d'Espaigne.

En ce temps aussi, le roy de Navarre vint devers le roy de Franche demander la duchié de Nemours.

En ce temps encoires retourna le cardinal d'Avignon du pays de Bretaigne, où il avoit canonisé sainct Vincent, de l'ordre des Jacobins, en la cité de Vannes; et assez tost après icelluy cardinal alla devers le roy de Franche, pour avoir ung dixiesme sur les gens d'église de son royaume, pour aller combattre les Turcs, comme il disoit.

Audit an feurent grande abbondance de pluyes.

---

(1) Jean Hunniades.

CHAPITRE XXVI.

Comment le duc de Bourgogne se courroucha à Charles son fils, et comment depuis le dauphin feit la paix ; et de la femme dudit Charles, qui accoucha d'enfant d'une fille ; et de plusieurs autres incidents.

L'AN dessusdit, mil quatre cent cinquante-six, le dix-septiesme de febvrier, monsieur le dauphin, le duc de Bourgongne, et Charles son fils, estants en la ville de Bruxelles, meut paroles entre le sieur de Sempis, aisné fils de messire Jehan de Croy, bailly de Haynaut, et le sieur d'Émeryes, fils du chancellier de Bourgogne, lesquels estoient chambellants d'iceluy Charles, comte, seul fils du duc de Bourgogne ; et la raison fust pour ce que chacun des deux contendoit en l'absence du sieur d'Aussy, lequel estoit premier chambellan d'iceluy comte de Charrollois, estre le premier après lui ; et tant que ce bruit vint à la coignoissance du duc de Bourgogne, lequel manda son fils, et lui commanda que le sieur de Sempis fust le premier ; lequel respondit au duc, son père, que jamais ceux de Croy ne le gouverneroient, ainsi qu'ils le avoient gouverné, et que trop le avoient gouverné. Pour lesquelles paroles, le duc se courroucha si fort à son fils, qu'il lui dit par courroux plusieurs injurieuses paroles, en lui faisant commandement qu'il vidast ses pays ; et tira

une dague qu'il portoit pour le férir ; et le eust féru, s'il ne se en fust fui, car il en feit tout son pouvoir. Et après qu'il fust parti, jà-soit-ce qu'il fust près de la nuict, le duc manda un cheval et monta sus ; et nonobstant qu'il plust très bien, et feist ord (sale) temps, se partist tout seul de Bruxelles, et, comme homme courroucé, s'en alloit, ne lui en chaloit où, comme on disoit. Et la nuict venue, il se trouva en ung bois auquel il se perdit, et faillit qu'il se couchast en la maison d'un povre homme, audit bois ; lequel povre homme le conduisist jusques à Genappe, qui est, comme dessus est dict, à quatre lieues près de Bruxelles ; auquel povre homme il donna huict pièces d'or ; et combien qu'on ne sçavoit où il estoit allé, toutesfois il fust incontinent suivi de ses gens, et tant quis (cherché) qu'on le trouva ; et fust tantost bien accompagnié et s'en revint à Bruxelles.

Et le vingt-uniesme jour dudit mois de febvrier, à la requeste de monsieur le dauphin, l'évesque de Liége, nepveu du duc, de la femme d'iceluy comte de Charrollois, de l'évesque d'Utrech, et de la duchesse de Bourgogne, le duc pardonna à son fils son courroux et mal-talent ; mais, pour tant que son fils avoit esté, comme on disoit, induit par aucuns ses serviteurs de vouloir avoir, contre la volonté de son père, le sieur d'Emeryes à premier chambellan, le duc feit bannir de tous ses pays deux des principaux serviteurs de son fils : le premier, appellé Guillaume Visse, maistre de

sa chambre, lequel, ne avoit guères de temps, estoit venu un povre valeton du pays de Champagne vers Bourgogne, et avoit premier servi Martin Cornille, recepveur-général et garde des chevaux, et de là servit ledit comte de Charrollois; le second fust un escuyer, natif du pays de Bourgogne, nommé Guyot Duisy.

Environ ce temps, monsieur le dauphin et le comte de Charrollois s'en allèrent à la chasse, en laquelle le dauphin, se perdist lui troisiesme, en ung bois, et pareillement se perdist le comte. Et quant vint sur le soir, le comte, cuidant que iceluy dauphin fust retourné, s'en retourna à Bruxelles; et sitost qu'il fust descendu, alla veoir son père, lequel lui manda où estoit monsieur le dauphin, auquel respondit qu'il ne sçavoit, et qu'il cuidoit qu'il fust revenu devant lui. Lors le duc se courroucha à lui, et lui commanda que prestement s'en rallast vers lui, et ne retournast jusques à ce qu'il l'auroit retrouvé; ce que le comte feit, et y alla prestement. Et le duc feit monter gens de touts lez à cheval atout (avec) torses ardentes pour le quérir; lequel s'estoit jà esloignié huict grosses lieues de Bruxelles; et n'eust esté ung paysan, auquel il donna une pièce d'or, qui le ramena, tant qu'ils trouvèrent le comte de Charrollois et autres plusieurs qui le ramenèrent à Bruxelles vers le duc, lequel duc feit venir vers lui celui qui le avoit ramené, auquel il donna ung beau don.

En cest an mil quatre cent cinquante-six, par

ung mardy, dix-septiesme jour de febvrier, madame Catherine, femme du comte de Charrollois, et fille du duc de Bourbon, en la ville de Bruxelles, accoucha d'une fille; et la tinst sur fonts, monsieur le dauphin de Vienne, la duchesse de Bourgogne, et la dame de Ravestain, niepce d'icelle duchesse, et femme de Adolf de Clefves; et lui donna iceluy dauphin, à nom Marie, pour l'amour de la reine de Franche, sa mère, laquelle s'appelloit Marie. A la nativité de laquelle fille on feit solemnelle feste. Et à porter iceluy enfant à fonts, alloit devant le fils du duc de Gueldres, nepveu du duc de Bourgogne, lequel portoit ung bachin; après lui alloit Adolf de Clefves, nepveu aussi du duc, lequel portoit une couppe d'or; et après alloit le comte d'Estampes, lequel portoit ung cierge bénit. Après lesquels trois, la duchesse de Bourgogne portoit l'enfant, et, à sa dextre, estoit le dessusdit dauphin, qui tenoit sa main sur le chief de l'enfant, en le soutenant; et y avoit cinq cents torches ou plus; et feurent au baptesme, l'évesque de Cambray, frère bastard du duc, et l'évesque de Toul, abbé de Sainct-Bertin. A la venue d'icelle fille, par touts les pays du duc, feurent faits feux et grande feste.

En ce temps, dame Isabeau, duchesse de Bourgogne, et fille du roy de Portugal, feit faire une religion de grises sœurs de l'ordre Sainct-Franchois, mendiants, en Flandres, en ung lieu nommé le Motte-au-Bois, es bois de Nieppe, et illecq s'alla

tenir, menant vie de dévotion : et disoit-on qu'elle estoit mal du duc son mary, à cause du discord qui avoit esté entre son fils et son mary ; et cuidoit le duc que ce euist esté par elle, pourquoy il ne vouloit parler à elle.

Audit an cinquante-six, par une nuict du vingtiesme, entre onze et douze heures à midy, en la ville de Tournay, ung nommé Guillebert de Brenay, recepveur de messire Guillebert d'Enghien, chevallier, assez près du Pont-à-Pont, fust occis par trahison, en le frappant par-derrière, par deux compagnons ; desquels deux, l'ung d'iceux estoit frère de trois compagnons que iceluy recepveur avoit fait pendre par justice, comme murdriers, touts trois à ung arbre ; et estoient menés à ceste guerre à cause d'un héritaige que le recepveur avoit achepté, que ceux frères disoient à eux appartenir, dont guerre s'en estoit meue ; et en avoit morts de deux costés, de dix à onze hommes, que d'espée que par justice.

En ce temps, un nommé Jacotin d'Athies, bourgeois d'Arras, tua en ladite ville ung compagnon, nommé Miquelet de Wailly, sur le petit marchié, à l'entrée de la maison d'ung drapier, où il cousoit chausses, et lui donna deux coups d'une espée dont il mourut ; et feit ce au contempt que icelui Miquelet avoit fait relever une fille de joye, qui estoit couchiée avecq lui ; lequel fait fait, Jacotin se rendit prisonnier à la loy d'Arras ; de laquelle mort dudit Miquelet il fust jugié quitte et deslivré

à cause de ce que iceluy Miquelet estoit semons à soixante livres, et estoit ès escripts de la ville; et a esté cause que, par leurs priviléges, le jugèrent quitte et deslivré.

En cest an aussi, derechief le duc de Bourgogne renvoya, devers le roy de Franche, les dessusdits Jehan de Croy et Symon de Lallaing, chevalliers et autres en ambassade.

Audit an mil quatre cent cinquante-six, en la ville de Rome, mourut Jacques Cœur, où il s'étoit tenu honorablement et richement, combien que le roy de Franche, dont il avoit esté son argentier, euist retenu tout ce qu'il avoit en Franche. Après laquelle mort, le roy de Franche, touts ses biens rendist à ses hoirs, et se repentist et fust moult courrouché de ce que oncques on le avoit fait mectre prisonnier.

En cest an aussi, environ la fin du caresme, mourut le patriarche d'Acquillée, lequel avoit surnom Connenel (Juvenal des Ursins), et estoient quatre frères, fils du sieur de parlement de Paris, dont l'ung estoit chancellier de Franche, l'autre archevesque de Reims; lui patriarche d'Acquillée, et l'autre chevallier en armes; et les avoit ainsi fait le roy de Franche, pour le sens qui estoit en eux et qu'il les aimoit.

En cestuy an, on leva en la comté d'Artois, les tailles que on avoit accordées au duc de Bourgogne, ou cas qu'il iroit sur les Turcs; et les leva-t-on pas constrainte du duc, nonobstant qu'il n'allast

nulle part, et qu'il euist dit qu'il n'en vouloit nulles, jusques à ce qu'il iroit sur lesdits Turcs.

CHAPITRE XXVII.

Comment le duc de Bourgogne mena le dauphin à Bruges, et de l'honneur que on lui feit, et autres choses.

Environ la Pasque ensuivant, mil quatre cent cinquante sept, Philippe, duc de Bourgogne, se partist de Bruxelles, en la compagnie de monsieur Loys, aisné fils du roi de Franche, dauphin de Vienne, et s'en alla à Oudenarde au giste, et le lendemain au giste à Courtray. et de Courtray à Bruges. En laquelle ville de Bruges, ains qu'ils entrassent ens, vindrent allencontre d'eux les nations qui se tenoient à Bruges, chacune nation vestue de diverses couleurs, touts en habits de soie ou de velours, et les bourgeois pareillement; et estoient, comme on disoit, bien huict cents hommes touts vestus de soie, sans autres richement habillés, et sans le peuple qui issit hors la ville pour veoir ledit monsieur le dauphin. Et pour certain monsieur le daulphin n'avoit oncques mais veu tant de gens, que issist de la ville, et n'euist point cuidé comme à peu en euist autant en la comté de Flandres, au moins en la pluspart.

En icelle ville de Bruges fust le dauphin, pour

l'honneur du duc, et aussi que ainsi le volloit, receu moult honorablement, et tant que on ne porroit de plus.

En ce temps couroient plusieurs mauvais garnements en Artois, en Picardie et ailleurs, lesquels desrobboient les pauvres gens, et aucuns prenoient et vendoient aux Anglois ; et si n'en faisoit-on nulle justice ; et s'accompagnoient aucunes fois avecq ceux de Calaix qui estoient Anglois. Et fust prins d'eux environ ce temps ung gentilhomme de la comté de Sainct-Pol, nommé le Brun de Cuincy, en revenant de l'hostel de son frère, par aucuns Anglois, et mené à Calaix : mais environ trois mois après, par lettres que le duc de Bourgogne feit rescripre, il fust deslivré sans ranchon, mais si lui cousta-t-il en despens plus de quatre cents couronnes d'or.

En ce temps aussi, en mai, revindrent de devers le roi de Franche lesdits messieurs Jean de Croy et messire Symon de Lallaing, et arrivèrent à Bruges devers le duc ; de ce qu'ils bésoingnèrent je n'en peus rien sçavoir.

En ce temps aussi, le neuviesme jour de mai, l'an dessusdit, ung compagnon labourier, nommé Florent, dit Daraustra, natif de Seclin, lui septiesme, feurent prins en la chastellenie de Lille, en ung villaige nommé Raimbaucourt, et fust ledit Arroustra, Hacquenet, Anglois, et encoires ung, lui troisiesme, pendus à ung arbre, et les aultres feurent menés à Lille prisonniers ; et la

cause pourquoi feurent pendus estoit que ledit Arroustra se tenoit ès bois, et par nuict alloit par les villaiges composer les bonnes gens; et avoit tué un hostellain au Pont-à-Rache, et le craignoit-on moult fort, pour tant qu'il estoit accompagnié de plusieurs mauvais garçons; car qui ne lui donnoit ce qu'il demandoit, il les menachoit de tuer et ardoir leurs maisons. Il estoit le plus bel homme de tout le pays, mais touts les jours il s'efforçoit de faire mal, et escripvoit ès lieux, au moins en plusieurs où il se hostelloit, comme par mocquerie: « Harroustra, si on te tient, on te pendra; » laquelle dérision et mocquerie lui fust prophétie.

En icellui temps, ung pelletier, nommé Jean Pinte, mourut le vingt-septiesme jour du mois de juing audit an cinquante sept, et le lendemain matin, ainsi que Jean Pinte fust mis en terre, sa femme, laquelle estoit josne femme de trente quatre ans ou environ, fiancha et espousa ce propre jour, ung nommé Willemet de Noeuville, pelletier aussi, de l'âge de vingt ans ou environ, et la nuict ensuivant coucha avecq sondit second mari. Je mets ce par escript, pour tant que, comme je crois, on a veu peu de femmes soi plutost remarrier, combien que en aulcunes manières on la pourroit excuser; car en ce temps, par tout le pays du duc de Bourgogne, sitost qu'il advenoit que aucuns marchands, labouriers et aucune fois bourgeois d'une bonne ville ou officier trespassoit de ce siècle, qui fust riche, et il délaissast sa femme

riche, tantost ledit duc, son fils ou autres de ses pays voulloient marrier lesdites vefves à leurs archiers ou autres leurs serviteurs; et falloit que lesdites vefves, si elles se voulloient marrier, qu'elles espousissent ceux que leurs seigneurs leur voulloient bailler, ou fissent tant par argent, au moins tant à ceux qui les voulloient avoir, comme à ceux qui gouvernoient les seigneurs, et aucunes fois aux seigneurs mesmes, que ils souffrissent qu'elles se marriassent à leur gré; et encoires estoient-elles les plus heureuses, qui par forche d'amis et d'argent en pouvoient estre deslivrées; car le plus souvent, volsissent ou non, si elles se voulloient marrier, il falloit qu'elles prinsissent ceux que les seignurs leur voulloient bailler. Et pareillement, quant ung homme estoit riche et il avoit une fille à marrier, s'il ne la marrioit bien josne, il estoit travaillié, comme est dit ci-dessus.

En celui temps aussi, pour obvier aux courses et entreprinses que les Anglois faisoient au pays du duc Philippe de Bourgogne, le duc envoya à Saint-Omer, Jehan, comte d'Estampes, Anthoine, bastard du duc, et autres. Devers lequel Jehan, comte d'Estampes, vint le comte de Werwicq, capitaine de Calaix; et se trouvèrent ensemble lesdits comtes en plain champ, chacune partie bien accompagniée de chevalliers, escuyers et archiers en armes. Et fust icelle journée de parlementer entre ledit comte d'Estampes, pour et au nom du duc, et ledit comte de Werwicq, Anglois, pour

et au nom du roy Henry d'Angleterre, le premier de juillet; auquel jour fust tant traictié, que tresves feurent données entre lesdits Anglois et ledit duc, l'espace de huict ans, et avecq ce fust rendu le Brun de Cuincy, lequel un peu de temps devant avoit esté prins et mené à Calaix.

CHAPITRE XXVIII.

De la venue de la femme de monsieur le dauphin devers son mary; et comment aulcuns Franchois se bouttèrent en mer et descendirent en Angleterre, et prindrent Saint-Wicq, ung port en Angleterre, et autres choses.

En ce temps, le dixiesme jour de juillet, l'an dessusdit cinquante-sept, madame, fille du duc de Savoye, laquelle avoit espousé monsieur Loys, aisné fils du roy de Franche, dauphin, et laquelle n'avoit encoires oncques esté conjoinctement avecq son mari, jà-soit-ce qu'elle euist seize ans ou environ; et si avoit plus de cinq ans passés que sondit père l'avoit livrée audit monsieur le dauphin; et l'estoit allé quérir le sieur de Montagu; et elle arrivée devers ledit monsieur le dauphin son mari, consommèrent le mariage et couchèrent ensemble. Et lorsque ladite dame arriva audit Namur, le duc de Bourgogne n'y estoit point, car il s'estoit parti pour aller au pays de Picardie, et alla par Lisle à

Abbeville, de Abbeville à Amiens, puis à Corbie et à Péronne et à Saint-Quentin, lesquelles villes il alla visiter, pour ce que on disoit que le roy de Franche avoit une grosse armée preste; et ne sçavoit-on pour où estoit aller, ne qu'il en voulloit faire. Pour laquelle cause le duc estoit allé ès villes dessusdites eux remonstrer comment le roy lui auroit baillié ledit pays par accord fait; et depuis, par le traictié d'Arras, et leur remonstra depuis qu'il les avoit eus, il les avoit tenus en paix; par quoi il leur requéroit, que se le roy envoyoit garnison èsdites villes, qu'ils ne les receussent pas; mais si le roi y venoit en personne, il leur commandoit que on lui feist ouverture et allast-on allencontre de lui comme il appartenoit; ce que lesdites villes lui accordèrent; puis retourna par Cambray et alla à Mons en Haynault. En ce temps, le vingt-deuxiesme de juillet, il tonna et esclistra moult fort, et feit grand orage, et queut (tomba) le tonnoir au clocher de Saint-Vaast.

Environ un mois devant, le tonnoir aussi avoit ards trois maisons à Lille; et si avoit fort dommagié une des portes de Béthune; à Paris aussi avoit fait grand dommaige; et en celle saison aussi en plusieurs villes et villaiges par orages olt grands dommaiges.

En ce temps aussi, audit an cinquante-sept, environ le jour de la Magdelaine, une partie de la ville de Durezels, en Hollande, fust ardse; et y olt plus de deux mille maisons ardses et gens plusieurs.

Oudit an mil quatre cent cinquante-sept, au mois d'aoust, Charles, roi de Franche, faindant qu'il envoya plusieurs gens de guerre en l'aide du roy d'Escoche, lequel avoit guerre contre le roy Henry d'Angleterre, iceux gens de guerre montèrent en mer à Dieppe, et à Harfleur en Normandie; et, disoit-on, qu'ils estoient grand nombre; et estoient leurs capitaines, le sieur de la Barende, séneschal de Normandie, l'admiral de la mer, Flocquet, capitaine d'Evreux, Charlot Desmares, capitaine de Dieppe, et autres; et le jour de Saint-Jean Décolasse descendirent et prindrent port à Angleterre à Saint-Deswicq (Sandwich). Et tantost qu'ils y feurent descendus et olrent prins port, ceux d'Angleterre feirent grands feus, et sonnoient par toutes églises leurs cloches pour eux assembler; mais ains qu'ils peussent estre assemblés, livrèrent les Franchois ung assaut audit Saint-Deswicq. Auquel assaut faire, feurent faits chevalliers lesdits Flocquet, Charlot Desmares, Polrus de Lignes et autres, jusques au nombre de vingt; et prindrent par forche d'assaut ledit Saint-Deswicq; et y olt des Anglois environ trois cents tués, et des Franchois de trente à quarante, entre lesquels il olt quatre hommes d'armes franchois morts. Après ce fait, les Franchois pillèrent toute la ville et meirent leurs sacs sans boutter nuls feux ne riens faire aux églises, puis se meirent en mer sans retourner à Dieppe, le jour Saint-Gilles ensuivant; et ne feurent sur terre que l'espace d'une marée; et y

gagnèrent les Franchois grand butin. En ceste propre saison, environ huict jours devant, une grande compagnie de Bretons aussi passèrent la mer, et entrèrent en Angleterre et y bouttèrent les feus et pillièrent une grande distance de pays, puis s'en retournèrent en Bretaigne; et disoit-on que les Franchois qui estoient montés à Dieppe cuidoient que lesdits Bretons deuissent venir en leur compagnie, mais chacun feit son fait à part lui.

En ce temps, le mardi vingt-uniesme de septembre, le cardinal de Constance, le sieur Desternay, l'un des généraux de Franche, et ung des secrétaires du roy de Franche Charles, ambassadeurs dudit roy de Franche, envoyés devers Philippe, duc de Bourgogne, arrivèrent à Bruxelles; et estoient accompagniés de l'évesque d'Arras, nommé Jehan, lequel les avoit attendu à Tournay, au commandement dudit duc; et environ la Toussaint ils s'en retournèrent; et ne peus-je sçavoir les causes pourquoi ils estoient venus, ne la response qu'on leur feit.

En cest an cinquante-sept, on mourut de l'impédimie (épidémie) en plusieurs villes et villaiges, très fort, espéciallement à Amiens, à Compiègne, à Noyon, à Douay et ailleurs.

En ce temps, en la ville d'Arras, mourut maître Jehan Lesot, agié de quatre-vingts ans environ, lequel estoit conseillier de la ville d'Arras; après laquelle mort succéda à son office Richart Pinchon, procureur de la ville; lequel Richart, depuis lors

en avant se feit appeller maître Richart, combien qu'il ne fust clercq, et n'avoit oncques estudié en clergie; mais il estoit renommé d'estre ung des plus cauteleux hommes du pays; et par subtilité et cautelle estoit procureur-général du pays du duc de Bourgogne. Il avoit en son temps tant travaillié l'église de Saint-Vaast par procès, tant encontre la ville d'Arras, comme contre lui propre, que pour ung jour la ville d'Arras avoit cinquante et ung procès contre ladite église de Saint Vaast; et faillit enfin que, pour eschever (éviter) les grands despens, le duc envoyast certains commissaires desputés de par lui, pour les accorder; et y feurent envoyés maître Jehan Tronchon et maître Philippe de Lanterne; et des cinquante et ung procès, ceux de la ville d'Arras, par la sentence desdits commissaires, ne obtinrent gain que en ung, et ceux de l'église en cinquante; parquoi on pouvoit percevoir que ledit Richart n'aimoit point l'église ne celle de Saint-Vaast, ne celle d'Ancin, ne maintes autres, auxquelles par sa subtilité il feit maintes griefs torts et dommaiges.

CHAPITRE XXIX.

Comment le comte de Sainct-Pol vint devers Philippe, duc de Bourgogne, pour cuider avoir la main-levée de sa terre d'Enghien; et comment le duc, en la présence dudit comte, lui feit proposer plusieurs crimes par lui faits, et de la response dudit comte, et d'autres choses.

Comme en l'an précédent cinquante-six, Philippe, duc de Bourgogne, eust fait mectre en sa main la terre d'Enghien, appartenant au comte de Sainct-Pol, laquelle terre est hors du royaume de Franche, et jà-soit-ce que le comte euist plusieurs grandes terres et seigneuries enclavées ès pays du duc, qu'il tenoit du royaume, le duc n'avoit touchié qu'à la terre d'Enghien, laquelle estoit, comme dit est, hors du royaume, le comte, désirant avoir main-levée de sadite terre, ou sçavoir pourquoi le duc le avoit mis en sa main et en faisoit recepvoir les prouffits, envoya prier et requérir au duc qu'il lui pleust lui envoyer ung saulf-conduit, adfin qu'il pust venir vers lui et sçavoir les causes pourquoi il avoit mis ses terres en ses mains. Lequel saulf-conduit le duc ne voullut bailler, ne envoyer de prime face, se ledit comte ne se desclaroit son ennemi; mais s'il se desclaroit son ennemi, très volontiers lui envoyeroit. A quoi fust respondu par le comte qu'il ne se desclareroit point

son ennemi, mais son humble subjet, et que pour doubte de son ire, n'oseroit venir devers lui sans saulf-conduit, et autrement il n'y venroit (viendroit) point. A la parfin, le duc lui envoya ung saulf-conduit. Et tantost que ledit comte olt ledit saulf-conduit, accompagnié du sieur d'Offemon, du sieur de Jenly, du sieur de Happlaincourt et autres chevalliers, jusqu'au nombre de vingt-quatre ou plus, avecq deux avocats de parlement, et autres gens de conseil et escuyers, bien jusques au nombre de deux cents chevaux environ, le quinziesme du mois de septembre, audit an cinquante-sept, arriva en la ville de Bruxelles, où estoit ledit duc, et le seiziesme jour dudit mois, le comte vint devers le duc en son hostel à Bruxelles, et illecq, en public, présents touts ceux qui y voulloient estre, fust dit et remonstré audit comte par le conseil du duc présent, comme le comte estoit bien tenu à lui; et que tout le bien qu'il avoit venoit la pluspart de lui ou de ses prédécesseurs; car par les prédécesseurs dudit duc, auroit esté envoyé quérir le père dudit comte avecq ses deux oncles, frères de sondit père, au pays de Luxembourg, lesquels on avoit rapporté petits enfants en hottes; et depuis, par le moyen dudit duc, avoient ensoubs lui et ailleurs les seigneuries que chacun sçavoit, c'est à sçavoir sondit père, nommé Pierre de Luxembourg, le comté de Sainct-Pol, la seigneurie d'Enghien et autres terres; son oncle, messire Jehan de Luxembourg, la comté de Lignes et plusieurs autres grandes terres; et si le

avoit fait capitaine de la comté d'Artois, et son second oncle cardinal de Rouen. Mais pourquoi il avoit fait mectre sa terre d'Enghien en sa main, estoit pour certaines homicides occultes et autres crismes que le duc disoit que le comte avoit faits, ou fait faire, lesquelles choses on lui desclara; et dura la desclaration bien l'espace de trois heures, en lui desclarant aussi qu'il n'estoit point venu vers le duc comme son subjet et vassal, ains estoit venu l'espée au poing, accompagnié comme ci-dessus est dit, et par saulf-conduit. Après laquelle proposition faite par le conseil du duc contre le comte, le comte respondit que, au regard du saulf-conduit, il ne l'avoit pas prins comme ennemi du duc, ains estoit et avoit esté prest de le servir, et que s'il ne doubtoit que lui, il le sentoit si sage et si prudent que en tout et partout il se mectoit en sa vollonté; mais il sçavoit de certain que en sa cour avoient aucuns qui l'enflammoient devers lui, et ne l'aimoient pas, pourquoi, doubtant l'ire de son prince, il n'euist osé venir sans saulf-conduit, requérant au surplus au duc qu'il puist parler à lui à part pour lui dire et s'excuser des crismes qu'on lui mectoit sus, ou se non qu'il fust ouy en public en ses excusations, ce qui fust accordé. Toutesfois, quelque excusation qu'il feit, tant par sa bouche que par la bouche de maître Jehan de Poupecourt (Popincourt), avocat en parlement, la main du duc ne fust pas levée de sa terre d'Enghien, et s'en partit le comte sans rien faire; et la cause princi-

pale, entre plusieurs autres, on présumoit que ledit Philippe, duc de Bourgogne, n'estoit pas bien content du comte, estoit pour tant que jà pièça le comte, qui avoit plusieurs enfants, tant fils comme filles, avoit donné à marriage sa fille aisnée légitime, pour prendre à marriage, au fils aisné du sieur de Croy, lequel estoit premier chambellan et gouverneur du duc; laquelle avoit esté et estoit passé dix ans en la main dudit sieur de Croy, pour tant que ladite fille estoit trop josne, et estoit aussi son fils; mais en icellui temps feurent assés agiés; pourquoi le sieur de Croy avoit fait les nopces de son fils et de ladite fille environ le Noël, l'an précédent, et les avoit fait coucher ensemble. Lesquelles nopces s'estoient faites contre la vollonté du comte, et n'y avoit point esté; ains y avoit envoyé son fils aisné secrètement, accompagnié de gens de guerre pour la cuider embler et la ramener en son hostel; mais le sieur de Croy en fust adverti. Si s'en retourna le fils du comte de Sainct-Pol sans rien faire, et le sieur de Croy leur feit consommer ledit marriage. Depuis lequel marriage consommé, ledit sieur de Croy voulut que le comte payast le marriage de sa fille, ce que le comte ne voulut. Toutesfois, touchant toutes ces choses, ne fust rien parlé par le duc, quant il feit desclarer au comte les causes qui le avoient meu avoir ses terres en sa main.

En ce temps, le dix-huictiesme jour de novembre, audit an cinquante-sept, en la ville d'Arras, devant l'Hostel-Dieu de Saint-Jean en l'Estrée, au

poinct du jour, fust trouvé ung homme meurdry, à barbe rousse, bel homme, fort et puissant, de l'age de quarante ans ou environ; et fust trouvé en sa chemise, ses chaulses et son pourpoinct, et sa robbe jettée sur son corps; et ne pooit-on percevoir sur lui nulles playes, sinon qu'il avoit les cuisses desquirées, ainsi que on l'avoit traisné; et si avoit le hatreau (cou) tout noir, ainsi s'il euist esté estranglé; et fust ledit mort porté en la halle d'Arras; et combien qu'il y fust demi-jour ou plus, si ne fust-il pas recognu de personne; mais on supposoit qu'il fust marchand de joillerie; et ne peut-on oncques sçavoir dont on le avoit atraisné, ne qui avoit fait le murdre.

En ce temps aussi, environ la Saint-Martin d'hiver, le Lyon d'Aix et Hutinet de Lannoy, en la ville de Hesdain, à plein jour, battirent et navrèrent, en plusieurs lieux de son corps, le prieur de Hesdain, lequel estoit moisne de l'ordre de Saint-Remy de Reims; et la cause fust pour tant que ledit Hutinet avoit esté quérir une femme que ledit moisne tenoit, de quoi ledit Hutinet avoit esté battu par le bastard de Cohem, lequel bastard avoit ramené ladite femme dudit moisne. A vérité dire, plusieurs gens d'église, et le plus, en ce temps et long-temps paravant, estoient si dissolus au péchié de luxure et avarice, ambition et ès delices mondains, que ce seroit pitié à le mectre par escript, et aussi bien les grands comme preslats et autres que les povres prestres, mendiants et autres.

En ce temps aussi, le huictiesme jour de novembre, ung josne compagnon, nommé Petit Jean Fourment, en la paroisse de Hees près Arras, à son père, nommé Willame Fourment, donna ung coup de dacque dans sa maison entre les quatre membres; et la cause pourquoi, fust ce que son père voulloit aller rompre son coffre.

En cest an aussi cinquante-sept, et l'an cinquante-six et cinquante-cinq, feurent grains en pareille valleur; et valloit de trente-deux à trente-cinq sols, monnoye d'Artois, la charge d'ung cheval de bled.

En cest an aussi, le quatriesme jour de décembre, environ noeuf heures du vespres, Jacotin Braquet, bourgeois d'Arras, et à marier, fust occis et mis à mort entre le petit marchié, à cousteaulx à pointes, en la ville d'Arras, par trois compagnons, nommés Jacotin Depré, Jennin, fils de Fremin, orphèvre, dit Biset, et Gufret, lesquels se disoient au sieur de Habare ; et avoit l'ung d'eux esté à tuer ledit Jacotin, qui avoit esté tué comme cy-dessus est dit. Lequel Jacotin estoit âgé de trente-neuf ans ou environ, lequel en son advenement, environ dix-huict ou vingt ans devant sa mort, avoit esté soubçonné de avoir occis avecq autres, en ladite ville d'Arras, ung sergeant d'icelle ville nommé Perard. Mais, par forche d'argent et d'amis, il s'en purgea de fait nié, et depuis avoit ledit Jacotin despendé la pluspart de sa chevance. Et jà-soit-ce que ledit Jacotin fust de bonnes gens en ladite ville d'Arras, pour les débats et les noises que avoit,

jà-soit-ce qu'il ne sceust tirer en ung arcq, si estoit-il bon homme d'armes, bon jouster et subtil homme; mais il estoit de mechante vie, et aimant les dez et les filles.

CHAPITRE XXX.

De l'ambassade que Lanselot, roy de Hongrie et de Behaigne, envoya devers le roy de Franche, pour avoir sa fille en mariage; et d'autres choses.

Le huictiesme jour de décembre, mil quatre cent cinquante-sept, en la ville de Tours en Touraine, entra et arriva l'ambassade que envoyoit Lancelot, roy de Hongrie et de Behaigne, entre grandes et nobles ordonnances; et estoient de trois nations, de Hongrie, de Behaigne et d'Autriche : de Hongrie, l'archevesque Croldoffam, messire Laxilan de Polui; de Behaigne, le sieur Desternembourg, messire Ozeran Zetzinges, et messire Jacques Strop. Et si en estoit le prévost de Tresves, le sieur Delrodenaguet, messire Adam de Castenoy et douze ou treize autres chevaliers, et bien trente gentilhommes de bon hostel; lesquels entrèrent en ladite ville en très belle ordonnance; et estoient bien sept cents chevaux ou environ, et vingt-six charriots bien et richement attelés de beaux cheveaux. Belle chose estoit à veoir ladite entrée; mais ains qu'ils arrivassent en ladite ville,

envoya Charles, roy de Franche, à l'encontre d'eux une grande et noble compagnie : premier, le cardinal de Constance, l'archevesque de Tours, le sieur du Mans et plusieurs gens d'église; et après alloient ceux de la ville de Tours; et après eux le chancelier de Franche et ceux du conseil; après estoient, qui estoit la dernière compagnie, Philippe, duc de Savoye, le comte de Foix, le comte de la Marche, le comte de Dunois, le marquis de Saluces, le sieur de la Tour, le grand séneschal de Normandie et toute la suite de la noblesse, estant en la ville de Tours. Et quant les gens du roy de Franche trouvèrent lesdits ambassadeurs, chacun se meit en belle ordonnance; et leur feit le chancelier de Franche une belle et notable proposition. Et après, se meirent les gens d'église avecq les gens d'église, les chevaliers et escuyers avecq chevaliers et escuyers, et ainsi entrèrent en la ville de Tours en très grande joie. Le roy de Franche, Charles, son second fils, la royne et madame Magdeleine, fille du roy de Franche, estoient logés au Motis, assés près de ladite ville; et avoit esté le roy Charles malade; et pour tant ne peurent lesdits ambassadeurs parler à lui qu'il ne fust dix jours après ladite entrée. Auquel jour, qui fust le dix-huictiesme dudit mois de décembre, lesdits ambassadeurs feurent audit lieu de Motis et parlèrent au roy Charles, et lui feirent la révérence et recommandations du roy Lanselot, leur souverain seigneur et maître, et par la bouche

du dessusdit archevesque de Croldestam, fust faite une belle proposition en latin, remontrant le prochain lignaige entre ledit roy Charles et ledit roy Lanselot; aussi le grand amour que de tout temps avoit eu entre ceux des royaumes de Hongrie et de Behaigne et la très chrestienne maison de Franche; et dit au roy, qu'il n'estoit si belle chose que de paix, et pour avoir amour entre lui et le roy Lanselot, ils estoient venus, en disant au roy Charles: « Quant paix et amour sera entre toi et mon souve-» rain seigneur, qui seroient au monde ceux qui vous » pourront nuire? Tes prédécesseurs et nos souve-» rains royx de Hongrie et de Behaigne ont esté amis » et alliés ensemble; encoires y sommes-nous venus » pour ceste cause. Tu es la colompne de la chres-» tienneté, et mon souverain seigneur est l'escu; » tu es la chrestienne maison, et mon souverain sei-» gneur est la muraille. » Plusieurs autres belles paroles dit au roy. En concluant, demanda et requist ledit archevesque au roy son enfant, c'est à sçavoir, dame Magdelaine, pour estre femme et espouse du roy de Hongrie et de Behaigne. Et est vrai que le roy Lanselot avoit fait demander par avant par plusieurs fois ladite Magdelaine audit roy Charles; lequel lui avoit toujours rescript que quant il envoyeroit devers lui ambassades notables, ayant pouvoir souffisant dudit roy Lanselot pour ledit marriage, qu'il y entendroit volontiers: pourquoi le roy Charles olt l'ambassade; et voyant aussi que mieux ne pourroit allier sa fille, conclut d'en-

tendre au marriage; et feurent, de par le roy, gens desputés à communiquer avecq les ambassadeurs pour pratiquer, ordonner et conclure ledit marriage. Et cependant les princes et seigneurs estants en la cour du roy Charles se préparèrent à festoyer les ambassadeurs; et premier commencha le comte de Foix, lequel festoya lesdits ambassadeurs en ladite ville de Tours, le vingt-deuxiesme de décembre l'an dessusdit, et leur feit et donna un très beau disner, et feurent assis à la table touts chiefs de l'ambassade dudit roy de Hongrie et le chancelier de Franche; à la seconde table, touts les chevaliers et escuyers de ladite ambassade; à la tierche table, mademoiselle de Chastillon au haut estoit; après, mademoiselle de Villeclerc; après, Charles Dangier, sieur du Maisne, frère de la royne de Franche; après, la dame de Chastillon; après, le seigneur et comte de Vendosme; après, mademoiselle de Château-Brun; après, la damoiselle de Rosny, et plusieurs autres damoiselles, chevaliers et escuyers; et estoient de ladite ambassade bien deux cents, ou environ; et y avoit grand nombre de gens d'armes, héraux et trompettes, et ménestriers. En icelle salle ne feurent point assis le comte de Foix, le comte de la Marche, Philippe, fils du duc de Savoye, le comte de Dunois, le marquis de Saluces, le sieur de la Tour, le grand mareschal de Normandie, le sieur de Prie, et plusieurs autres grands seigneurs, lesquels disnèrent en une autre chambre; et alloient la plus-

part d'eux devant les mez. Les tables feurent servies de plusieurs mez, desquels je me tairai, mais des entremez je vous parlerai ung peu. Le premier entremez estoit ung chasteau, où il y avoit quatre petites tours, et au milieu une grande tour à quatre fenestres, et à chacune fenestre ung visage de damoiselle. Leurs cheveux derrière, et ne voyoit-on que leur visage, et si avoit tout au plus haut une bannière des armes du roy Lanselot, et tout autour des quatre tourettes, les armes des chiefs de ladite ambassade, et dedans ladite tour avoit six enfants très bien chantants, lesquels chantoient en telle manière qu'il sembloit que ce feussent lesdites damoiselles. Le second entremez estoit une terrible beste nommée tigre, le corps gros, court et arrassé, la teste terrible et hideuse, et avoit deux cornes courtes et aguës. Dedans ladite teste avoit ung homme qui la faisoit remuer, comme si elle fust en vie; et jettoit feu par la gueule très hideusement: et fust portée par quatre gentilhommes habilliés à la mode de Bierne (Béarn), et dansèrent à la fachon du pays. Le troisiesme entremez estoit une grande roche où il y avoit dedans une fontaine et faisant, et connins (lapins) blancs et autres, et y avoit cinq petits enfants sauvages, lesquels issirent d'icelle roche et commenchèrent à danser la movoisse. Le quatriesme entremez fust un très habile escuyer qui sembloit estre à cheval et avoit fausses jambes par dehors; et estoient lui et son cheval gentement vestus et housiés, et que lui advenoit à faire bondir

et saillir son cheval; et tenoit en sa main ung pot de divers couleurs, et d'icelui pot issoit plusieurs fleurs: et par-dessus tout avoit ung très beau lit bien chargié de fleurs de lis; et le assit sur la grande table adfin de vouer ceux qui voudroient vouer. Si vouèrent deux chevaliers de ladite ambassade: premier, Jacques Strop feit voeu que pour l'amour de mademoiselle de Villeclerc, laquelle estoit assise plus près de lui, que jamais ne seroit à table à disner et soupper, tant et jusques à ce qu'il auroit fait armes; ung chevalier de Hongrie feit vœu aux dames et au paon, que ung mois après qu'il seroit arrivé audit pays de Hongrie, il romproit deux lances à fers émoulus pour l'amour de la damoiselle de Chasteau-Brun, et si ne se vestiroit que de noir jusques à ce qu'il auroit accompli son vœu pour l'amour de ladite damoiselle, qui estoit vefve. En la fin, saus laver, feurent portés à la grande table, plats pleins d'espices confites, comme on diroit dragerie, très bien faites en fachon de cerfs, biches, sangliers, ours, singes, licornes, lions, tigres et autres bestes, et en chacun plat les armes de ceux que on servoit a icelui disner. Les officiers d'armes, trompettes et ménestriers olrent dons et largesses, et oultre donna le comte de Foix, au roy d'armes de Hongrie, dix aunes de drap de velours, et après grâces, on commencha à danser, mais ce ne fust guères.

CHAPITRE XXXI.

Comment nouvelles vindrent en Franche aux ambassadeurs, de la mort du roy Lanselot, et du grand deuil que on en feit.

La nuict de Noël ensuivant, audit an mil quatre cent cinquante-sept, vindrent les nouvelles audit lieu de Tours, de la mort du roi Lanselot, roy de Hongrie et de Behaigne, de laquelle mort fust fait grand et merveilleux deuil de touts ceux du sang royal et autres estants audit Tours, car ung chacun s'efforçoit de faire joye aux ambassadeurs du roy Lanselot. Le comte de Foix les avoit premier festoyés, comme dessus est escript; le comte de Maine les debvoit festoyer le troisiesme jour après Noël; et déjà estoient les préparations faites si grandes, que on disoit qu'il n'estoit point mesmoire d'homme d'avoir veu devers le roy si grand disner, ne tant de grands entremez qui y debvoient estre, et après les debvoient festoyer tous les autres grands seigneurs; mais la douloureuse mort abbatit toute la joie qui là estoit. Et qu'il soit vrai, ne fust point souffert aux trompettes et ménestriers de jouer des instruments devant le comte de Maine le jour de Noël; lequel jour de Noël, ledit comte tenoit l'estat pour le roy, ne aussi que le roy d'armes ne héraux criassent largesse, ja-soit-ce que

le don leur en fust fait. Pitié estoit de veoir le deuil que ceux de la très noble ambassade du roy Lanselot faisoient, qui de si longtain pays estoient venus, comme de Hongrie, de Behaigne, d'Autriche et d'ailleurs, en grands et merveilleux despens de riches et somptueux habits et vestures, tant de très riches draps d'or et bordures de perles, et de draps de soye et d'autres draps, riches fourrures de martres zébelines, hermines, menus vairs et autres fourrures, de riches joyaux, vaisselles d'or et d'argent, riches montures et grands nombres de charriots bien habilliés. Or, voyoient iceux ambassadeurs, le très grand appareil qui se mectoit sus, tant de beaux banquets, diners, souppers, joustes criées et toutes autres manières de festoyements, de quoy corps d'homme se peut adviser, se préparoient pour eux festoyer. Et d'autre part, en quelle joye se cuidoient aller, car ils se tenoient pour touts asseurs de emmener la belle et bonne Magdelaine, fille du roy Charles de Franche, à leur souverain seigneur, qui tant ne désiroit terres et joyaux, or et argent, et ne demandoit que son seul corps. Ledit Lanselot estoit josne roy, âgié de dix-huict ans et non plus. Il la désiroit pour l'amour d'elle et pour tant qu'elle estoit fille du roy de Franche. Iceux ambassadeurs sçavoient aussy les grands apparaux qui se faisoient par touts les lieux où ladite dame Magdelaine debvoit passer, et par espécial en la ville de Parme(Prague), où elle debvoit estre moult riche-

ment couronnée et receue ; auquel lieu de Parme iceux ambassadeurs s'attendoient d'avoir triomphes de gloire et d'honneur, ensemble rémunération de leurs grands travaux, peines et coustages que portés avoient en leurs voyages. Or leur advint tout le contraire de leur désir. La mort d'icelluy roy Lanselot fust célée au roy Charles, six jours, et ne lui osoit-on dire pour deux raisons, l'une parce qu'il avoit esté malade, l'autre pour le grand desplaisir qu'il en prendroit. Et fust le service du roy Lanselot fait aux despens du roy Charles de ceux de son sang, et conseil, ains qu'il en sceut riens ; et fust fait en l'église de Saint-Martin, en la ville de Tours, le vingt-neuf de décembre ensuivant, où feurent le comte de Maine, le comte de la Marche, Philippe de Savoye, le comte de Dunois et autres grands chevalliers et escuyers, de gens de conseil et preslats, et dit le cardinal de Constance la messe. A icelluy service y olt deux cents torches et mille cierges ; les povres qui tenoient les torches feurent touts vestus de noir ; et fust donné pour Dieu celluy jour deux cents livres tournois, et icelluy mesme jour fust dit au roy Charles la mort du roy Lanselot, dont le roy fust moult desplaisant ; toutesfois il loua Dieu, puis que son plaisir estoit comme ainsy fust.

Et le penultiesme dudit mois de décembre, ceux de ladite ambassade allèrent prendre congié à la royne de Franche et de dame Magdelaine, et lui présentèrent ung moult riche collier, ung diamant,

et une robe de drap d'or à la fachon de Hongrie. A icelluy congié prendre y olt maintes larmes plourées; et estoit pitié de veoir chacune partie, pour le deuil que chacun menoit. Et le dernier dudit mois de décembre, lesdits ambassadeurs prindrent congié du roy Charles, et lui présentèrent quatre chevaux blancs qui avoient esté conquis sur le grand Turc, dont sur les deux avoit deux pages, et les autres estoient en main, touts couverts de draps d'or et scellés. Le roy Charles aussy donna grands dons auxdits ambassadeurs, c'est à sçavoir, riche vaisselle toute dorée, couppes d'or toutes plaines d'escus d'or, et fit dons à touts ceux à qui il appartenoit, et aux officiers d'armes, trompettes, ménestriers, tambourins, et comme on disoit, monta le don que le roy leur feit à vingt-deux mille escus d'or ou plus, les soixante-dix escus pesant huict onces, vingt esterlins pour chacune once; et après se départirent lesdits ambassadeurs, et s'en rallèrent en leur pays.

Les nouvelles vindrent à Philippe, duc de Bourgogne, environ le jour de Noël, audit an, que le roy Lanselot, roy de Hongrie et de Behaigne, âgié de dix-huict ans, estoit mort. Lequel roy Lanselot estoit mort par poison, lequel poison lui fust baillié en ung mangier aux vespres; et prestement qu'il olt mangié ledit poison, il devint pasle et depuis verd comme herbe, et ne vescut que trois heures après; et, disoit-on la cause pourquoy il fust empoisonné, estoit pour ce que le roy Lanselot voul-

loit avoir la fille du roy de Franche, et ses gouverneurs doubtoient que après le mariage fait, ne lui bailliast autres gouverneurs. Ledit roy Lanselot disoit lui appartenir la duchié de Luxembourg, laquelle duchié Philippe, duc de Bourgogne, avoit conquis à l'espée, et disoit-on lui appartenir par les raisons cy en ce livre dessus desclarées; sy la tenoit en sa main et le possessoit. Ledit roy Lanselot laissa par testament, comme on disoit, à la fille du roy de Franche ladite duchié.

Icelluy roy, nonobstant que ledit duc Philippe et lui feussent prochains parents, sy tenoit-il le duc pour son ennemy à cause de ladite duchié de Luxembourg; et disoit-on que l'une des causes pourquoy il se voulloit allier en Franche, estoit adfin d'avoir l'aide du roy de Franche pour venir guerroyer ledit duc; et s'estoient ja tirés aucuns gens de guerre du roy de Franche vers ledit pays de Luxembourg, en espérance que, le mariage consommé entre la fille du roy de Franche et le roy Lanselot; il y auroit pleine guerre. Ces choses considérées, et nonobstant que le duc fust adverty de toutes ces choses, sy ne les doubtoit-il pas, ains feit grand deuil de la mort dudit roy Lanselot, et feit faire ung moult notable serviche pour ledit roy en la ville de Bruges, où feurent monsieur Loys de Franche, aisné fils du roy de Franche, dauphin de Vienne, Charles, comte de Charollois, fils du duc, et plusieurs autres princes, chevalliers et escuyers. Icelluy roy Lanse-

lot avoit, comme on disoit, commis exécuteur de son testamment, à cause du don qu'il avoit fait de ladite duchié de Luxembourg à Magdelaine, fille du roy Charles, le père de ladite fille.

En ce temps, Jehan de Coymbres, fils de Pierre de Portugal, lequel Jehan avoit espousé la fille du roy de Cypre, nouvellement mort, laquelle estoit royne de Cypre, et par ce moyen estoit ledit roy Jehan, roy, clost son dernier jour et mourut. Icelluy Jehan estoit nepveu à la duchesse de Bourgogne, et le avoit le duc marrié et fait roy. En ce temps aussy, le premier jour de janvier, maistre Jacques de Paris, de Tournay, clost son dernier jour et mourut en la ville de Paris, en l'eage de quatre-vingt ans ou environ; lequel maistre Jacques estoit tenu le plus expert et le plus sage en la science de médecin, qui ne fust au royaume de Franche, ne qui avoit esté grand temps devant. On lisoit aucuns livres par lui faits comme faits par très notables docteurs. Icelluy maistre Jacques délaissa moult de livres en médecine, et fust moult plaint pour le noble sens qu'il avoit en l'art de médecine.

En icelluy an, environ ce temps, clost son dernier jour et mourut le duc de Bretaigne sans laisser hoirs de sa chair, en laquelle duchié lui succéda son frère Arthus, comte de Richemont et connestable de Franche.

En icelluy temps, environ la chandellier, en la ville de Lille, l'hoste de la teste d'or, nommé Gilles de Nevers, fust ards, et ramené en poudre

pour le ord et villain péchié de Sodome ; et accusa icelluy Gilles plusieurs d'icelluy péchié, et mesme ung Amessure, lequel fust prins et ards pareillement. En la ville de Saint-Omer, feurent ards deux hommes pour ledit péchié, lesquels en accusèrent plusieurs autres comme l'on disoit, dont onardit encoires depuis en ladite ville. En icelluy temps, ung cabaretier, demeurant sur le marchié, nommé le Régent, lequel estoit blasphesmeur du nom de Dieu, et sy n'en prenoit-on quelques pugnitions, en revenant en son hostel après disner, soudainement mourut.

CHAPITRE XXXII.

De la maladie du roy Charles, et de plusieurs autres choses.

En ce temps, Charles, roy de Franche, en la ville de Tours en Tourraine, fust sy malade que on disoit touts les jours qu'il estoit mort; et feit-on à Paris et en plusieurs lieux du royaume, processions et prières, adfin que Dieu lui envoyast santé, et assés tost après il fust guéri. Et tantost qu'il fust guéri, il envoya ung gentilhomme vers Philippe, duc de Bourgogne, porter lettres de crédence, lequel escuyer trouva le duc à Bruges; et après ce qu'il lui olt présenté ses lettres, ledit duc lui dit qu'il dist sa crédence. Lequel dit audit duc, que

Charles, roy de Franche, avoit mis en sa garde le damoiseau de Rondemach et toutes ses terres, ens ou royaume et dehors, lequel Rondemach avoit la pluspart de ses terres en la duchié de Luxembourg, et avoit toujours esté pour le roy Lanselot contre ledit duc. Ledit duc lui respondit que les terres dudit damoiseau n'estoient pas au royaume de Franche, ains estoit ledit damoiseau subjet à lui, et en ce n'y avoit Charles, le roy, que veoir: et dit au messagier : « Je vodrois bien sçavoir se le » roy veut tenir la paix qui fust faite à Arras entre » lui et moy, car au regard de moy je ne la briseray » pas; mais je vous prie que vous lui disiez qu'il me » fasse sçavoir sa vollonté, et me recommanderés en » sa bonne grâce, car je sçay bien qu'il n'y a nul de » son conseil que me aime, » Et ceste response faite par le duc, le lendemain le duc envoya une secrète ambassade devers le roy.

Durant le temps de ces choses, le comte de Sainct-Pol estoit devers le roy Charles, et disoit-on qu'il euist esté vollontiers connestable de Franche.

En ce temps, on doubtoit fort que le roy ne volsist mouvoir guerre contre le duc.

Oudit an cinquante-sept, il fust sy fort et grand hyver et long, que depuis le Saint-Martin d'hyver jusqu'au dix-huictiesme de febvrier, il ne desgella pas, pourquoy le gros fust rompu. Il gela sy fort que on passoit la rivière d'Oise et plusieurs autres rivières à chariost et à cheval; et se feit en la fin moult grandes neiges, et sy grande multitude en

quiet (tomba), que quant il desgella il fit sy grande lavasse, qu'il n'estoit point mémoire d'homme que on les euist veu si grandes, et feirent moult dommaiges.

Oudit an, le vingt-deuxiesme de febvrier, il feit, par l'espace de huict heures, sy grands vents en la ville d'Arras et environ, qu'on n'avoit veu de long-temps devant sy grand ne sy dommageux. Il abbattit en la ville et en la cité d'Arras plusieurs queminées et descouvrit plusieurs maisons, et ès villaiges d'entour abbattit grandes maisons et gros arbres. Et le vingt-quatriesme dudit mois feit pareil impétueux vent, qui dura depuis minuit jusques à midy ou plus : en la ville de Bruges abbattit murs et maisons et occit plusieurs gens.

A l'Escluse, périt une grosse nef pleine de fruits de caresme; et entre l'Escluse et le Dam pareillement encoires une nef pleine aussi de fruits de caresme, et y feurent noyées trois personnes.

En la ville de Lille, abbattit partie d'une des portes de la ville, et plusieurs murs et queminées, et occit une josne femme; et généralement par tout le pays d'environ, c'estoit grande pitié en estre, tant pour le péril que pour le dommaige comme le vent y faisoit; et dirent aucuns que la terre crolla, mais il ne fust point certiffié.

Audit an, Baudechon Mallet et son frère, fils de Jehan Mallet, maistres de la chambre des comptes de Philippe, duc de Bourgogne, à Lille, feurent prins en ladite ville pour avoir forché une josne

femme armée d'ung compagnon : et par espécial ledit Baudechon avoit fait la forche, pourquoi il fust mené ens ou chasteau de Lille, et illecq, tant pour ledit cas que pour autres, comme d'avoir tué ung sergent en ladite ville, par le commandement de Charles, comte de Charollois, fust descapité. Mais ledit Baudechon ne se voulloit agenouiller, et ne voulloit souffrir qu'on le descappitast. Quant le bourel vitce, ledit Baudechon estant droit, d'ung revers de l'espée par-devant par la gorge, lui envoya la teste sus les espaules, ce qu'on n'avoit oncques vu faire; et sien portoit qu'il n'avoit point commis le cas, fust envoyé prisonnier à Chaultine, une forteresse où de coustune on envoyoit les malfaiteurs pour mieux les punir.

Oudit an aussi, environ le caresme, et après Pasque, l'an mil quatre cent cinquante-huit, grande multitude d'Allemans et de Brabançons et d'autres pays, tant hommes que femmes et enfants, en très grand nombre, par plusieurs fois passèrent par le pays d'Artois, et les pays environ, et alloient en pélerinage au mont Saint-Michel; et disoient que c'estoit par miracles qne monsieur saint Michel avoit fait en leur pays. Et entre autres choses racomptoient que ung homme mourut soudainement en battant son enfant, pour ce que l'enfant voulloit aller au mont Saint-Michel; et disoient que monsieur Saint-Michel le avoit fait mourir. Aucuns disoient aussi que communément ceste volonté leur venoit, et ne sçavoient pourquoi, sinon

que nullement ne pooient avoir repos par nuict qu'ils n'euissent volonté de aller visiter le saint lieu du mont Saint-Michel ; et en y passa plusieurs milliers par plusieurs fois.

En cest an aussi, par le jour du grand venderdi, mourut Charles, sieur de Rochefort, chevalier, lequel Charles estoit premier chambellan et principal gouverneur de Jehan, comte d'Estampes ; et ne fust que deux ou trois jours malade. Et combien qu'il euist bon sens et entendement, sy ne voullust-il oncques oyr parler de confession ni de recepvoir les saints sacrements; et sy trouva-t-on après sa mort bien cinquante mille escus qui estoient à lui ; sy ne avoit oncques esté marrié et avoit bien cinquante ans. Ledit Charles fust peu plaint, car il estoit trop convoiteux, et disoit-on que ce avoit esté par lui que la comtesse d'Estampes avoit esté mal de son mari. Il avoit fait en son temps, par convoitise, moult de choses desraisonnables, et entre les autres j'en dirai une : il avoit fait mectre par forche et par puissance, en l'église de Saint-Guislain en Haynault, ung abbé nouvel, jà-soit-ce que l'abbé n'estoit point mort, lequel abbé, qu'il avoit fait mectre par son fol gouvernement, avoit destruit une autre abbaye en Haynault, nommée Mons, et sy avoit cousté à ladite abbaye de Saint-Guislain, pour cuider résister de non avoir ledit abbé, plus de trente mille livres, monnoie de Haynault, sans huict cents livres de rente que ledit Charles prenoit chacun an sur ladite église, sa vie durant, que

l'abbé qu'il avoit mis lui avoit donné, sans autres dons qu'il debvoit avoir. Et environ ce temps aussi, ledit abbé mourut, et jusques au nombre de sept personnes, qui avoient esté cause du dommaige de ladite église, pour y mectre ledit abbé, qui sont choses miraculeuses. Audit Charles succéda en son office Hues de Longueval, chevalier, sieur de Vaux.

CHAPITRE XXXIII.

Comment, à la requeste de ceux de Gand, Philippe, duc de Bourgogne, alla à Gand; et comment ceux de Gand le reccuprent honorablement; et autres choses.

Le vingt-troisiesme jour d'apvril, l'an mil quatre cent cinquante-huict, après Pasques, à la requeste de ceux de Gand, qui par long-temps devant avoient fait prier et requérir, tant par monsieur Loys, aisné fils du roy de Franche, dauphin de Vienne, comme par plusieurs autres grands sieurs, à Philippe, duc de Bourgogne, leur sieur, qu'il lui pleust venir en sa ville de Gand, mais le duc n'y mena pas ledit dauphin, Charles de Charollois, son fils, ne le sieur Croy, son principal gouverneur. De laquelle entrée du duc en ladite ville de Gand, je vous veux ung petit compter. Il fust vrai que ainsi que le duc entra en ladite ville, quant il fust à un

quart de liene près, vindrent allencontre de lui tout le clergié de ladite ville.................., chanoines, prestres, et touts autres gens d'église à procession, revestus de riches cappes; et y avoit six abbés; après les gens d'église, vindrent en belle ordonnance le grand bailly de Gand, nommé messire Robert de Gouy, chevalier, capitaine de cinquante hommes à cheval, gens de justice, touts d'une livrée, èsquels estoient ceux de la loi; après, vindrent les doyens des mestiers, dont il y en avoit soixante-dix, chacun doyen accompagnié jusques à dix hommes de leur mestier des plus honorables; et avoit chacun doyen et ceux de sa compagnie chacun un manteau tout d'une couleur, et à chacun doyen de diverses couleurs ou fachons; après, vindrent les nobles hommes de la ville, chevaliers, escuyers et bourgeois, qui estoient jusques au nombre de cent, ou plus. Et quant touts les dessusdits de Gand feurent venus jusques auprès dudit duc leur seigneur, le bailly de Gand s'approcha du duc en disant telles paroles : « Mon très honoré seigneur, voyez cy ceux de vostre ville de Gand qui vous requièrent et prient (et lors se meirent touts à genoux, et joindants leurs mains) qu'il vous plaise oublier leurs outrages et mauvaises volontés qu'ils ont eus par ci-devant, et eux tout pardonner, car ils sont touts prêts et appareillés de vous servir, obéir, et estre vos pauvres subjets, et mourir, se besoing est, aveccq vous; » en disant plusieurs autres paroles, lesquelles je ne sçaurois racompter, car je n'estois pas présent.

En la compagnie du duc estoient Jehan, comte d'Estampes, Adolf de Clefves, nepveux du duc, Authoine, bastard du duc, et plusieurs autres grands seigneurs, jusques à bien douze cents hommes, chevaliers. Ce fait, le duc se meit en chemin, lesdits de Gand devant en belle ordonnance, comme ils estoient venus. Devant lui estoient touts ses héraulx et roys d'armes, vestus de leurs robbes d'armes, jusques au nombre de dix-huict à dix-nœuf; après, six trompettes dudit duc, combien que avecq ceux de Gand estoient bien trente trompettes, ou plus; devant ledit duc estoit son escuyer d'escurie, nommé Meliador, et qui portoit l'espée; et autour dudit duc estoient ses archiers de corps, jusques au nombre de cinquante, touts à pied. Quant approcha la ville, sy veit les portes de ladite ville, que ceux de Gand avoient fait despendre et mectre hors de la ville à pleins champs, adfin que le duc ne se doubtast de quelque mauvaistié, ne trahison.

Quant le duc entra en la porte de Gand, veint une pucelle, belle et josne, laquelle descendit par engins, qu'on avoit fait de bien hault; laquelle pucelle salua le duc en disant telles paroles en latin : *Inveni quem diligit anima mea*. Après ce fait, et que le duc fust entré en la ville, touts ceux de dedans la ville crioient Noël! Et y avoit les trois parts de ceux qui le voyoient qui plouroient; et pareillement ceux de la compagnie du duc, de pitié pour l'humillité qu'ils voyoient que ceux de

la ville faisoient: car depuis la première porte de Gand jusques à l'hostel du duc, estoient toutes les rues tendues des plus riches draps que on avoit peu trouver; et selon les fenestres estoient tout du long des rues torches allumées; et, disoit-on qu'il y en avoit plus de quarante mille, mais je m'en attends au voir. (vrai) De carrefour en carrefour, dont il y a plus de quarante, avoit hours faits, où on jouoit histoires par signes, les plus riches que on pooit veoir; et sur le grand pont en la rivière, avoit ung grand basteau couvert de drap, et tout autour des torses ardentes; et sembloit qu'elles ardissent en l'eaue; et pareillement autour du basteau et dedans avoit plusieurs beaux jeux de mistères. Par les carrefours aussi estoient grands feus allumés; entre les autres en feirent ung devant le Vieil Chasteau, où y avoit, comme on disoit, dix-sept grosses charrées de bois, à quatre chevaux chacun; car, à brief dire, du vivant d'homme on n'avoit veu faire à roy ne à princes si noble et riche entrée et recueil; et ainsi alla le duc jusques à son hostel, où il meit plus de deux heures, à cause des mistères que on lui montroit. Et à l'entrée de son hostel, ceux de la ville de Gand, lesquels avoient fait tuer ung lion, et dedans la peau du lion avoit ung homme, lequel vint prendre ledit duc par la bride de son cheval, et le mena dedans son hostel. Et le lendemain, tout avant la ville de Gand feirent feus; et mectoient tables par les rues, et y mangeoient et beuvoient; et ne voyoit-on que hours chargiés de joueurs de per-

sonnages qui en touts leurs jeux rendoient grace audit duc de l'honneur qu'il leur avoit fait, toujours en eux humilliant, et à l'honneur dudit duc et des seigneurs.

En ce temps, le quatorsiesme de mai mil quatre cent cinquante-huit, en ung villaige nommé Sonastre, à six lieues près d'Arras, ung compagnon à marrier, laboureur, nommé Jennin de la Bonne, natif de Sailly-au-Bois, occit et murdrit sa mère, et lui donna trois coups de coustel en la gorge, et puis lui couppa la gorge; laquelle mourut sans confession. Après lequel fait, ledit Jennin fust prins par la justice dudit sieur de Sonastre, et fust pendu audit lieu, le penultiesme du mois ensuivant.

Oudit an aussi, mil quatre cent cinquante-huit, le quatorziesme de mai, en la cité d'Arras, feurent prins par justice deux compagnons, l'ung nommé Jennin Boulois, natif de Leuze en Haynault, brasseur, de l'âge de trente-six ans, l'autre natif de ladite cité, nommé Collart Muette, cordonnier, de l'âge de dix-huict ans, pour le maudit et ord peschié de sodomie; et confessèrent leur cas; et fust ledit Jennin bruslé et ards lez le gibet de l'évesque, nommé les Hoschettes.

Le dix-septiesme du mois, fust, comme dist est, ards ledit Jennin, lequel avoit empunaisié de cestuy maudit peschié plusieurs bonnes villes, car il confessa l'avoir commis à Amiens, Saint-Quentin, cité et ailleurs, et l'avoir continué l'espace de dix-huict ans. Il en accusa plusieurs, dont il en y

olt prins à Arras deux compagnons, l'un nommé Oudinet Blas, natif de Blangy en Ternois, piqueur, l'autre nommé Hacquinet l'Hoste, natif de Bouchain, brasseur. Lequel Oudinet cognut avoir fait ledit peschié depuis Pasques passés seulement, avec aucuns larchins, pourquoi il fust condamné par les eschevins d'Arras à estre ards; et fust ards lez le gibet de la ville, le dix-huictiesme de mai; et ledit Hacquinet fust requis, comme clercq, par l'évesque; mais les eschevins d'Arras ne le vollurent rendre, ains envoyèrent devers le duc de Bourgogne, leur seigneur, pour sçavoir ce qu'il volloit que on en feit; lequel duc leur rescripvit qu'il volloit que autant que on trouvoit, feussent prestres, clercqs ou lais, que on les ardist. Ceste response eue par lesdits eschevins, condempnèrent ledit Hacquinet à estre ards; et fust ards au lieu où ledit Oudinet avoit esté, à sçavoir, audit gibet d'Arras, le vingt-cinquiesme de mai ensuivant.

CHAPITRE XXXIV.

De l'ambassade que le roy Charles envoya devers Philippe, duc de Bourgogne, pour lui signifier qu'il fust au jour qu'il voulloit rendre la sentence du duc d'Allenchon; et autres choses.

Oudit an cinquante-huict, environ la fin du mois d'apvril, arrivèrent ambassadeurs de par le roy de Franche, Charles VIIe de ce nom, devers Philippe, duc de Bourgogne, lesquels signifièrent audit duc que le roy Charles avoit prins jour pour baillier sentence de deslivrance ou autrement au duc d'Allenchon, et aussi pour traicter d'aucunes besoignes touchant le bien du royaume, au quinziesme de juing audit an cinquante-huict, à une ville nommée Montargis, auquel lieu il avoit intention d'assembler les pairs de Franche, dont ledit duc estoit trois fois pair, c'est assavoir, pair et doyen des pairs, à cause de sa duchié de Bourgogne, et pair, à cause de sa comté de Flandres, et pair à cause de la comté d'Artois. Après laquelle signification faite de par le roy Charles, ils sommèrent au duc qu'il fust à ladite journée, se bon lui sembloit; lequel duc respondit aux ambassadeurs, que, jà-soit-que par la paix faite d'entre le roy et lui en la ville d'Arras, le roy n'avoit sur sa personne quelque commandement,

et n'estoit sa personne en rien subjecte à lui par ledit traicté, toutefois, au plaisir de Dieu, il y seroit. Après laquelle response, lesdits ambassadeurs partis, envoya Thoison-d'Or, son premier héraut, devers le roy. Lequel Thoison-d'Or parti, le duc feit publier par toutes les bonnes villes de ses pays, que tout homme qui avoit accoustumé de soy armer, fiefvés et arrière-fiefvés, et archiers et arbalestriers sermentés des bonnes villes se meissent en armes et feussent prests sus les champs le vingt-quatriesme de juing cinquante-huict. Et contenoit le mandement dudit duc, que c'estoit pour aller à Montargis à certain jour que le roy Charles lui avoit sommé qu'il y fust; si estoit son intention d'y aller, à la plus grande arrivée et puissance qu'il pourroit.

En ce temps pendant, faisoit visiter toute son artillerie, tant à Lille comme ailleurs, adfin qu'elle fust preste; et pareillement le roy Charles avoit fait publier par tout son royaume l'arrière-ban, et que on fust prest le premier de juing. Et disoit-on que c'estoit pour tant que les Anglois estoient en grand nombre de gens de guerre prests pour venir en Franche, et ne sçavoit-on où ils debvoient arriver; toutesfois on ne sçavoit au vrai à quelle intention le roy le faisoit, ne se c'estoit pour guerroyer le duc de Bourgogne, à cause qu'il soutenoit son fils aisné et le portoit et gardoit contre la vollonté du roy, au moins d'aucuns de son conseil, ou se c'estoit pour résister auxdits Anglois.

En ce temps, ledit Philippe, duc de Bourgogue, pour certaines rébellions que ceux d'Utrech faisoient contre David son fils, évesque d'Utrech, envoya Anthoine, son bastard, atout environ huict vingts lanches et sept à huict vingts archiers audit pays ; et se partirent le vingt-cinquiesme de may ; mais sitost qu'ils y vindrent, ceux dudit pays se rapaisèrent devers ledit esvesque, leur seigneur, et s'en retourna ledit Anthoine, bastard, et sa compagnie.

En ce temps, le pénultiesme d'apvril, mourut messire Jehan de Bourbon, sieur de l'Escluse et de Carency, et mourut audit lieu ; lequel messire Jehan de Bourbon laissa quatre fils d'une dame, laquelle il avoit eue ains qu'il l'espousast; et estoit de petit lieu et avoit esté marriée à ung sien serviteur; et la tenoit dez le temps de son premier mary ; et disoit-on que le fils aisné dudit monsieur Jehan de Bourbon, nommé Loys, avoit esté engendré durant que ladite dame avoit encoires son premier mari.

En cest an aussi, le huictiesme de juing, en la ville d'Arras, fust jugé à pendre; et pendu au gibet, un josne compagnon de l'âge de vingt-quatre ans, du pays de Braband, nommé Henriet, et la cause fust pour tant qu'il avoit emblé ung calice et fait autres larcins.

En ce temps, Philippe, duc de Bourgogne, en la ville de Bruxelles, olt une très forte fièvre, laquelle fièvre ne lui dura guères qu'il ne fust guéri.

Durant laquelle maladie, sa femme, dame Isabeau de Portugal, le vint veoir; et jà-soit-ce que le duc n'avoit voullu parler à elle, depuis que son fils le avoit courrouché, pour ce que le duc cuidoit qu'il euist usé de son conseil, quant il le courroucha, toutesfois le duc receut ladite dame sa femme très bénignement, et lui pardonna son mal talent, et plourèrent touis deux ensemble.

En ce temps aussi, environ la Sainct-Jehan-Baptiste, en la ville de Paris, mourut Jehan, évesque de Meaux, moine; et avoit esté abbé de Sainct-Omer, et estoit natif d'entour Aire en Artois.

CHAPITRE XXXV.

Comment le roy de Franche envoya dire au duc de Bourgogne qu'il se desportast de venir à la journée de Montargis, et lui suffisoit qu'il y envoyast trois ou quatre notables personnes, desputées de par lui; et de plusieurs autres choses.

Environ le premier jour de juing, audit an mil quatre cent cinquante huict, revint de devers le roy Charles, Thoison-d'Or, que le duc de Bourgogne avoit envoyé, lequel rapporta audit duc, que le roy Charles avoit entendu que.... [1].

---

1. Il y a ici une lacune dans le manuscrit.

CHAPITRE XXXVI.

De la venue de la femme du comte de Nevers à Lille devers Philippe, duc de Bourgogne, et de la feste que on lui feit; et autres choses.

Le quinziesme d'aoust, audit an cinquante huict, Philippe, duc de Bourgogne, estant en la ville de Lille, Charles, comte de Charollois, Charles, comte de Nevers, Adolf de Clefves, et plusieurs autres princes et seigneurs montèrent à cheval et allèrent allencontre de la femme dudit Charles, comte de Nevers, laquelle estoit fille du sieur de Labret, en Auvergne, et laquelle venoit veoir le duc; et la rencontrèrent environ une lieue près de la ville. La amenoit Jehan, comte d'Estampes, frère du comte de Nevers, lequel l'estoit allé quérir en Retelois. De l'honneur que le duc feit à ladite dame, et des esbatements, belles compagnies et mystères que ceux de la ville feirent à l'entrée de ladite dame, longue chose seroit à racompter; si m'en tairai. Mais elle, venue en ladite ville, descendit à l'hostel dudit comte d'Estampes; et descendit le duc de son cheval pour la mectre jus de sa hacquenée, sur quoi elle séoit, et puis la mena en sa chambre, et durant toute la nuict on joua jeus de personnages devant son hostel; et le lendemain vint en ladite ville la comtesse d'Eu.

fille du sieur d'Antoing, allencontre de laquelle le duc alla et la ramena jusques en son hostel. Et le lendemain messire Philippe, de Lallaing, chevallier, feit une jouste de sept courses de lanches contre touts venants. Et le samedi ensuivant, Adolf de Clefves jousta contre touts venants; et le dimanche ensuivant, Charles, fils dudit duc, Anthoine, bastard de Bourgogne, son frère, eux vingt, tournoyèrent contre autres vingt, lesquels estoient messire Philippe Sainct-Pol, et Philippe de Bourbon, le bastard de Brabant, ledit Adolf de Clefves, et plusieurs autres grands seigneurs. Et ce temps durant feirent banquets et mangers les plus riches que l'on pourroit dire; et en feit ung ledit duc, et ledit Adolf; et puis en feirent ung ceux de la ville, où estoient dames, damoiselles et bourgeoises de la ville. Et ainsi fust ladite dame festoyée dix jours durant. Et le onziesme jour, ladite dame de Nevers se partist de ladite ville, pour aller à Englemoustiers, où estoit la comtesse d'Estampes, sa belle-sœur; et la convoya le duc et ledit Adolf avecq lui, lui sixiesme armé au blanc, chacun ayant sa lanche derrière. Et comme ils la convoyoient, environ ung quart de lieue près ladite ville, à ung ponchelet, vindrent à l'encontre desdites dames, Charles, comte de Charrollois, fils dudit duc, et messire Anthoine, bastard dudit duc, eux sixiesmes, armés tout au clair, lesquels vindrent audit ponchelet, demandèrent audit Adolf qui il estoit, et où il menoit ces dames: lequel

leur respondit qu'il ne leur chaussist (importât), et qu'ils les laissassent passer leur chemin, car ils ne demandoient riens. Lors ledit Charles, comte de Charollois, lui et ses gens avallèrent leurs lanches, et ledit Adolf pareillement, et se férirent ensemble; et rompit chacun sa lanche; puis saisirent leurs espées, lesquels estoient rabattues et tournantes; et illecq, comme en ung tournois, battirent tant l'ung l'autre, que chacun se recrandist (rendit); et quant chacun fust recrand, ils ostèrent leurs heaulmes, et vindrent aux dames, et les meirent en ung très bel hostel assés près dudit pont, qui estoit au frère maître Betremy, à le Truye, jadis maître de la chambre des comptes dudit duc, auquel lieu ledit comte de Charollois avoit fait appointer ung moult riche mangier; et après mangier chantèrent et dansèrent; et après tout ce, les dames remontèrent à cheval; et illecq print congié le duc aux dames, et s'en retourna à Lille, et les dames et ledit comte de Nevers, et comte d'Estampes, à Englemoustier.

Environ ce temps, ung chevallier, nommé le sieur de Roncq, lequel avoit espousé la soeur bastarde du comte de Sainte-Pol, et lequel estoit l'un de ceux qui mectoient à exécution aucuns crisminaux faits quant le comte de Sainct-Pol les voulloit faire faire; c'est à sçavoir; de voye de fait, et de battre ou tuer ung compagnon, lequel avoit fiancé une josne fille, laquelle ledit sieur de Roncq ne voulloit pas qu'il prinst, pour ce qu'il

l'aimoit, feit prendre ledit compagnon environ la ville de Renty, puis le feit coucher à terre et coupper la lâchure de son pourpoinct, puis coupper les génitoires et son membre, puis lui feit fendre le ventre et prendre le coeur de son ventre, et partir en deux, et ainsi mourut. Pour lequel fait Philippe, duc de Bourgogne, envoya audit pays, pour le cuider prendre, aucuns de ses archiers; mais ledit sieur de Roncq s'espaysa et ne le trouva-t-on point, pourquoi le duc feit mectre toutes terres dudit chevallier en sa main; et assés tost après derechief il envoya encoires deux des enfants bastards de Renty, chevaliers, son maitre d'hostel, chambellan et capitaine de ses archiers, accompagnés de sept ou huict de ses archiers de corps pour prendre ledit sieur de Roncq s'ils le pooient trouver. Lesquels allèrent à Hucqueliers, assés près du lieu où ledit sieur de Roncq avoit son logis, et illecq se tindrent huict à dix jours sans ce que on sceut pourquoi ils se y tenoient. Eux estants audit lieu de Hucqueliers, on rapporta aux Anglois de la garnison de Calaix qu'il y avoit des archiers du duc qui espioient s'ils sauroient nuls Anglois dudit Calaix pour les prendre; pourquoi environ cinquante ou soixante Anglois se meirent hors dudit Calaix et s'en allèrent embucher en ung bois à trois lieues près dudit Hucqueliers; et en y olt huict qui les allèrent ourdoier autour dudit Hucqueliers, où que les dessusdits estoient. On vint dire auxdits bastards et archiers qu'il y avoit là entour des An-

glois. Lors lesdits bastards et archiers montèrent à cheval et allèrent après les huict Anglois ; et quant lesdits Anglois les veirent, si se meirent à courre et les autres à cachier (chasser); et en courant l'ung des chevaux desdits Anglois fust recrant (fatigué); si demoura derrière, et fust ledit Anglois tué de ces archiers. Tant cachièrent lesdits Anglois qu'ils vindrent là où leur embuche estoit; de laquelle embuche saillirent sur lesdits bastards et archiers. Lors se meirent à retourner et prindrent la fuite, et en fuyant y olt ung desdits archiers, nommé Colinet-le-Brasseur, lequel fust tué. Il y olt trois desdits archiers, lesquels se bouttèrent au bois, et par ainsi eschappérent; les autres se bouttèrent en une maison assés près, et illecq se deffendirent. Quant les Anglois veirent ce, si y vollurent boutter le feu; quant aucuns desdits archiers apperceurent ce, ils saillirent en la cour, et se deffendirent et blessèrent plusieurs Anglois; mais en la fin ils feurent touts mis à mort. Quant veit l'aisné desdits bastards, nommé Bonnet, lequel en l'absence de son père estoit capitaine des archiers du duc, il demanda s'il n'y avoit nuls gentilhommes en la compagnie, et estoit ledit Bonnet moult valliant josne homme et bien aimé; lorsque les Anglois lui respondirent que oui et que hardiment descendist et que mal n'auroit de son corps, lors ledit Bonnet, après ce qu'il se fust deffendu le plus qu'il peut, et que bien voyoit qu'il ne pooit plus résister, descendit sans baston, lequel, sitost qu'il fust des-

cendu, lesdits Anglois le prindrent et lui couppèrent la gorge, et ainsi mourut. Et fust ce fait le jour Saint-Betremieu (Barthelemy), en aoust audit an cinquante huict.

Audit an, le vingt-septiesme dudit mois d'aoust, le duc vint en la ville d'Arras; et illecq, pour plusieurs choses par son conseil proposées, demanda certaines aides, lesquels lui feurent accordés, c'est à sçavoir aide et demi; puis se partit dudit Arras et s'en alla à Lille.

Audit an aussi, le vingt-septiesme dudit mois d'aoust, environ six heures du vespres, par le commandement dudit duc, par vingt-quatre de ses archiers de corps, en la ville de Douay, en l'église des Frères mineurs, feurent prins Jehan de Ferrin, lui sixiesme et ses complices, lesquels avoient mis à mort, comme dessus est dit; Willame d'Aubermont; et feurent menés à Bouchain en Haynault, et le quinziesme de septembre ensuivant, feurent décappités trois desdits compagnons et mis sus deux roues hors à l'entrée des portes de la ville; et n'y demoura que ledit Jehan Ferrin, et un sien cousin germain nommé Cahe, lequel avoit agachié lesdits d'Aubermont; et ce n'euist esté que Jehan, abbé de Saint Vaast, (auquel ledit Jehan Ferrin estoit parent, et pour lequel ledit abbé se jetta à genoux devant le duc, en lui priant qu'il euist pitié dudit Jehan Ferrin et ne le feist point mourir, ils euissent, comme on disoit, touts esté décappités. Et fust son cousin respité (épargné) avecq lui, pour tant qu'il

le avoit servi comme parent, et les trois autres l'avoient accompagnié et servi par argent. Toutesvoyes, combien que on ne les euist fait mourir, si demourèrent-ils prisonniers; et n'estoient point asseurés encoires que on feroit d'eux, pourquoi ils feirent tant à leur chepier (geoliers), que par argent il les laissa vuider; et s'en alla le chepier avec eux.

En ce temps aussi, le duc estant en la ville d'Arras, tint sur fonts en l'église Nostre-Dame d'Arras, ung fils que Anthoine de Habarre, chevalier, avoit eu de sa femme, la fille du sieur de Contay, et le tint sur fonts avec le duc, son bastard, et la dame de Contay, mère de ladite dame de Habarre, et y olt trente torses pour porter l'enfant aux fonts. Ledit sieur de Habarre estoit en ce temps fort craint en la ville d'Arras et environ, pour tant que plusieurs compagnons se disoient à lui, lesquels avoient fait plusieurs homicides, et tenoient fillettes, et ne se faisoient touts les jours que combattre. Ledit sieur de Habarre estoit lui troisiesme de frères légitimes, Pierre et Raoult, lesquels estoient réputés valliants hommes de leurs corps, en guerre et autrement.

Audit an aussi, le dernier d'aoust, le bastard d'Auteville, lui deuxiesme, au terroir de Chelers, ledit bastard estant à cheval et son compagnon à pied, assaillirent un bon laboureur, lequel amassoit avoine, nommé Jehan le Puchier; lequel Jehan se deffendit très fort; enfin, ledit bastard l'occit et tua d'une longe de bœuf qu'il portoit, qui estoit ung long baston comme d'oseraie, que son compa-

gnon tira; et disoit-on pour ce que ledit Jehan avoit prins à marriage une josne fille que ledit bastard aimoit.

Environ ce temps aussi, le vingt-sixiesme d'aoust, environ icelui ville de Chelers, sept compagnons prindrent en plein champ une josne fille, laquelle amassoit avoine avecq sa mère et sa sœur; et battirent la mère et la sœur, tellement, que la mère fust en péril de mort; et amenèrent ladite fille; et trois jours après vindrent à la feste audit Chelers ou autre ville environ, et ramenèrent la fille, laquelle disoit que c'estoit de son bon gré qu'ils la avoient emmenée. Toutesfois combien que les amis de la fille s'en allassent plaindre au sieur de Criencourt, qui estoit à Arras devers le duc, lequel ne s'en bougea.

A vérité dire, en ce temps on faisoit si peu de justice, pourquoi on faisoit tant d'occisions et de larcins sans nombre; et n'y avoit homme de pied, laboureur, marchand, ni autre qui osast aller par les champs, qui ne portast ung espieu, hache ou autre baston, pour doute des mauvais garchons; et sembloit que chacun fust homme de guerre; et quant les manants du pays propre avoient desrobbé aucuns de nuict, on disoit que c'estoit ceux de la garnison de Calais; et tout ce se faisoit par faute de justice.

Audit an, le quatriesme de septembre, en la ville d'Arras, sur les cresteaux de ladite ville, assés près de la porte de Meaulens, on trouva ung en-

fant nouveau-né mort, et avoit-on mis sur ledit enfant une grosse pierre de grez. Duquel fait fust subçonnée une fille demourant à la maison Gillot Gissart, cordonnier, assez près, laquelle fille, ce dit jour au matin, estoit allée au village de Thélue, à la feste; auquel lieu de Thélue, Robert Marcats, lieutenant d'Arras, l'alla quérir et la ramena à la Cour-le-Comte prisonnière; laquelle confessa avoir eu ledit enfant, et le meurdri; pourquoi fust condamnée à estre ardse, et fust ardse le sixiesme dudit mois.

En ce temps, Janequin du Chastel, capitaine du chasteau et chastellenie de Baucaire, assés près d'Avignon, clost son dernier jour; et mourut de mort naturelle. Lequel Janequin meurdrit et occit Jehan, duc de Bourgogne, père dudit Philippe, duc de Bourgogne, lequel fust traitreusement et vilainement meurdri et occis en la présence du roy Charles septiesme de ce nom, qui encoires vivoit, lequel roy estoit lors dauphin de Vienne; et fust meurdri sur le sauf-conduit dudit dauphin, comme assés pourrez veoir et savoir, sy voulez lire les croniques sur ce faites; et se feit ledit murdre à Monstreau-Fault-Yone, en l'an mil quatre cent-dixneuf[1].

Audit an, en plusieurs lieux, les bleds feurent ennielés, par espécial les purs bleds; mais toutes voyes il fust grande planté (quantité) d'autre bled et feit bel aoust et secq.

---

1. *Voyez* le tome IV de Monstrelet.

CHAPITRE XXXVII.

Du lit de justice que le roy Charles tint à Vendosme; et comment le duc de Bourgogne envoya une ambassade, en partie pour excuser le duc d'Allenchon, et prier au roy qu'il euist pitié de lui, et des parolles moult notables que le duc y feit proposer, et après la condempnation dudit duc d'Allenchon; et des vers faits en rhime que on sema en la cour du duc de Bourgogne.

Charles, roy de Franche, lequel, comme dict est dessus, avoit eu intention de tenir son parlement, qu'on appelloit lit de justice, à Montargis, pour plusieurs choses touchant le bien de son royaume, et, par espécial, touchant le fait du duc d'Allenchon, lequel estoit prisonnier, pour tant que audit Montargis avoit trop peu de logis pour loger tant de gens, comme à ce faire il commençoit, ordonna de faire ce qu'il avoit en pensée de faire à Montargis, à Vendosme; en laquelle ville de Vendosme, pour tenir sondit siége, il entra, comme il s'ensuit, le vingt-uniesme d'aoust audict an cinquante-huict.

Premièrement, entrèrent en la ville douze chars armoyés des armes du roy et les chevaux pareillement, réservé le premier char, qui estoit armoyé des armes du grand maistre-d'hostel du roy; après suivirent douze sommiers aussi chargiés des armes du roy, et chacun charton et varlet vestus de

rouge ; après les sommiers, entrèrent les menus officiers du roy, touts armés de brigandines, et chargiés de blanches houches (housses) à la devise du roy, et estoient environ cinquante ; lesquels estoient conduits par deux huissiers d'armes ; après, entrèrent soixante crannequiers, bien montés et armés de blanc harnois, chacun son crannequin en sa main, et ce qu'il y appartient, et leurs salades bien garnies et ung houchel dessous, couvert de houches blanches à la devise du roy, chargiés d'orfèverie bien largement ; après, entrèrent les archiers du roy bien habilliés, sauf qu'en lieu de harnois blanc ils avoient brigandines, et estoient leurs salades à ceste fachon qu'elles ne avoient point deux doigts de visière, et estoient en nombre de quatre-vingt à cent ; après, alloient les seigneurs non armés ; c'est à sçavoir : le duc d'Orléans, le comte d'Angoulesme, son frère et autres ; et puis après deux roys d'armes ou héraux, et puis quatre trompettes, et puis autres trois roys ou héraux ; après alloit l'escuyer de l'escurie sur ung coursier, portant l'espée et l'escharpe du roy ; et après alloit le roy armé d'ung corset, vestu dessus d'une robbe sanguine à plois (plis), et ung chapeau où il y avoit une moult riche bague ; et avoit houseaux larges, et séoit sur ung cheval bay assez grand, dont la selle estoit fort garnie d'or ; après, suivoit monsieur Charles de Franche, second fils du roy, et estoit armé et vestu comme roy ; et suivoit la garde du roy, où il y avoit cent à six vingts lanches, tant

de ceux de la garde, comme des autres princes et nobles hommes de son hostel, touts lesdits de cent à six vingts hommes d'armes très bien en point et bien armés, sauf la teste, et avoient devant eux leurs pages touts ensemble. Et le vingt-sixiesme dudit mois d'aoust ensuivant, Charles, roy de Franche, en la ville de Vendosme, tant pour le fait du duc d'Allenchon, comme pour autre besoingne touchant son royaume, tint son lit de justice; pour lequel lit tenir, touts les douze pairs y debvoient estre, dont la desclaration s'ensuit: Premier, le doyen des pairs, duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le duc d'Anjou, ceux feurent les trois pairs de Franche; après, le comte de Flandres, le duc d'Allenchon et le comte de la Marche, ceux-ci sont les trois pairs de Franche; les autres six pairs de Franche sont, l'archevesque de Reims, l'archevesque de Langres, l'évesque de Laon, et l'évesque de Noyon; et pour ce que des dessusdites pairies, les roys avoient retraict de pieça à la courronne de Franche, la comté de Champaigne, le roy feit illecq, de sa propre volonté, deux nouveaux pairs de Franche, c'est à sçavoir: le comte de Foix et le comte d'Eu. Et pour desclarer les seigneurs qui estoient en la compaignie du roy, et comment le roy estoit assis pour tenir son lit de justice, premier, estoit assis le roy en tel lieu et semblablement comme est assis au palais, à Paris, le premier président; réservé qu'il estoit assis quatre marches plus hautes que

iceluy de Paris ; à son costé dextre, à deux marches au-dessous, monsieur Charles son fils, et dessous la dextre, ung degré plus bas du rang de son fils, à main dextre, le duc d'Orléans, lequel n'approchoit point près à quatre pieds ; après estoient, du costé dudit duc d'Orléans, les seigneurs du nom qui s'ensuit, c'est à sçavoir, Charles, frère du duc d'Anjou, le comte de Vendosme, le fils du duc de Savoye, et autres ; et aux pieds du roy, à deux marches dessous, à main senestre, estoit le bastard d'Orléans, comte de Dunois, et le chancellier de Franche, à la main senestre ; du costé, estoit ledit comte de Dunois, assis comme lieutenant du connestable de Franche, pour ce que incontinent que le roy fust assis, iceluy connestable, lequel estoit duc de Bretaigne, vint devers lui, et, en la présence de son conseil, lui requist qu'il ne fust pas à rendre la sentence du duc d'Allenchon, pour ce que ledit duc estoit son parent et son nepveu, laquelle requeste lui accorda le roy et le tint bien pour excusé. Du costé senestre estoient assis les autres six pairs de Franche, archevesques et évesques ; et après, de leur costé, tout d'un rang, estoient les évesques de Paris, Coustances et plusieurs autres, et l'abbé de Sainct-Denis pour le dernier dudit rang ; et après, ceux de la cour du parlement, les présidents et conseillers de plusieurs seigneurs, c'est à sçavoir : les maistres des requetes, les trésoriers ; et par-devant eux estoient assis les sieurs de la Tour, d'Es-

pernay, et plusieurs autres, dont je me tairay; car ce seroit trop longue chose à racompter. Après ce qu'ils feurent assis pour besoingner, le chancellier parla pour et au nom du roy, et commanda aux huissiers que on allast appeller et sçavoir si le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou, le duc de Bourbon et comte de la Marche, lesquels estoient pairs de Franche, n'estoient point venus, desquels n'y avoit nuls en personne. Lesquels huissiers issirent hors la chambre du conseil, eux trois avecq le chancellier, maistre Guillaume Devis et Jacques Cambion, conseillers du roy en parlement, et allèrent sçavoir s'il n'y avoit nuls pour les dessusdits pairs là séants; mais sitost qu'ils feurent issus, ils trouvèrent en moult grand estat, de par le duc Philippe de Bourgogne, messire Jehan de Croy, sieur de Chimay, messire Symon de Lallaing, chevalliers, maistre Jehan l'Orfebvre, président de Luxembourg, et conseiller dudit duc Philippe, et Thoison-d'Or, roy d'armes dudit duc, moult grandement accompagniés; lesquels quatre dessusdits nommés, sans plus, entrèrent en la chambre où estoit ledict roy, comme dict est, et pareillement y avoit aussi pour les autres pairs, Anjou, Bourbon et La Marche, pour chacun une ambassade. Tant que ladite ambassade dudit duc de Bourgogne fust entrée ens, si saluèrent le roy et excusèrent le duc de Bourgogne de non estre illecq venu pour les causes cy-dessus desclarées et autres; auxquels, par la bouche de son chancel-

lier, feit respondre qu'il euist bien voulu que le duc y euist esté, se faire se euist peu, et semblablement aux autres, Anjou, Bourbon et La Marche. Après laquelle response, les ambassadeurs du duc de Bourgogne demandèrent au roy d'avoir audience de dire ce qu'ils avoient de charge de par le duc de Bourgogne, leur seigneur et maistre, ce que le roy leur octroya. Lors commencha à parler ledit maistre Jehan l'Orfebvre, pour eux touts. Laquelle proposition je ne ouys pas; mais elle me fust depuis bailliée par escript; et crois aussi que ledict maistre Jehan l'Orfebvre la baillia aussi par escript à la cour; lequel escript fust copié, et me vint de ceste copie, comme on me certiffia; laquelle copie s'ensuit.

Copie de ce que les ambassadeurs du duc de Bourgogne proposèrent devant le roy Charles, en la ville de Vendosme, où il tenoit son lit de justice pour le duc d'Allenchon.

« Nostre souverain seigneur, syre, combien que vostre très humble et très obéissant serviteur et parent, le duc de Bourgogne, cognoist vostre bonté tant encline à la grasce, que nul besoing soit l'exciter ou esmouvoir. Toutes voies icelui a semblé et semble qu'il ne s'acquitteroit pas envers monsieur d'Allenchon, envers lequel il est prochain parent, s'il ne s'employoit à ce que vostre miséricorde lui fust impétrée à son grand et extresme besoing; et pour ceste cause, par mon très honoré seigneur

monsieur de Chimay, et par révérend père en Dieu, monsieur de Constances, vous a fait très humblement supplier, que le fait de monseigneur d'Allenchon, il vous plaise de vostre grasce avoir recommandé; et présentement, sçachant que journée servoit pour ceste matière, nous a ordonné et commis le fait derechief, et à ceste fin vous dire et remonstrer aucunes choses, desquelles il a pleu à messieurs qui cy sont, me chargier comme le moindre, et que j'ay intention de faire le mieux que je pourray à vostre bénigne supportation et correction. Premièrement, syre, monseigneur de Bourgogne vous fait supplier, le plus humblement que faire se peut, que ne preniez à desplaisir si présentement et autrefois il vous requiert et a requis de grasce pour monseigneur d'Allenchon, car Dieu lui est témoin qu'il est amèrement desplaisant que mondit seigneur d'Allenchon ait présumé faire chose que faire ne deubt; et ce qu'il en fait, il fait seulement pour se mectre en son debvoir, et s'acquitter de ce à quoi nature l'a obligié comme parent envers monseigneur d'Allenchon. Pour venir au poinct de nostre charge principale, il semble, syre, à monseigneur de Bourgogne, et toujours à vostre correction, que vostre très noble cœur peut raisonnablement estre meu à faire grasce et estendre vostre miséricorde sur monseigneur d'Allenchon, pour quatre considérations : la première, pour la hauteur, excellence et sublimité de l'estat de vostre dignité et majesté royale, le

roy des roys, le seigneur des seigneurs, nostre benoist Sauveur, fontaine de miséricorde et de grasce, convenant à touts, et singulièrement aux princes miséricorde. Luc. : *Estote misericordes sicut et Pater vester misericors est* : soyez miséricordieux comme vostre père. Et l'empereur Justinian, en la loy impériale : *Nisi misericordes fuerimus in subditos imperii nostri, veniâ indigni videbimur;* si nous ne sommes, dit-il, miséricordieux aux subjets de nostre empire, nous ne serons pas dignes que Dieu nous pardonne. Et en la loy première, DE DONATIONIBUS : *Inter regem et reginam nihil tam peculiare principi quam humanitas per quam Dei mutatio servatur;* il n'est rien tant propre à princes que humanité. Cy est, syre, ce qui est escript en décret, QUINQUAGESIMA DISTINCTIONE : *Qui misericordiam vetat non solum non teneant principes sed audire fugiant* : ô princes, dit-il, fuyez la sentence, l'advis et l'opinion de ceux qui disent que miséricorde ne se fasse, car telle sentence ne fait pas seulement à non tenir, mais à non ouyr. Il y a deux raisons, l'une est touchiée au lieu allégué, où il est escript que : *Major est misericordia omnibus holocaustum tribuentibus et sacrificiis;* et l'autre met le décret, *omnis* (SEPTIMO §, QUÆSTIONE PRIMA) *qui misericordiam negat, Christum negat;* miséricorde est plus grande chose que n'est oblation ne sacrifice, et ceux qui dénient miséricorde, renient Jésus-Christ. Ayez en mémoire, syre, ce qui est escript, PROVERBIORUM

SECUNDO : *Misericordia et veritas custodiunt thronum ejus ; circumda eas gutture tuo et scribe illas in tabulis cordis tui et habebis gratiam coram Deo et hominibus :* miséricorde et vérité, dit le Sage, sont les vertus qui conservent les roys, et clémence est celle qui enrichit et baille puissance à son throsne ; pour ceste cause, les doit avoir le roy toujours en son cœur et en sa bouche. Policraton, en son quatriesme livre, au septiesme chapitre, parle de Trajan en ceste manière : *Trajanus Augustorum gentilium optimus clemens fuit in omnes, nulli austerus, et quibus parcere nefas erat :* Trajan, le meilleur empereur des payens, fust clément envers touts et non austère ; cest empereur fust celui qui, pour sa justice, fust tiré hors des enfers aux prieres de monsieur saint Grégoire, et fust chrestien trois cents ans après sa mort. Et dit Policraton, au lieu que dessus, qu'il fust de telle clémence que oncques en son temps il ne voulut faire mourir noble homme, nonobstant que plusieurs feurent trouvés avoir conspiré contre lui, ainchois laboura les réduire par douceur et amitié. Le bon évesque, entre les autres vertues dues aux princes, met pour la principale, ame clémente : *Nullum enim magis quam regem decet clementia.* Virgile, le souverain poëte des Latins, voulant exorer Æneé, le loue de pitié : *Insignem pietate virum* et *pius Æneas.* Et si Caton est en recommandation des hommes par sentence et rigueur de justice, aussi est César pour sa miséricorde,

duquel on lit que oncques, à hommes qui lui requist de pardon, il ne le refusa.

La seconde considération est pour la proximité du sang qui est entre vous, syre, et le sieur d'Allenchon, laquelle est tant notoire que de la réciter me tais; une seule chose veux-je dire, qu'il est descendu du seul frère du roy dont vous estes parti. Valère, en son quatriesme livre, DE PIETATE ERGA PARENTES, dit aussi : *Prima et optima rerum natura pietatis est magistra, quæ nullo ministerio vocis, non ope litterarum indigens propriis ac tacitis vocibus, charitatem parentum pectoribus liberorum infudit :* la première et très bonne nature des choses, maistresse de pitié, qui, par son sens et puissance, a mis ès cœurs de ceux qui sont parents de lignaige, amour et charité qui les contraignent, sans ayder de parole ou d'escripture, à avoir miséricorde l'ung de l'autre. Pour ce dit-il mesme : *Quam laudabilis est pietas quæ tribuit parentibus :* pitié fait à recommander quant on en use envers ses parents. Et au décret NON SATIS, SOIXANTE-SEIXIÈME DISTINCTION : *Atque primus gradus misericordiæ es in propinquos :* le premier degré de miséricorde est en ses parents. Et la loy EX DUOBUS IN FINE DE LEGATIS SECUNDO, dit : *Proximitas sanguinis arguit præsumptionem pietatis :* la proximité de sang fait présomption de piété. Ce considérant, le Sage dit en sa cent vingt-deuxiesme : *Si excusserit gladium adversùs proximum, noli timere, quare regressus est ad amicum.* Syre, monseigneur de Bourgogne a,

ceste espérance que si l'épée de justice estoit tirée hors de la gaisne et balliée à l'exécuteur pour férir le coup, que le feriez remectre et retourner, et que, en conclusion, vous recognoistriez vostre sang et vostre parent.

La tierche considération est pour les bons serviches faicts à vous, syre, et à vos très nobles progéniteurs, par les devanchiers de monseigneur d'Allenchon et par lui même, et par ceux qui encoires sont et ses enfants : son bisayeul mourut en la bataille de Cressy; son ayeul ou grand père fust hostaige en Angleterre pour le roy prins en Poitiers; son père fina ses jours à la bataille d'Aquincourt (Azincourt); lui-mesme fust trouvé à la bataille de Verneul entre les morts et de là mesné prisonnier en Angleterre; et est tout notoire. Syre, vous sçavez assez que ç'à esté par finance prins du pris de la vente de ce peu d'héritage demouré, qu'il a esté mis hors des mains de vos anchiens ennemis. Syre, il aima mieux de ainsi partir que d'estre quicte et de avoir ses terres franches et deslivrées, et plusieurs autres biens, qu'on lui promectoit, à faulser sa loyauté; ains volt acquitter sa loyauté. Au regard des enfants, syre, selon l'estat de leur innocence, ils offrent sang à espandre, en suivant la très noble trache de leurs prédécesseurs. Plusieurs histoires se polroient ramentevoir pour monstrer les mérites et bienfaits qui ont prouffité aux enfants et la pitié des enfants aux pères; mais j'en puisse prendre deux bien briefves récitées par Valère en son cinquiesme livre ou

titre : *Infames rei quibus ex causis condemnati sunt,.....* feurent cause du crime, *legis Julii repetundarum ;* c'est de avoir induement exactionné le peuple; jà-soit-ce qu'il n'est aucune deffense, au contraire : toutesfois grace lui veut faire pour deux causes, l'une pour son anchienne noblesse, l'autre pour cause du bien fait par son père. Serv. Galba fust pareillement accusé de avoir fait mourir sans cause plusieurs des subjets en Espagne, et pour toutes ses excusations ne dit autre chose, sinon qu'il recommandoit son fils, qui estoit parent du très noble roy Gallus, à laquelle voix fust fait grasce, non pas à son fils, mais à lui mesme. Syre, monseigneur d'Allenchon n'est-il d'aucune noblesse, ne sont ses bienfaits et serviches non pas de son père, mais de trois parents récents et nouveaux, ne sont ses enfants, parents au très noble roy Gallus? c'est de vous, syre, qui estes la lumière des roys et la fleur de toute noblesse, au désir de touts ceux qui vivent.

La quatriesme considération est pour la personne de monseigneur d'Allenchon. Syre, ceux qui ont conversé et hanté souvent avecq monsieur d'Allenchon peuvent avoir assés cognoissance, tant par sa conduite et langage, que il y a toujours eu plus de négligence et simplicité que de amitié et mauvaise mallice. A gens de telle condition, syre, la loi est plus douce et miséricordieuse et moins rigoureuse que aux autres, *lege senat. de testamentis*. Et d'autre part, syre, si par quelque soudaine mélancolie, monsieur d'Allenchon avoit présumé et voulu faire

chose à vous préjudiciable, toutesfois l'effet, Dieu merci, n'est pas ensuivi. N'entendés pas, syre, que monseigneur de Bourgogne veuille dire qu'en touts deslicts l'œuvre doibt estre consommé avant que le deslict soit fermé, car il sçait et cognoist que en plusieurs crimes, et singulièrement en cestuy, dont par renommée on charge monsieur d'Allenchon, il est autrement, et que la vollonté fait à pugnir comme l'effet, sinon qu'il est notoire en la loi: *Si quis, non dicam rapere, de episcopis et clericis;* mais entend monsieur de Bourgogne seulement par ce monstrer que la grasce se peut mieux asseoir que si la chose fust consommée et accomplie, et que dangier s'en fust ensuivi; mesmement et que par avant la consommation de la chose, monseigneur d'Allenchon se euist peu de soi mesme retraire et repentir, ce qui est vraisemblable qu'il eust fait. Pour ces considérations, syre, entretenant ce que autrefois vous a esté requis et supplié au nom de monseigneur de Bourgogne, de rechief, syre, il vous supplie en telle humillité et de cœur que plus peult, que vostre très noble plaisir soit étendre les yeux de vostre très ample et piteuse miséricorde sur monseigneur d'Allenchon et sa maison, et pardonner, remectre et abollir tout ce qu'il peut avoir mespris meffait ou offensé allencontre de vous, et lui garder son honneur, sans lequel cœur de noble homme ne peut vivre. Syre, princes, estrangiers, voisins, amis et ennemis cognoissent par expérience vostre charité et humanité, vostre miséricorde et puis-

sante bonté. Pour Dieu, syre, ne veuillez seclurre ne deboutter vostre humble parent, mais faites que avecq les autres il puisse dire ce que est escript PSALMO NONAGESIMO QUARTO : *Misericordiam Domini in æternum cantabo;* toujours et à jamais je louerai la miséricorde de mon roy, mon prince et mon seigneur. »

Copie de la response faite du roy par la bouche de monsieur de Coustance aux ambassadeurs du duc de Bourgogne.

Le roy a bien oui et entendu ce que lui avez remonstré de par le duc de Bourgogne, et en substance tenté et exhorté le roy à ce qu'il soit piteux à monseigneur d'Allenchon, et pour monseigneur d'Allenchon pour quatre considérations : la première, pour l'autorité de sa majesté royale; la seconde, pour ce qu'il est son parent; la tierche, pour les serviches faits au roy par ses devanchiers; la quatriesme, pour la simplesse de sa personne; aussi que le cas n'est advenu. Le roy vous fait dire que au regard du premier poinct, à cause de sa majesté royale, il est tenu de faire justice, car par justice règnent les roys, *per me reges regnant.* S'il n'estoit la bonne justice des rois et des princes, les royaumes et seigneuries ne seroient que larronnerie ; *si non esset justitia.* Quant au second de monseigneur d'Allenchon, qui est parent du roy, de tant est-il plus tenu au bien de lui et de son royaume, et plus a

offensé de faire ce qu'il a fait ; et comme les enfants sont tenus au bien et à la conservation de leur père et de sa maison, aussi sont tenus les parents du roy, lesquels ont rendition à lui, comme les enfants au père, au bien de lui et de sa maison. En tant que touche les serviches faits par les devanchiers de monseigneur d'Allenchon, il ne les a point ensuivis et fait comme ils ont ; et comme les enfants ne doivent porter le forfait du père, *ne filius pro patre*, aussi ne doivent-ils prouffiter de son loier et bienfait. Au regard du dernier, touchant la personne de monseigneur d'Allenchon, qu'il a bien monstré qu'il n'est pas saige, mais qu'il est simple, ainsi que dit, il est bien apparu du contraire, et que par grande mallice et sa trop grande subtilité il a voullu procéder en ceste manière, et ce voit-on clairement par son procès ; et a esté le deslict parfait, accompli et consommé, en tant que la chose le regardoit, pour ce qu'il n'est pas demouré en simple pensée, ainchois a procédé à accomplir la chose en tant qu'il l'a peu mener; et n'a pas tenu à lui qu'elle n'ait sorti son effet : c'est ce qui est escript. Pourquoi il est digne de punition comme de cas advenu, *lege, cogitatus si quis nostrum*. Ce que je vous dis, non pas du cas particulier, duquel je ne voldrois pas parler, mais seullement pour monstrer que la loi veut et ordonne ainsi. Et pour conclusion et response, le roy vous fait dire qu'il fera en ceste matière par l'advis des princes et seigneurs de son sang et autres, et ceux de son conseil qui sont près de lui ; et

eust bien voullu que monseigneur de Bourgogne y euist esté pour avoir son bon conseil; et tant en fera que mondit seigneur de Bourgogne et tout le monde en seront contents.

Cy-après s'ensuit la copie du *dictum* de l'arrest proféré à Vendosme le dixiesme d'octobre l'an mil quatre cent cinquante-huit, par le chancellier de France, le roy séant en son siége et accompagnié comme dessus est dit, après ce qu'il olt par plusieurs jours tenu son lit de justice.

Charles, par la grace de Dieu, roy de Franche, comme nous sommes deuement informés que Jehan, duc d'Allenchon, pair de Franche, avoit conduit et mesné et fait conduire plusieurs traictiés et appointements avecq nos anchiens ennemis et adversaires les Anglois, scavoir faisons que, veues et visitées par nous et par nostre cour garnie de pairs et d'autres, à ce appellés, les charges et informations des tesmoins, faites allencontre dudit Jehan d'Allenchon, ensemble ses confessions et autres contenues au procès bien au long, et à très grande et mure deslibération; et considéré ce qu'il faisoit à considérer en ceste partie, nous, par l'advis et deslibération de nostre dite cour, garnie comme dessus avons dit et desclaré, disons et desclarons par arrest, ledit d'Allenchon estre crismineux de crisme de lèze-majesté, et comme tel le avons condempné et condempnons à recepvoir mort et estre exécuté

18.

par justice ; et avecq ce avons desclaré et desclarons touts et chacun des biens dudit d'Allenchon estre confisqués, et nous competter et appartenir, sauf toutesfois et réservé à nous de faire et ordonner sur tout ainsi que bon nous semblera.

Cy-après s'ensuit la réservation que le roy feit dudit duc d'Allenchon et de ses biens.

La sentence et arrest rendus, comme dessus est dit, le roy Charles desclare son plaisir estre tel, c'est à sçavoir : Que au regard de la personne d'Allenchon, il voulloit que l'exécution d'icelle fust différée jusques à son bon plaisir, et quant aux biens qui appartenoient audit d'Allenchon, jà-soit-ce que vu l'énormité des cas et crimes dessusdits, les enfants dudit d'Allenchon, raison et les usages gardés en tel cas, deussent estre privés et déboutés de touts biens, honneurs et prérogatives, et vivre en telle pauvreté et mendicité que ce fust exemple à touts autres, toutesfois, en la remembrance des serviches faits par les prédécesseurs dudit d'Allenchon aux prédécesseurs du roy, et de la chose publique et du royaume, espérant aussi que lesdits enfants se gouverneroient et conduiroient envers le roy, comme vrais et loyaux subjets doivent faire envers leur souverain seigneur, et en faveur et contemplation des requestes sur ce faites au roy par le

duc de Bourgogne, oncle dudit d'Allenchon, le roy, de sa grasce, modérant sa confiscation et fourfaitures des biens dessus desclarés, volsit et desclara, qu'ils fussent et demourassent à la femme et enfants dudit d'Allenchon, reservé au roy l'artillerie, harnas et autres habillements de guerre; et au regard des terres, seigneuries et biens meubles, le roy retint à lui les villes, chastel, chastellenie et viscomté de Vernoeul, tant dechà que delà la rivière de Charne, avec leurs appartenances, appendances et despendances desdites villes, chasteaux, chastellenies et viscomtés, lesquelles, dez à présent, le roy volt adjoindre et incorporer au patrimoine du domaine de sa courronne; et avecq ce retint ledit roy le surplus des chasteaux, chastellenies, terres, viscomtés, seigneuries, rentes, revenus, possessions et biens immeubles qui feurent du duc d'Allenchon, adjacentes et appartenantes d'icellui duc; ensemble touts droits, noms et actions qui feurent et polroient écheoir à venir, competter et appartenir audit d'Allenchon à cause de ladite duché, tant en possession, prospérité que autrement, et touts autres droits et seigneuries qui sont partis de la courronne et pairage, où qu'ils seroient, reservé la comté de Perche dont ci-après sera fait mention, pour en faire et ordonner par le roy à son bon plaisir; retint aussi le roy, le chastel, chastellenie, terre et seigneurie de Saint-Blanchi en Lorraine, ensemble le payage que ledit d'Allenchon avoit et prenoit sur les ponts de Tours, et

autres rentes, fiefs et revenus que icellui d'Allenchon avoit et tenoit en ladite ville et chastellenie de Tours, pour en faire et ordonner comme dessus.

Item, semblablement réserva à lui le roy les foyers et hommaiges, droits, debvoirs et recognoissances qui compettoient et appartenoient audit d'Allenchon, à cause de la comté de Perche; et au regard des autres terres, seigneuries et biens immeubles qui appartenoient audit duc d'Allenchon, le roy les laissa et veut qu'ils feussent et demourassent aux enfants dudit d'Allenchon, ainsi et par la manière que s'ensuit :

Prime, le comté de Perche, pour en jouir par Regner, seul fils dudit d'Allenchon, et pour ses hoirs masles descendants de son corps en loyal marriage, sans toutesfois aucune dignité ou prérogative de pairs; et quant au surplus des autres terres qui feurent dudit d'Allenchon, le roy les laissa et volt qu'elles demourassent auxdits enfants d'icelui d'Allenchon, tant masles que femelles, pour en joyr et user par lesdits enfants par la main du roy, jusques qu'eux et chacun d'eux soient en âge; et après qu'ils seront en âge, par leurs mains comme de leurs propres choses, et par leurs hoirs descendants de loyal marriage, et tout selon les coustumes des pays où lesdites terres sont assises.

Et les choses faites, le roy envoya ledit d'Allenchon en ung fort chastel nommé Aiguemorte, sur la fin du royaume, vers Avignon, et illecq tint prison.

Ce temps pendant que le roy tenoit son lit de justice à Vendosme, feurent trouvés rolles de papiers en l'hostel du duc de Bourgogne, où estoient escripts les vers qui s'ensuivent, touchant, comme il sembloit, les roys de Franche et d'Angleterre, et ledit duc de Bourgogne [1].

PHILIPPE.

Voeullant aimer, là où point ne m'asseure,
N'ose esloigner ce qu'au coeur m'est contraire,
Ainsi, sans tost vers nulluy me repaire,
Froid entre deux, convient que je demeure.

CHARLES.

Lyon, les bras n'as pas si au desseure,
Que par toy puisse ung nouvel monde faire,
Branle ou tu veux, mais pense à ton affaire :
Cent ans as creu, tout se paye en une heure.

HENRY.

Peu de vous deux m'est-il qui rie ou pleure,
Vers nul ne suis fort eingrand de complaire,
Sinon pour vous ensemble entre deffaire,
Me joindre à l'un, pour l'aultre courir seure.

CHARLES.

Boutte ou tu peux, fust en paille ou en feure,
Petit je creins ton fier brach sagitaire,
Mais je seray roy, regnant, solitaire,
S'il plaît à Dieu qu'en vain je ne labeure.

---

[1] Ces vers sont de Grorges Chastellain. *Voyez* dans cette collection pag. XVIII, de la Notice sur Chastellain à le titre de la Chronique de J- de Lalain.

PHILIPPE.

S'amour tenoit la voie de son coeur,
Là où bon sang lui montre son repaire,
Ung coeur, ung corps, demourroit une paire,
Auquel nul nuire ne polroit une meur.

HENRY.

Secrette envie ensemble vous desveure;
Grand'gloire à l'ung, à l'aultre est traversaire,
Pourquoy moy neutres à touts deux adversaire,
Toujours m'attends moy ravoir ma demeure.

CHAPITRE XXXVIII.

De la mort d'Alphonse, roy d'Arragon, et des merveilleux signes qui advinrent environ l'heure de sa mort, et aulcuns jours après; et de la richesse du roy.

Environ le jour Saint-Jehan Baptiste, mil quatre cent cinquante-huit, en la ville de Naples, Alphonse, roy d'Arragon, roy de Cecile, roy de Naples, et seigneur de plusieurs autres terres, et le plus riche roy, comme on disoit, qui avoit esté, grand temps devant lui, cloist son dernier jour et mourut de mort naturelle, et laissa le royaume de Naples aveeq les dépendances, et illecq de Cecile à ung fils bastard qu'il avoit nommé Ferrand; et aveeq ce lui laissa, comme on certifia au saint père de Rome Calixte, six fois dix cent mille florins d'or, qui font six millions d'or, sans sa chappelle, qui estoit la plus riche du monde, laquelle il lui laissa

avec ses joyaux et sa credence, qui valloient, comme on disoit, plus d'ung million. Lequel Alphonse, entre autres plusieurs grands vaisseaux qu'il avoit fait faire pour combattre sur mer, avoit fait faire une nave, que on tenoit la plus grande du monde, car elle estoit si grande, que à grande peine pooit aller en mer, et estoit toujours au port de Naples. Laquelle nef, ung peu devant la mort du roy, on l'avoit mise en mer; et à ceste propre heure que icelui roy Alphonse mourut, on ramena icelle nef au port de Naples; et à l'arrivée toucha au fond du gravier de la mer, tellement qu'elle se fendit, et rompit l'arbre du moilon, qui estoit de telle grosseur, que cinq hommes ne l'eussent sceu embrasser aux bras; et au cheoir, ledit arbre rompit la nave en plus de mille pièches, et feit si grand son et grande noise, que chacun de Naples et d'entour cuidoit que le pays deubt fondre, comme il avoit fait en aucuns lieux, environ deux ans devant, comme ci-devant est dit. Et pareillement en la salle dudit roy Alphonse, qui estoit moult belle et richement peinctrée, en laquelle salle il y avoit ung tabernacle dessus le siége où le roy se séoit, lequel estoit doré d'or fin, et y estoient peinctes les armes, et courronnées, icelui tabernacle, huict jours après la mort dudit roy, à telle heure propre que le roy rendist l'ame, rompist avecq ses armes et sa couronne, et chéit de dessus son siége. Icelui Alphonse, roy d'Arragon, estoit réputé très hardi et valliant homme de son corps,

en guerre et autrement, et très sage de sens naturel. Et bien le avoit monstré; car il avoit acquis la plus grande part des pays et royaumes qu'il tenoit par forche d'armes et à l'espée; et si tenoit comme on disoit, par forche une partie du patrimoine de l'église de Rome, combien que le pape ne lui livroit la guerre; et estoit la cause, comme on disoit, qu'il estoit si fort et redoubté, que nul ne se osoit mouvoir contre lui; et jà fust ce vrai, qu'il estoit bien loing des pays de Philippe-de-Bourgogne, toutesfois estoient alliés et compagnons d'armes lesdits roy et duc ensemble; et portoit le roy l'ordre du duc, qui estoit la Toison-d'Or, et le duc portoit l'ordre du roy, qui estoit une bande blanche; et combien qu'ils n'euissent oncques veu l'ung l'autre, sy s'entre-aimoient-ils très fort, comme on disoit. Après la mort duquel, le pape Calixte, combien qu'il euist, durant la vie dudit Alphonse, accordé que son fils succédast au royaume de Naples, feit publier une bulle révocatoire par laquelle il chassoit le bastard du royaume, non voullant qu'il succédast à son père le roy; et excommunia le bastard et ses adhérants, et touts ceux qui lui prestèroient aide ne confort; et disoit le pape que le royaume lui appartenoit, puisqu'il n'avoit nuls enfants légitimes. Mais après la mort du pape Calixte, qui mourut assez tost après ledit roy, le pape Pius receupt le bastard en hommaige du royaume de Naples; et disoit-on que le bastard avoit donné grande somme d'or audit pape Pius.

CHAPITRE XXXIX.

De la mort du pape Calixte ; et comment le pape Pius fust esleu, et autres choses qui advinrent en icelluy temps.

Le sixiesme jour d'aoust, le pape Calixte en la ville et cité de Rome mourut, et régna quatre ans trois jours ou environ ; et avoit bien quatre-vingts ans quant il fust esleu pape. Après la mort duquel pape Calixte, fust esleu pape le cardinal de Same-la-Vielle, lequel avoit esté secrétaire de l'empereur Frédéricq, et lequel du depuis fust appellé pape Pius second de ce nom ; et estoit grand orateur, de l'âge de soixante ans ou environ. Mais à ladite élection faire esleurent aucuns cardinaux le cardinal de Rouen, lequel estoit noble homme, frère au sieur de Torsy en Normandie : et olt ledit cardinal de Rouen au commenchement le plus de voix ; mais en la fin les Italiens, qui avoient baillié leurs voix audit cardinal de Rouen, doubtant que s'il estoit pape il polroit venir son siége papal tenir decha les monts, se condescendirent audit ; et esleurent ; et fust pape par commun accord et tout d'une opinion ; et ainsy fust sacré et institué.

Oudit an cinquante-huict, le onziesme jour d'octobre, ung escuyer nommé Collart du Bois Huon,

sieur de Vys en Artois, lequel avoit espousé la fille bastarde de Philippe, sieur de Saveuses, et à ceste cause, ledit sieur de Saveuses, pour tant que ledit Collart estoit folâtre et de folle manière, il avoit mis ledit Collart en tutelle par un mandement du roy, et le faisoit tenir le sieur de Saveuses en son chastel de Baillemont, en une tour, pour le corriger; icelluy Collart du Bois Huon, par désespoir se pendit et estrangla avecq une besaigne, en quoi on lui avoit apporté du fruit.

Oudit an, le douziesme d'octobre, comme trois bourgeoises d'Arras, très notables et bien famées et renommées; l'une femme de Jehan Sacquespée, l'autre femme de Jacques Hatoy, l'autre femme de Pierre Lame, avec elle Remy Caullier, frère de ladite femme, Jacques Hatoy et autres hommes et femmes leurs serviteurs s'en revenoient de Saint-Bertelle, qui est à Mareuil assés près d'Arras, de pélerinage, assés près de la porte de Baudimont, ainsy qu'elles revenoient sur le soir, un char passoit par devant elles, sur lequel avoit ung josne compagnon, fils de Jacques Gaillard, censier de Gaucourt, de l'âge de dix-neuf à vingt ans, à qui le char estoit; lequel josne compagnon laissa cheir ung de ses patins; lesquelles bourgeoises crièrent après lui qui menoit le charriot, qu'il recueillast son patin, lequel charton descendit et alla pour requérir ledit patin; lequel patin, ung josne garchon, non pas de la compagnie desdites bourgeoises, mais qui d'adventure passoit, fils d'ung appellé Gillot-le-

Bouchier, l'avoit recueilli et ne lui voulloit rendre sans que ledit charton ne lui donnast ung denier, ce que ledit charton ne voullut faire, ains reprint par forche le patin ; ce voyant le garchon il alla dire aux bourgeoises que ledit charton avoit dit plusieurs villaines parolles d'elles ; pour laquell cause le dessusdit Genin (Remy) Caullier, à la requeste d'aucunes d'elles, par espécial de la femme de Pierre Lame, retourna pour battre ledit charton, et le ratteint ; et ainsy qu'il le battoit, le josne fils qui estoit sur le char, descendit de son char pour aller dire à ceux qui le battoient, que c'estoit assés et que c'estoit mal à propos, lequel sitost qu'il approcha d'eux, receupt du varlet et de la femme de Pierre Lame, ung coup d'une fuste, qui est ung baston comme pour s'appuyer, mais il y a dedans une espée de fer agut, duquel coup il percha audit josne fils l'oing et les boyaux, tellement que au huictiesme jour ensuivant il mourut ; et feurent en grand dangier toutes lesdites bourgeoises et touts ceux de leur compagnie, et debvoient obtenir pardon du roy à leurs despens.

En ce temps, le vingt-huictiesme jour d'octobre, Jehan de Frévillers et son frère, accompagniés de vingt-six à vingt-huict compagnons de guerre armés au clair, environ minuit, entrèrent en la maison de Martelet de Bretenconrt, demourant à Treines sur Somme, et illecq trouvèrent Jehan de Humières, nepveu du sieur de Humières, chevallier, portant l'ordre du Toison, lequel Jehan

de Humières ils prindrent et décoppèrent à leur vollonté sans mort; et lui donnèrent huict ou dix playes : et sy lui cuidoient avoir écerné ung pied ; et se ce n'euist esté la femme dudit Jehan de Humières, laquelle estoit enchainte, et autres femmes, ils euissent encoires pis fait audit Jehan, lequel ils laissèrent comme mort, puis prindrent son varlet; et lui coppèrent les nerfs des jambes; et pareillement le déplayèrent; et la cause fust, comme on disoit, pour ce que ledit Jehan de Humières ou gens commis de par luy, avoient esté en la maison de Jehan sieur de Mailly aveccq grand nombre de gens de guerre, et illecq avoient villainement battu et affolé le frère du dessusdit de Frévilliers et deux autres aveccq luy, pour tant seulement que ledit sieur de Mailly avoit donné une cure à Collinet de Frévillers; et le sieur de Humières voulloit que ung autre prestre le fust, lequel curé y demouroit. Sur quoy fust procès esmeu entre lesdits curés, et gagna ledit Collinet la cure, et feit l'autre curé vuider de par le roy; et pour les despens feit vendre touts les biens dudit curé, telle fevre, telle vente; à laquelle vente faire y avoit des gens dudit sieur de Mailly. Pour laquelle cause on alla, ainsy que dessus est dit, en la maison dudit sieur de Mailly, ainsy décopper ledit de Frévillers, lequel se disoit et estoit parent audit sieur de Mailly. Pour lesquelles entreprises, guerre fust esmeue entre ledit sieur de Mailly et le sieur de Humières, qui estoient touts deux des plus grands de Picardie : laquelle guerre venue

à la cognoissance de Philippe, duc de Bourgogne, il leur deffendit la voye de fait. Auparavant, ledit Jehan de Humières fust descouppé, mais ledit sieur de Mailly ne se volt oncques faire fort des frères dudit de Frévillers, lesquels estoient en l'armée et ordonnance du roy, lesquels, comme cy dessus est dit, feirent le fait dessusdit. Après la chose prinse en la main du duc, dont le duc fust moult courrouchié, il manda ledit sieur de Mailly, lequel y alla moult grandement accompagnié de ses parents, sieurs et amys, et dit au duc qu'il ne l'avoit point fait faire. Et combien que le duc derechief deffendit auxdits sieurs de Mailly et Humières la voye de fait, sy se gardoit moult fort le sieur de Mailly; et avoit grand nombre de gens de guerre avecq luy, et renforça moult fort son chasteau de Mailly; et monsieur Hues de Mailly, frère, aussy se garda moult fort, et renforça sa forteresse du Rossignol, où il se tenoit; et assés tost après, le vingt-uniesme de novembre ensuivant, ledit sieur de Humiers, chevallier, portant l'ordre du duc de Bourgogne, en la ville de Mons en Haynault, mourut et fust emporté enterrer en la ville de Humières.

Audit an cinquante-huict, le treiziesme de novembre, à Saint-Quentin en Vermandois, Anthoine, sieur de Habart, mourut; de laquelle mort, jà-soit-ce qu'il fust réputé très bon homme d'armes et valliant homme, plusieurs gens feirent peu de deuil, pour tant qu'il soustenoit plusieurs compagnons de guerre, lesquels ne vivoient que sur

le refait; et sy n'en faisoit-on nulle justice, ne n'en osoit-on faire pour la doubte dudit sieur de Habart. Ledit sieur de Habart abrégea ses jours par excès, comme on disoit, par boire et mangier largement et longuement, et des plus forts vins; et mesmement par nuict se relevoit de son lit pour boire et mangier, et estoit deux ou trois heures à table.

CHAPITRE XL.

D'une ambassade d'Angleterre qui vint devers Phillippe, duc de Bourgogne; et comment les Anglois prindrent aucuns vaisseaux que les Bretons avoient amenés, et allèrent à Estaples; et autres choses.

Audit an cinquante-huit, en la ville de Mons en Haynaut, environ le Saint-Martin d'hyver, arriva ambassade d'Angleterre, et environ vingt chevaux. Pourquoy ne pour quelle cause ils venoient je n'en peux rien sçavoir, fors que on disoit qu'ils estoient venus pour avoir alliance de marriage au pays du duc. Auxquels le duc dit que au regard d'alliance de marriage ils n'auroient pas à lui; car aussi ne le pooit faire sans rompre la paix qui fust faite à Arras, entre le roy de Franche Charles et luy: et pareillement ne debvoient avoir au roy Charles, sans l'accord d'eux deux ensemble. Ceste response baillée par le duc, lesdits Anglois,

par sauf-conduit, s'en allèrent devers le roy de Franche, et passèrent par Arras, environ la Saint Andrieu.

Environ ce temps, bien huict cents Anglois, combattants, se partirent de Calaix et allèrent à Estaples, où illec trouvèrent plusieurs vaisseaux chargés de vins de Poitou, que les Bretons avoient amenés, lesquels ils ranchonnèrent, et prindrent plusieurs mulets qui estoient venus de Languedoc, pour remporter du soret, lesquels ils ranchonnèrent aussi et emmenèrent plusieurs prisonniers.

En ce temps, en la ville de Vallenchiennes, le quatorziesme de décembre, en la présence du duc, se feit un fait d'armes de deux chevalliers, l'ung nommé Henry, et estoit allemand de l'hostel de Adolf de Clesves; l'autre, nommé Jehan de Rebremeites, sieur de Thybauville, lequel estoit Picard, de l'hostel de messire Anthoine, bastard de Bourgogne. Lequel fait d'armes debvoit estre tel, que l'un d'eux fust abbattu tout plat du coup, et s'y debvoit chacun darder un coup de dard. Lesquelles armes se feirent; mais ainsy que nul d'eux fust abbattu, le duc jetta son baston; l'Allemand se combattit la visière ouverte, et le Picard la visière abbattue; et fust ledit Allemand ung peu bleschié d'une esclissure au visage, et feit le Picard reculer sept ou huict pas; brief, ce fust peu de chose, et le tout se faisoit par plaisance ou lotie (jeu).

CHAPITRE XLI.

De l'obéissance que Philippe, duc de Bourgogne, envoya rendre au pape Pius, et comment deux compagnons tuèrent deux autres, embastonnés ainsy comme par miracle; et plusieurs autres choses.

Audit an cinquante-huit, environ le Noël, Philippe, duc de Bourgogne, envoya rendre obéissance de ses pays au pape Pius, et y envoya une très grande ambassade. De laquelle ambassade estoit chef Jacques de Coimbres, cardinal de Lisbonne, nepveu de la duchesse de Bourgogne, et avecq lui l'évesque d'Arras, Jehan, lesquels pour lors estoient en cour de Rome; et des pays dudit duc y alla messire Symon de Lallaing, chevallier sage et discret, Antoine Rochebaron, chevallier, sieur de Brueil, et deux docteurs en théologie et autres.

En ce temps, le lendemain du jour de Noël, entre le villaige nommé le Franoy, et la ville Bappaumes, deux compagnons, frères, fils du marissal de Franoy, se meirent en aguet à la requeste de leur mère, et rencontrèrent deux compagnons, frères, dont l'ung estoit josne clercq et l'autre sous-diacre, lequel estoit sans baston, l'autre avoit ung baston. Lesquels deux frères sitost qu'ils veirent les deux fils du marissal vers eux embaston-

nés, sy se doubtèrent et tournèrent autre chemin pour les eschiever (éviter); ce voyant, les fils du marissal sy couppèrent les poullannes de leurs soulliers et fuirent après eux tellement qu'il les rattaindirent et leur escrièrent : à la mort! Quant ce veirent les deux autres frères, sy se retourna et commencha le clerc à parler en leur disant : « Nous ne vous » meffeismes oncques riens, et sy ne vous demandons » riens ; sy vous prions que en l'honneur du jour de » Noël, quel jour il fust hier, que vous ne nous » veuillez mal faire et nous veuillez laisser aller en » paix. » Lors les fils dudit marissal en regniant et blasphesmant Dieu, commenchèrent à les assaillir, l'un le clerc, l'autre l'autre. Par especial cellui qui assayllit le josne, lui lancha un coup et le cuida avoir occis ; mais ung pain qu'il avoit en son sein le saulva ; après le férit en la teste et le navra. Lors ledit clerc, qui toujours prioit mercy, voyant que mercy n'y valloit riens, sy se meit à deffense, tellement qu'il desbatonna son adversaire, et de ses propres bastons le tua ; puis alla au secours de son frère qui se deffendoit à l'autre fils du marissal. Quand il apperceut que son frère estoit mort et qu'il ne valloit guères mieux, sy se meit à genoux en priant mercy aux dessusdits frères, et leur pardonna la mort de son frère et la sienne s'il ne pooit reschapper ; et s'il pooit reschapper ou parler ains sa mort, il les disculperoit de leur mort à ses amys, car bien avoient desservi ce qu'ils avoient :

lesquels fevres ne le férirent plus, lesdites paroles ouyes, ains le laissèrent aller; lequel avoit bien dix-huict playes, desquelles playes au bout de quatre jours il mourut; mais ains sa mort, comme il leur avoit promis, en la présence de ses amis, il confessa comment à tort et sans cause, il les avoit espiés et assaillys, et descouppa (disculpa), et dit que ce qu'ils avoient fait avoit esté par l'instigation de leur mère, femme dudit marissal, laquelle leur avoit commandé ce faire, en disant qu'elle les regnioit, s'ils ne tuoient ou descouppoient lesdits deux frères; et la cause pourquoy, c'estoit qu'elle avoit eu parolles à la mère ou père de la maison desdits frères. Pour lesquelles parolles ou desbats, le sieur de Happlincourt leur avoit deffendu l'œuvre de fait, après ce qu'il n'avoit pu faire la paix; et pour ceste cause s'estoit ledit marissal party dudit lieu de Franoy et estoit allé demeurer à Bapaumes. Je mets ce en escript, car il peut sembler que ce fut œuvre de Dieu; car ceux qui vindrent pour tuer feurent tués, et, à leur tort, non ayant mercy d'autruy.

En ce temps aussi, la nuict des trois roys, trespassa de ce siecle Marie de Borgne, fille de Collart de Borgne, bourgeois d'Arras, laquelle Marie avoit espousé un bourgeois d'Arras, nommé Roland Cardon, duquel avoit un fils, et en estoit demourée vefve en l'age de trente ans; laquelle vefve, après la mort dudit Roland, son mari, mena moult dévote et honnête vie, en accomplissant les œu-

vres de miséricorde, et faisant le commandement de Dieu et moult asprement chastiant son corps par pénitence; et mesmement après la mort de son mari, quitta plusieurs grosses sommes d'argent qui lui estoient dues, tant à cause de prez, que ledit Rolland avoit presté à plusieurs marchands, tant de vin comme autrement, en prenant gagnage, c'est à sçavoir, sur chacun muid de vin qu'il vendoit, seize sous; et quitta les arrérages et principal; et avec ce rendit plusieurs lettres de rentes viagères, et quitta ceux qui lui debvoient, et dont elle avoit, ou son mary, receu le principal de la somme, et aux autres ne prenoit que le résidu du principal de la somme qu'ils debvoient sans compter les rentes pour reste. Icelle noble vefve revestoit plusieurs povres, visitoit les chartriés, et leur donnoit de ses biens, leur lavoit leurs linges; et plusieurs autres vertus avoit, et autres bonnes œuvres faisoit, et feit jusqu'au jour de son trespas; et fut vefve environ douze ans ou quatorze ans. Dieu par sa grâce lui fasse mercy; car la commune renommée estoit, et telle la tiens, que c'estoit une bonne, dévote et sainte femme.

Environ ce temps aussi, Philippe, duc de Bourgogne, pour obvier aux larchins que les Anglois faisoient, tant en ses pays comme ailleurs, meit garnison à Boulogne, à Arras, à Gravelines, Fresnes, Saint-Omer et autres places; et ne fust ce fait seulement, adfin que quand lesdits Anglois alloient courre, qu'ils fussent prins par ceux desdites garnisons avec ceux du pays.

CHAPITRE XLII.

De la mort du duc de Bretaigne, et d'une grosse ambassade des Grecqs qui vindrent devers le duc; et comment la paix fust faite du comte de Sainct-Pol et du duc de Bourgogne, et autres choses.

Audit an cinquante-huit, environ le jour de Noël, mourut et cloist son dernier jour, Artus, duc de Bretaigne, comte de Richemont et connestable de Franche; et mourut sans avoir hoirs de sa chair. En laquelle duchié de Bretaigne, succéda Jehan de Bretaigne, comte d'Estampes. Et pour tant que Jehan de Bourgogne se disoit aussi comte d'Estampes, le roy de Franche tenoit ladite comté en sa main, et comme on disoit en bailloit les proufits audit Jehan de Bretaigne; lequel Jehan estoit fils du frère du vieil duc de Bretaigne et duc Artus, et de par sa mère estoit fils de la sœur du duc d'Orléans.

Environ ce temps aussy, fut l'accord fait d'entre Philippe, duc de Bourgogne, et le comte de Sainct-Pol; et vint le comte devers le duc à Mons en Haynaut, là où ledit duc le receut très bénignement; et parlèrent par plusieurs fois le duc et le comte moult privément ensemble seul à seul. Duquel accord chacun fust moult joyeux, et mesme le comte de Charollois, fils dudit duc, lequel fes-

toya le comte moult haultement en mangiers et autrement, sy firent les seigneurs et princes.

Environ ce temps aussi, vint une ambassade de Grèce devers Philippe, duc de Bourgogne, et estoient environ cinquante chevaux; lesquels ambassadeurs feirent requeste et prière au duc qu'il volsist estre ou envoyer à certaine journée assignée de par notre saint-père le pape Pius, où le pape et touts les princes chrétiens debvoient estre et envoyer pour aucunes causes touchant la chrestienneté; lesquels ambassadeurs le duc honora, bienviegna et festoya moult noblement et haultement, et leur donna des beaux dons, et leur promit de y envoyer. Après ce se partirent les ambassadeurs.

Environ ce temps, ledit duc de Bourgogne envoya le bastard de Sainct-Pol, chevalier, sieur de Hautbourdin, et autres de ses conseillers en ambassade en Angleterre.

Oudit an aussi cinquante-huit, environ la Chandellier, revinrent les ambassadeurs d'Angleterre, qui estoient allés devers le roy de Franche, pour cuider trouver alliance à lui par le marriage ou trefves; et avoient mené plusieurs hacquenées en espérance de les donner; mais la royne ne voulut parler à eux; ne homme de son royaume, ni de sa cour, prendre nulle de leurs hacquenées; ains s'en retournèrent sans riens faire, et ne passèrent point la ville de Rouen.

Audit an, le penultiesme jour de janvier, en la

ville d'Arras, ung nommé Gilles Daulet, bourgeois d'Arras, lequel avoit esté homme de guerre, de l'âge de soixante ans ou plus, mourut sans confession, et sans parler, ainsi que à minuict; et n'avoit oncques eu ne sens ne cognoissance depuis que la maladie lui prist; laquelle lui prist le soir de devant, ainsi qu'il revenoit de jouer à dez, qui fust le lundi au soir, et il mourut le mardi, à minuict. La cause pourquoi je le may (mets) par escript est pour tant que, jà-soit-ce que ledit Gilles fust riche homme et euist bon sens naturel, et à l'église fust de honneste vie, tant de régnier Dieu, mot à mot, de jurer les saints et saintes, et blasphémer déshonnestement la vierge Marie, comme de jouer aux dez, tables et autres jeux, brief, il se délectoit du tout à mal dire, à mal faire et à veoir mal faire, et estoit homicide, pourquoi il peut sembler que se il fust de meschante vie, aussi il fina meschantement.

Environ ce temps aussi, entour la Chandelier, au pays de l'Alloeu, fust ards le fils Jacques du Bois, pour l'ord et maudit peschié de sodomie; et disoit-on que si ledit Jacques père euist vécu, lequel estoit de nouvel trespassé, il euist esté aussi ards pour ledit peschié; et en raccusa plusieurs sans aucuns qui estoient prins; dont trois jours après fust ards encoires ung audit pays, lequel estoit bastard de Bourgogne.

Oudit an aussi, le vingt-uniesme de janvier, en la ville de Hesdain, un nommé Olion d'Aix tua d'ung coup de dague Andrieu de Fontaines, fils de Bau-

duin de Fontaines, de l'âge de vingt ans, ou environ; et la cause fust pour ce que ledit de Fontaines estoit venu monier où ledit Olion estoit en feste avecq les sœurs dudit de Fontaines, auquel ledit Olion demanda qui il estoit, lequel ne se vollut nommer, pourquoi ledit Olion lui donna ung coup de dague, duquel il mourut prestement sans parler, sinon qu'il dit à sa sœur, qui illecq estoit : « Ma sœur, je suis mort, » laquelle sœur dudit de Fontaines ledit Olion eut, comme on disoit, vollontiers eu en marriage; et estoit ledit de Fontaines très bien ami et compagnon dudit Olion, et ne cuidoit point ledit Olion que ce fust ledit de Fontaines.

Et en ce temps, environ six jours après ce fait, en la ville de Hesdain, on ardit ung compagnon pour ledit peschié de sodomie.

Audit an aussi, le vingt-quatriesme de febvrier, par ung samedi au soir, en la ville de Douay, entre la porte d'Esquerelins et la seconde porte, feurent ardses plusieurs maisons, au nombre de vingt ou vingt-quatre; et se prist par une femme par mescher en une estable, et fust ardse la femme, par quoi le feu se prist, parce qu'elle ne sceut vuidier assés tost de l'estable où le feu se prist.

CHAPITRE XLIII.

D'ung hermite nommé Alphonse, hérétique, qui fust ards à Lille, et des grandes erreurs qu'il disoit; et autres incidents.

Le vingt-sixiesme jour de mars, l'an mil quatre cent cinquante-huit, en la ville de Lille-lez-Flandres, fust ards et son corps ramené en poudre, ung nommé Alphonse, natif de Portugal, lequel estoit habillié en forme d'hermite, de assés dur âge; lequel Alphonse secrètement séduisoit le peuple de fausse créance; et disoit icelui Alphonse, que puisque saint Grégoire, pape, mourut, il n'y avoit eu pape duement esleu ne consacré, et par conséquent nuls évesques, ne nuls prestres, ne le corps de Nostre-Seigneur consacré, ne marriages faits, ne nuls autres sacrements. Et combien que ledit Alphonse disoit qu'il croyoit en la Trinité, sy ne croyoit-il pas en plusieurs articles de la foi; ains disoit qu'il avoit esté en noeuf éveschiés repris de la foy, mais Dieu l'en avoit toujours deslivré sans péril de son corps; que se on le faisoit mourir, que dedans trois ans il adviendroit si grande mortalité, famine et guerre, que le pays en seroit destruit; et menoit ledit Alphonse moult aspre vie, comme aller sans soulliers, vestir la chaire, et toujours estoit ès églises à genoux et en oraisons. Toutesfois

il fust preschié publiquement, et jà-soit qu'il eust autrefois esté preschié publiquement ailleurs, ne se vollut oncques rappeler, ne monstrer nuls signes de foi, mais disoit que feu que on allumast entour lui ne le polroit ardoir; mais il mentit, car sitost que le feu fust boutté ès fagots, il fust subitement ards et bruslé.

Oudit an cinquante-huit, le jour du jeudi absolu, mourut Georges de Rocquillos, chevalier, sieur de Philomez, au chastel de Bemray, lequel estoit principal gouverneur de messire Anthoine, bastard de Bourgogne; et usoit ledit bastard de son conseil ou en partie. Icelui Georges avoit esté à la prinse de Luxembourg, où il avoit esté l'ung des quatre butiniers des biens de ladite ville; et fust son principal escoeuil, car il n'est nul qui sceut dire au vrai les grands larcins que on y feit depuis ceste prinse de Luxembourg, qui fust l'an mil quatre cent quarante-deux, que icelle ville fust prinse et emblée (enlevée) par les gens du duc de Bourgogne; et faisoit icelui Georges marier les serviteurs et archiers dudit bastard par forche aux filles des bons marchands, bourgeois ou riches labouriers, ou il falloit que les riches se appactissent (composassent) à lui par argent. Il faisoit par les prélats donner bénéfices, tant par forche que par amour; brief, il faisoit faire plusieurs choses illicites et irrésonnables, et aussi sa fin fust moult petite et périlleuse; car, combien qu'il fust sept jours malade, et qu'il fust fort admonesté, tant par son curé que par le gardien des frères mi-

neurs de Béthune, lequel gardien ledit curé le avoit envoyé quérir pource qu'il lui sembloit que ledit Georges ne volloit ordonner ne penser à sa conscience, comme bon chrestien doit faire, quelque admonestement que lesdits curé et gardien lui feissent, en lui encoires remonstrant le saint temps où il estoit, et qu'il estoit la péneuse et sainte semaine, icelui Georges mourut sans confession ne autres sacrements; et feit plusieurs signes à sa mort, et à peine n'osoit nul approchier près de lui; et lui mort, son corps fust prestement tout noir.

En ce temps aussi mourut Arnould de Gouy, chevalier, grand bailly de Gand, lequel, par sa subtilité, jà-soit-ce qu'il fust de petit lieu venu de la ville de Douay, comme de bourgeoisie ou marchands, il s'estoit tellement conduit par sa subtilité, qu'il avoit esté long-temps bailly de Douay, et puis fust grand bailly de Gand, et avoit esté en Cipre et ailleurs en plusieurs ambassades de Philippe, duc de Bourgogne; et avoit tant prouffité tant en jeus de dez, en gouvernement de justice comme autrement, qu'il estoit parvenu riche homme, et avoit acheplé plusieurs belles terres, et fait son aisné fils chevalier, combien que au commenchement il n'avoit pas valliant cent escus, comme on disoit.

Environ ce temps après Pasques, l'an mil quatre cent cinquante-neuf, messire Jehan de Croy, sieur de Chimay, et le sieur de Lannoy, gouverneur de Hollande, retournèrent de l'ambassade où ils es-

toient allés, de par le duc de Bourgogne, devers le roy de Franche, et disoit-on qu'ils avoient peu ou néant besoignié, et que, jà-soit-ce que le duc de Bourgogne euist fait et envoyé par escript au roy plusieurs notables remontrances, en se humiliant, il ne avoit eu que rigoureuse response; et sur chacun article que le duc avoit envoyé par escript, on lui avoit respondu par escript très poignamment; pourquoi on craignoit que ledit roy ne voullust esmouvoir guerre contre le duc.

Oudit an cinquante-neuf, le premier jour d'apvril, le fils de Jehan Malet, maistre de la chambre des comptes à Lille, lequel, par forche d'amis, estoit issu de Ripplemonde, où il avoit esté envoyé, comme dessus est dit, quant son frère fust descappité, et se rendit en la maison de son père, à Lille, en continuant en ses mauvaises œuvres, et sy estoit banni de ladite ville, fust prins et mené au chastel de ladite ville, et illecq prestement descappité.

Environ ce temps aussi, en ladite ville de Lille, en une maison que on appelle *Le Beau Regard*, fust tué le bastard de Carmi, par ung nommé Jean Watel, sergeant du gouverneur de ladite ville.

Audit an aussi, le vingt-quatriesme d'apvril, mourut damp Jehan Jonglet, religieux et prieur de l'église de Saint-Vaast d'Arras, lequel, comme il pooit apparoir à touts ceux qui le veirent, fina en moult vraie foi et olt moult belle fin, comme vrai

chrestien, et aussi avoit-il esté tout son temps de très belle et honneste vie et très bien servi Dieu.

Oudit an aussi, le premier jour de mai, en la ville d'Avesne-le-Comte, lequel jour estoit la feste, vint ung gentilhomme, nommé Philippe de Brimeu, capitaine de Lucheux, lequel estoit au comte de Sainct-Pol, accompagnié de bien vingt-quatre hommes de guerre, tant de pied qu'à cheval; et illecq, environ deux heures après midi, trouvèrent Aignieux de Croix, compagnon de guerre, auquel ils donnèrent bien dix-sept ou dix-huict playes; et illecq fust descouppé tant ès bras, jambes, visaige, teste que ailleurs, car ils ne le volloient point tuer; ains disoit toujours ledit Philippe, qu'ils ne le tuasssent point; mais à chacun horion que on lui donnoit, on lui disoit que le comte de Sainct-Pol se recommandoit à lui. Et la cause pourquoi on lui feit ce, estoit pour tant que ledit Aignieux, environ huict ans devant, accompagnié de plusieurs compagnons, avoit battu et vilenné le bailly et sergeant de la ville de Sainct-Pol. Desquels compagnons aucuns avoient esté pendus et exécutés à mort, tant pour ce que pour autres choses, et en avoient esté pareillement descoppés; et disoit-on que encoires seroient ainsi habiliés ceux qui avoient esté avecq ledit Aignieux ledit bailly battre.

Oudit an mil quatre cent cinquante-neuf, le dix-huict de may, après disner, ung chanoine de Nostre-Dame d'Arras, nommé messire Nicaise le

Vasseur, lequel avoit long-temps gouverné le chapitre d'Arras, en l'âge de quatre-vingts ans, en allant aux vespres, et avoit fait bonne chière au disner et ne se sentoit de rien malade, ès cloistres de l'église, droit sur la tombe d'ung chanoine, surnommé Vaigier, auquel messire Nicaise avoit fait moult de travail et de peine en son temps à cause des chanteries de l'église, soudainement chéit tout mort, sans montrer quelques signes de vie. Icelui messire Nicaise estoit famé de avoir tenu une femme de laquelle il avoit deux filles, lesquelles, comme on disoit, il avoit cognu charnellement. Par espécial de l'une avoit eu une fille, laquelle il cognut aussi charnellement; toutesfois icelui messire Nicaise faisoit très honorablement touts les bons jours et grandes festes le serviche divin, c'est à sçavoir, chanter grandes messes, vespres, et estre au choeur de l'église, et bien lui séoit à le faire.

CHAPITRE XLIV.

D'ung carmois qui fust prins en son esglise des carmes-lez-Arras, et comment il rappela les erreurs qu'il avoit preschiées

Oudit an, le vingt troisiesme de mai, après disner, Jehan Piccavé, huissier d'armes de Philippe, duc de Bourgogne, accompagnié de plusieurs gens, entra en l'église Nostre-Dame des Carmes

lez Arras ; et illecq en rompant et faisant rompre les huys que on avoit clos contre lui, feit desmollir et despechier une brasserie que lesdits carmes avoient fait faire, par mandement du duc impétré, à la requeste de ceux de la ville d'Arras ; et ne l'avoient lesdits carmes vollu desmolir ladite brasserie, jà-soit-ce que le duc leur en euist rescript par deux fois ou plus.

Oudit an, le troisiesme de juing, Willemet Weré, fils de Jehan, de l'asge de dix-huit à vingt ans, en la cité d'Arras, férit d'ung coustel sieur Pierre Weré, son frère, prestre, en la poitrine haulte ; et se le coustel n'euist rompu contre l'os de la poitrine, il l'euist tué. Et fust la cause pour ce que ledit messire Pierre voulloit faire aller coucher ledit Willemet hors de la maison de sa mère, partant que ledit Willemet disoit qu'il ne iroit point à certain jour devant l'official d'Arras, auquel jour ledit sieur Pierre avoit promis de le ramener sur dix livres d'amende [1].

---

1. Ce chapitre ne correspond point à son titre. Le copiste a vraisemblablement omis l'histoire du carme mentionnée dans ledit titre.

CHAPITRE XLV.

De l'ambassade que Philippe, duc de Bourgogne, envoya à Mantua, où le pape avoit assemblé plusieurs preslats et princes chrestiens, pour conclure sur plusieurs choses touchantes les Turcqs et la foy; et autres incidents.

Ou mois de juing oudit an cinquante neuf, Philippe, duc de Bourgogne, pour estre à certaines journées et jours de conseil prefixés que le pape debvoit tenir à Mantua, auquel lieu le pape Pius avoit semons de venir touts les princes chrestiens, pour délibérer de certaines choses touchantes les griefs que les Turcqs faisoient touts les jours et les conquestes sur les chrestiens; et autres choses touchantes la foy, envoya une grosse ambassade devers ledit pape, de laquelle ambassade estoit chief Jehan, duc de Clefves, nepveu dudit duc de Bourgogne. Avecq lui estoient les sieurs de Lorgues en Hollande, messire Jehan de Croy, sieurs de Chymay, le sieur de Gouly, maître Anthoine Haveron, et plusieurs autres grands seigneurs, et estoient en tout bien trois cents chevaux; et avoit ledit duc six chars chargiés de ses bagues, et six joueurs de clairons et de trompettes, desquels clairons ils jouoient à l'entrée des bonnes villes; et passa par Paris le duc en moult grand estat, où il fust receu honorablement. Brief, c'estoit noble chose à veoir ladite

ambassade, tant estoient touts bien en poinct et bien montés et habillés.

Oudit an cinquante neuf, le vingtiesme et un de juing, en la ville de Dourlens, Jehennette de Groiches, frère du sieur de Griboval, chevallier, meit à mort d'ung coup de dague ung nommé Bonnelet; et se prist le débat à cause de ce que ledit Bonnelet cuidoit mectre accord entre ledit Jennet et ung nommé Robinet Casaques, qui avoient pris parolles ensemble pour le jeu de palmes; icellui Bonnelet estoit josne et rude, et homicide de plusieurs hommes.

Environ ce temps, par ung mardi douziesme de juing, audit an cinquante-neuf, mourut et fina ses jours Bauduin d'Oignies, sieurs d'Estrée, chevallier et gentilhomme, gouverneur de la chastellenie de Lille, Douay, et d'Orchies, maistre d'hostel, chambellan, et ung des gouverneurs des finanches du duc de Bourgogne. Lequel Bauduin fust et avoit esté ung très sage homme, bon justicier et de très honneste vie, sobre et diligent, sans estre luxurieux ne outrageux, ne en boire ne en mangier; et avoit plusieurs vertus, et n'estoit taschié de nuls vices que de convoitise, mais il estoit assés convoiteux. Il fust moult plaint en la chastellenie de Lille, et par especial de ceux de la ville; et feirent faire et célébrer ceux de la ville de Lille, par toutes les paroisses et églises, un serviche solemnel, en priant Dieu pour l'âme de lui. Il avoit esté marié deux fois, la première fois à la fille de Guy Guillebault, qui plus n'avoit d'enfants légiti-

mes que ladite fille ; lequel Guy jà-soit-que en sa jeunesse il euist esté machon, par la subtilité de lui, il feit tellement qu'il fust receu général du duc de Bourgogne ; et le loua moult le duc, en son vivant et après sa mort. Icelluy Guy estoit de Hesdin, et feit touts ceux de son lignaige riches, tant par les offices et bénéfices qu'il leur faisoit avoir du duc, comme les biens qu'il leur faisoit ; et achepta de grosses terres, et feit faire le chastel de Brouay. Et par le moyen de la fille dudit Guy, que ledit Bauduin prit en mariage, de laquelle il eust plusieurs enfants, ledit Bauduin, qui estoit povre gentilhomme, fust esleu et advanchié comme dessus est dit ; et après la mort de sa première femme se remaria à la fille d'ung sieur de Hallewin en Flandres, de laquelle il laissa aussi plusieurs enfants, auxquels il laissa à touts des biens largement, car il estoit moult riche, et avoit environ de cinquante à soixante ans quant il mourut.

Oudit an aussi cinquante-neuf, le premier jour de juing, Michel Lallier, ung très riche marchand et bourgeois de Paris, assés près du pont Saint-Maxence, vers Creil, fust prins par trois compagnons Anglois et mené à Calaix.

Environ ce temps un cabaretier d'Arras, nommé Quentinet, lequel estoit joueur de dez, regnieur et blasphesmeur de Dieu outrageusement, en l'hostel Dieu de Saint-Jehan en Lestrée, mourut de maladie de derverie (folie) et comme dervé.

En ce temps aussi, le neuviesme de juillet, fei-

rent grandes oraiges environ Arras; et tuist le tonnoire une femme à Monchy-au-Bois, laquelle fenoit foing; et disoit-on qu'elle estoit enchainte d'enfant.

Oudit an encoires, environ le douziesme de juillet, en la ville de Lille, feurent ards deux sodomites, l'ung de l'âge de cinquante à soixante ans, et l'autre josne compagnon, qui sçavoit jouer du tambourin, et se disoit estre serviteur au sieur de Fretin. Après lesquels ards, ung sergeant du prévost de Lille, nommé François, pour tant qu'il les avoit trouvés au peschié et ne les avoit point raccusés, ains les avoit composés à grands deniers, tant pour ce que pour autres cas, fust ledit Françoise ondampné à mort; et euist ledit François le hatreau (cou) tranchié.

Environ ce temps, entour de la ville d'Arras et ailleurs, en la comté d'Artois et en Picardie, feurent faits plusieurs homicides, dont ne sçais les causes pourquoi ni les noms des auteurs.

Audit an cinquante-neuviesme, apvril et mai feurent si froids et si secqs, qu'il fust bien peu d'avoine, et valloit le mencaud d'Arras, seize ou dix-sept sous; c'estoit la chierge (charge) d'un cheval trente-trois sous. Et renchérirent les bleds, car il en estoit peu; et vaillut après aoust, la chierge d'ung cheval, de bled vingt-huit sous; et fust l'année tres tardive, pourquoi les vins feurent très verds et ne vailloient guerres, mesme ceux du pays de Bianne ne vaillèrent comme riens et feurent très verds.

CHAPITRE XLVI.

Comment le duc de Bourgogne envoya le comte d'Estampes à Amiens, pour prendre le vidamme d'Amiens et autres.

Environ ce temps, Philippe, duc de Bourgogne, doubtant, comme on disoit, que Arthus de Longueval, chevallier, lequel estoit bailli d'Amiens, de par le roy de Franche, outre la rivière de Somme, et non decha la rivière en tirant vers Flandres, car en ce temps estoit bailly le sieur de Crèvecoeur, chevallier, de par ledit duc de Bourgogne, et estoit meilleur bailliage qu'avoit ledit sieur de Crevecoeur, sans comparaison, et estoit peu de chose du bailliage dudit Arthus; que icellui Arthus avoit ordonnance de gens d'armes de par le roy, et ne volsist faire entrer en ladite ville d'Amiens aucuns gens de guerre de par le roy, comme on disoit qu'il prétendoit à faire, envoya audit lieu d'Amiens, Jehan, comte d'Estampes. Lequel comte venu audit lieu d'Amiens, par le commandement dudit duc, de sa propre main print prisonnier le vidamme d'Amiens, chevallier, et envoya au duc à Bruxelles; lequel duc le feit boutter prisonnier à Ripplemonde. Duquel vidamme le comte d'Estampes avoit espousé sa soeur; et si avoit le vidamme espousé la fille bastarde du

due. La cause pourquoi ledit vidamme fust prins, aulcuns disoient que c'estoit pour son fol gouvernement, et qu'il gastoit toute sa chevance; autres disoient que c'estoit pour ce qu'il avoit emprunté grande somme de deniers à Charles d'Anjou, comte du Maine, frère de la royne de Franche, sur la terre, ville et chasteau de Riequigny, assés près d'Amiens, laquelle est très forte place, et lui contendoit à vendre; et par ainsi euist esté en la main du roy, qui euist peu porter préjudice au duc de Bourgogne. En laquelle ville et forteresse de Riequigny, après la prise dudit vidamme, ledit comte d'Estampes meit garnison et en feit capitaine le sieur de Miraumont. Quant ledit comte entra en ladite ville d'Amiens, ledit Arthus de Longueval, lequel estoit, comme on disoit, en ladite ville d'Amiens, se partist de ladite ville, et se boutta en ung petit batelet en la rivière, et se saulva, qu'il ne fust pas prins; car s'il euist esté prins il euist esté en danger. On disoit aussi que, en ladite ville d'Amiens, estoient plusieurs qui bien sçavoient ce que ledit Arthus contendoit à faire, et estoient ses complices, dont on en cuida prendre aucuns; mais ils se sauvèrent, et par espécial ung nommé Jacques de Philescamps, lequel estoit recepveur d'Amiens, et avoit gagnié toute sa chevance, lequel estoit très riche, au serviche du duc de Bourgogne; et eschappa ledit Philescamps, parce qu'il monta sur le meilleur cheval qu'il avoit, et feindit aller esbattre; mais au commandement dudit

comte, il fust prestement poursuivi pour le cuider prendre. Quant il veit ce il frappa son cheval tellement des esperons que ains que on le puist rattaindre, il entra en ung bois et illecq descendit et tua son cheval de son espée qui lui coula plusieurs coups parmi le corps, et puis se boutta dedans le bois et ainsi eschappa; quant il se veit eschappé, il print son chemin vers Bruxelles, et s'en alla prestement vers le duc, et feit sa paix : ne sçais s'il estoit en la malle grace du comte d'Estampes, pourquoi il s'estoit ainsi absenté, ou se c'estoit pour le fait dudit Arthus.

CHAPITRE XLVII.

Comment la femme de monsieur Loys, fils aisné du roy de Franche, dauphin de Vienne, accoucha d'ung fils, au chasteau de Genappe, en Brabant; et autres incidents.

Par ung venderdy dix-septiesme de juillet, la fille du duc de Savoye, et femme à Loys, aisné fils du roy de Franche, ens ou chasteau de Genappe en Braband, accoucha d'ung fils; lesquelles nouvelles on vint dire prestement au duc de Bourgogne, qui lors estoit à Bruxelles, dont le duc fust moult joyeux; et donna mille lyons d'or à celluy qui lui rapporta les nouvelles, puis feit prestement escrire lettres par toutes les bonnes villes de

ses pays, que ils allumassent feus et feissent joye pour la noble venue dudit enfant; ce qu'on feit partout moult honorablement; et le cinquiesme jour d'aoust fust ledit enfant baptisé ès fons de la paroisse dudit Genappe, èsquels, tout comme on disoit, avoit jadis esté baptisé Godefroy de Bouillon, qui jadis avoit conquesté Jhérusalem, et en avoit esté roy, et sy avoit esté né audit chasteau; et vollut ledit monsieur le dauphin, qui estoit audit Genappe, que on appellast son fils Joachim. Et tindrent ledit enfant sur fonts, et feurent pareins et maryne le duc de Bourgogne, le sieur de Croy, premier chambellan du duc, et la dame de Ravestein, femme de Adolf de Clèves, nepveu du duc. De racompter les honneurs et richesses qui feurent faites, ce seroit trop longue chose.

Le duc donna à l'enfant ung dressoir chargié de vaisselle d'or et d'argent, lequel il avoit envoyé en la chambre de la gisante, avec les draps de haute liche et tapisserie, et aussy il y avoit envoyé, car ils n'avoient point apporté telles choses quant ils vindrent au refuge du duc; sy en estoient assés mal pourveus; et le sieur de Croy donna une nef d'argent doré, à ung fond de cristal, pesant soixante marcs d'argent, huict onces au marc; ledit sieur de Croy porta ledit enfant aux fonts, et le duc le rapporta sur les bras. Après ces choses faites, le dauphin remerchia le duc, et osta son chapel tout jus de la teste; le duc ce voyant, se meit à ung genoul et ne se vollut lever jusques ad

ce que le dauphin euist remis son chappeau sur la teste. Le dauphin, en remerchiant le duc, dit telles parolles, ou en substance : « Mon très chier » oncle, je vous remerchie du bien et de l'honneur » que vous me faites; je ne le polray ne scauray » desservir, car c'est chose impossible, synon que » pour tout guerdon, je vous donne mon corps, le » corps de ma femme et le corps de mon enfant. » A icelles parolles le plus de ceux qui estoient présents plourèrent tant de joye, comme de pitié; il y olt plusieurs autres parolles dictes tant par le daulphin comme par le duc; pour cause de briefveté je me tais.

En ce temps, le neuviesme jour d'aoust, entre Lille et Tournay, à lieue et demye près de Lille, à l'ung des trois arbres joignants ensemble sur ledit chemin, fust pendu le bastard le Bouc, lequel estoit homicide de plusieurs hommes et banny du royaume de Franche, et très mal renommé de plusieurs autres crimes; et fust prins au Pont-à-Vendin par le lieutenant de Lille, en la maison de la Couronne, où ledit bastard estoit accompagné de treize à quatorze compagnons. Avecq luy feurent prins trois de sa compagnie; les autres s'enffuirent; et ne se meirent nuls desdits compagnons à deffense, que le bastard, lequel se deffondit très fort; et incontinent que ledit bastard fust prins, après qu'il fust confessé, on l'alla pendre, comme dit est.

Oudit an cinquante-neuf, le premier de septembre, par Druet le Vasseur, fils de Pierre, et Mar-

tin de Warlus, fust battu ung prestre nommé messire Pierre Loire, vicaire de Nostre-Dame d'Arras; et fust battu en allant aux vespres atout son habit, sans estre navré; et fallut qu'il s'enffuit dedans l'église à saulveté. Et comme ledit Druet ne teinist compte de justice, ains alloit avant la cité, environ une heure après fust prins avecq ung sien frère bastard, par Jehan Bracquet, lieutenant du prévost de la cité; mais prestement il fust laissé aller, jà-soit-ce que le sieur de Miraumont, qui pour lors d'adventure estoit en la cité, devant lequel ledit Druet fust mené, dist audit lieutenant et à maistre Pierre du Hamel, archidiacre d'Ostrevant et vicaire de l'évesque qui illecq estoit présent, que sy ils luy requéroient ayde de justice, il le livreroit en leurs prisons, où bon leur sembleroit, mais ils ne luy en osèrent oncques requérir; et sy estoit ledit sieur de Miraumont chambellan du comte d'Estampes, lequel comte estoit capitaine d'Artois; ains le laissa aller, comme dit est. Quant ce veit l'archidiacre d'Avallon, qui estoit conseiller dudit comte, et estoit illecq avecq ledit sieur de Miraumont, sy dit audit archidiacre d'Ostrevan, que c'estoit dommaige que on ne l'avoit mesme battu et des plus grands de leur chapitre. Et comme ledit lieutenant avoit laissé aller ledit Druet, en la présence dudit Druet vint ung compagnon nommé Willemet Bareles, lequel estoit et se disoit aux enfants de Habart, auxquels ledit Druet aussy se disoit; lequel Willemet prit parolles audit lieutenant et lui

courut sus, et se le lieutenant ne se fust deffendu, il eust esté vilené ou tué. Et mesmement courut sus, à l'hostel de la Couronne, en cité, ledit Willemet, ung nommé Loys, et lui donna deux coups de dague, et le cuida avoir tué; mais il ne le blessa point, parceque ledit Loys queit (tomba), et avoit une longue robe. Pource que ledit Loys accompagnoit le lieutenant, véant le peuple toutes ces choses, et y euist plus de cents personnes autour dudit Willemet, on le laissa aller tout paisiblement pour la rumeur desdits enfants de Habart. Ainsy estoit pour ce temps en cité ès Arras, justice obéye, et tout par les gens d'église qui gouvernoient l'éveschié; et les chiefs de justice, auxquels ne challoit que de emplir leurs bourses et avoir, les approuvèrent. Ceux qui estoient mal renommés et faisoient maux innumérables, ils les laissoient paisibles et ne leur osoient rien demander; mais ceux qui avoit peu ou néant meffait, ceux-cy payoient les amendes et estoient durement et rigoureusement traictiés.

Environ ce temps, en ung villaige en la chastellenie de Lille, nommé Lannoy, le seigneur dudit lieu, lequel estoit capitaine d'Hollande et gouverneur de Lille, feit clorre de murs et en feit une ville fermée; et feit ledit sieur de Lannoy crier francque feste en ladite ville de Lannoy, le jour Saint-Denys et Saint-Guillin en octobre; et donna à chacun marchand qui plus apporteroit de deniers de chacun mestier, à chacun certaine somme d'or et d'argent: mesmement au plus grand buveur quatre lots de vin, les-

quelles sommes montèrent, comme on disoit, à sept cents livres monnoye d'Artois ou plus.

Environ ce temps aussy, Pierre Lestemacq, natif de Bruges en Flandres ou environ, lequel estoit ung des généraux des finanches du duc de Bourgogne, ung villaige nommé Médelbourg, en Flandres, feit clore de murs, et en feit une ville fermée, qui paravant ne avoit esté que ung villaige.

Audit an aussi, le onziesme jour de septembre, environ cinq heures du vespres, en cité lez Arras, Collard-le-Brun, cuvellier, en levant ung engien à estamper vergus, entre lui, sa femme et ung fils qu'il avoit de treize ans ou environ, par malle adventure laissèrent queir(tomber)ledit engien, lequel queit sur leur fils et le tua tout roide, sans mot dire ne faire signe de vie.

Audit an aussi, environ le mois d'aoust, au pays de Brye et ailleurs, en Franche, en aucunes places, comme on disait, mouches estoient de la grandeur d'une chauve-souris; et avoient deux esles comme les mouches, qu'on appelle prestres; et estoient de celle fachon, et avoient deux yeux de la grandeur d'ung grain de vesce, et une queue de la longueur d'ung doigt, et au front une corne de quatre ou cinq pouces de long et aisguë qu'elles entortilloient autour de leur teste; et quand elles volloient elles empoignoient moult vuidement. Desquelles mouches sitost que bestes, hommes ou femmes en estoient prins, ils en mouroient prestement, et n'y sçavoit-on remédier; et en moururent par espécial

audit pays de Brye plusieurs bestes sauvages, ès prairies, et plusieurs bestes à cornes.

Environ ce temps, Jacques de Coymbres, fils de Pierre de Portugal, fils du roy de Portugal, lequel Jacques estoit nepveu à la duchesse de Bourgogne, et par le moyen dudit duc avoit esté évesque d'Arras, puis archevesque, et après fust cardinal, en l'âge de vingt-huit à trente ans mourut.

CHAPITRE XLVIII.

De l'armée que le duc de Bourgogne envoya en Gueldres, pour ayder le fils du duc de Gueldres, son nepveu, contre ledit duc de Gueldres, son père; et comment le comte d'Arminacq s'enffuit de Paris où il estoit prisonnier eslargi, et vint vers ledit duc de Bourgogne.

Le duc de Gueldres, qui avoit espousé la niepce du duc de Bourgogne, fille de sa sœur et du duc de Clefves, pour tant que, comme ci-dessus ai dit, ladite dame s'estoit partie de lui, et emmené son fils aisné avecq elle, et estoit venu dire la trahison que le duc de Gueldres, son mari, avoit voullu faire au duc de Bourgogne, et oncques puis ne s'estoit osé retraire vers le duc son mari, icellui son mari ne lui sçavoit ne voulloit donner quelque chose pour soi vivre ne entretenir son fils, ains leur tenoit le duc de Bourgogne leur estat à ses despens. Pourquoi, quant le duc de Bourgogne veit l'obsti-

nation du duc de Gueldres, si feit assembler gens d'armes jusqu'à mille combattants, desquels estoit capitaine le bastard de Sainct-Pol, sieur de Hautbourdin, chevallier; et les envoya à l'aide du fils du duc de Gueldres, lequel estoit entré en Gueldres, pour avoir provision de vivres, et avoit aveccq lui plusieurs Gueldrois. Mais sitost que le duc de Gueldres fust adverti des gens d'armes que le duc avoit envoyés et jà estoient près d'illecq, il feit traictié à son fils et à sa femme, et fust la paix faite; et s'en retournèrent lesdits gens d'armes, et fust ladite paix faite environ la fin de septembre l'an dessusdit mil quatre cent cinquante-neuf.

Oudit an mil quatre cent cinquante-neuf, le comte d'Arminacq, lequel, par le commandement de Charles, roy de Franche, avoit esté prins par forche d'armes et mené prisonnier en la conciergerie de Paris, et feurent toutes ses terres mises en la main du roy, pour certaines causes que le roy feit proposer contre lui en parlement et contre son père dernier mort, contre lequel son père il feit proposer crime de lèze-majesté, pourquoi il disoit ses terres et seigneuries estre à lui confisquées, et pareillement feit proposer plusieurs crimes contre icellui comte, tant de lèze-majesté que autres, et aveccq ce, que icellui comte avoit eu sa sœur en fornication, en laquelle il avoit engendré plusieurs enfants, puis la avoit prins en marriage contre raison; après lesquelles propositions et conclusions criminelles prinses par le procureur du roy contre

ledit comte, après qu'il euist esté quelque temps prisonnier, durant lequel on lui faisoit son procès, fust eslargi de prison et pouvoit aller où bon lui sembloit, à dix lieues autour de la ville de Paris et non plus ; et lui avoit ordonné le roy pour tenir son estat dix milles couronnes d'or chacun an. Comme celui comte euist esté plus d'un an en cest estat, et sceut que son procès estoit sur le point d'estre jugé, lui estant à Corbeil, se partist dudit lieu lui troisiesme, ung vallet, ung page et lui, sans plus, et passa la rivière d'Oise sur son cheval à nage, au plus près du bacq de Choisy; et fust son page noyé au passer l'eauwe ; mais lui et son vallet passèrent outre ; et tant chemina que il arriva devers le duc de Bourgogne. Il cuida parler à lui, mais le duc ne voeult parler, ne sçai la chose pourquoi, sinon que son père avoit esté le plus ennemi mortel qu'il olt eu ; et à ceste cause fust son père le comte d'Erminacq tué en la ville de Paris, par la commune de la ville ; toutesfois le duc ne lui baillia nul empêchement ne feit bailler.

Quant ce veit le comte, si s'en alla vers monsieur le dauphin, et parla à lui au champ en allant à la chasse ; après se partit le comte ; si s'en alla à Louvain, puis se partist de Louvain, et, comme on disoit, tira vers la cour de Rome pour avoir dispense au pape de avoir sa sœur en mariage ; aucuns autres disoient qu'il tira vers Espagne, où il avoit aucunes terres : ne sçai au vrai où il tira ne alla.

En ce temps, les ambassadeurs que le duc de Bourgogne avoit envoyés à Mantua devers le pape, retournèrent à Bruxelles, et revindrent par plusieurs lieux et à plusieurs villes; et y en olt plusieurs malades; mais on disoit qu'ils y feirent bien peu. Mais ce fust merveille du grand honneur que le pape et ceux de la cour de Rome feirent au duc de Clefves, tant pour l'honneur de son oncle, le duc de Bourgogne, comme pour l'honneur de lui.

Charles, roy de France, y avoit aussi envoyé moult grosse et notable ambassade, laquelle aussi, comme on disoit, y fit bien peu.

Le duc de Milan alla à ladite journée de Mantua en moult grande compagnie; et estoit accompagnié de plus de trois cents hommes touts vestus de soye; et y mena sa fille agiée de seize ans ou dix-huit, laquelle feit une proposition en latin devant le pape moult honorablement; mais je ne puis sçavoir sur quoi ne pourquoi, sinon que on me dit que le duc lui faisoit faire adfin que on perceupt et veit qu'icelle estoit clergesse.

FIN DU TROISIÈME LIVRE.

SUR LA PRISE DE CONSTANTINOPLE

PAR LES TURCS.

Cet événement, qui produisit une si grande sensation dans toute la chrétienté, est raconté avec beaucoup d'inexactitude et d'ignorance par les chroniqueurs de Bourgogne, pays où on prenait le plus vif intérêt à la cause des Grecs. Ducas (c. 34.-42), Phranza (l. III. c. 7.-20), Chalcondyle (l. VIII, p. 201-214), ont raconté cet événement avec de grands détails sur les souffrances et les efforts des Grecs. Je me propose de publier prochainement une traduction française et le texte grec des quatre livres de Phranza, dont le récit est surtout précieux pour ce qui concerne la conquête de la Morée, à laquelle est consacré tout le quatrième livre omis dans la traduction latine.

Sir Charles Stuart, pendant qu'il était ambassadeur d'Angleterre à Paris, a fait imprimer à une vingtaine d'exemplaires, et avec le plus grand luxe (1 vol. in-4°, 1823), les relations latines de la prise de Constantinople par Léonard de Chios (composé dans l'île de Chios, le 16 août 1459,

soixante-dix-neuf jours après l'événement) et de Godefroy Lange, et y a joint la lettre du cardinal Isidore au pape Nicolas V, et les complaintes de Ducas sur la destruction de l'empire d'Orient. Spondanus a fait (A. D. 1459. nos 1-27) une revue succincte des divers matériaux relatifs à cette conquête, et des faits qu'ils présentent; et Gibbon l'a racontée en détail dans son dernier volume.

La bibliothèque du roi possède deux manuscrits en vers grecs, sur ce sujet; mais ce ne sont que des complaintes dans le genre de celles de Ducas, qui ne présentent aucuns faits nouveaux.

Les manuscrits français, supplément 521 et ancien fonds 9675[3], contiennent une relation française qui paraît avoir servi de base à tout ce qu'a écrit, non pas Monstrelet, comme ledit Gibbon, Monstrelet étant mort à cette époque, mais Jacques Du Clercq, que le libraire-éditeur de Monstrelet avait copié; J. Du Clercq n'a fait que transcrire textuellement la relation que je vais donner ici; il en a seulement supprimé quelques passages. J'y ajouterai, pour compléter ce morceau, une relation publiée par M. Garcin de Tassy, dans le Journal asiatique, d'après les Annales de l'empire Ottoman de Saad-Eddin-Effendi.

APPENDICE.

DE LA PRINSE DE CONSTANTINOPLE.

Information envoyée par Francisco de Trasne, à très révérend père en Dieu monseigneur le cardinal d'Avignon, et par Jehan Blanchin et Jacques Tétardé, marchans florentins, de l'entreprinse de Constantinople faicte par l'empereur turc, le dix-neuviesme jour de mars l'an mil quatre cent cinquante-trois,' à laquelle ledit Jacques estoit personnellement.

Le quatriesme jour d'avril, audit an, le Turc courut auprès de Constantinople, et le cinquiesme jour dudit mois, posa son siége sur la cité.

Audit siége avoit en tout deux cent mille hommes, desquels il pouvoit avoir environ soixante mille hommes de fait, dont trente à quarante mille chevaux. Et estoient armés les aucuns d'eux de haubergons et jaques; et aucuns en y avoit armés à la guise de France, autres à la guise de Bugarie, autres en autres façons; aucuns avoient chappeaux de fer. Et avoient aucuns arcs et cranequins; les autres, gens de fait, pour la pluspart sans armes, excepté qu'ils avoient targettes et saumetaires, qui est espée turque. Le surplus, outre les soixante mille, estoient robeurs, gasteurs, mer-

chans, artisans et autres suivans le siége pour gaingner.

Audit siége avoit plusieurs bombardes et très grand nombre de couleuvrines et autres instruments pour offendre et abattre les murs. Et entre les autres y avoit une grosse bombarde de métail, pesant mil neuf cents livres, toute d'une pièce, tirant pierres de onze espans et quatre dois de tour, et pesans mil quatre cents cinquante-une libres; laquelle bombarde tiroit chascun jour de cent à six vingts cops; et dura le siége cinquante-cinq jours; pourquoi sont en compte qu'ils employèrent chascun jour mil livres de poudre à bombardes. Ainsi à cinquante-cinq jours en despendirent cinquante-cinq mil livres; et si y avoit dix mil coulevrines.

L'armée des Turcs estoit, tant en mer, au port, que dehors, de seize à dix-huit galées, soixante ou soixante-dix galiotes de dix-huit à vingt livres, de seize à vingt barges, petites comme pour monter chevaux qu'ils appellent palendrines, et assez d'autres fortes.

Le siége posé par terre, Sangan-bassa, conseiller du Turc, et celui qui estoit le plus craint et qui a plus d'autorité entour lui, fist porter de la mer par sur terre, l'espace de deux ou trois milles, de soixante-dix à quatre-vingt tant galées comme autres fustes armées jusques dedans le gouffre Mandraguin, qui est auprès, entre les deux cités, auxquels est le port de Constantinople, auquel port la navire du Turc ne povoit aucunement en-

trer pour mer, pour l'armée des chrétiens et pour un pont de barques que les chrétiens avoient fait sur l'entrée du port, pour aller de Constantinople à Péra, pour s'entre-secourir. De cette armée du Turc, fut capitaine Alintengoli [1], lequel rompit quatre nefs génevoises, et lors le Turc le fit capitaine. Et ainsi fut fermé le siége par mer et par terre.

Constantinople est très forte, en figure triangulaire, et a seize milles de tour devers la terre, cinq milles devers la mer, cinq devers le port, et le gouffre cinq. Les murs devers la terre sont très gros et hauts, et dessus y a barbacanes et machicolis, et en dehors faux murs et fossés; et sont hauts les murs principaux de vingt à vingt-deux brassées, et larges en eaux en aucuns lieux, six brassées et en aucuns lieux huit brassées. Les faux murs au dehors ont le terrein haut de douze brassées; le mur dessus, haut de quatorze brassées, et gros de trois brassées. Les fossés sont larges de vingt-six brassées, et parfonds de dix brassées.

En icelle cité avoit en tout de trente à trente-six mille hommes armés, et de six à six vingt mille combattants et non plus.

An port, pour défendre la chaisne, y avoit de chrétiens, trente nefs, neuf gallées; c'est à savoir,

---

1. Le manuscrit 521, suppl., l'appelle Arbitangoli, et le manuscrit 9675[3] Alintengoli.

deux subtilles, trois marchandes vénitiennes, trois de l'empereur, et une de maistre Jehan Justinien, Génevois, et aux gages de l'empereur.

Constantinople doncques ainsi assiégée par mer et par terre, et ainsi fort battue dehors et dedans de bombardes et de trait, se deffendit cinquante-quatre jours.

En ce temps, advint aucunes particularités, semblant aux chrétiens estre de léger bruslées les navires des Turcs ; le capitaine de la galée Traxérin, demoura sur une galée subtile avec certains autres à ce ordonnés ; mais leur galée fut effondrée d'une bombarde des Turcs. Les gens furent noyés, excepté aucuns qui furent pris par les Turcs; lesquels furent par le fondement affichez à pieux aigus devant ceux qui fesoient la garde sur la mer.

Du costé de la terre estoit Sagan-bassa, Albanois renié, qui, en son siége, avoit plusieurs hommes accoustumés de miner l'or et l'argent; et mina en douze lieux sur le mur de la ville pour le tailler; et commença ses mines bien loin du mur. Les chrétiens contreminèrent en escoutant, et les reboutèrent plusieurs et diverses fois, et estouffèrent les Turcs en leurs mines par fumées, par pueurs, et les noyèrent par force d'eau, et aucunes fois main à main.

Ledit Sagan-bassa fit un chastel de bois, si haut et si fort et si grand, qu'il seignorioit le mur.

Item, fit ung pont sur boistes, long de mille

brassées, large de sept brassées, pour passer la mer à travers le port jusqu'au pied du mur.

Item, fit plusieurs instruments très haulx et grandes eschelles et légières. Et ainsi chacun jour fesoient grands escarmouches où il mouroit des gens de çà et de là : mais pour ung qui moroit de ceux de dedans, il en moroit cent de ceux de dehors.

Au siége du Turc, y avoit plusieurs chrétiens de Grèce et autres nations, qui combien qu'ils soient subjets aux Turcs. toutesfois ne sont-ils pas contraints par lui de régnier la foi chrétienne, ains adorent à leur volonté.

Et oultre, y avoit aucuns capitaines et aucuns puissants Turcs, qui, par despit de Sagan-bassa, qui trop les oppressoit, advisèrent ceux dedans, par lettres qu'ils tiroient dedans la ville et par toute autre manière possible, de tout ce qui se fesoit au siége. Et entre autres choses furent les navires advisés comment le Turc, avec les barons, princes, seigneurs et conseillers avoient tenu conseil quatre jours continuels; entre lesquels estoit un capitaine nommé Calli-bassa, qui y conseilloit à lever le siége en alléguant au Turc : « Tu as fait ton devoir, tu leur » as donné quatre grandes batailles, et tant y a » de jours, où il est mort grande quantité de gens. » Tu vois la cité deffensable et imprenable en telle » manière que tant plus de tes gens vont à l'assaut, » plus y en demeure. Ceux qui ont esté sur le mur » ont été reboutés et tués, et tes antécesseurs jamais n'y vinrent ne n'y voldrent venir ; et t'est

» grant gloire et honneur d'avoir tant fait ; et te » doit suffire sans vouloir détruire toutes tes gens. » Et tant fut dit que le Turc délibéroit de soi lever et de s'en retirer, et de ficher aucunes coulomnes pour notifier à jamais qu'il avoit fait ce que nuls de ses antécesseurs n'avoient entrepris, et que plus nul Turc ne se osasse approcher de Constantinople. Sangan-bassa estoit d'opinion contraire et disoit au Turc : « Tu as fait le plus fort ; tu as rué jus une » grande partie du mur de la cité; nous en ruerons » de l'autre. Donnons encore un aspre assaut, et se » nous faillons, nous prendrons puis le parti qu'il » te semblera bon. » Tant lui sceut dire, que le Turc lui consentit ; et de tout ce furent bien advisés et advertis ceux de dedans, et admonestés qu'ils se feissent vaillants deux ou trois jours, et estoient surs qu'après ledit assaut s'en iroit le Turc sans nul retour.

Le Turc doncques délibéra d'encores assaillir. Trois jours devant l'assaut, commanda solennel jeusne, en l'honneur du grand Dieu du ciel, lequel seul il adore. Jeusnèrent lui et les siens trois jours continuels, par ainsi que tout le jour ne mangeoient riens que de nuict ; firent infini luminaire de chandelles et de bois qui brusloit de soi-mesmes en mer, et ensuite ardist avec grands sons de tabours et autres instruments ; car de trompettes n'ont-ils que bien peu.

Estants les choses en ces termes, et le Turc délibéré d'assaillir et en intention de vaincre, et ceux

de dedans bien délibérés de deffendre, le Turc commença son assaut bien lentement, le vingt-huitiesme jour de mai au soir. Et avoit le Turc ordonné ses gens en la manière qui s'ensuit :

Premiers :

Bilhardy, capitaine général du Turc, avoit vingt mille hommes à la porte de Pighy, où estoit la grant bastille.

Calli-basa, conseiller du Turc, ami des chrestiens, et Sagan-bassa aussi conseiller du Turc, avec aussi la tierce partie de ses gens du siége, vindrent à la porte de Sainct-Romain, loing de Pighy, environ ung mille.

Elbiliabet, capitaine-général de Grèce, fust mis au costel de Saligaria, à l'endroit du palais de l'empereur, où estoient la moindre part des navires, loing de Sainct-Romain, deux milles.

Sagan-bassa, Albanois régnoyé, estoit outre l'eaue, devers Péra, avec plusieurs chrestiens régniés; car, de ce pays, s'en regnient moult tous les jours

L'assaut commenchié, ceux de dedans se deffendirent vaillamment à la porte de Sainct-Romain, qui estoit le lieu le plus légier à envahir à la muraille qui estoit la plus foible, et jà en avoient abbattu partie par les jours passés. Là estoient les bombardes, qui bouttèrent jus une barbacane, et une partie du mur du milieu, où il y avoit bien deux cents brassées. Là aussi estoient les coulevrines et du traict, tant qu'on ne véoit point le ciel.

Toutes voies, ceux de dedans rebouchoient les trous du mur de boistes de bois et de terre, et se deffendoient le mieux qu'ils povoient.

En ce lieu deffendoit messire Jehan Justinian, ung Génevois qui estoit aux gages de l'empereur; si se portoit vaillamment; et ainsi toute la cité avoit grant espoir en lui et en sa vaillance.

En ce lieu, pour faire son dernier effort, s'approcha le Turc à deux bannières, avec dix mille hommes, esleus pour la garde de sa personne, et aussi autres avec le chastel de bois, ponts, eschielles et autres instruments; et commenchèrent à emplir les fossés, et à dresser ponts, eschielles et autres instruments, et monter sur le mur.

Là, fust messire Jehan Justinian blessé d'une coulevrine, et s'en partist pour se faire médiciner; et bailla sa garde à deux gentilhommes Génevois.

Les Turcs montèrent sur le mur; les gens de la garde de dedans, voyants les Turcs jà entrés sur le mur, et messire Jehan Justinian s'en aller, cuidant qu'il s'enfouist, habandonnèrent leurs gardes et s'enfouirent. Et ainsi entrèrent les Turcs dedans Constantinople, à l'aube du jour, le vingtneuviesme jour de mai, et mectants à l'espée, tout quant que ils trouvoient qui leurs estoit résistant.

Péra n'avoit encore eu nul assaut; et estoient la plus grande partie des chrestiens à deffendre. Ceux qui estoient à Péra, qui n'avoient rien perdu de leurs biens, délibéroient d'envoyer les clefs au

Turcs, et se recommander à lui, et lui offrir la cité, en laquelle avoit environ six mille hommes, et de ainsi attendre la miséricorde de Dieu. Toutes voies, une grande partie des hommes et des femmes, montèrent sur une nef de Génevois pour s'en aller ensemble; laquelle nef fust ractainte des Turcs et prinse.

L'empereur de Constantinople mourut, et aucuns dient qu'il olt la teste tranchée. Autres dient qu'il mourut à la porte, en la presse, en soi cuidant issir. L'un et l'autre peut bien estre vrai: c'est qu'il fust mort en la presse, et que puis les Turcs lui eussent coppée la teste.

Les grosses gallées de Roménie, du voyage de Traxerit, demourèrent là jusques à midi, attendants pour sauver aucuns chrestiens, dont il en est venu bien quatre cents; entre lesquels estoit lui estant sur le mur en sa garde, bien loing par où entrèrent les Turcs, sentist leur entrée bien deux heures après, il gagna la mer, et se despouilla, et noa (nagea) jusques aux gallées qui le receurent.

Le Turc et ses gens effondrèrent une nef génevoise de huit cents boistes, quatre-vingt et dix mille ducats, et prirent de treize à seize nefves, trois d'environ six cents boistes chacune, et les autres sont de deux à trois cents boistes. Le Turc a de navires en tout deux cents soixante, tant de nefs comme de gallées, que galiotes. dont la pluspart est à faire pour des Turcs.

Se l'armée de Venise que menoit messire Jehan Lauredan, fust arrivée à Constantinople, ung jour avant qu'elle fust prinse, certes ils n'avoient nul doute ; laquelle armée estoit de neuf gallées vénitiennes, et vingt nefves en tout ; mais ne vint pas à temps : seulement arriva à Nigrepont ladite navire, un jour après que lesdites gallées fuyantes y estoient arrivées.

On trouve par ceux qui ont conversé avec le Turc, et qui ont cogneu ses faits, ses conditions et sa puissance, qu'il estoit de l'age de vingt-trois à vingt-quatre ans, cruel plus que Neyron, soi délictant en répandant sang humain, courageux et ardent seigneur, convoite triompher tout le monde, voire plus qu'Alexandre ne César, ne autres vaillants hommes qui ont esté ; et allégue qu'il a plus grande seignourie et puissance, que nul d'eux n'avoit. Et tousjours fait lire l'histoire, demande où et comment, et tient que légier lui seroit à faire de Zara durant jusques à Venise, pour povoir passer là ses gens d'armes. Pareillement demande de Rome où elle est assise, et aussi du duc de Milan et de ses vaillances ; et d'autre chose ne parle fors que de guerre.

Dit qu'il veut faire son siége à Constantinople : car là il veut et peut faire merveilleux navire. Ainsi estime-t-il qu'il ne sera ne en mer ne en terre, ne ainsi ne sera pays du monde qui ne lui porte les clefs sans l'attendre, considérant qu'il a prinse Constantinople, la plus forte ville de

l'Europe, et se forte que jamais on ne cuidoit, pour grande armée qu'elle fust, qu'on la deust soumettre, et considérant que lui et les siens sont hardis et ingénieux en armes, plus que autres ne se peuvent estimer de leur vie.

L'on estime que le butin de Constantinople vaut au Turc quatre millions de ducats. La perte de Venise s'estime à cinquante mille ducats; car en ceste gallée, s'est sauvé environ vingt mille ducats; de Génevois, il a perte infinie; de Florentins, vingt mille ducats.

On estime que pour cest esté, le Turc ne fera nul autre grand fait d'armes; mais entendra à ses faits pour entretenir Constantinople, sinon que aucun lieu, de voulenté et sans guerre se voulsist rendre. Ses gens voudront chacun retourner en sa maison pour recueillir leurs biens et eux reposer. Mais on peut tenir pour certain qu'il s'apprestera merveilleusement par mer et par terre, pour se mettre sus au temps nouvel. Mais se les chrestiens y pourvoient promptement, on tient seurement qu'on le chassera du pays; et acquestera-t-il tout le pays à tout jamais. Et les manières d'y pourvoir sont telles.

Premièrement, il faudroit faire paix entre les chrestiens.

Item, faudroit que les Vénitiens, le duc de Milan, les Florentins, et autres seigneurs d'Italie, feissent une armée de vingt mille chevaux, bien en point et bons capitaines; laquelle fust conduite de-

vers Prime, par Albanie, jusques aux frontières des chrestiens ; et là se posast en lieu habondant de vivres, là où ils seront ou seroient seurs, et augmenter d'Albanois, Sallonicquois, et autres nations chrestiennes, qui voulentiers venroient pour deffendre la foi chrestienne.

Par mer, outre l'armée jà faite à icelle, faudroit adjoindre une autre du roy d'Arragon, de Vénitiens, de Florentins, de Génevois, de corsaires, et autres gens qui sont à la marine, qui souffiroit à vaincre celle du Turc, celle n'est plus grosse que celle de pied : laquelle armée s'en allast au port de Nigrepont, pour prendre Sarrapoli, et autres lieux, pour obvier au passage de l'estroit, que le Turc veut faire de Turquie, en Grèce et en tout.

Item, faudroit que l'empereur, les Hongrès, les Bohesmes, les Poullains (Polonois), et autres nations d'iceluy pays, avec Jehan Waivoda, en ceste partie très redoubté, eux fissent une autre armée qui seroit en Grèce et Andronopoli et autres lieux occupés du Turc ; et faudroit tenir manière que toutes ces armées feussent toutes en un temps èsdits lieux, et eussent toutes intelligence l'une et l'autre. Si s'ensuivroit cest effet.

Le Turc, qui à ceste fois a fait tout son effort, n'a que deux cents mille hommes, tant bons que meschants, entre lesquels y a grande quantité de chrestiens et autres de ses subjects qui le suivent mal voulentiers ; lesquels sentants l'armée des

chrestiens, abandonneroient le Turc et se joindroient aux chrestiens.

Item, le Turc, par nature et d'usage, n'attend point la guerre ne en cité ne en chasteau; mais se tient continuellement aux champs, lui, et toute sa force; par quoi se débilitera lui et les siens.

En outre, les chrestiens de Russie, et des autres pays, vendroient tous à l'armée des chrestiens.

En outre, le Haramen, qui est grand seigneur en Turquie, ennemi capital du Turc, s'il est advisé que chrestiens guerroient le Turc, oppressera grandement le Turc en Turquie, et lui fera guerre.

En Grèce, n'y aura paysan ne laboureur qui n'apporte vivres aux chrestiens. Les vivres faudront aux Turcs, en Grèce; le pays de Turquie leur sera rompu par la mer: les chrestiens de Grèce voudront recouvrer à l'espée, leurs terres ès lieux du Turc. Ainsi, mais que les armées s'approchent po à po l'une de l'autre, il n'est nulle doubte que brief le Turc et son exercite ne soit affamé et deffait. Mais si on n'y pourvoie diligemment, et que on donne temps et loisir au Turc de soi mettre à poinct, par terre et par mer, il n'est nulle doubte qu'il ne fasse grande esclandre en chrestienneté, dont Dieu nous garde par sa bonté!

RELATION

DE LA PRISE

DE CONSTANTINOPLE

PAR MAHOMET II,

EXTRAITE DES ANNALES DE L'EMPIRE OTTOMAN DE SAAD-EDDIN-EFENDI,

ET TRADUITE DU TURK

PAR M. GARCIN DE TASSY.

« La saison des neiges, des glaces et des frimas, » était passée, le doux printems l'avait suivie, et » avait déjà embelli les champs; la rose, sembla» ble à l'agaçante beauté, laissait entrevoir ses » charmes; l'amoureux rossignol commençait à » faire entendre ses gémissements; la terre, cou» verte d'un tapis vert, semblait attendre les lé» gions de l'équitable Mahomet; bientôt les tentes » musulmanes s'élevèrent au milieu des prés fleu» ris; les collines et les vallées furent honorées de » la présence des troupes de la foi. »

Cependant le sultan tint conseil et prit de sages mesures pour trouver la voie de la réussite dans sa nouvelle expédition. Les préparatifs nécessaires

terminés, il se mit en marche, en implorant le secours de Dieu. Des canons, dont chacun aurait pu renverser une forteresse et abattre des remparts, furent transportés sur leurs affûts, et suivirent l'armée victorieuse.

Le monarque du monde passa en revue ses nombreuses légions, où l'on distinguait les officiers de l'empire, ornements des rangs; les visirs, aussi prudents qu'Assaf[1], et dont la taille avait la majesté du cyprès. Il fut charmé de leur bonne tenue, et de l'éclat des pommes dorées de ses bannières et de ses étendards, et en rendit grâces au créateur. Il s'adressa ensuite à ces lions terribles, qui se repaissaient de sang, à ces tigres farouches, qui ne respiraient que la vengeance, et leur dit : « Que » l'ordre exprimé dans ces mots du Coran, *com-* » *battez pour la voie de Dieu*[2], était un comman- » dement général, auquel ils devaient obéir. » Il leur développa toute l'importance des promesses divines qu'on lit dans les versets de ce saint livre, qui roulent sur la guerre contre les infidèles; il leur fit comprendre ensuite que la réunion de la ville de Constantinople aux possessions des uni-

---

1. Selon les Orientaux, Assaf était le premier ministre de Salomon. Il est célèbre chez eux par sa sagesse. C'est probablement le même dont nous avons des cantiques qui se trouvent dans le psautier.

2. Surate V., v. 39, édition de Hinckelmann.

taires, pourrait seule amener la paix et fortifier la religion. Il ajouta que le prophète avait promis, ainsi que le rapportent des traditions certaines, que son peuple s'emparerait de cette ville spacieuse, de cette place bien fortifiée, et qu'elle deviendrait le séjour des musulmans et la résidence des unitaires [1]; et, après avoir inspiré à ses guerriers *le goût du miel du martyre*, il dirigea les rênes du coursier de son bonheur vers Constantinople.

Conformément aux anciens usages, les ulémas, les scheiks et les descendants du prophète, suivirent quelque temps le khosroès victorieux, priant pour le succès de ses armes. Une foule d'esprits purs accompagnaient ces troupes belliqueuses; des légions du monde intellectuel leur servaient d'avant-garde; et les contemplatifs Ac-schems-eddin et Ac-bic-dadé, marchaient auprès des cohortes de la victoire, pour demander le secours de l'Être bienfaisant.

Un matin, pendant que l'armée lumineuse du soleil s'avançait pour s'emparer du château des ténèbres, l'avant-garde victorieuse du grand schah arriva sous les murs de Constantinople. Bientôt l'armée impériale, semblable à une mer sans limi-

---

1. Solak-Zadeh donne le texte de la tradition : « Certes,
» Constantinople sera prise par une armée excellente, sous
» les ordres d'un général excellent. »

tes et à un torrent impétueux, se précipita sur ses traces, et vint assiéger la ville du côté de la terre.

A la nouvelle du dessein formel de Mahomet, le malheureux empereur grec avait fait tous les préparatifs nécessaires pour soutenir le siége, et avait apporté tous ses soins à faire réparer et fortifier les remparts; mais comprenant que vouloir s'opposer à ce prince, aussi heureux que Féridoun, à ce héros qui avait apprivoisé le faucon de la fortune au vol élevé, c'était imiter le faible passereau qui essaierait de résister à un puissant oiseau de proie; sachant de plus que le désir qu'il avait d'estre indépendant, était la cause de ses débats avec l'empereur musulman, il envoya à la cour de bonheur et de gloire un ambassadeur, pour déclarer qu'il se soumettait, offrant à Mahomet les places qui étaient dans les environs de Constantinople avec leurs dépendances, pourvu que le monarque daignât lui laisser la capitale de l'empire grec; demandant de partager le sort des autres princes infidèles qui étaient tributaires, et s'engageant d'envoyer chaque année le tribut qui lui serait imposé.

Le sultan équitable dédaigna les paroles de l'envoyé, et lui faisant connaître ces mots : *l'islamisme ou le combat*, il le chargea d'inviter son maître à livrer la ville.

L'empereur grec, désespéré, réunit alors toutes ses forces, espérant renverser à coups de mousquets et de bombardes les rangs des guerriers de la foi,

et de les brûler avec des grenades pleines de naphte.

Les assiégeants et les assiégés poursuivaient leurs travaux ; ils étaient sous les armes depuis l'aurore, jusqu'à ce que le soleil, oiseau aux aîles dorées, cessât de se montrer *à la terrasse de l'horizon*. Les musulmans placèrent convenablement les canons dont nous avons parlé, et construisirent leurs retranchements. Ce furent les azebs et les janissaires à qui le sultan confia cet emploi. Bientôt les portes et les remparts de Constantinople, *semblables au cœur d'un amant malheureux*, furent percés en mille endroits. La flamme qui sortait de l'embouchure de ces instruments de combat, au corps d'airain, à la bouche de feu, jetaient la douleur et le trouble parmi les mécréants. La fumée qui se répandait dans les airs, et qui montait jusqu'aux astres, rendait le jour lumineux, semblable à la nuit sombre ; et bientôt la face du monde devint aussi obscure que la *fortune noire* des malheureux infidèles. En s'échappant de l'arc, les flèches, comme des ambassadeurs, faisaient entendre aux oreilles des ennemis privés d'anges gardiens, la nouvelle exprimée par cette sentence du Coran : *Partout où vous serez, la mort vous y atteindra* [1]. Les balistes lançant sans cesse des pierres aux téméraires qui défendaient les tours et les remparts,

1. Surate IV, v. 80.

ceux-ci éprouvaient à l'instant même l'effet des menaces du livre saint : *Tu les frapperas avec des pierres qui contiennent la sentence de ceux qu'elles atteignent* [1], et allaient au fond de l'enfer ratifier l'arrêt du juge du tribunal de la prédestination. Toutefois les boulets de pierre des bombardes et des mousquets que lançaient les infidèles, renversèrent *le boulevart de l'existence d'un certain nombre de musulmans, et l'hippodrome du combat fut rempli de martyrs.*

Cependant deux grands vaisseaux, dont les mâts élevés montaient jusqu'aux cieux, vinrent de la part des Francs, pleins d'artifice et dignes du feu de l'enfer, porter secours aux Grecs. Les mécréants qui montaient ces navires, se précipitèrent dans la place, et ils se mirent de suite à boucher les crevasses et les trouées dont les fortifications étaient couvertes, et à repousser les guerriers de la foi. Fiers de ce succès passager, les assiégés, semblablables à la tortue qui sort de ses écailles, montraient la tête au-dehors des remparts, et vociféraient des injures aux musulmans. Ceux d'entre les principaux de l'empire, qui étaient d'accord avec Khalil-pacha, saisirent cette occasion de persuader au victorieux monarque l'impossibilité de prendre Constantinople, et la nécessité de faire la paix et de s'en retourner. Mais ce héros, qui avait natu-

---

2. Surate CV, v. 4.

rellement de l'aversion pour les conseils timides et mal digérés, dédaigna les discours perfides de ces gens qui enseignaient le mal.

Cependant, le pied ferme dans le lieu du combat, les musulmans, d'après le conseil des ulémas et des scheiks aux vues droites, continuèrent à précipiter dans le *fossé de la mort* un grand nombre des ingrats à la Divinité, qui défendaient la place. Le docteur Ahmed Kourani, le scheik Ac-Schemseddin et le visir Zagtous-pacha, qui partageaient les sentiments du sultan, s'opposèrent à la paix et aux mesures de conciliation, en disant que *retirer la main du pan de la robe* de la victoire maîtresse des guerriers, ne serait point répondre à la résolution généreuse que l'on avait formée; et, faisant connaître aux troupes la promesse du prophète, renfermée dans ces mots : *La Grèce sera votre conquête*, ils leur démontrèrent combien il était nécessaire qu'ils fissent tous leurs efforts pour vérifier cette autre sentence de Mahomet : *Le plus grand combat est celui qui aura lieu à la prise de Constantinople*. Aussi les musulmans, préparés à abandonner leur vie dans la voie de la religion, éclairaient jour et nuit le champ de bataille *des flammes de leurs épées*. Cependant, la beauté enchanteresse de la victoire ne laissant point voir son visage radieux, le prudent monarque rassembla les chefs éclairés de l'armée, et leur tint ce discours : « Ce côté de la place est garanti par un » fossé profond, et préservé par tous les moyens

» possibles de défense. Nous ne pourrions, sans
» beaucoup de peines, traverser le fossé; *et le*
» *courrier des pensées* ne saurait trouver un passage
» au travers de ces solides remparts. Les murs en-
» tourent la ville de trois côtés. Si nous ne la bat-
» tons que par un seul point, nous aurons bien de
» la peine à en triompher; d'ailleurs cette victoire
» causerait la perte d'une grande partie de nos
» gens; il faut donc aussi trouver le moyen d'at-
» taquer la place par mer. »

Mais une chaîne était tendue sur le canal qui sépare Constantinople du faubourg de Galata, ce qui rendait impossible le passage des vaisseaux par cet endroit. Pour trouver un expédient, les grands de l'empire firent en vain parcourir *le désert de la réflexion au coursier de leurs pensées*. Enfin le schah conquérant du monde, conçut le dessein de faire traîner les vaisseaux musulmans du fort qu'il avait fait construire [1] et de les faire parvenir jusqu'au port par-derrière Galata.

Quoique l'exécution de ce projet pût être mise au nombre des choses auxquelles il faut renoncer, toutefois, avec l'assistance de Dieu, on l'exécuta facilement. Par des dispositions surprenantes que firent d'habiles mécaniciens, les musulmans tirèrent, de la mer sur le sol, leurs vaisseaux aussi grands que des montagnes, et les ayant frottés de

---

1. Bourgaz-Kessen.

graisse et pavoisés, ils les firent glisser sur la terre, dans les descentes et les montées, et les lancèrent sur les flots qui baignent les remparts de la ville. Ils dressèrent aussitôt après un pont sur ces navires, et y placèrent des retranchements.

Les moines fortifiaient sans cesse le courage des assiégés en même temps qu'ils les consolaient. « La » prise de Constantinople est impossible, disaient- » ils, parce que les présages astrologiques de nos » livres indiquent que notre ville ne sera conquise » que lorsqu'un souverain fera glisser sur la terre » des vaisseaux, les voiles déployées. » Mais lorsqu'ils eurent vu de leurs yeux cette merveille, ils comprirent que leur ruine allait s'accomplir ; aussi la parole s'éteignit-elle dans leurs bouches, et le feu du désespoir s'alluma dans leurs cœurs [1].

L'empereur immonde ayant appris que les fortifications qui étaient du côté de la mer étaient aussi entamées, en pensa perdre la raison ; néanmoins il renforça la troupe qui gardait cet endroit, et s'appliqua à faire réparer les murailles, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre ; mais les soldats grecs ne pouvant y suffire, il chargea l'armée des Francs de remettre en état la partie des remparts située au midi de la porte d'Andrinople, Les principaux d'entre les Grecs furent indignés de ce qu'on ne leur avait pas confié la garde d'un lieu qu'ils au-

---

1. Cet alinéa est tiré des Annales de Solak-Zadeh.

raient défendu mieux que personne, et qu'on l'avait remise à des étrangers ; aussi la division se mit-elle parmi les assiégés, ce qui occasiona des fautes dans les ordres donnés pour faireagir ces troupes de l'erreur. Les Ottomans ne tardèrent pas à s'en apercevoir ; et, considérant leur vie comme une marchandise de vil prix, ils montèrent à l'assaut avec intrépidité, par les brèches qui étaient au midi de la porte d'Andrinople. Ils allaient franchir les remparts, lorsque l'avant-garde des ténèbres parut du haut de l'horizon occidental, et bientôt les astres de la nuit furent témoins de la supériorité des braves musulmans. Alors le monarque juste et valeureux donna à l'armée victorieuse l'ordre de mettre des lanternes ou des bougies allumées au haut des piques et des lances, et, jusqu'à ce que l'astre du quatrième ciel jetât ses rayons sur le monde, de continuer à combattre, afin de ne pas laisser de repos aux méprisables infidèles, ni leur donner le temps de réparer les brèches. Ainsi, d'après l'ordre impérial, la lumière des flambeaux et des lampes éclaira le devant de la place et les alentours, qui devinrent semblables à un camp couvert de roses et de tulipes.

Les musulmans réunirent dans cette nuit le double mérite de combattre et de prier ; avec le sang du martyre, ils purifièrent des souillures de leurs péchés le pan de leurs robes. Bientôt le soleil étant sorti des ténèbres de l'occident, et ayant mis en fuite, avec les flèches et les dards de ses

rayons, les légions des astres, le général des Francs artificieux monta sur les remparts, afin de repousser les cohortes de la foi. Au moment même un jeune musulman *se tenant à la corde de la ferme résolution*, s'élança *comme une araignée* sur les murs de la place, et ayant alongé de bas en haut son épée, semblable au croissant de la lune, d'un seul coup, il fit envoler *le hibou de l'ame* de cet infidèle, du nid impur de son corps. A cette vue les Francs se précipitèrent dans le chemin de la fuite, et, semblables à un torrent impétueux, ils allèrent vers la mer regagner leurs vaisseaux. En même temps les musulmans *ceignirent la ceinture de l'ardeur*, et, semblables au lion qui est à la poursuite de sa proie, sans faire attention à la pluie continuelle des flèches, des pierres, des boulets de canon et de fusil, ils coururent aux brèches, persuadés qu'elles étaient la porte de la victoire.

« La poussière du combat s'élevait jusqu'aux » cieux, et, comme un voile, couvrait la voûte » azurée. »

Les épées ne se reposaient pas un seul instant; les dards et les flèches perçaient sans cesse les cœurs de cette troupe rebelle. Bientôt les Ottomans élevèrent sur les murs de Constantinople l'étendard de la victoire, et proclamèrent avec la langue libre de leur épée, les surates du triomphe et des remparts [1]. La défense de la place se ralen-

1. Ce sont les Surates XLVIII et LXXXV.

tissait, et la bonne nouvelle, exprimée par ces mots du Coran : *Certes, notre armée remportera la victoire*[1], fondait la confiance de l'armée musulmane et la remplissait d'un saint enthousiasme.

Cependant l'empereur grec, entouré de ses soldats les plus braves, était dans son palais, situé au nord de la porte d'Andrinople : il cherchait à en défendre les avenues contre les guerriers musulmans, lorsque tout à coup il apprit que ceux qui arborent l'étendard élevé de la parole de Dieu, s'étaient introduits dans l'intérieur de la place. Il connaît alors que le drapeau de son bonheur est abattu ; son esprit se trouble ; il se hâte de fuir loin de sa demeure. Pendant que, se querellant lui-même sur sa mauvaise fortune, cet homme, dont l'habitation devait être l'enfer, se disait : « Où est » le lieu pour fuir[2]? » il rencontra une poignée de fidèles qui, en pleine assurance, s'occupaient à recueillir du butin. A cette vue, le feu de la haine embrase son cœur ténébreux, et la faux de son épée coupe de suite la moisson de la vie de ces paisibles musulmans. Un pauvre soldat de cette troupe avait été seulement blessé : noyé dans le sang qui coulait de ses blessures, et en proie aux douleurs les plus vives, il attendait la mort. Le monarque grec ayant aperçu ce malheureux, leva son épée

---

1. Surate XXXVII, v. 173.
2. Surate LXXV, v. 10.

pour lui ôter le dernier souffle de la vie. Dans ce moment de désespoir, l'infortuné, aidé du secours de Dieu, précipite cet ennemi de la religion de dessus sa selle, ornée d'or, le renverse sur la terre noire, et fait pleuvoir sur sa tête *les fourmis de son cimeterre guerrier*. Cet exploit, qui apporta du soulagement aux souffrances du bon musulman, mit en déroute ceux qui suivaient l'empereur. N'ayant que la mort devant les yeux, ils s'enfuirent loin du lieu des regards; aucun d'eux ne resta dans le lieu du combat, et n'osa mettre la main à l'épée. Sur ces entrefaites, les musulmans ouvrirent les portes de la ville, et les troupes, asiles de la victoire, qui étaient hors de la place, commencèrent à y entrer au-devant du roi puissant. Avec la permission du sultan, les troupes fortunées pillèrent la ville durant trois nuits et trois jours, et firent jouir l'œil de leur espoir *de la vue des beautés grecques, au ris doux comme le sucre*. Ce métal, qui, pour l'insensé, est une source de malheurs et qui donne la réputation et la prééminence aux gens inconnus du monde, fut le partage de ceux qui échangent la denrée de l'existence corporelle contre le capital de la vie éternelle.

Le troisième jour, les hérauts de la Cour Sublime firent connaître la volonté de Mahomet, aussi absolue que le destin. C'était, que les soldats cessassent le pillage, ne fissent de mal à personne, et demeurassent tranquilles. Cet ordre auguste ayant été exécuté, les glaives rentrèrent dans le fourreau *et les arcs dans l'angle du repos*.

Par les soins du monarque fortuné, la poussière du combat fut abattue ; l'épée de la guerre suspendue ; on jeta les flèches et l'on brisa les arcs. Par ses efforts généreux, on entendit, au lieu du bruit détestable des cloches, la profession de foi musulmane et le cri cinq fois répété par jour, de la religion du prophète [1]. Les églises de Constantinople furent dépouillées des idoles qui les souillaient; elles furent purifiées des impuretés chrétiennes. Les usages antiques furent entièrement changés ; plusieurs temples et chapelles des Nazaréens, par le placement du *mihrabe* et de la chaire des fidèles, rivalisèrent avec le paradis élevé. Les rayons lumineux de l'islamisme dissipèrent les sombres ténèbres de la méchanceté.

Après que ce séjour enchanté, qui excite la jalousie *de la citadelle verte du ciel*, eut été, pendant tant d'années, rempli *d'insectes et de reptiles*, il devint, par la grâce du créateur, la demeure des unitaires ; et *la clé* de ce pays, nouvellement conquis, *ouvrit la serrure* de bien des choses difficiles.

D'après Achic-pacha [2], la célèbre prise de Con-

---

1. L'auteur veut parler ici de l'appel à la prière, qui se fait du haut des minarets cinq fois par jour. Plus bas il compare ces minarets à *des platanes touffus sur les rameaux desquels des rossignols du jardin de la sainteté viennent se poser et chanter l'unité de Dieu.*

2. Ahmed ben-Yahia ben-Soliman-ben-Achic pacha est auteur d'une histoire des Ottomans intitulée *Tarikh-i-al-i-Othman.* C'est une des plus anciennes chroniques otto-

stantinople eut lieu un dimanche, et le cinquante-unième jour depuis le commencement du siége. Toutesfois, il est dit dans la chronique de Nochri [1], que le siége commença au milieu de *rebi-ul-evel* (vers la fin de mars), et que la conquête n'eut lieu que le 20 de *joumazi-ul-akir* [2] 857 (27 juin 1453). La date de la prise de cette superbe cité est *ville excellente* [3].

---

manes, et elle est du nombre de celles que Saad-eddin a consultées pour composer la sienne. (Voyez, au sujet de cette histoire une note de M. de Hammer, dans le *Journal asiat.*, tom. IV, pag. 34.)

1. Mevla Mohamed en-Nochri el-Modarres, auteur d'un *Tarikh-i-al-i-Othman* ou histoire ottomane.

2. Il y a un abrégé en turc de l'histoire ottomane, qui place la prise de Constantinople au 21 rebi-ul-evel 857 (1er avril 1453).

3. Les Turcs sont dans l'usage de fixer la date des événements importants par une sentence anagrammatique d'un ou plusieurs mots, ou par un ou plusieurs vers qui renferment l'anagramme de la date. Cette sentence et ces vers ont rapport à l'événement. On obtient ces phrases mnémoniques par la valeur numérique des lettres de l'alphabet arabe. Les deux mots turcs qui se traduisent par *ville excellente* (tirés du Coran, Surate XXIV. v. 14), *équivalent* à 857 en faisant l'addition des lettres.

MÉMOIRE

SUR LES DERNIÈRES ANNÉES

DE LA VIE

DE JACQUES COEUR,

PAR M. BONAMY. (1)

Tous ceux qui ont parlé de Jacques Cœur jusqu'à présent se sont copiés les uns les autres, et n'ont fait aucun usage des pièces de son procès, qui sont en grand nombre : c'était néanmoins dans ces sources qu'ils auraient dû puiser, s'ils avaient voulu nous donner un détail exact de sa vie. La communication que j'en ai eue, et la lecture des pièces originales, dont quelques-unes sont de la main de Jacques Cœur, m'ont mis en état d'en parler avec plus d'exactitude, et de relever les erreurs où sont tombés tous nos historiens, en racontant les derniers événements de la vie de cet homme célèbre.

Au reste, ce qui concerne Jacques Cœur ne doit pas être indifférent à des Français; c'est un citoyen recommandable par son amour pour son roi, pour sa patrie, et estimable par les qualités du cœur et

1 Mémoire de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres. T. XX.

les talents de l'esprit. Amateur du bien public, il ne sépara jamais ses intérêts particuliers de ceux de l'état. S'il employa ses richesses à faire des acquisitions considérables; s'il profita de la faveur dont le roi l'honora pour placer ses enfants dans des postes élevés, il n'en est pas moins vrai que son prince trouva toujours en lui un sujet reconnaissant, prêt à le servir dans les besoins de l'état. C'est à lui que Charles VII fut redevable du bon ordre qui régna dans ses finances, de la suppression des abus qui s'étaient introduits dans la fabrication des monnaies, et du rétablissement du commerce, totalement tombé dans le royaume pendant les guerres funestes contre l'Angleterre. Enfin c'est à lui qu'est principalement due la gloire du règne de Charles VII : car, sans vouloir rien diminuer ici des louanges que méritent les héros qui se signalèrent alors par les armes, il faut convenir que leur carrière n'aurait peut-être pas été aussi brillante qu'elle le fut, si Jacques Cœur, par ses soins, n'eût procuré aux armées tous les secours d'argent, de vivres et d'artillerie, nécessaires dans les expéditions militaires. Cependant il s'en faut beaucoup que son nom soit aussi célèbre parmi nous que celui des Dunois, des Lahire, des Saintraille, des Chabannes, et de tant d'autres qui ont si glorieusement aidé Charles VII à reconquérir son royaume.

La mémoire d'un homme, uniquement occupé à remédier aux maux intérieurs d'un état, en y rétablissant l'ordre et l'abondance, qui font le bon-

heur des peuples, ne passe point à la postérité d'une manière aussi brillante que celle d'un conquérant, les effets que produit un gouvernement sage, s'opérant presque sans éclat, et étant d'une nature à laisser dans l'obscurité leurs auteurs et les moyens qu'ils emploient, frappent peu les esprits de la multitude, qui, trop superficielle pour discerner le grand de l'éclatant, attache l'idée de grandeur aux actions qui font le plus de bruit.

Jacques Cœur serait probablement resté toute sa vie négociant, si Charles VII, qui reconnut pendant son séjour à Bourges les talents qu'il avait pour le gouvernement, ne l'eût engagé à les employer au bien de son état, et ne lui eût donné la direction d'une partie de ses finances, sous le titre de conseiller et [1] argentier du roi; mais il lui accorda en même temps la permission de faire le commerce, qu'il continua par ses facteurs jusqu'à son emprisonnement.

Annobli dès l'an 1440, il vivait avec une splendeur conforme à la noblesse dont il était décoré,

1. La plupart de nos auteurs croient que l'argentier du roi était le surintendant des finances; mais M. du Cange dit que c'était celui à qui les trésoriers royaux étaient obligés de remettre tous les ans une certaine somme des revenus du roi, pour être employée aux dépenses de sa maison; et l'argentier était tenu d'en rendre compte à la chambre des comptes. Étienne de La Fontaine, qui exerçait cet office en 1351, n'avait que quatre cents liv. de gages. Voy. le *Gloss. de du Cange, au mot* argentarius.

et aux richesses immenses qu'il avoit amassés par des voies licites, lorsqu'en 1451 une intrigue de cour renversa cette fortune, trop grande pour être durable, quoiqu'elle fût légitime, le fit condamner à perdre tous ses biens, et l'obligea de s'enfuir de sa patrie pour aller mourir dans une terre étrangère « Ses richesses, dit la Thaumassière, furent le » plus grand de ses crimes, et donnèrent envie à » des vautours de cour d'en poursuivre la confis» cation, et de lui faire faire son procès par des » juges intéressés et enrichis de ses dépouilles. »

C'est cette chute et les tristes effets dont elle fut suivie, que je vais décrire d'après des monuments authentiques; les mêmes monuments me serviront encore à faire voir que l'on doit regarder comme absolument chimérique tout ce que nos historiens ont dit jusqu'à présent sur la retraite et sur la mort de Jacques Cœur dans l'île de Chypre. Ce ne furent pas ses richesses seules qui lui suscitèrent à la cour des ennemis puissants, à la tête desquels était Antoine de Chabannes, comte de Dammartin; la faveur dont Jacques Cœur jouissait auprès du roi, qui paraissait lui donner trop de part dans sa confiance, ne fut pas un moindre objet de leur jalousie, et leur fit chercher les moyens de le perdre dans son esprit.

La mort d'Agnès Sorel, maîtresse de Charles VII, fut le premier prétexte qu'ils employèrent pour y parvenir : cette demoiselle étant venue voir le roi à l'abbaye de Jumièges, où il était alors pour achever la conquête de la Normandie, elle y mourut

le 9 février 1450, et l'on prétendit qu'elle avait été empoisonnée par Jacques Cœur. Jeanne de Vendôme, de l'ancienne maison des seigneurs de ce nom, femme de François de Montberon, seigneur de Mortagne-sur-Gironde, se rendit son accusatrice, et déposa si formellement de l'empoisonnement, qu'on ne douta point que l'accusation ne fût bien fondée. En conséquence, Jacques Cœur fut arrêté le 31 juillet 1451 à Taillebourg, où il s'etait rendu auprès du roi; et sans aucune information juridique ni aucun jugement rendu, ses biens furent saisis et mis en la main du roi, qui en prit cent mille écus pour la guerre de Guyenne, et destina ses terres à Antoine de Chabannes, à Guillaume Gouffier et à plusieurs autres, qui furent en même temps ses ennemis, ses geôliers et ses juges.

Cependant ce crime prétendu ne fut point avéré, et Jacques Cœur daigna à peine se défendre d'une pareille accusation. Il avait été nommé par Agnès Sorel l'un de ses exécuteurs testamentaires; c'était au moins une preuve qu'elle ne l'avait pas soupçonné d'une telle noirceur. Jean Cœur, archevêque de Bourges et ses frères, dans un mémoire qu'ils firent pour la justification de leur père, nous fournissent une autre preuve de la fausseté de cette accusation, en nous apprenant un fait que nos historiens ont ignoré: c'est qu'Agnès Sorel était morte en couche, et que son enfant avait vécu six mois après la mort de sa mère; *ce qui est*, disent-ils, *preuve claire que jamais ne fut empoisonnée*, *et*

ce apperra par le procès de maistre Robert Poitevin, médecin du roi, et l'un des exécuteurs testamentaires d'Agnès Sorel: aussi Jeanne de Vendôme fut-elle convaincue de calomnie et *condamnée* [1] *à faire amende honorable à Jacques Cœur.*

Il semblerait qu'après cela on aurait dû l'élargir : en effet, par la première commission pour le faire arrêter, les commissaires n'avaient charge que de l'examiner sur les poisons et sur une prétendue conspiration contre le roi, dont il se purgea aussi facilement que de l'accusation du poison donné à Agnès Sorel. Mais il y avait trop de gens intéressés à ne pas laisser déclarer innocent un homme dont ils avaient déjà en partie partagé les biens : ceux à qui il avait prêté de l'argent sans intérêt, et dont nous avons encore une longue liste, se trouvaient tout d'un coup quittes de leurs dettes par la condamnation de leur bienfaiteur; ainsi il ne faut pas s'étonner s'il s'éleva contre lui tant d'en-

---

1. Ce sont les propres termes du mémoire cité ci-dessus, où Jeanne de Vendôme, fille de Pierre de Vendôme II du nom, est appelée *la damoiselle de Mortaing*, parce qu'elle avait épousé en secondes noces François de Montberon, seigneur de Mortagne-sur-Gironde, lieu situé environ à cinq lieues au-dessous de Blaie. Les enfants de Jacques Cœur parlent ainsi dans ce Mémoire. « A la vérité la da-
» moiselle de Mortaigne et Jacques Colone en (des poisons)
» avaient déposé formellement, lesqueulx depuis s'en
» sont desdits, et en ont esté condampnez à faire amende
» honorable à leur dict père. »

nemis qui lui cherchèrent d'autres crimes pour le rendre coupable. Ils obtinrent donc du roi une autre commission pour faire informer sur de nouvelles accusations ; les principales étaient qu'il avait fait sortir du royaume de l'argent et du cuivre en grande quantité ; qu'il avait renvoyé à Alexandrie un esclave chrétien qui s'était réfugié en France, et avait abjuré le christianisme depuis son retour en Egypte ; qu'il avait contrefait le petit scel du secret du roi et ruiné le pays de Languedoc par des exactions sans nombre, par d'affreuses concussions colorées de différents prétextes propres à faire retomber sur le prince tout le mécontentement des peuples. On l'accusait enfin d'avoir, sans la permission du roi et du pape, transporté chez les Sarrazins une grande quantité d'armes qui n'avait pas peu contribué, disait-on, au gain d'une victoire remportée par ces infidèles sur les chrétiens.

Mon but n'est point d'entrer dans tout le détail du procès de Jacques Cœur, ni de discuter tous ces chefs d'accusation et les réponses qu'il y fit ; ce qui demanderait un mémoire particulier. Je me bornerai à rapporter historiquement la suite de la procédure ; et j'observerai d'abord que les enfants de Jacques Cœur prétendirent toujours que l'arrêt donné contre leur père était un jugemant inique. Les avocats du parlement de Paris dirent qu'il y avait eu au procès, nullité, injustice, iniquité manifeste et erreur expresse; ce que Louis XI reconnut aussi en 1463, lorsqu'il dit dans ses lettres que Jac-

ques Cœur *avoit esté constitué prisonnier à la poursuite de plusieurs ses haineux et malveillants, tendants à le dépouiller et eux enrichir de ses biens*. En effet, le malheureux Jacques Cœur, arrêté d'abord sur un fait reconnu faux, et livré, non aux juges ordinaires, mais à des commissaires intéressés, fut traité comme un criminel dont on avait résolu la perte. On le transféra du château de Taillebourg à celui de Lusignan, où il fut interrogé, le 10 septembre 1451, par Guillaume Gouffier, premier chambellan du roi, qui fit aussi les premières informations, et interrogea les témoins. Les enfants de Jacques Cœur se plaignirent que les juges n'entendaient que des ennemis de leur père, « gens, disaient-ils, paillards, perdus, infâmes, accusés de meurtres et » décriés pour leurs crimes », dont quelques-uns même, dans la suite, avouèrent qu'ils avaient été gagnés pour déposer contre Jacques Cœur. Ce fut en vain qu'il voulut se justifier par des témoins qu'il offrait d'administrer; on exigea de lui qu'il le fît par lettres, quittances, décharges et autres papiers qu'il disait avoir. Jacques Cœur répondit que s'il était en liberté il lui serait aisé de constater son innocence par ce moyen; mais qu'il lui était impossible de recouvrer tant de pièces nécessaires à sa justification, qui se trouvaient éparses en différens endroits, et dont quelques-unes pouvaient être sur ses vaisseaux dans le Levant, et d'autres entre les mains de ses facteurs et serviteurs qui travaillaient sous lui, et qui avaient été obligés de

prendre la fuite. Il demanda en particulier à ses juges qu'on permît à Guillaume de Varic, son principal facteur, annobli par Charles VII, de revenir dans le royaume pour l'assister, comme celui qui était plus au fait de ses affaires et plus en état de satisfaire ses juges sur les connaissances dont ils avaient besoin; mais ils lui refusèrent cette grâce, aussi-bien que la demande qu'il leur fit d'avoir des avocats et un conseil pour le guider dans ses défenses. On lui offrit seulement de lui donner des personnes de sa connaissance, telles qu'il les voudrait choisir. Néanmoins, sur la réquisition qu'il fit de plusieurs personnes qu'il nomma, entre autres de l'évêque d'Agde, en qui il avait confiance, ses commissaires ne voulurent pas y consentir. Ils poussèrent même la rigueur jusqu'à lui refuser la consolation de voir son fils aîné, Jean Cœur, archevêque de Bourges, prélat respectable par sa piété, sa droiture et sa générosité, et dont la mémoire est encore aujourd'hui en bénédiction dans son diocèse. Jacques Cœur n'avait demandé à le voir que pour lui donner, en présence de ses juges, des renseignements touchant les pièces justificatives qu'on exigeait de lui; « parce que, di-» sait-il, ses gens, facteurs et serviteurs qui avaient » ses besognes, feraient plus pour ledit archevêque » qu'ils ne feraient pour les autres ». Mais ils furent inexorables sur cet article, et lui donnèrent deux de ses facteurs, maître Jean Thierri, secrétaire du roi, et Pierre Jober, changeur du trésor, quoi-

que Jacques Cœur remontrât qu'ils ne se connaissaient point en matière de finances. Ces deux hommes, qui étaient honnêtes gens, furent donc ceux que députèrent ses juges pour recouvrer dans le Languedoc tous les titres servant à la justification de Jacques Cœur. On les fit venir devant lui pour recevoir leurs instructions; mais après leur avoir fait promettre par serment qu'ils ne lui feraient entendre par signe, ni ne lui diraient autre chose que ce qui était dans un écrit qu'on leur remit entre les mains, Jacques Cœur leur indiqua les personnes et les lieux où ils pourraient trouver les papiers qu'on lui demandait. Ces deux députés voulaient qu'on mît dans leur commission qu'il leur serait aussi permis de faire entendre les témoins, ce qui leur fut dénié : les juges leur enjoignirent seulement de recouvrer les lettres et titres qu'ils pourraient trouver.

Cependant Jacques Cœur fut encore changé de prison : on le conduisit de Lusignan au château de Maillé, où l'on continua les informations. Quoique ce ne fût pas toujours les mêmes commissaires qui les fissent, c'était le même esprit qui les guidait. Après Antoine de Chabannes, on n'en voit pas de plus animé contre Jacques Cœur qu'un nommé Otto Chastelain, trésorier de Toulouse, ennemi déclaré de Jacques Cœur, et qui paraît avoir été l'âme de toute l'intrigue tramée contre lui. Jac-

1. Othon Chastelain ou Castellan était un Florentin qui

ques Cœur, perdant toute espérance d'obtenir justice de pareils juges, n'eut plus d'autre ressource que de s'avouer clerc, et d'appeler de la procédure de gens qui étaient tous laïcs, et par conséquent incompétents; car on voyait alors des gens mariés qui étaient clercs tonsurés; et l'évêque de Poitiers avait réclamé comme tel Jacques Cœur, dans le temps qu'il était prisonnier à Lusignan, ville de son diocèse, comme fit aussi l'archevêque de Tours, pendant sa prison à Maillé et à Tours : mais les commissaires n'eurent pas plus d'égard à leur réquisitoire, dont ils ne firent aucune mention dans leur procès, qu'à l'appel de Jacques Cœur.

Comme il persistait toujours à soutenir son innocence, et qu'il offrait de s'en rapporter, sur certains chefs, à l'évêque d'Agde, au cardinal d'Etouteville, et au roi lui-même, à qui ses juges n'avaient garde de s'adresser, ils lui proposèrent un délai de deux mois pour justifier de ses faits, à commencer au premier juillet 1452 jusqu'au

---

avait fait fortune en France, où il s'était établi : il était en procès, en 1446, avec Marie d'Anjou, femme de Charles VII, et avait été fait trésorier de Toulouse dans le temps que Jacques Cœur était en faveur; mais après sa disgrâce, il lui succéda dans sa place d'argentier du roi, dont il ne jouit pas long-temps : car ayant été accusé de quelques malversations, il fut arrêté prisonnier à Lyon, en 1455, par Jean de la Gardette, prévôt de l'hôtel du roi, ce prince étant alors dans cette ville.

premier septembre suivant. Ce fut Antoine de Chabannes, alors chef de la commission, qui, après plusieurs interrogatoires, lui annonça qu'on le lui accordait. Ce délai était une suite naturelle du voyage en Languedoc ordonné par les commissaires, pour recueillir toutes les pièces essentielles au procès. Mais les deux députés ne purent agir que quinze jours après le commencement du délai : car leurs lettres de commission ne sont datées, de Mehun-sur-Yèvre, que du 17 juillet 1452. Aussi Jacques Cœur, qui en sentait l'inutilité, ne l'accepta-t-il qu'en remontrant combien ce temps était court pour tant d'opérations, puisqu'il s'agissait de rechercher dans les différentes villes du Languedoc les ordres qu'il avait reçus du roi pour la levée des deniers, les quittances qui en justifiaient l'emploi, les lettres de ce prince par lesquelles il lui en accordait une partie, et enfin les permissions qu'il assurait avoir eues des papes Eugène IV et Nicolas V, pour les transports de quelques armures chez les Sarrazins; « lesquelles permissions, » disait-il, il faudra peut-être chercher dans les re- » gistres de Rome, si elles ne se trouvaient pas à » Montpellier ou à Aigues-Mortes. » Elles ne s'y trouvèrent pas en effet, et l'on en prit droit de condamner Jacques Cœur sur cet article, qu'on regardait alors comme une chose importante. Il est cependant certain qu'elles existaient, puisqu'on les lit parmi les pièces de son procès, avec les certificats qui en constatent l'authenticité.

Les commissaires, en lui annonçant ce délai, déclarèrent en même temps que le procès n'était pas en état d'être jugé ; il y avait cependant onze mois que Jacques Cœur était en prison, et l'on avait entendu contre lui environ cent-cinquante témoins. Le délai étant expiré , sans que ses juges eussent de nouvelles lumières, et celui-ci étant suivi d'un autre aussi infructueux, on le transféra à Tours, où il fut enfermé dans le château ; et le roi fit expédier, le 13 janvier 1453, une nouvelle commission, adressée à Antoine d'Aubusson, Otto Chastellain, et à d'autres commissaires, « par la- » quelle leur fut donnée puissance de besogner » ès procès encommencés, et d'interroger encore » Jacques Cœur, » qui, soutenant toujours qu'il était clerc, et refusant de s'en rapporter aux dépositions de témoins qui étaient notoirement ses ennemis, et même en procès contre lui, lors de sa détention, obligea ses juges d'en venir à des voies plus violentes; car le 22 mars ils ordonnèrent qu'il serait mis à la question pour savoir la vérité des faits dont il était accusé.

En effet, le lendemain, veille du dimanche des Rameaux, il fut conduit devant ses commissaires, qui le firent dépouiller et lier. Ce fut en vain qu'il réclama sa cléricature, qu'il remontra qu'il avait été pris en habit et tonsure de clerc, et qu'il dit qu'il appelait de la question et procédure faite contre lui : quelques-uns des commissaires lui dirent que *puisqu'il se mettoit en telles matières, la*

question lui en seroit plus dure. Alors, épouvanté par la crainte des tourments, il se désista de son appel, et se soumit à dire tout ce que l'on voudrait, et à s'en rapporter même à Michel et Isaac Teinturier, *quoiqu'ils fussent*, disait-il, *ses haineux*. Ces deux hommes avaient été facteurs de Jacques Cœur, et patrons de ses galères : ils l'accusaient principalement de les avoir obligés de renvoyer à Alexandrie un esclave chrétien qui, ayant quitté son maître, était venu en France dans le vaisseau de Michel Teinturier, et qui, après son retour à Alexandrie, avait apostasié.

Jacques Cœur ne niait pas le fait; mais il soutenait qu'il ne savait pas que cet esclave fût chrétien; qu'au reste Michel Teinturier avait eu tort d'enlever et de prendre furtivement un esclave appartenant à un Sarrazin, contre les conventions faites avec le soudan d'Egypte, par lesquelles on avait expressément stipulé que les sujets de l'une et l'autre nation ne s'enlèveraient pas leurs serviteurs; que les marchands avaient fait de grandes complaintes de cette prise, et que le grand-maître de Rhodes (c'était Jean de Lastic) lui en avait écrit, et lui mandait que c'était agir contre la sûreté donnée aux marchands français; et qu'au premier voyage ses galères en seraient inquiétées, puisque dès lors les Sarrazins voulaient se venger sur certains pléges pour marchandises qui étaient à Alexandrie. Sur cela, Jacques Cœur avait assemblé les négociants à Montpellier, pour savoir

ce qu'il y aurait à faire en cette occasion; et il fut conclu qu'il fallait absolument renvoyer cet esclave à son maître.

Ce renvoi, qui était un acte de justice, fut néanmoins un des plus grands griefs qu'on allégua contre Jacques Cœur, comme on le voit par l'arrêt de sa condamnation. La fermeté avec laquelle il répondait, jetait ses juges dans l'embarras; et quoiqu'ils le menaçassent encore, le 27 mars, de lui faire donner la question, il persista dans ses justifications.

Ce fut dans ce même temps que mourut Macée de Léodepard, sa femme, accablée de chagrins et d'ennuis de la prison de son mari qui, quelques jours après, fut encore transféré à Poitiers; c'était sa cinquième prison.

Charles VII étant venu à Lusignan au mois de mai 1453, ordonna qu'on y fît apporter toutes les pièces du procès pour les faire examiner en sa présence, et travailler à la rédaction de l'arrêt.

Le 26 de ce mois, l'évêque de Poitiers députa ses vicaires généraux à Lusignan, pour demander qu'on lui remît la personne de Jacques Cœur comme [1] *clerc solu*. Les juges répondirent « qu'il » ne serait ne ne devait être rendu; c'est pour-

---

1. On apelait *clercs solus*, non-seulement ceux qui n'avaient point été mariés, mais encore ceux qui, l'ayant été, ne l'étaient plus par la mort de leur femme.

» quoi ledit évêque considérant l'église et la juris-
» diction ecclesiastique être grevées par ladite ré-
» ponse et dénégation, en appela, et de ceux par
» qui ou par l'autorité desquels elle avoit été faite
» et donnée, à celui ou à ceux à qui ou auxquels de
» droit et de raison il devait et pouvait provoquer et
» appeler, » et il demanda acte de son appel, qui fut reçu, non par le greffier de la commission, mais par Louis Piat, notaire royal, qui s'était pour cela transporté dans l'hôtel épiscopal.

C'est une chose risible que de voir avec quel scrupule les commissaires interrogèrent les barbiers des différents lieux où Jacques Cœur avait été prisonnier, pour savoir si, en le rasant, ils lui avaient fait la tonsure, et s'ils en avaient aperçu quelques vestiges; et enfin, quelle était la forme des habits qu'il portait quand il fut pris, tandis qu'ils refusaient d'admettre ses lettres de tonsure, que l'archevêque de Tours, l'évêque de Poitiers et Jean Cœur, archevêque de Bourges, offraient de montrer. Ce dernier, voyant qu'il n'y avait point de justice à attendre pour son père, alla à sept heures du matin, la veille de la prononciation de l'arrêt, accompagné d'un notaire, chez Geoffroi Garin, clerc, garde du scel royal établi aux Contraux à Poitiers, pour y former un acte d'appel, où il exposa que « puis n'a guères il était venu à
» sa notice et cognoissance que certains haineux et
» malveillants de Jacques Cuer son père s'effor-
» çaient de pourchasser plusieurs griefs, dom-

» mages, intérêts, troubles et empeschements à
» sa délivrance, dont et desquels griefs par lui
» dits et exposés, il a appelé et appelle où il
» pourra et devra, et de ce requiert instrument ou
» lettres testimoniales, pour lui servir et valoir ce
» que pourra, et devers qui il pourra. »

On sent assez, à la manière dont furent faits ces actes, que les tribunaux étaient fermés pour les complaignants, et que la voix de l'innocence opprimée ne pouvait parvenir aux oreilles du roi. La bonté naturelle de ce prince et son équité même semblaient concourir pour la condamnation de Jacques Cœur, avec l'injustice et la passion de ses juges. Les rois se croient toujours obéis; et Charles VII avait, dès le commencement de la procédure, recommandé aux commissaires d'agir en conscience et suivant les lois. Pouvait-il les soupçonner d'ètre infidèles, d'avoir changé ou altéré les confessions de Jacques Cœur, et d'avoir soustrait beaucoup de choses qui servaient à sa justification, comme les en accusèrent ses enfants, et comme en convinrent quelques-uns des commissaires dans la suite. C'est ainsi que les plus grandes vertus des souverains deviennent inutiles, disons même nuisibles à leurs sujets, lorsque leur confiance tombe sur des ministres qui en abusent.

Le roi s'étant donc fait rendre compte des informations, interrogations et autres pièces concernant l'accusé, il ordonna au chancelier de France, Guillaume Jouvenel des Ursins, de prononcer l'ar-

rêt au château de Lusignan, le 29 mai mil quatre cent cinquante-trois.

Par cet arrêt, qui est très long, et dont la plupart des abrégés que nous en avons sont peu exacts, Jacques Cœur est déclaré atteint et convaincu de concussion et d'exaction des finances, d'avoir pris, levé et retenu plusieurs grandes sommes de deniers, tant sur le roi que sur ses pays et sujets, en grande désolation et destruction desdits pays; d'avoir transporté de l'or et de l'argent hors du royaume, et en particulier chez les Sarrazins, ennemis de la foi; d'avoir transgressé les ordonnances royaux; et enfin, il est déclaré coupable du crime de lèse-majesté et autres crimes, pour lesquels il a encouru la peine de mort et la perte de ses biens; toutesfois, pour aucuns services par lui rendus au roi, et en contemplation et faveur du pape, qui lui en avait fait requête, et pour autres, causes Sa Majesté lui remet la peine de mort, le prive et déclare inhabile à toujours de tous offices royaux et publics, le condamne à faire au roi amende honorable, en la personne de son procureur, nu-tête, sans chaperon, tenant une torche du poids de dix livres; à racheter des mains des Sarrazins l'enfant qu'il avait renvoyé à Alexandrie, si faire se peut, sinon à racheter en sa place un chrétien desdits Sarrazins, et à le faire amener à Montpellier; et en outre, condamne ledit Jacques Cœur, pour les sommes par lui retenues, en la somme de 100,000 écus, et en celle de 300,000 écus en amende profitable au roi, et à tenir prison jusqu'à pleine sa-

tisfaction : au surplus, déclare tous ses biens confisqués, le bannit perpétuellement du royaume, réservé sur ce le bon plaisir du roi; et au regard de l'empoisonnement d'Agnès Sorel, ce prince déclare « pour ce que le procès n'est pas en état » de juger pour le présent, qu'il n'en fait aucun » jugement, et pour cause. »

Ce dernier article doit paraître d'autant plus extraordinaire, que Jeanne de Vendôme avait été condamnée comme calomniatrice, à faire réparation à Jacques Cœur, et à se tenir éloignée de dix lieues de tous les endroits où se trouveraient le roi et la reine, le roi lui remettant la peine de mort qu'elle avait encourue. Aussi les avocats du parlement de Paris, que les enfants de Jacques Cœur consultèrent sur la manière dont ils pourraient revenir contre son arrêt, y trouvèrent-ils une iniquité manifeste, en ce qu'il paraissait par le procès, que la principale charge de l'emprisonnement était fondée sur les poisons dont l'accusé ne s'était point trouvé chargé, « mais au contraire avoit été prouvée son innocence par la sentence donnée contre » Jeanne de Vendôme, demoiselle de Mortaigne. » Ainsi est bien clair, concluaient-ils, selon droit » en bonne justice et raison, que Jacques Cœur » devoit être absous de ladite charge. Toutefois, » par ladite sentence, apert que sur cela ne fut rien » délibéré par les opinions, mais fut dit qu'on n'y » faisoit point de jugement; en quoi semble ladite » sentence contenir iniquité manifeste. »

L'amende prononcée contre Jacques Cœur nous paraît excessive : car les 400,000 écus feraient aujourd'hui de notre monnaie 4,228,360 livres. Mais quelque exorbitante que fût cette somme, il était en état de la payer; et il n'avait pas besoin pour y satisfaire du secours de ses facteurs, comme quelques historiens l'ont avancé. L'on a déjà vu que le roi s'était saisi de 100,000 écus dès le commencement de la procédure; et la vente de ses terres, au nombre de plus de quarante paroisses, et des maisons et meubles qu'il avait dans plusieurs provinces du royaume, était plus que suffisante pour payer les autres 300,000 écus. Les auteurs qui ont parlé avec admiration de ses grands biens, ne les ont point exagérés : ils étaient si prodigieux, qu'on crut qu'il avait la pierre philosophale.

C'était, si l'on en croit Borel, le fameux Raimond Lulle qui, ayant trouvé à Montpellier Jacques Cœur encore jeune, conçut de l'amitié pour lui, et lui communiqua le secret de faire de l'or; mais tout le secret de Jacques Cœur consistait dans ses talents et son habileté pour le trafic. On n'est plus étonné de ses richesses immenses, lorsqu'on fait réflexion qu'il avait en propre dix ou douze navires qui voyageaient continuellement pour son compte en Egypte et dans les Echelles du levant; que depuis vingt ans il faisait lui seul plus de commerce que tous les marchands de l'Europe ensemble. Aussi voit-on, par les pièces de son procès,

qu'il avait par là encouru la haine des Génois, des Vénitiens et de tous les Italiens, dont il avait ruiné le trafic. Je ne parle point des profits qu'il avait pû faire dans les charges de finance dont il avait été revêtu, ayant été successivement maître des monnaies de Bourges et de Paris, et argentier du roi; charges dans lesquelles il soutint toujours qu'il s'était comporté en homme de bien.

Telle avait été la situation de Jacques Cœur, lorsqu'il fut arrêté. Quoique sa condamnation ne lui eût point été signifiée dans sa prison de Poitiers, le même jour qu'elle fut prononcée à Lusignan, cependant, le 2 juin suivant, Jean Dauvet s'était transporté à Poitiers par-devers Jacques Cœur, en vertu des lettres du roi données à Lusignan le premier juin mil quatre cent cinquante-trois, pour lui faire commandement de payer la somme de 400,000 écus. Il répondit : « qu'il lui étoit impossible de payer une » si grande somme, et que ses biens n'étoient suffi- » sants de la fournir à beaucoup près ; qu'il devoit » 220,000 écus qu'il avoit empruntés pour les » affaires du roi ; c'est pourquoi il prioit le sieur » Dauvet et M. de Dammartin de remontrer au roi » son pauvre fait, et lui supplier qu'il lui plaise » d'avoir pitié et compassion de lui et de ses pau- » vres enfants ». Jacques Cœur, en s'exprimant ainsi, n'entendait certainement parler que de l'argent comptant qu'il pouvait avoir actuellement : car ses biens valaient plus que l'amende à laquelle il avait été condamné, comme nous l'avons dit.

Cinq jours après sa condamnation, les commissaires, le chancelier à leur tête, se transportèrent à Poitiers pour la lui signifier. Le jour même de leur arrivée, qui était le quatre juin, Pierre de Chaumont, abbé de Saint-Cyprien, et maître Jean Tripault, vicaire-général et official, députés par l'évêque de Poitiers, s'adressèrent à M. le chancelier et aux autres seigneurs du grand conseil du roi, assemblés au prétoire du palais, et requirent qu'on leur remît la personne de Jacques Cœur comme *clerc solu*, dont ils montrèrent les lettres de tonsure. Comme ils ne purent avoir réponse ce jour-là sur leur réquisitoire, ils revinrent le lendemain ; mais les huissiers leur ayant refusé l'entrée du prétoire par ordre des commissaires, quoique tout le monde y entrât librement, ils furent contraints de rester seuls dans la grande salle du palais, où deux des commissaires, Hugues de Couzai, lieutenant du sénéchal de Poitou, et Hélie de Tourotte, lieutenant de Saintonge, accompagnés du greffier du grand conseil, leur vinrent demander ce qu'ils desiraient, et leur dirent que s'il s'agissait du réquisitoire qu'ils avaient présenté la veille, ils avaient ordre de leur signifier qu'ils n'entreraient point au conseil, ni ne parleraient à messeigneurs du conseil : à quoi les députés répliquèrent que le réquisitoire par eux fait était juste et raisonnable, puisqu'il s'agissait de rendre à l'église, comme sujet, Jacques Cœur, » pour être puni et corrigé selon l'exigence des

» cas, crimes et maufaits par lui commis » : mais au reste ils leur signifiaient aussi à leur tour, *qu'au cas que messeigneurs du conseil voudroient procéder contre ledit Jacques Cœur et le contraindre à faire amende honorable ou autre exécution, de quoi pourroit être infamé, ils en appelloient, et de faict en appellent au roi leur souverain seigneur, bien conseillé, ou à autre à qui il appartiendra.* Ils prièrent ensuite ces deux commissaires de notifier aux seigneurs du conseil l'appel par eux fait, et la cause pourquoi ils appelaient, de les supplier qu'il leur plût au moins de surseoir et différer de procéder contre Jacques Cœur, jusqu'à ce qu'ils eussent nouvelles du roi, vers lequel l'évêque de Poitiers avait envoyé pour lui faire de très humbles remontrances. Mais, malgré ces prières et tant de protestations réitérées, les seigneurs du conseil firent venir le malheureux Jacques Cœur à la vue d'une foule de peuple accourue à ce spectacle, lui prononcèrent son arrêt et lui firent faire amende honorable publiquement, une torche au poing, sans ceinture et sans chaperon.

C'est ainsi que fut condamné Jacques Cœur, après avoir été pendant vingt-deux mois en différentes prisons. « Son procès, pour me servir des termes de » la consultation des avocats, fut fait de place en » place, de château en château; les témoins ne furent » récolés ne confrontés. Il y eut mutation de commissaires, parmi lesquels, quoiqu'il s'y trouvast de » notables gens, les uns ont été au commencement

» et les autres non, et ceux qui ont opiné, n'ont été
» à faire le procès; ainsi ne peut qu'il n'y ait eu des
» fautes au jugement ».

Jean Dauvet, procureur-général du parlement, fut commis pour mettre l'arrêt à exécution, et faire vendre tous ses biens, meubles et immeubles. Il n'y eut aucun de ses juges qui n'eût quelque portion des grandes richesses qu'il avait amassées: mais Antoine de Chabannes fut le mieux partagé. Son lot fut la seigneurie de Saint-Fargeau, les baronnies de Toucy et de Péreuse, c'est-à-dire, presque tout le pays connu sous le nom[1] de Puisaie, consistant en plus de vingt paroisses. On a déjà vu que les terres de Jacques Cœur avaient été distribuées dès le commencement de la procédure, avant qu'il y eût encore aucun jugement rendu contre lui : néanmoins, comme il aurait paru trop odieux que les donataires ne les possédassent qu'en vertu d'une confiscation prématurée, ils se les firent adjuger après sa condamnation. Les terres du pays de Puisaie, qui avaient été mises en criées à la requête du procureur du roi, furent adjugées en l'auditoire du trésor de Paris, le trente janvier mil quatre cent cinquante-six, à Antoine de Chabannes, pour la somme de

---

1. La petite ville de Saint-Fargeau, située sur la rivière de Loing, à deux lieues de sa source, est la capitale de la Puisaie.

20,000 écus d'or ; et il en rendit foi et hommage au roi, le 10 février de l'année suivante. Guillaume Gouffier, premier chambellan, eut la terre et seigneurie de la Motte, celle de Boissi, la moitié de celles de Rouanne et de Aon, pour 10,000 écus; et le roi se réserva, pour en ordonner à son plaisir, les sommes qui étaient dues à Jacques Cœur par ses débiteurs, parmi lesquels on trouve François de Montberon, et Jeanne de Vendôme, sa femme

Il s'agit maintenant d'examiner ce que devint Jacques Cœur après son arrêt, en quel lieu il se retira ; et où il mourut quelles furent les suites de sa condamnation, et enfin s'il est vrai que sa mémoire fut réhabilitée par le parlement, comme le disent quelques auteurs.

C'est une chose étonnante, combien tous nos historiens ont débité de fables sur ce que devint Jacques Cœur après sa condamnation. Les uns ont dit que, pendant son absence, ses amis avaient ménagé son accommodement ; que le parlement l'avait remis en sa bonne renommée, et ordonné que ses biens lui seraient rendus ; d'autres, qu'après avoir ouï la lecture de sa sentence, il trouva moyen, par l'intelligence qu'il avait avec ses gardes, de sortir de prison, après avoir fait ferrer ses chevaux à l'envers, et de se retirer chez le soudan d'Égypte, où il fut bien recueilli. Le commissaire La Mare le fait voyager en Turquie, « d'où, dit-il, » si l'on en croit une tradition que l'on tient pour

» constante, il rapporta à son retour des poules de
» Turquie qu'il fit élever dans son beau château
» de Beaumont en Gâtinois. » Mais le plus grand nombre de nos auteurs, même les plus célèbres, comme la Thaumassière, Godefroi, le P. Daniel, et d'autres, se réunissent à dire qu'ayant reçu de ses principaux facteurs 60,000 écus, il se retira dans l'île de Chypre, où il trouva moyen de faire encore une nouvelle fortune, et de marier richement deux filles qu'il y eut d'une dame du pays, nommée Théodora, avec laquelle il se remaria; chacune de ces deux filles ayant eu, disent-ils, 50,000 écus en mariage. L'aînée fut mariée dans la ville de Famagouste, et l'autre à une personne de considération du royaume de Chypre. Enfin Jacques Cœur, selon ces mêmes auteurs, ayant bâti un hôpital pour les pélerins de la Palestine, et ayant fondé magnifiquement l'église des Carmes de Famagouste, il y fut enterré avec pompe.

Après un détail aussi circonstancié de ce que fit Jacques Cœur dans l'île de Chypre, qui ne croirait qu'il y a dans ce récit quelque réalité? Cependant ce récit n'est qu'une pure fable; et l'erreur dans laquelle sont tombés un aussi grand nombre d'écrivains sur ce point particulier de notre histoire, doit nous rendre fort réservés à l'égard de plusieurs faits plus importants, auxquels nous accordons, sans examen, notre croyance; parce que nous les voyons attestés unanimement par une

foule d'auteurs, la plupart dignes de foi. Combien de fois, en remontant à la source, ne trouverait-on pas qu'un grand nombre de témoignages ne forment qu'un seul témoin. L'application de ce principe à l'opinion que je vais tâcher de détruire est toute naturelle : en effet, quoiqu'adoptée par presque tous nos historiens, elle ne doit peut-être son origine qu'à André Thevet. Ce voyageur, qui vivait sous le règne de Henri III, et qui, dans son temps, était également décrié pour son ignorance et ses mensonges, rapporte qu'il avait vu, dans l'île de Chypre, le tombeau de Jacques Cœur avec cette épitaphe : *Hic jacet Jacobus Cordatus, civis Bituricensis.*

Les auteurs que j'ai cités ci-dessus, auraient dû au moins faire plus d'usage d'un titre dont ils ont eu connaissance, je veux dire des lettres de Charles VII, du cinq août mil quatre cent cinquante-sept, par lesquelles il rend aux enfants de Jacques Cœur une partie des biens de leur père ; car le roi, dans ces lettres, parle toujours de Jacques Cœur comme étant mort alors, *en exposant sa personne à l'encontre des ennemis de la foi catholique*, et le livre des obits de l'église de Saint-Étienne de Bourges, à laquelle Jacques Cœur avait fait beaucoup de bien, donne à ce grand homme la qualité de capitaine général des armées de l'Église contre les Infidèles. *Obiit generosi animi Jacobus Cordis Ecclesiæque capitaneus generalis contrà infideles.* Ces deux pièces authentiques de-

vaient faire conclure que le court espace de temps écoulé depuis la fin de l'année mil quatre cent cinquante-trois jusqu'à sa mort, arrivée à la fin de celle de mil quatre cent cinquante-six, temps employé, au moins en partie, à des expéditions militaires, ne pouvait s'accorder avec un mariage d'où seraient sorties deux filles, et avec toutes les opérations nécessaires pour faire un nouvel établissement et une nouvelle fortune. Il était naturel, au contraire, de penser que ce ne devait pas être dans l'île de Chypre, mais en Italie, que Jacques Cœur avait dû chercher un asile contre ses persécuteurs, puisqu'on le fait mourir à la tête des armées de l'Église contre les Infidèles. C'est en effet le parti qu'avait pris Jacques Cœur, comme nous l'apprenons par d'autres lettres de Charles VII, données à Saint-Prix, en Dauphiné, au mois de février mil quatre cent cinquante-sept. Ces lettres, qui parlent de Jacques Cœur comme étant mort alors, seront le dénouement de ses dernières aventures. Elle contiennent une abolition accordée à un nommé Jean de Village, qui non seulement avait contribué à l'évasion de Jacques Cœur, mais encore s'était opposé à l'exécution des ordres du roi, pour la saisie de ses biens. Cet homme, devenu célèbre dans la suite, mérite bien que nous le fassions connaître plus particulièrement.

Si quelques-uns des facteurs de Jacques Cœur furent ses accusateurs et ses plus cruels ennemis, il y en eut d'autres, en plus grand nombre, qui

partagèrent la disgrâce d'un si bon maître, et ne l'abandonnèrent pas dans ses malheurs. Obligés de s'enfuir à la nouvelle de son emprisonnement, ils mirent à couvert tout ce qu'ils purent emporter de leurs biens et de ceux de Jacques Cœur, avec qui ils étaient associés dans son commerce. Les principaux étaient Guillaume de Varie, et Jean de Village : le premier avait fait une fortune considérable, et avait été annobli par Charles VII, comme je l'ai dit ; le second, natif de Bourges, avait été élevé jeune par Jacques Cœur, qui reconnaissant en lui des sentiments de probité, et des talents pour le trafic, lui avait fait épouser sa nièce, et lui avait confié le commandement de ses galères. Il fut dans la suite seigneur de Lançon en Provence, viguier de Marseille, capitaine général de la mer, conseiller et maître-d'hôtel de René, roi de Sicile, et chambellan du duc de Calabre, fils de ce prince. Car c'est une chose à remarquer ici en passant, que tous ceux qui furent employés par Jacques Cœur, parvinrent à des postes honorables : ce qui prouve combien il se connaissait en mérite.

Jean de Village était dans un port de Languedoc, lorsque les officiers du roi se transportèrent dans cette province pour se saisir des navires de Jacques Cœur, et de toutes les marchandises qui y étaient. Jean de Village s'opposa à cette saisie : non-seulement il demanda une décharge de la part du roi ; mais il voulut encore en avoir une de

Jacques Cœur, après qu'il lui aurait rendu ses comptes. La vigueur qu'il témoigna en cette occasion, fut cause que les commissaires du roi ne portèrent pas alors plus loin cette affaire, et laissèrent en repos Jean de Village. Une opposition si marquée aux ordres de son souverain, devait lui faire appréhender des suites fâcheuses; et ce fut pour se mettre à l'abri de toute poursuite qu'il se retira à Marseille, qui n'était pas encore de la dépendance du royaume. Néanmoins, quelque temps après, avec la permission de René d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence, on emprisonna la femme et les enfants, et l'on saisit tous les biens de Jean de Village, qui se sauva dans les pays étrangers, et ne revint en France qu'après la mort de Jacques Cœur. Charles VII, touché alors de compassion envers Jean de Village, reconnaissant qu'*en tous autres cas, il était homme de bonne vie et conversation, et aussi qu'il étoit fort duit et expérimenté au fait de navigaige*, lui pardonna, par les lettres dont j'ai parlé ci-dessus, toutes les fautes qu'il avait commises au sujet de Jacques Cœur, et dont il avait fait l'aveu dans une requête présentée au roi au mois de février mil quatre cent cinquante-sept.

C'est par sa requête, relatée dans les lettres d'abolition que le roi lui accorda, que nous apprenons le détail de la sortie de Jacques Cœur hors du royaume, où il était encore au commencement de l'année quatorze cent quarante-cinq. Quelques

recherches que j'aie pu faire, je n'ai pu découvrir de quelle manière il était sorti de sa prison de Poitiers après sa condamnation ; mais enfin, il était encore, au mois de janvier quatorze cent quarante-cinq, dans la ville de Beaucaire où, suivant la relation de Jean de Village, *il s'étoit rendu en franchise dans le couvent des cordeliers.* Il ne faut pas entendre par le terme de franchise une retraite d'où Jacques Cœur fût en liberté de sortir quand il aurait voulu, comme on le va voir.

Ce fut de là qu'il envoya, par un frère cordelier, à Jean de Village, qui s'était alors réfugié à Marseille, une lettre par laquelle il le priait *que pour Dieu il eût pitié de lui, en trouvant moyen de le tirer hors de là et de lui sauver la vie.* Jean de Village, mû de pitié à la lecture de cette lettre, résolut de sauver son bienfaiteur. Il considérait, dit-il, au roi dans sa requête, qu'étant serviteur » et parent de feu Jacques Cœur, que tous les biens » qu'il avoit en ce monde lui estoient et sont venus » par son moyen, et aussi qu'il estoit commune » renommée que Jacques Cœur feroit son appointement envers le roi et ne perdroit pas tous ses » biens, il n'avoit pas cru commettre une action « blâmable de le soustraire au ressentiment de ses » ennemis ». En effet, Jean de Village prit le parti d'aller à Tarascon, situé sur le Rhône, vis-à-vis de Beaucaire : il s'y logea chez les cordeliers pour être plus à portée de savoir les intentions de Jacques Cœur, à qui il fit donner avis de son ar-

rivée par un cordelier de Tarascon, qui, sous prétexte d'une visite qu'il allait faire aux cordeliers de Beaucaire, trouva facilement moyen de parler à leur prisonnier. Jacques Cœur donna au moine des tablettes sur lesquelles il priait Jean de Village, comme son fils, *que pour Dieu il le jettast dehors de là, car il appréhendoit fort qu'on ne le fist mourir en ladite franchise sans le sceu du roi.* Ce dernier trait prouve l'acharnement des ennemis de Jacques Cœur, qui, non contents de l'avoir dépouillé de la plus grande partie de ses biens, cherchaient encore à lui ôter la vie. Jean de Village lui fit dire, pour le réconforter, « que puisqu'il » avoit volonté de sortir des Cordeliers de Beau- » caire, il avoit courage, moyennant l'aide de Dieu, » de l'en mettre dehors; et qu'en attendant l'exécu- » tion de son projet, il eût à faire *bonne chère.* »

Il retourna en diligence à Marseille, où il fit part de ses desseins à deux autres facteurs de Jacques Cœur, nommés Guillaume Gymart et Guillardet, natifs de Bourges, que l'emprisonnement de leur maître avait aussi obligés de prendre la fuite : ceux-ci l'encouragèrent et s'offrirent à le suivre. Comme Jean de Village avait des navires armés à sa disposition, il n'eut pas de peine à trouver *dix-huit ou vingt compagnons de guerre*, dont lui et ses deux associés jugèrent à propos de se faire escorter. Cette petite troupe étant arrivée à Tarascon, on fit avertir Jacques Cœur de se tenir prêt, le lendemain, à sortir des cordeliers, après

qu'il aurait entendu leurs matines qui se disaient à minuit.

Il était question d'entrer dans la ville de Beaucaire, entourée de murailles ; mais un des soldats de Jean de Village connaissait une ouverture dans un endroit du mur que l'on pouvait aisément agrandir, et par où il serait facile de passer sans être aperçu. Ils traversèrent donc le Rhône dans une barque qu'ils avaient louée avec les instruments dont ils avaient besoin; et, étant arrivés au pied des murs de Beaucaire, ils y attendirent l'heure marquée pour se rendre au couvent des Cordeliers. Jacques Cœur étant venu à leur rencontre à la sortie des matines, ils lui firent repasser le Rhône dans leur barque jusqu'à Tarascon, d'où ils le conduisirent par terre à la Tour-de-Boue, petit port de Provence, où Jean de Village avait ordonné qu'on lui tînt toute prête une barque, dans laquelle il fit monter Jacques Cœur; et, l'ayant fait débarquer auprès de Marseille, il le conduisit par terre jusqu'à Nice. Jacques Cœur s'y embarqua sur un navire armé, et se rendit à Pise, d'où enfin il arriva heureusement à Rome.

Il put encore avoir la consolation d'y voir le pape Nicolas V, qui, pendant sa prison, avait, mais inutilement, écrit en sa faveur à Charles VII. Il l'avait honoré de son amitié; et avait conçu une grande estime pour lui, lorsqu'il vint à Rome en qualité d'ambassadeur à cette célèbre ambassade d'obédience de Charles VII, qui rehaussa si fort

le lustre de la nation française aux yeux des Romains, et dont toute la pompe et la magnificence étaient dues aux richesses et aux soins de Jacques Cœur. Le pape ne voulut point alors qu'il eût d'autre demeure que son palais; et dans une maladie qu'il y eut, il lui rendit des visites fréquentes, et ordonna à ses médecins d'en avoir autant de soin que de sa propre personne. Mais il ne dut pas jouir long-temps du plaisir de revoir un pontife qui avait pris tant de part à ses malheurs : la mort enleva Nicolas, les derniers jours de mars quatorze cent cinquante-cinq, après huit années de pontificat.

Jacques Cœur n'ayant plus rien à craindre de ses ennemis au milieu de la ville de Rome, s'y occupa à régler ses affaires, et à se faire rendre compte des biens dont ses facteurs avaient eu l'administration. Car toutes les richesses de Jacques Cœur n'étaient pas en France : il était en correspondance avec les négociants de l'Italie et du Levant; ses vaisseaux faisaient encore des voyages sur la Méditerranée pendant sa prison; et ceux de ses facteurs qui lui demeurèrent fidèles, mirent en sûreté les biens de leur maître. Ainsi, malgré la confiscation de ceux qui se trouvèrent en France lorsqu'il fut emprisonné, il trouva encore des ressources. Jean de Village dit que pendant le séjour que Jacques Cœur fit à Rome, il alla l'y trouver, et *besoigna avecques lui de toutes les charges et administrations de ses galées et faicts qu'ils avoient eus ensemble*; et qu'après avoir partagé ce qui leur

devait revenir, ils se séparèrent contents l'un de l'autre.

Ainsi, il est constant, par le récit de Jean de Village, que Jacques Cœur passa l'année quatorze cent cinquante-cinq à Rome; et, comme il mourut au mois de novembre l'année suivante, on sent bien, sans que j'en avertisse, qu'il est impossible qu'il ait passé dans l'île de Chypre pour s'y marier, qu'il ait eu deux filles de son mariage, et enfin qu'il y ait fait cette grande fortune dont parlent presque tous nos historiens.

Mais si Jacques Cœur n'est pas mort dans l'île de Chypre, où s'est-il donc retiré après son départ de Rome? Je n'ai trouvé qu'un auteur qui ait pu me donner quelque éclaircissement sur ce sujet; c'est Jean d'Auton, historien de Louis XII, qui avait vécu avec les enfants de Jacques Cœur. Cet auteur, apres avoir raconté une expédition des Français à l'île de Mételin, en quinze cent un, dit que leur flotte aborda à l'île de Chio pour y descendre les malades, dont quelques-uns moururent et furent enterrés dans l'église des Cordeliers, *auquel lieu*, ajoute-t-il *est pareillement ensépulturé feu Jacques Cœur dedans le milieu du chœur de ladite église*. Ce témoignage de Jean d'Auton paraît d'autant mieux fondé, qu'il s'accorde parfaitement avec ce que disent les lettres de Charles VII, et l'obituaire de Saint-Etienne de Bourges, que Jacques Cœur est mort en combattant contre les Infidèles à la tête des troupes de l'Eglise. Il n'y a

qu'à faire voir qu'en quatorze cent cinquante-six le pape Calixte III arma en effet à Ostie, contre les Turcs, nouvellement maîtres de Constantinople, une flotte qui vint débarquer à l'île de Chio, et qui est la seule sur laquelle Jacques Cœur ait pu avoir quelque commandement.

La prise de Constantinople par Mahomet II, le vingt-sept mai mil quatre cent cinquante-trois, avait répandu la terreur dans toute l'Europe. Le pape Nicolas V avait exhorté les princes chrétiens à s'opposer à un torrent qui menaçait toute la chrétienté : mais les guerres qui les divisaient alors ne permettaient pas d'espérer un prompt secours ; et Nicolas V étant mort au mois de mars mil quatre cent cinquante-cinq, Calixte III, qui lui succéda au mois d'avril suivant, résolut d'exécuter les projets de son prédécesseur. Il avait fait à son élection un vœu solennel de déclarer la guerre aux Turcs, et de faire tous ses efforts pour reprendre sur eux la ville de Constantinople. Quoiqu'il ne fût pas secondé par les princes chrétiens, 200,000 écus d'or qu'il trouva dans le trésor de l'église, les décimes qu'il avait imposées sur le clergé, et les aumônes que lui ramassèrent les prédicateurs qu'il avait envoyé prêcher la croisade, le mirent en état d'armer une flotte de seize galères.

Michel Ducas, auteur contemporain, et l'un des historiens de l'histoire byzantine, dit que cette flotte était commandée par le patriarche d'Aquilée, et

qu'elle fut destinée à porter du secours aux îles les plus voisines de la domination des Turcs, comme à Rhodes, à Chio, Lesbos, Lemnos, Imbros, Samothrace et Thasos. Ce ne peut être que sur cette flotte que s'embarqua Jacques Cœur; il commandait apparemment sous les ordres du patriarche d'Aquilée. Michel Ducas rapporte les expéditions de cette flotte qui, s'étant jointe à des pirates catalans et d'autres nations, ravagea pendant trois ans les côtes de l'Asie mineure et les îles dont les Turcs s'étaient emparés. Mais Jacques Cœur ne put avoir part à tous ces ravages, puisqu'il mourut au mois de novembre mil quatre cent cinquante-six. Michel Ducas qui marque exactement tous les lieux où s'arrêta la flotte, ne fait aucune mention de l'île de Chypre : il dit expressément qu'en partant d'Italie elle vint en droiture à l'île de Rhodes, où après avoir demeuré quelque temps, elle aborda à l'île de Chio, où elle séjourna aussi; et ce fut alors que Jacques Cœur étant tombé malade dans cette île, il y mourut, puisque Jean d'Auton assure qu'il fut enterré au milieu du chœur de l'église des Cordeliers. Nous ne savons aucun détail des circonstances de sa mort : Charles VII, dans ses lettres du cinq août mil quatre cent cinquante-sept, nous apprend seulement « que Jacques Cœur,
» à la fin de ses jours, lui avoit recommandé ses en-
» fants, en le suppliant humblement qu'eu égard
» aux grands biens et honneurs qu'il avait eus en

» son temps autour de lui, son plaisir fût de leur
» donner aucune chose, afin que ceux qui étaient
» séculiers pussent honnestement vivre sans néces-
» sité ».

MÉMOIRE

SUR

LES SUITES DU PROCÈS

DE JACQUES CŒUR,

PAR M. BONAMY. [1]

Il ne me reste plus, pour terminer mes recherches sur Jacques Cœur, qu'à exposer les suites du procès que ses enfants intentèrent contre ceux qui, ayant profité de sa disgrâce, s'étaient emparés de ses biens; et à examiner si, comme le disent quelques auteurs, sa mémoire fut réhabilitée par le parlement. Ce que je dirai est tiré de titres originaux, et je me servirai souvent des propres termes des actes.

Il n'était pas possible que le temps et la réflexion n'affaiblissent les impressions que les accusations portées contre Jacques Cœur avaient faites sur l'esprit de Charles VII, prince naturellement tendre et bon : on en était si persuadé, qu'on ne pouvait s'imaginer qu'un sujet qui l'avait si bien servi ne trouvât enfin grâce devant lui, et ne conservât au moins une partie de ses grands biens. C'est ainsi qu'on en parlait publiquement; et peut-être que

---

1 Lire le texte du volume XX de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

si Jacques Cœur avait vécu plus long-temps, il serait venu à bout de démontrer si bien son innocence, qu'il aurait couvert ses accusateurs de la confusion qu'ils méritaient : mais étant mort un an après son évasion, il laissa à ses enfants le soin de venger sa mémoire outragée.

Il en avait quatre, Jean, archevêque de Bourges, Henri, doyen de l'église de Limoges, Renaud et Geoffroi tous deux mineurs : il avait encore une fille, nommée Perrette, mariée en mil quatre cent quarante-sept avec Jacquelin Trousseau, fils d'Artault, seigneur de Mareuil et de Saint-Palaie. Elle avoit eu en mariage la somme de dix mille tournois une fois payée, et à condition de ne pouvoir venir à la succession de ses père et mère, tant qu'il y aurait hoirs mâles descendants de mâles.

Cette dot paraît médiocre eu égard aux richesses du père ; il est vrai qu'alors il n'avait pas encore fait l'acquisition de toutes ces grandes terres qui lui attira l'envie de plusieurs grands du royaume : j'ai remarqué qu'il ne la fit que depuis l'an mil quatre cent quarante-sept.

Lorsqu'il fut arrêté, il possédait les seigneuries de la Motte, de Boissi, de Saint-Aon et une partie de celle de Rouanne dans le Forès, celles de Menne-tou-Salon, Marmaigne, Maubranche et Barlieu en Berri ; de Saint-Fargeau, de Lavau, de la Coudrai, de Champignelles, de Mézilles, de Saint-Maurice sur l'Avéron, de la Frénoie, Messeroi, Fontenouilles, et les baronies de Toucy et de Péreuse

dans les diocèses de Sens et d'Auxerre, avec toutes les appartenances de ces terres, qui consistent en près de trente paroisses; je passe sous silence les autres qu'il possédait encore [1].

Quant à ses maisons, il en avait deux à Paris, dont l'une était où est le palais Royal, et l'autre subsiste encore aujourd'hui dans la rue de l'Homme-armé, plusieurs à Bourges, et entre autres, celle qu'on appelle encore l'hôtel de Jacques Cœur, où s'assemble depuis mil six cent quatre-vingt-trois, le corps municipal de cette ville; à Sancerre, à Saint-Pourçain, à Lyon, à Montpellier, à Béziers, etc.

---

1. J'ai lu, dans un inventaire de la Chambre des comptes, « une procuration de monsegneur l'argentier, signée » Jacques Cuer, et scellée de son scel le vingt-septiesme » jour de febvrier mil quatre cent cinquante, par laquelle » il constitue ses procureurs Guillaume de Varie, et maître Jehan de la Loère, pour faire les foi, hommage et » debvoirs qu'il est tenu faire à messeigneurs les comtes de » Nevers et de Gien, et autres seigneurs, à cause de la » baronie de Toussy, et des terres, chasteaulx, places et » chastellenies de Saint-Furgeoul (Saint-Fargeau), Pé» reuse, la Codée (la Coudray), Lavau, Mézilles, Saint-» Martin, Saint-Privé, Rongières (Ronchère), Septfons, » Sainte-Colombe, Fauterelles (Faverelles), Arquien, » Sauzay, la Bussière, Chastillon, Montbouy, le Bois-» Saint-Germain, Destenières, Fontaines, Moulins, Dra» cy, la Vilette, et autres assis en la terre de Puisaye; en » des estangs, forges, bois, rivières, granges, mestayries, » juridicions hautes, moyennes et basses, et autres » choses. »

Le roi Charles adressa ses lettres en forme de commission le premier juin mil quatre cent cinquante-trois, à Jean Dauvet, son procureur-général, pour mettre à exécution l'arrêt donné contre Jacques Cœur, et saisir tous et chacun ses biens meubles et immeubles, les mettre en criées et subhastations, et pour faire adjourner les opposants auxdites criées par-devant les conseillers-trésoriers de France, en leur auditoire du trésor à Paris.

Les biens de Jacques Cœur ayant été mis en vente, Jean Cœur, archevêque de Bourges, et les tuteurs de ses frères Renaud et Geoffroi y formèrent leurs oppositions, et demandèrent qu'au moins on fît soustraction des biens qui devaient leur revenir de l'héritage de Macée de Léodépard leur mère. Il y eut encore d'autres oppositions formées par plusieurs particuliers. Sur ce dernier article, la cour du trésor dit « que lesdits héritages » de Macée de Léodépard, si aucuns en y a de » compris èsdites criées, seroient distraits au profit » desdits deffendeurs et opposants par sentence » définitive et par droit; mais quant aux autres » causes d'opposition et à la demande que formoient » les enfants de Jacques Cœur pour l'annulation » de l'arrêt rendu contre leur pere, il fut dit que » lesdits articles posés ès causes d'opposition, se» roient rejetés comme impertinents et contraires » à l'honneur et autorité du roi; deffendit aux op» posants d'user d'ores-en-avant, et de proposer » telles paroles ne langage contre l'autorité du roi et

» Sa Majesté royale, ne des arrêts et jugements
» par lui donnés contre Jacques Cœur, comme cri-
» minel de lèze-majesté ; deffend à tous avocats ou
» procureurs et autres, quels qu'ils soient, de pro-
» poser ou faire proposer telles et semblables fri-
» voles allégations, sur peine de privation de leur
» office et de tous autres offices s'ils sont officiers
» royaux, et les avocats et procureurs de patro-
» ciner, et d'amende arbitraire ; et au surplus, la-
» dite cour déboute lesdits opposants de leurs
» causes d'opposition touchant les conquêts faits
» par Jacques Cœur, lesquels conquêts seront
» adjugez, vendus, baillez et délivrez au plus of-
» frant et dernier enchérisseur. »

En effet, le cinq décembre mil quatre cent cinquante-cinq, on délivra à Guillaume Gouffier, l'un des juges de Jacques Cœur, conseiller et premier chambellan du roi, et séneschal de Saintonge, pour la somme de 10,000 écus d'or, les terres et seigneuries de la Motte et de Boissi, avec leurs appartenances et dépendances, la moitié des terres et seigneuries de Hoanne et de Saint-Aon, et d'une maison assise audit Saint-Aon, et de toutes les terres, rentes, revenus et appartenances d'icelles seigneuries situées au pays de Roannois.

L'année suivante, malgré l'appel interjeté au parlement par les enfants de Jacques Cœur, on procéda à l'adjudication de ses autres biens. Antoinette de Maignelais, veuve du sieur de Villequier, maîtresse de Charles VII, qui avait succédé à Agnès Sorel, eut

la terre de Mennetou-Salon en Berri, pour la somme de 8,000 écus d'or. Je passe, pour abréger, les noms de ceux à qui les autres terres et maisons furent délivrées.

Cependant la nouvelle de la mort de Jacques Cœur étant venue en France, ses enfants réitérèrent leurs instances auprès du roi. Ce prince, touché des dernières paroles de Jacques Cœur, qui lui avait recommandé en mourant ses enfants, reçut la requête que lui présentèrent Jean Cœur, archevêque de Bourges, et ses autres frères, auxquels se joignit Guillaume de Varic, l'un des principaux facteurs de Jacques, annobli par le roi, dont les biens avaient été aussi mis en la main du roi pendant son absence. Le roi, par ses lettres datées de Courceilles, près Souvigni, le cinq août mil quatre cent cinquante-sept, « désirant pourvoir auxdits enfants et aussi audit » Guillaume de Varic, afin qu'ils pussent mieux et » plus honorablement vivre et trouver leur provi- » sion en mariage ou autrement, quitte et trans- » porte à Renaud et Geoffroi Cœur, et à leurs suc- » cesseurs et ayant-cause, les maisons de Bourges » qui appartenoient à Jacques Cœur leur père, en- » semble toutes les autres maisons, places, jardins » et rentes assises en ladite ville de Bourges, terres, » prez et héritages assis à l'entour, et généralement » au pays de Berry, qui n'ont été adjugez par dé- » cret à ceux qui les ont mis à prix, deux grandes » maisons situées à Lyon, les mines d'argent, » plomb et cuivre de la montagne de Pompalieu et

» de Cosne, et le droit que le roi avoit ès mines de » Chessieu, Saint-Pierre-la-Palu, et de Ros-sur-» Tarare, sans aucune chose réserver en icelles. » *Item*, avec et outre les choses dessusdites, le roi » donne par ces présentes auxdits Renaud et Geof-» froi et à Guillaume de Varic, c'est à savoir : à » chacun d'eux par tiers, toutes les dettes, actions » et biens meubles qui appartenoient à feu Jacques » Cœur, tant par lettres et cédules que par les pa-» piers et autres enseignements qui furent dudit » Cœur, quelques parts que soient lesdites dettes » et biens, tant dans le royaume que dehors, qui » ne sont venus au profit du roi ou au profit de » ceux en faveur desquels il en avoit disposé; et » veut le roi que lesdits Renaud et Geoffroy et » Varic en puissent faire action, demande et pour-» suite, et qu'ils soient à ce faire reçus en jugement » et dehors, comme eussent été lesdits Jacques » Cœur et Guillaume de Varic, avant la pronon-» ciation de l'arrêt. » Mais le roi se réserve, pour en ordonner à son plaisir, les sommes de deniers que Jacques Cœur avoit prêtées à différentes personnes, dont les noms sont spécifiés dans une longue liste de gens de tout état, à la tête desquels est le comte de Foix, pour 2,985 écus d'or. On trouve dans cette liste des évêques, des maréchaux de France, des chevaliers, des chambellans, des échansons, des secrétaires du roi, des maîtres des requêtes et des domestiques de la maison du roi, jusqu'à des peintres et des lavandières. Mais le roi,

en donnant, par une grâce spéciale et une pure libéralité, aux enfants de Jacques Cœur, une partie des biens de leur père, qu'il regarde toujours dans cet acte comme justement condamné; déclare en même temps « qu'il entend que l'archevêque de » Bourges, maître Henri Cœur, Renaud et Geoffroy leurs frères, et Perrette Cœur, femme de » Jacques Trousseau, aussi bien que Guillaume de » Varic, renonceront à tous les biens qui furent » dudit Jacques Cœur, et ne pourront jamais aucune chose demander au roi ne à autres, pour » raisons des biens dudit feu Jacques Cœur et dudit » Guillaume de Varic, prins de par lui, soit à cause » de la succession de la femme dudit feu Jacques » Cœur, mère desdits enfants, ne autrement, en » quelque manière que ce soit. »

En conséquence des lettres du roi, Jean Cœur, archevêque de Bourges, Henri Cœur, doyen de l'église de Limoges, Renaud et Geoffroi Cœur et Guillaume de Varic donnèrent leurs lettres de renonciation à tous les biens qu'ils pouvaient répéter, excepté à ceux que le roi, par ses don et octroi, leur avoit laissés, et les présentèrent aux gens des comptes et trésoriers de France, qui ordonnèrent, par leurs lettres du trois octobre mil quatre cinquante-sept, à tous les justiciers et officiers du roi, qu'ils laissassent jouir desdites cessions Renaud et Geoffroi Cœur et Guillaume de Varic.

C'est ainsi que par une pure libéralité du roi, les enfants de Jacques Cœur rentrèrent dans la posses-

sion d'une partie des biens de leur père. Mais, malgré l'engagement qu'ils avaient contracté, de ne plus rien demander des autres biens, ils crurent devoir profiter de la disgrace où Antoine de Chabannes tomba lorsque Louis XI fut monté sur le trône, en mil quatre cent soixante-un; ils l'avaient toujours regardé comme le principal moteur des affaires suscitées à leur père; ainsi il n'est pas étonnant qu'ils l'aient attaqué, et aient obligé son héritier, après des poursuites qui durèrent près de trente ans, d'en venir enfin à un accord à l'amiable qui termina entièrement le procès dont je vais rendre compte.

La question était de savoir de quelle manière ils pourraient revenir contre un arrêt donné par le roi même.

L'archevêque de Bourges dressa un mémoire sur toute la procédure tenue contre son père, et l'envoya à sept des plus fameux avocats de Paris, pour avoir leurs avis. Ces avocats étaient Fradet, la Reaulté, Luillier, Simon, Fournier, le Maire et Besançon, dont quelques-uns furent dans la suite conseillers au parlement. Toutes les pièces du procès de Jacques Cœur étaient en si grand nombre, qu'il y en avait *la charge d'un cheval*; c'est ainsi que s'exprime l'archevêque de Bourges, qui n'envoya que les principales, avec des extraits des autres, et manda aux avocats qu'il leur enverrait le tout, s'ils le jugeaient nécessaire. Il était si persuadé du bon droit de son père, qu'il dit que quoiqu'il fût qu'au procès inventorié et baillé par Barbin, avocat

du roi, ce magistrat eût changé les confessions, et ôté beaucoup de choses qui servaient grandement à la justification de son père, comme il se fait fort de le prouver par le témoignage d'aucuns qui avaient été du nombre des commissaires, néanmoins il désire que les avocats ne fassent attention qu'aux pièces du procès tel qu'il est, et qu'ils disent leur avis sur l'équité ou l'injustice de cette procédure, après la lecture qu'ils en auront faite.

Les avocats convinrent qu'il y avait dans le procès, injustice et iniquité manifeste; mais ils ne furent pas de même sentiment sur la manière de revenir contre l'arrêt.

Fradet, qui était le rapporteur, fut d'avis que M. l'archevêque de Bourges et ses frères ne pouvaient venir à faire rétracter la sentence par relèvement des appellations interjetées par Jacques Cœur, attendu qu'elle avait été donnée par le roi par forme d'arrêt, *à quo non appellatur;* mais qu'il était d'opinion que lesdits frères y devaient venir par supplication et par proposition d'erreur; que cette voie était plus abrégée, puisque par ce moyen ledit procès serait jugé *ex eisdem actis*, au lieu que si l'on prenait la voie du relèvement des appellations, il faudrait entrer en faits et en enquète, et serait la procédure longue, avant qu'on pût parvenir à obtenir arrêt.

La Reaulté fut aussi d'avis qu'il étoit périlleux de mettre le procès en la cour de parlement, parce qu'il savait bien que la pluspart des notables gens

de ladite cour avaient si grande et si bonne opinion du feu roi, qu'à grande peine leur pouvait tomber en l'entendement de rescindre ou rétractre ladite sentence, attendu que le procès avait été conduit par gens de grande autorité et en grand nombre, après une mûre délibération; c'est pourquoi il conseillerait plutôt à M. de Bourges et à ses frères, qu'ils vensissent par forme de grâce, telle qu'il plairait au roi leur faire, pour la restitution des biens de leur feu père.

Simon ayant parlé le troisième, ne fut point de l'avis du rapporteur, qui était d'avoir réparation par proposition d'erreur ou supplication pour les raisons qu'avait dit La Reaulté; mais il conclut qu'on ne devait revenir par le moyen de relever les deux appellations interjetées par Jacques Cœur, lesquelles sesdits enfants relèveraient comme héritiers au nom de leur feu père, et que mondit seigneur l'archevêque et ses frères relèveraient aussi les appellations qu'ils interjetèrent après la mort de leur père, et seraient relevés de laps de temps et de la renonciation, si aucune en avaient faite du temps du feu roi, et impètreraient encore un examen à futur pour faire examiner témoins vieux et valétudinaires; et par autres lettres, pendant le procès, serait mandé à la cour que ledit examen fût joint audit procès, pour y avoir tel égard que de raison, etc.

Cet avis ayant passé à la pluralité, fut envoyé à

l'archevêque de Bourges, qui s'apprêta à poursuivre cette affaire.

Cependant Antoine de Chabannes était, comme je l'ai dit, tombé dans la disgrâce du roi, qui, se ressouvenant qu'il l'avait obligé, sous le règne de Charles VII, de s'enfuir du Dauphiné, ne fut point fâché de lui faire sentir son courroux, en le mettant au nombre de tous les anciens serviteurs de son père, qu'il priva de leurs emplois et de leurs dignités. Antoine fut mis en prison au Louvre, où il fut enfermé pendant deux ans; et au bout de ce temps, ayant été transféré à la conciergerie, où il demeura prisonnier pendant dix jours, il fut condamné, le vingt août mil quatre cent soixante-trois, au bannissement, et ses biens furent confisqués: néanmoins, au lieu de lui rendre la liberté, on le renferma dans la Bastille, d'où il se sauva, comme nous le dirons bientôt.

Geoffroi Cœur, qui était valet de chambre de Louis XI, profita de l'emprisonnement d'Antoine de Chabannes, pour demander au roi les biens qu'il avoit eus par confiscation sur Jacques Cœur. Renaud son frère était mort, et ses deux autres frères, Jean, archevêque de Bourges, et Henri Cœur, doyen de Limoges et maître ordinaire de la chambre des comptes étant ecclésiastiques, Geoffroi se trouva le seul héritier de sa famille, par la cession que ses deux frères lui firent de leurs droits.

Ils obtinrent du roi des lettres qui les relevèrent du laps de temps, et leur permirent de poursuivre

l'appel de leur père et de faire entendre les témoins: mais, sans attendre l'issue du procès, Geoffroi Cœur se transporta dans le pays de Puisaie, se saisit de toutes les terres, châteaux, forteresses et meubles d'Antoine de Chabannes, où son fils et héritier Jean prétendit qu'il avoit spolié pour 50,000 francs de meubles. C'est ainsi que Geoffroi Cœur rentra dans la possession de cette partie des biens de son père; car on ne voit pas qu'il ait intenté procès à aucun des autres qui avaient aussi profité de la confiscation des biens de Jacques Cœur.

Cependant le procès porté au parlement, y fut plaidé à huis clos, le vingt mai mil quatre cent soixante-deux, et l'avocat Haslé, pour les appelants, après s'être étendu sur les louanges de Jacques Cœur, et fait voir son innocence, établit la nullité de la procédure. Il avait commencé son plaidoyer par avouer que c'était à regret qu'il parlait contre Antoine de Chabannes, mais que l'infamie qui rejaillissait de la condamnation de Jacques Cœur sur ses enfants, ne leur permettait pas de demeurer dans le silence, et de laisser attaquer la mémoire de leur père sans la défendre. M. Ganai, pour le procureur du roi, après avoir remontré l'importance de la matière, soutint que les appellations n'étaient pas recevables, le procès ayant été fait par commissaires délégués par sa majesté, qui, par l'avis d'aucuns de son sang, de tout son grand conseil, d'aucuns présidents et conseillers de la cour, avaient donné leur

jugement, dont Jacques Cœur n'avait appelé, et qu'au contraire le jugement avait été exécuté ; sur quoi et plusieurs autres moyens, il établit les fins de non-recevoir.

Haslé ayant répliqué, il y eut appointé à mettre devers la cour le procès et tout ce que les parties voudraient, et au conseil. Il y eut même appointement le quatre août suivant, sur les lettres des appelants, qui furent jointes au procès principal : mais la cour ne prononça ni sur les appellations, ni sur les lettres que les enfants avaient obtenues de Louis XI pour être reçus appelants.

Geoffroi Cœur, qui s'était déjà saisi par voie de fait des biens d'Antoine de Chabannes, fut confirmé par les lettres que Louis XI lui octroya à Paris au mois d'août mil quatorze cent soixante-trois, et qui furent enregistrées au parlement le sept septembre suivant, et le dix, à la chambre des comptes. Le roi parle dans ces lettres en termes très durs d'Antoine de Chabannes et de son injustice, et relève au contraire les services rendus à l'état par Jacques Cœur : c'est pour les récompenser qu'il restitue à son fils Geoffroi les terres et seigneuries de Saint-Fargeau, de Lavau, de la Coudre, de Péreuse, de Champignelles, de Mézilles, de Villeneuve-les-Genets et leurs appartenances, et celles de Saint-Maurice, de la Frenaie, de Fontenouilles, de Mez-le-Roi et de la baronie de Touci, dont Antoine de Chabannes s'était emparé, et qu'il s'était fait adjuger par decret.

Mais les choses ne restèrent pas long-temps en cet état. Antoine de Chabannes s'étant sauvé de la Bastille, le douze mars mil quatre cent soixante-quatre ou mil quatre cent soixante-cinq, alla joindre les princes révoltés dans la guerre du *bien public;* et pendant qu'il était dans le Bourbonnais, il s'avança avec des troupes vers Saint-Fargeau et Saint-Maurice-sur-l'Aveyron dont il s'empara, y fit prisonnier Geoffroi Cœur, et prit tous les biens meubles qui y étaient. La paix s'étant faite en mil quatre cent soixante-cinq, et Antoine de Chabannes ayant été rétabli dans tous ses biens, il poursuivit le procès contre Geoffroi Cœur, et répéta plus de 50,000 livres de biens meubles qui étaient à Saint-Fargeau lorsque Geoffroi Cœur s'en était emparé; il demanda de plus la restitution des fruits, profits et revenus qu'il avait perçus pendant plusieurs années, desdites seigneuries, dans lesquelles Antoine de Chabannes disait avoir dépensé plus de 200,000 livres pour les mettre en valeur. Les parties ayant été appointées en droit, Antoine de Chabannes resta possesseur de Saint-Fargeau et des autres seigneuries, dont le roi ne reçut néanmoins l'hommage qu'en mil quatre cent quatre-vingt-trois, c'est-à-dire après la mort de Jean Cœur archevêque de Bourges, arrivée le vingt-neuf juin mil quatre cent quatre vingt-deux; le roi n'ayant pas voulu sans doute causer cette mortification à ce prélat, qui s'était acquis une grande considération par ses vertus et son mérite. Mais le

roi étant mort lui-même le trente août mil quatre cent quatre vingt-trois, Geoffroi Cœur fit, mais inutilement, de nouvelles instances pour faire terminer le procès. Antoine de Chabannes fit tout ce qu'il put pour empêcher le jugement, et engagea même Anne de France, sœur de Charles VIII, successeur de Louis XI, à demander, au nom de ce prince, que le parlement envoyât à sa majesté toutes les pièces du procès. Le roi, pour cet effet, avait député au parlement messieurs Jean Chambon et Charles Pontez conseillers, et le sieur de Saint-Mesme écuyer d'écurie, avec des lettres de créance, datées de Montereau-Faut-Yonne, le sept mai mil quatre cent quatre vingt-sept, portant injonction à la cour d'envoyer par lesdits députés le procès pendant en icelle entre les enfants de feu Jacques Cœur d'une part, et le procureur-général d'autre. Les chambres s'étant assemblées, il fut décidé que pour le présent ledit procès ne serait donné, ni envoyé hors des mains d'icelle cour, pour les dangers et inconvénients qui en pourraient ensuivre; mais qu'on écrirait au roi de cette matière.

Antoine de Chabannes et Geoffroi Cœur ne survécurent pas long-temps à cette décision; car Geoffroi mourut le onze octobre mil quatre cent quatrevingt-huit, et Antoine le vingt-cinq décembre suivant. Ce dernier laissa pour unique héritier Jean de Chabannes, comte de Dammartin; et Geoffroi laissa d'Isabeau Bureau sa femme, quatre enfants, Jacques Cœur, Jeanne, mariée alors à Jac-

ques Pavye, seigneur de Loubatières, Marie, âgée de quinze ans, et Germaine, d'environ treize ans.

Enfin, les héritiers des deux contendants, las de la durée d'un procès qui avait commencé il y avait près de trente ans, se déterminèrent à s'accorder ensemble. Le roi Charles VIII donna le vingt-sept août mil quatre cent quatre vingt-neuf, des lettres au parlement pour ne mettre empêchement à l'accord et pacification que voulaient faire Jean de Chabannes et la veuve de Geoffroi Cœur. En conséquence, la cour reçut les parties à passer ledit accord par arrêt du trois septembre mil quatre cent quatre vingt-neuf. La transaction qu'ils passèrent alors est dans les archives de Saint-Fargeau en original, et elle finit ainsi : « Les parties étant en » adventure de choir en grande involution de pro- » cès et dépens avant l'issue d'iceux, elles aiment » mieux traiter, transiger et s'accorder ensemble » de bonne foy, à ce mues par le conseil de plu- » sieurs notables personnes et de leur parenté qui » vouloient mettre paix et nourrir amour entre les » parties : c'est pourquoi elles sont convenues que » ledit comte Jean promet bailler, assigner, céder » et transporter à ladite veuve et héritiers, 400 » livres de rente tournois, en revenue annuelle » perpétuelle, et pour ce cède la seigneurie de » Beaumont-le-Bois, pour et en assiette de 200 » livres tournois de rente sur et tant moins de 400 » livres; et pour les autres 200 livres, ledit seigneur » comte Jean s'oblige et promet de les assi-

» gner dedans la prévosté et vicomté de Paris, et
» tout en fonds de terre, rente et revenue bien et
» duement, en lieu convenable, dedans un an prou-
» chain venant, tellement que perpétuellement la-
» dite rente ou revenue se puisse prendre sans
» aucune diminution. Ledit sieur comte Jean pro-
» met payer et fournir icelle somme de 200 livres
» de rente ausdits veuve et héritiers de Geoffroi
» Cœur dedans la ville de Paris par chacun an en
» quatre termes accoutumez, le premier terme à
» Nouel prochain venant; et ledit seigneur comte
» ne pourra rachepter ladite rente qu'en en ra-
» cheptant 50 livres à la fois au moins, en payant
» la somme de 1,000 livres tournois. En outre, pro-
» met mondit seigneur le comte payer 10,000 écus
» d'or à la couronne, c'est à sçavoir présentement
» 3,000 écus d'or que lesdits veuve et héritiers re-
» connoissent avoir reçus et être contents, et le
» reste d'année en année, sçavoir 2,000 écus à la
» Saint Jean-Baptiste prochain venant, 200,500
» écus à la Saint-Jean suivant, et 200,500 écus à
» la Saint-Jean-Baptiste de l'an mil quatre cent
» quatre-vingt-douze. » Ces 1,000 écus d'or à la
couronne, de 70 et demi au marc, vaudroient au-
jourd'hui environ 100,000 livres de notre monnaie.

C'est ainsi que finit le procès suscité à l'occasion de la condamnation de Jacques Cœur. On a pu voir par tout le détail fastidieux dans lequel je suis entré, que le parlement n'a fait aucun acte pour rétablir sa mémoire; mais l'ardeur avec laquelle ses

enfants osèrent poursuivre pendant tant d'années Antoine de Chabannes, ce seigneur si puissant auprès du roi, revêtu des premières charges de la couronne, considérable par sa naissance, ses alliances et ses richesses, fait voir qu'ils étaient bien persuadés de la justice de leur cause et des vœux du public en leur faveur. On peut même dire que Jean de Chabannes ne se croyait pas bien assuré de son droit, puisqu'il dédommagea en quelque façon les héritiers de Jacques Cœur, des grands biens que son père leur avait enlevés.

Des quatre enfants de Geoffroi Cœur, il ne resta que deux filles, Marie et Germaine, qui laissassent postérité : la première fut mariée à Eustache Luillier, et la seconde à Louis de Harlai, à qui elle porta la terre de Beaumont-le-Bois, érigée en comté par Henri IV, en faveur de Achille de Harlai, premier président du parlement, son petit-fils.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

Page

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.